

Rapport du Directeur général 1998-1999

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

31 C/3



Rapport du Directeur général 1998-1999

Rapport du Directeur général sur l'activité
de l'Organisation en 1998-1999 présenté
aux États membres et au Conseil exécutif
conformément à l'article VI.3.b
de l'Acte constitutif

*Conférence générale
Trente et unième session, 2001*

31 C/3

**Publié en 2001 par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP**

Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

© UNESCO 2001

Table des matières

Introduction	7
I. Exécution du programme	
Grand programme I L'éducation pour tous tout au long de la vie	
Programme I.1 L'éducation de base pour tous	12
Programme I.2 Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation tout au long de la vie	18
I.2.1 Stratégies éducatives pour le XXI ^e siècle	18
I.2.2 Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel	22
I.2.3 Enseignement supérieur et développement	26
<i>Projets spéciaux</i>	28
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	32
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPE)	34
Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)	36
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	38
<i>Informations administratives et budgétaires</i>	40
Grand programme II Les sciences au service du développement	
Programme II.1 Progrès, transfert et partage des connaissances dans le domaine des sciences exactes et naturelles	42
Programme II.2 Progrès, transfert et partage des connaissances en sciences sociales et humaines	48
Programme II.3 Philosophie et éthique	50
Programme II.4 Sciences de l'environnement et développement durable	54
II.4.1 Coordination et promotion de la coopération interdisciplinaire et interinstitutions	54
II.4.2 Sciences de la terre, gestion du système terrestre et risques naturels	56
II.4.3 Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB)	60
II.4.4 Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable	62
II.4.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO	66
Programme II.5 Sciences sociales et humaines et développement social	70
II.5.1 Transformations sociales et développement	70
II.5.2 Jeunesse et développement social	76
<i>Projets spéciaux</i>	80
<i>Informations administratives et budgétaires</i>	84
Grand programme III Développement culturel : patrimoine et création	
Programme III.1 Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel	86
III.1.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine matériel et immatériel	86
III.1.2 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	90

Programme III.2 Promotion des cultures vivantes	94
III.2.1 Créativité et droit d'auteur	94
III.2.2 Livres et industries culturels	98
<i>Projets spéciaux</i>	100
<i>Informations administratives et budgétaires</i>	103
Grand programme IV Communication, information et informatique	
Programme IV.1 Libre circulation de l'information	106
IV.1.1 Médias et liberté d'expression	106
IV.1.2 Accès à l'information et nouvelles technologies	108
Programme IV.2 Développement des capacités en matière de communication, d'information et d'informatique	112
IV.2.1 Développement de la communication	112
IV.2.2 Développement des bibliothèques, des archives et des services d'information	116
IV.2.3 Développement de l'informatique et des applications de la télématique	118
<i>Projets spéciaux</i>	120
<i>Informations administratives et budgétaires</i>	122
Projets transdisciplinaires	
Éduquer pour un avenir viable	124
<i>Informations administratives et budgétaires</i>	128
Vers une culture de la paix	129
1. Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger des partenariats	130
2. Éduquer pour une culture de la paix	132
3. La culture de la paix en action	136
<i>Projet spécial</i>	139
<i>Informations administratives et budgétaires</i>	140
Activités transversales	
Programmes et services statistiques	142
<i>Informations administratives et budgétaires</i>	143
Service des bourses et de l'équipement	143
<i>Informations administratives et budgétaires</i>	144
Coordination du programme	145
Département Priorité Afrique	145
Autres groupes prioritaires	145
<i>Informations administratives et budgétaires</i>	146
Services d'information et de diffusion	147
1. Centre d'échange d'information	147
2. Éditions UNESCO	148
3. Courrier de l'UNESCO	149
4. Information du public	149
<i>Informations administratives et budgétaires</i>	150
Programme de participation	151

II. Fonctionnement de l'Organisation

Organes directeurs	155
Gestion financière	155
Programmation et évaluation	155
Gestion des ressources humaines	156
Relations extérieures	156
Relations avec les États membres	156
Relations avec les commissions nationales et les nouveaux partenaires	157
Relations avec les organisations internationales	159
Décentralisation	160
Relations avec les sources de financement extrabudgétaire	160
Conférences, réunions, langues et documents	161
Administration du Siège	162
Entretien et rénovation du Siège	162
Services de sécurité et services généraux	162
Manifestations culturelles et relations publiques	162

Annexes

A. Informations concernant les États membres

1. Liste des 188 États membres (et des 5 Membres associés) de l'UNESCO au 31 décembre 1999, et la date à laquelle ils sont devenus membres de l'Organisation	164
2. Participation des États membres aux activités de l'UNESCO en 1998-1999	166
3. Contributions volontaires reçues en 1998-1999 d'États non membres, d'organisations non gouvernementales et autres organismes	168

B. Informations concernant les relations avec les organisations du système des Nations Unies

Rapports du Corps commun d'inspection (CCI) examinés par le Conseil exécutif en 1998-1999	171
-------------------------------------------------------------------------------------------	-----

C. Publications

Statistiques relatives aux publications parues en 1998-1999	172
<i>Figure 1</i> Nombre de publications de l'UNESCO parues de 1990-1991 à 1998-1999, par catégorie d'éditeur	172

D. Conférences et réunions convoquées par l'Organisation

1. Conférences et réunions tenues en 1998	173
2. Conférences et réunions tenues en 1999	181

E. Informations relatives au personnel

1. Nombre et pourcentage des postes établis au Siège et hors Siège selon la catégorie et le budget (aux 31 décembre 1999 et 1998)	188
2. Répartition par classe du personnel du cadre organique et de rang supérieur, au Siège et hors Siège au 31 décembre 1999	188
3. Répartition géographique du personnel	188
<i>Figure 2</i> Répartition par classe du personnel du cadre organique et de rang supérieur, au Siège et hors Siège, au 31 décembre 1999	189

F. Informations relatives aux programmes de coopération

<i>Figure 3</i>	Programme de participation : crédits inscrits au budget et montants demandés de 1990-1991 à 1998-1999	190
1.	Programme de participation - répartition par région et par cible	190
<i>Figure 4</i>	Programme de participation : demandes approuvées pour la période 1998-1999	190
2.	Programme de participation - répartition des fonds par région et par pays	191
3.	Bourses, allocations d'études et bourses de voyage - répartition des bourses par secteur et par région en 1998-1999	193
<i>Figure 5</i>	Répartition des bourses en 1998-1999	193
<i>Figure 6</i>	Évolution du nombre des bourses, bourses de voyage et allocations d'études de 1990-1991 à 1998-1999	193

G. État financier relatif au Programme ordinaire

	État d'exécution du Programme ordinaire pour 1998-1999 au 31 décembre 1999	194
<i>Figure 7</i>	Évolution du budget ordinaire de 1981-1983 à 1998-1999	196
<i>Figure 8</i>	Taux d'exécution du Programme ordinaire par poste de dépenses	196
<i>Figure 9</i>	Pourcentage des dépenses du Programme ordinaire par titre du budget, 1998-1999	197
<i>Figure 10</i>	Dépenses du Programme ordinaire : répartition en pourcentage des dépenses d'exécution du programme et de soutien de l'exécution du programme, 1998-1999	197

H. Informations financières relatives aux ressources extrabudgétaires

<i>Figure 11</i>	Montant total des dépenses financées sur des fonds provenant des Nations Unies et d'autres sources extrabudgétaires de 1990-1991 à 1998-1999	198
<i>Figure 12</i>	Répartition par région des dépenses financées sur des fonds provenant des Nations Unies et d'autres sources extrabudgétaires, 1998-1999	198
<i>Figure 13</i>	Répartition par secteur des dépenses financées sur des fonds provenant des Nations Unies et d'autres sources extrabudgétaires, 1998-1999	199

Introduction

1. Le présent *Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1998-1999* est le fruit des efforts menés par le Secrétariat pour évaluer les résultats obtenus dans l'exécution du programme au cours de l'exercice 1998-1999 et déterminer la mesure dans laquelle ils ont contribué à la réalisation des objectifs énoncés dans les différentes résolutions de programme de la Conférence générale.
2. Il convient de rappeler que, dans un certain nombre de documents, le Directeur général a déjà mis à la disposition des organes directeurs de l'Organisation des données factuelles sur les activités exécutées pendant cette période. Ces informations sont contenues en particulier dans les documents 30 C/INF.6 et 156 EX/4 (parties I et II), qui offrent un aperçu des activités exécutées pendant les 18 premiers mois de l'exercice 1998-1999, complété par des données budgétaires et des tableaux de bord. Ces informations sont également disponibles sur l'Internet.
3. A la différence de ces documents, le présent rapport a été axé – conformément aux souhaits des Etats membres – sur l'évaluation des résultats effectivement obtenus dans l'exécution du programme. On y trouvera des exemples des activités les plus efficaces et, dans une proportion moindre toutefois, de celles dont le résultat a laissé à désirer, assortis des indicateurs pertinents.
4. Les activités financées au moyen de ressources extrabudgétaires ne font pas l'objet d'une catégorie distincte : elles sont prises en compte sous l'angle de leur articulation avec les activités du Programme ordinaire.
5. De manière générale, les activités hors programme sont traitées de la même manière, ce qui représente un changement sensible par rapport à la pratique antérieure. L'accent a été mis sur le degré de satisfaction retiré des services fournis et sur leur efficience.
6. Est-il besoin de le dire, le présent rapport – qui constitue un tout premier pas dans une nouvelle direction – n'est pas exempt de certaines faiblesses. Pour autant, celles-ci ne doivent pas masquer le fait qu'il est le fruit d'un travail d'analyse inédit mené par le Secrétariat. La mise en place au sein de l'Organisation d'un système de gestion axé sur les résultats devrait aider à en améliorer le contenu à l'avenir.

I.

Exécution du programme

Grand programme I :

L'éducation pour tous tout au long de la vie

Programme I.1 **L'éducation de base pour tous**

Programme I.2 **Réforme de l'enseignement
dans la perspective de l'éducation
tout au long de la vie**

I.2.1 - Stratégies éducatives pour le XXI^e siècle

I.2.2 - Rénovation de l'enseignement secondaire général
et professionnel

I.2.3 - Enseignement supérieur et développement

Projets spéciaux

Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)

Institut international de l'UNESCO

pour la planification de l'éducation (IPE)

Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)

**Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies
de l'information à l'éducation (ITIE)**

Programme I.1 L'éducation de base pour tous

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Faible	Moderée	Faible
Développement des systèmes d'enseignement primaire				
1. Capacités du personnel de l'éducation renforcées et matériels de formation élaborés dans le cadre d'ateliers nationaux et régionaux ¹ .	29 C/Rés., 1 par. 2.A (b), (e)		X	
2. Progrès réalisés en matière de développement durable du livre dans un pays asiatique et sept pays africains grâce à la mise en place de mécanismes nationaux d'aide au développement du livre et au renforcement des capacités dans ce domaine ² .		X		
3. Capacités locales des responsables de l'élaboration des programmes d'enseignement améliorées et techniques d'évaluation renforcées dans les écoles primaires aux Maldives.		X		
4. Cadre pour l'éducation et l'élimination de la pauvreté formulé et mis en œuvre.		X		
Promouvoir l'éducation de la petite enfance				
1. Programme UNESCO/KEDI (Institut coréen de développement de l'éducation) pour l'éducation des jeunes enfants achevé en Mongolie et au Viet Nam.	29 C/Rés., 1 par. 2.A (b), (c) 29 C/Rés., 8	X		
2. Constitution de réseaux relatifs à la petite enfance améliorée grâce à la mise en place de six Centres UNESCO de coopération en faveur de la petite enfance et à la création du « Réseau océan Indien prime enfance ».		X		
3. Bases de données, publications et pages Internet de l'UNESCO concernant la petite enfance développées.		X		
Alphabétisation, postalphabétisation et éducation des adultes				
1. Concertation sur l'alphabétisation et l'éducation non formelle en Afrique renforcée.			X	
2. Base d'informations sur l'alphabétisation/éducation non formelle en Asie constituée et exploitée.		X		
3. Capacités des ONG et d'autres partenaires renforcées et expériences en matière d'éducation de base, notamment d'éducation non formelle diffusées.		X		
4. Partenariats avec des organisations de la société civile dans le domaine de l'éducation de base renforcés et élargis.		X		
5. Sensibilisation accrue aux questions de parité entre les sexes grâce à la publication du manuel <i>Gender Sensitivity</i> , qui se présente sous la forme d'un guide de formation dans ce domaine.			X	
« Atteindre les exclus », une priorité pour faire de l'éducation pour tous une réalité				
1. Initiatives novatrices prises par les États membres, sur le plan des orientations et de l'organisation, développées et mises en œuvre, et approche multisectorielle de la prestation de services renforcée.	29 C/Rés., 1 par. 2.A (b), (e)		X	
2. Intégration développée grâce à la promotion de la mise en réseau en vue de l'amélioration de la prestation de services scolaires.		X		
3. Sensibilisation accrue à l'existence du réseau EPT grâce à une information et une mobilisation plus grandes.			X	
4. Impact sur les services éducatifs offerts à des groupes spéciaux amélioré aux différents niveaux de l'éducation.			X	
5. Mise en réseau régionale et interrégionale des principaux protagonistes des initiatives et projets intensifiée.		X		
6. Soutien aux enfants de la rue et aux enfants qui travaillent accru grâce au renforcement des tribunes internationales, à la mobilisation communautaire et à la participation des enseignants aux activités d'éducation et de réinsertion.		X		
L'éducation communautaire dans la perspective de l'éducation pour tous, en particulier des jeunes filles et des femmes				
1. Création de communautés d'apprentissage ouvert développée grâce à l'apport de contributions à un programme mondial avec des partenaires originaires de quinze pays.	29 C/Rés., 1 par. 2.A (f)		X	
2. Centres d'éducation communautaire construits pour assurer l'éducation de base et l'alphabétisation des populations rurales et urbaines.		X		
Forum international consultatif sur l'éducation pour tous				
1. Vaste soutien politique en faveur de l'éducation de base pour tous mobilisé par le biais de la participation active de plus de 180 pays au Bilan de l'EPT à l'an 2000.		X		
2. Capacités des gouvernements de rassembler des données améliorées par le biais de la participation au Bilan de l'EPT à l'an 2000.			X	
3. Capacités fonctionnelles des institutions de formation des enseignants en Éthiopie et au Libéria améliorées grâce au développement du cours d'enseignement à distance dans le cadre de l'Université ouverte nationale Indira Gandhi.		X		
4. Progrès de la mise en place de l'EPT dans tous les pays de l'E-9 grâce à une action nationale appuyée par l'UNESCO jouant un rôle de catalyseur.		X		
5. Adoption de la Déclaration de Recife lors de la réunion des ministres de l'éducation des pays de l'E-9 qui s'est tenue à Recife (Brésil).		X		

B. Évaluation de l'exécution du programme

(1) Du point de vue de son impact global sur une région cible prioritaire, la septième Conférence des ministres de l'éducation des États membres africains (MINEDAF VII, avril 1998) a marqué un tournant dans l'éducation africaine. Plus de 500 personnes ont participé à cette conférence, dont 39 ministres pour 46 États membres africains, ainsi que des représentants d'organisations du système des Nations Unies, d'OIG, d'ONG, de l'Organisation de l'unité africaine et de la Commission économique pour l'Afrique. Les débats ont essentiellement porté sur les façons de mettre l'éducation à profit pour édifier un avenir meilleur. Dans la Déclaration d'engagement de Durban qu'ils ont adoptée, les ministres se sont engagés à utiliser l'infrastructure et les réseaux en place ou à concevoir d'autres dispositifs de coopération en vue de développer les compétences africaines existantes pour promouvoir des réformes éducatives régionales ou sous-régionales et renforcer les capacités. Les ministres ont insisté sur la nécessité de s'apporter une entraide mutuelle, de recourir aux excellents centres et services d'enseignement de l'Afrique et d'utiliser au mieux les compétences disponibles de façon que les capacités et l'expérience d'un pays ou d'un groupe de pays puissent être définies comme s'inscrivant dans les capacités de l'ensemble des pays d'Afrique.

(2) La plupart des activités d'expansion des systèmes d'éducation primaire ont bénéficié du soutien financier de partenaires. Les États membres ont marqué leur satisfaction en réclamant que les activités soient reconduites. Les facteurs d'efficacité les plus courants et les plus durables sont la participation active des partenaires dans les États membres à tous les niveaux de l'exécution des activités; la coopération avec les commissions nationales et les bureaux hors Siège concernés; et l'intérêt réel que les partenaires portent à l'éducation des enfants. En général, on a fait appel aux services de consultants locaux, mais de temps à autre le concours d'experts internationaux s'est révélé nécessaire.

(3) L'impact général des efforts de l'UNESCO dans le domaine de la protection et de l'éducation de la petite enfance a été bon. En particulier, des efforts ont été faits pour renforcer les activités de l'UNESCO tendant à promouvoir l'intégration de la protection et de l'éducation de la petite enfance dans les programmes d'éducation de base, à diffuser des données et des informations sur ces questions, à développer les partenariats et à consolider la coopération interinstitutions. Pour un certain nombre d'actions du programme, les facteurs décisifs d'efficacité ont été le renforcement de la coopération avec les commissions nationales et bureaux hors Siège; la consolidation des partenariats avec la société civile; le partage des responsabilités dans la conception des actions à mener; l'appropriation des programmes par les partenaires; la réceptivité aux États membres et aux autres partenaires tels que les ONG. L'efficacité de la décentralisation dépend du suivi et du contrôle ainsi que de la planification conjointe.

(4) La contribution des ressources extrabudgétaires a été particulièrement importante dans les domaines sui-

vants: renforcement des capacités des ONG locales; renforcement des groupes de travail de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) notamment sur l'éducation non formelle; études d'impact; renforcement des efforts de mise au point des indicateurs et outils d'évaluation de l'éducation non formelle; soutien des hauts responsables et engagement politique à l'égard des activités en question; formation aux approches novatrices en matière d'élaboration de matériels didactiques destinés aux femmes et aux filles non scolarisées; et manuels à l'intention des formateurs.

(5) En ce qui concerne l'éducation adaptée à des besoins spéciaux orientée vers l'éducation intégratrice, les domaines et les modalités d'action particulièrement efficaces sont la formulation de politiques pertinentes dans les pays où les approches intégratrices n'ont pas encore vu le jour; le renforcement des capacités humaines dans les pays qui ont déjà amorcé une évolution en matière d'éducation intégratrice; et le renforcement des réseaux de formateurs d'enseignants en Afrique orientale, australe et occidentale. Une coopération plus étroite avec le Comité directeur du Forum sur l'EPT a été établie en vue de promouvoir davantage encore l'éducation intégratrice. Parmi les facteurs d'efficacité durable, figurent assurément le désir exprimé par les États membres de développer l'intégration; le rôle catalytique de la coopération interinstitutions entre l'UNESCO, l'OIT, l'UNICEF et l'OMS dans le domaine du handicap; l'échange actif d'idées; et le financement extrabudgétaire de la DANIDA, de la Finlande et de la Norvège. Les préoccupations de personnes ayant des besoins spéciaux ont été intégrées dans le cadre de certains programmes, concernant en particulier les réfugiés, l'enseignement technique et professionnel et l'enseignement supérieur, et une coopération en matière de formation a été amorcée avec l'Institut international de planification de l'éducation (IIPE). Il faudrait cependant étendre cette approche intégratrice à l'ensemble du programme de l'UNESCO. En renforçant dans les bureaux régionaux les effectifs des personnels spécialisés dans les besoins éducatifs spéciaux, on a pu décentraliser toutes les activités en Amérique latine vers le Bureau de Santiago ainsi que de nombreuses activités vers les bureaux de Bangkok et de Dakar. Les ressources du Programme ordinaire et les ressources extrabudgétaires sont utilisées de manière complémentaire. En général, les activités du programme ordinaire sont allées à l'élaboration de politiques d'éducation intégratrices, tandis que les ressources extrabudgétaires ont servi à lancer des applications concrètes dans les pays, principalement en Afrique. En ce qui concerne le projet Écoles intégratrices et programmes de soutien communautaire, mis en œuvre dans le cadre du suivi de la Conférence mondiale sur les besoins éducatifs spéciaux (Salamanque (Espagne), 1994), afin de promouvoir l'insertion dans les

1. Les États membres aident à élaborer les matériels de formation. La plupart des bureaux hors Siège de l'UNESCO ont concentré leurs efforts sur la formation de personnel de l'enseignement primaire.

2. Encourager les pays à s'orienter vers la mise en place de politiques du livre, œuvrer pour la réduction du coût des livres, le renforcement des capacités en vue d'une décentralisation de la gestion du livre et la promotion d'une culture de la lecture.

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
Mobiliser l'engagement politique et public en faveur de l'éducation de base 1. Engagement pris par les ministres africains de l'éducation lors de la MINEDAF VII (Durban, Afrique du Sud, 20-24 avril 1998) à promouvoir les réformes éducatives régionales ou sous-régionales et le renforcement des capacités en insistant sur la nécessité d'une entraide mutuelle. 2. Sensibilisation accrue des décideurs politiques et des responsables de l'éducation à la nécessité de mettre en œuvre des programmes d'EPT axés sur les femmes. 3. Coopération accrue et intensifiée entre les neuf pays dans le cadre d'une initiative conjointe concernant l'éducation à distance et d'un projet conjoint sur « Les femmes en tant qu'éducatrices, l'éducation des femmes ». 4. Amélioration des méthodes d'enseignement dans les universités et autres établissements d'enseignement supérieur d'Afrique grâce à une série d'ateliers. 5. Capacités des cadres féminins de l'éducation renforcées grâce à un programme mis en œuvre conjointement avec le Forum des femmes africaines spécialistes des sciences de l'éducation (FAWE).	29 C/Rés., 1 par. 2.A (h), (i)	X X X	 X X	

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multi-plicateur	Valeur ajoutée	Autre
1. Site Web des ministres de l'éducation des pays membres d'Afrique et service de documentation du site.	X		X	X	
2. Orientation pour la réforme des programmes d'enseignement fournie aux pays engagés dans ce type de processus et élaboration d'un manuel sur la question.	X	X	X	X	
3. Matériels didactiques bon marché utilisant les matières premières disponibles sur place.	X	X	X	X	
4. Conférence panafricaine commune UNESCO/Association internationale pour la lecture (READ) sur la lecture pour tous et lancement de l'initiative pour la lecture dans 20 pays africains.	X	X	X	X	
5. Programme de bourses d'études pour les filles en collaboration avec la FAWE.	X	X	X	X	
6. Programme d'éducation et d'information à l'intention des femmes souscrivant des emprunts auprès de la Grameen Bank, ajoutant une dimension au microcrédit.	X	X	X		
7. Centres de coopération UNESCO en faveur de la petite enfance, dans le cadre du <i>programme UNESCO de partenariats en faveur de la petite enfance</i> .	X		X		
8. Projet <i>Clos d'enfants</i> /Mobilisation des femmes pour créer des structures novatrices d'éducation précoce – premier projet régional du <i>Réseau africain francophone prime enfance</i> .		X	X		
9. <i>Bases de données de l'UNESCO sur la petite enfance</i> , publications et diffusion sur l'Internet dans le cadre du Plan d'action stratégique pour le programme d'éducation de la petite enfance et de la famille de l'UNESCO (2000-2013).	X			X	
10. Coopération interinstitutions pour développer le soutien et organiser des actions conjointes en faveur de l'éducation des jeunes enfants.	X			X	
11. Prix et cérémonie de la Journée internationale de l'alphabétisation.	X	X	X		
12. Coordination du groupe de travail de l'ADEA sur l'éducation non formelle.	X	X	X	X	X ³
13. Consultation collective UNESCO/ONG sur l'alphabétisation et l'éducation pour tous.	X	X	X	X	X ⁴
14. Réunion consultative pour définir un plan de formation des cadres moyens féminins de l'éducation non formelle.	X	X	X	X	X ⁵
15. Mise au point d'outils d'examen et d'évaluation de l'éducation non formelle.	X	X	X	X	
16. Étude sur les partenariats d'apprentissage avec les néo-alphabètes.	X	X	X	X	
17. Diffusion d'informations et de données d'expérience sur l'éducation des enfants en situation difficile, publication de rapports d'activité à des fins d'information et d'action.	X	X	X	X	
18. Renforcement des capacités professionnelles des éducateurs et des travailleurs sociaux et d'autres groupes cibles.	X	X	X	X	
19. Camps de préparation à l'école pour les enfants des zones rurales souffrant d'un handicap léger ou modéré.	X				
20. Séminaire sur la collaboration multisectorielle pour l'égalité des chances offertes aux personnes souffrant d'un handicap (Boukhara, 1998) ⁶ .	X			X	
21. Deux ateliers sous-régionaux à l'intention des formateurs d'enseignants sur l'éducation intégratrice en vue de faciliter la mise en réseau.		X	X		
22. Matériels de référence pour différentes catégories de personnel de l'éducation à l'appui de l'éducation intégratrice.				X	X

écoles ordinaires des enfants ayant des besoins spéciaux, la phase II est sur le point d'être achevée et l'on attend confirmation du financement pour la phase III.

(6) La mobilisation et la participation des États membres, ONG, partenaires locaux et nationaux en vue de renforcer le soutien et la participation à l'éducation des enfants en situation difficile (surtout les enfants des rues et les enfants qui travaillent) ont été renforcées par la diffusion de documents et de matériels de sensibilisation, par la consolidation des capacités professionnelles des éducateurs et travailleurs sociaux (aux niveaux national et sous-national, essentiellement en Afrique) et par l'élaboration de matériels de formation pour les éducateurs et travailleurs sociaux. S'agissant des possibilités d'apprentissage offertes aux jeunes marginalisés, les parties prenantes ont été particulièrement satisfaites des activités relatives à la formulation de politiques d'éducation non formelle faisant appel au multimédia pour offrir une éducation de base et une formation aux jeunes qu'il est difficile d'atteindre; au renforcement des capacités nationales; et à l'élaboration de matériels didactiques multimédia novateurs centrés sur l'apprenant. Parmi les facteurs d'efficacité importants, figurent le financement extrabudgétaire et une bonne coopération avec d'autres institutions des Nations Unies au niveau des pays; la ferme détermination politique de l'État membre concerné à développer l'éducation de base non formelle et la formation pratique; les possibilités de coopération intersectorielle (CII, SHS) pour mettre en œuvre une approche intégrée du développement; et l'engagement des ONG et des associations locales, ainsi que l'intérêt et le soutien des responsables locaux et de la société civile.

(7) L'efficacité du Bilan de l'EPT à l'an 2000 s'explique en grande partie par le respect de trois principes: appropriation locale grâce à la désignation de coordonnateurs nationaux représentant le gouvernement dans chacun des pays concernés; décentralisation des responsabilités au profit des pays et des régions, grâce à la création de groupes consultatifs techniques régionaux qui ont arrêté leur plan de travail et mobilisé l'essentiel des ressources nécessaires indépendamment du Siège de l'UNESCO; et le large partenariat constitué par le biais du Comité consultatif interinstitutions sur l'EPT, des groupes consultatifs techniques régionaux et des structures nationales qui ont assuré la pleine participation de tous les partenaires, à commencer par les pays eux-mêmes. Au total, le Bilan de l'EPT à l'an 2000 a réussi à mobiliser au niveau international près de 6 millions de dollars sous forme de fonds extrabudgétaires. Aux niveaux national et régional, les ressources rassemblées étaient au moins équivalentes.

(8) Le programme de diplômes d'études à distance, établi dans le cadre de l'Université nationale ouverte Indira Gandhi, inaugure un nouveau type de programme de perfectionnement de qualité, d'un bon rapport coût-efficacité, qui s'adresse aux établissements de formation des enseignants. Dans le cadre du programme pilote extrabudgétaire sur les écoles à plusieurs classes, financé par le gouvernement norvégien, un modèle est mis au point qui inclut l'élaboration de programmes d'enseignement, l'élaboration de manuels scolaires, la formation d'enseignants, la

construction de bâtiments peu coûteux, mais permanents, à l'aide de matériaux de construction locaux, la fabrication locale de mobilier approprié, la participation de la population et le soutien des pouvoirs publics. Ce programme s'est révélé très efficace*; son évaluation est sur le point d'être achevée.

(9) Les pays de l'E-9 ont jugé le Bilan de l'EPT à l'an 2000 extrêmement utile dans la mesure où il a fourni aux décideurs à tous les échelons des données concrètes sur l'EPT, indispensables pour améliorer les politiques en place. Une collaboration fructueuse s'est instaurée entre les pays, qui ont confronté leurs expériences sur des questions telles que l'éducation des femmes et l'éducation à distance.

(10) En ce qui concerne les fonds extrabudgétaires** du Secteur de l'éducation, près de 37 % du total reçu au titre du programme I.1 – L'éducation de base pour tous (26 040 000 dollars), sont allés principalement au Forum consultatif international sur l'éducation pour tous (qui à lui seul a reçu plus de 9 % des fonds du Secteur) et aux activités visant à « Atteindre les exclus ». Les autres domaines du programme qui ont bénéficié d'un puissant soutien sont le développement des systèmes d'enseignement primaire (y compris l'éducation adaptée à des besoins spéciaux) et l'alphabetisation, la postalphabetisation et l'éducation de base des adultes.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(11) L'une des principales leçons de cet exercice biennal est que les moyens tant humains que financiers dont dispose l'UNESCO sont loin d'être à la hauteur de l'espoir que les États membres et la communauté internationale placent dans l'Organisation, investie d'un rôle dirigeant dans le domaine de l'éducation. On peut certes remédier à certaines insuffisances par des décisions de gestion interne (par exemple restructuration des bureaux hors Siège), mais

* Grâce au recours à l'éducation à distance pour assurer le perfectionnement des enseignants, à la mise en place de bibliothèques électroniques bon marché, de matériels d'enseignement/apprentissage, à l'utilisation de ressources humaines et financières africaines, à la participation de la population au processus de création et de décision des écoles et à l'aide fournie aux gouvernements pour qu'ils adoptent des politiques et des stratégies qui soient à la fois techniquement sûres et d'un coût abordable.

** Les chiffres concernent l'année 1999, mais conformément aux pratiques budgétaires le pourcentage devrait demeurer le même pour tout l'exercice biennal. Le montant total reçu en 1999 correspond à 79 094 000 dollars (sans les Instituts) et les chiffres mentionnés dans ce document représentent 90,4 % de ce montant. Les 9,6 % restants sont allés à des projets sans lien avec un axe d'action particulier. Quant à un futur soutien substantiel, une participation accrue de l'UNESCO aux activités de formulation des projets devrait changer en mieux la situation actuelle de l'ensemble des programmes et sous-programmes.

3. Renforcement participatif de la contribution de l'éducation non formelle à l'efficacité globale des systèmes nationaux d'éducation de base.
4. Possibilité d'une concertation et d'une collaboration avec les ONG prises collectivement portant sur des questions de fond et des conférences/manifestations internationales sur des thèmes tels que l'EPT.
5. Compte tenu de la nécessité de former davantage de femmes à participer aux décisions relatives à l'éducation non formelle.
6. Activité menée conjointement avec l'OIT, l'UNICEF et l'OMS.

Activités particulièrement inefficaces :					
Activité	Échec imputable au choix des éléments suivants :				
	Thème	Lieu/ Moment	Participants/ groupes cibles	Modalité d'action	Autre
1. Études sur les enfants des rues et les enfants qui travaillent et analyses de leur situation en vue de faciliter l'action.					X ⁷
2. Études de cas concernant la prise en charge des besoins des groupes marginalisés/exclus (extrabudgétaire).				X	X ⁸

il faut aussi que les organes directeurs prennent la décision de redéfinir les priorités et de réorganiser le programme en conséquence. Les réductions de crédits doivent se traduire par des réductions d'activités si l'on ne veut pas que la qualité d'exécution du programme en pâtisse. Cette remarque vaut pour l'ensemble du grand programme I.

(12) Les programmes d'éducation primaire devraient être mis sur pied de façon progressive avec les États membres jusqu'à ce qu'ils atteignent leurs objectifs. Il s'agit là d'un lent processus. L'organisation de conférences et de colloques permet de lancer des initiatives et offre l'occasion d'une confrontation des expériences. Lorsque les gouvernements nationaux sont déterminés à modifier le système éducatif, les ressources limitées de l'UNESCO jouent un rôle catalytique très efficace. Les initiatives interrégionales sont importantes pour que les régions tirent aussi profit des enseignements les unes des autres. La coopération entre le Siège, les bureaux hors Siège et les Instituts de l'UNESCO s'est renforcée et les programmes d'éducation primaire se sont développés. De plus amples ressources sont nécessaires pour aider les États membres à améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage. C'est là un aspect décisif du suivi de Dakar. Les programmes de réforme continueront à mettre l'accent sur la promotion de systèmes éducatifs qui soient intégrateurs et qui répondent aux besoins des pauvres.

(13) Les points forts de l'action de l'UNESCO en matière de protection et d'éducation de la petite enfance se situent dans trois grands domaines : formation et renforcement des capacités ; mise en réseau et constitution de partenariats ; information et documentation. Les partenaires de l'UNESCO sur le terrain apprécient sa capacité d'organisation, l'accès qu'elle offre à une documentation universelle, ses perspectives et son rôle important en matière d'échange d'information et de contribution de réseaux. Il ressort du Bilan de l'EPT à l'an 2000 en matière de soin et de protection de la petite enfance que, dans ce domaine, les politiques et systèmes n'existent guère, pour une majorité d'États, que sur le papier, qu'ils sont souvent éparpillés en éléments formels et non formels et qu'un surcroît d'efforts est nécessaire pour les traduire par des actions concrètes. L'UNESCO devrait axer son action sur l'intégration des politiques et de systèmes d'éducation et de protection de la petite enfance, incluant la définition d'indicateurs ; le renforcement de l'éducation des parents/famille ; et le renforcement de l'information, de la sensibilisation et de la mise en réseau autour des questions relatives à la petite enfance.

(14) Ce qui manque de toute évidence, c'est une plus grande cohérence des stratégies et un engagement politique plus ferme à l'égard de l'alphabétisation et de l'éducation des femmes. Les informations et les expériences qui voient le jour au niveau local devraient servir à affiner les politiques et les stratégies en amont. Il est important de veiller à ce que l'expérience et les compétences techniques soient à la hauteur de la tâche à accomplir. Renforcer l'éducation non formelle, améliorer la qualité de l'apprentissage et de l'alphabétisation, suivre et évaluer efficacement nos actions et veiller à ce que le système éducatif soit intégrateur et souple en comblant le fossé entre éducation formelle et éducation non formelle, sont toutes des tâches

vitales. L'UNESCO devrait s'abstenir d'apporter un soutien qui serve à financer les frais généraux des organisations. Au contraire, elle doit avoir pour règle de définir rigoureusement par voie de contrat les tâches et les résultats, en subordonnant le financement à des conditions arrêtées d'un commun accord.

(15) Les activités destinées à atteindre les enfants exclus doivent bénéficier de la collaboration d'institutions non gouvernementales expérimentées et dévouées et de la participation des gouvernements à des activités d'éducation, voire de survie. La nécessité de renforcer les efforts de mobilisation de la volonté politique des gouvernements est décisive non seulement pour combattre l'exclusion sociale des enfants, mais aussi pour tenter d'éradiquer le phénomène.

(16) Les leçons tirées du Forum consultatif international sur l'éducation pour tous tiennent en trois mots : partenariat, décentralisation et appropriation. Jamais auparavant autant de pays (165) n'avaient élaboré des rapports nationaux complets sur la situation de l'éducation de base ni autant de partenaires fait un tel effort pour contribuer à une évaluation à grande échelle, impliquant une vaste coopération au-delà des frontières nationales. L'importance de l'éducation de base pour tous est pleinement reconnue et considérée comme une pierre angulaire dans la lutte contre la pauvreté et pour la parité entre les sexes et l'égalité des chances offertes aux femmes et aux filles. Il faut encore renforcer le partenariat, décentraliser l'influence et le contrôle et promouvoir l'appropriation des résultats, la planification et la mise en œuvre d'efforts concertés.

(17) En ce qui concerne l'Éducation pour tous en Afrique, les Instituts de l'UNESCO peuvent jouer un rôle déterminant dans l'amélioration de l'accès à l'éducation et de la qualité des services offerts. L'éducation à distance joue un rôle de plus en plus important, notamment du point de vue du rapport coût-efficacité. L'UNESCO devrait apporter son soutien aux programmes d'éducation à distance considérée comme un moyen essentiel de renforcer les capacités institutionnelles. Elle peut aider à mettre au point des modèles et des matériels éducatifs pertinents et adaptés selon des modalités abordables et elle peut beaucoup faire pour développer les compétences techniques et professionnelles concernant les nouvelles technologies. Elle devrait dans la mesure du possible exploiter les capacités des centres d'excellence existant de par le monde.

(18) Il est important, dans les pays de l'E-9, d'accorder une attention soutenue et plus grande au Bilan de l'EPT à l'an 2000 et à son suivi, à l'alphabétisation, à la formation des enseignants, à l'éducation des femmes et des filles et aux technologies de l'éducation. Il faudrait augmenter sensiblement le nombre de projets conjoints afin de développer la confrontation des expériences. Il faudrait enfin renforcer les moyens humains et financiers des neuf bureaux de l'UNESCO, afin de travailler plus efficacement, dans le cadre d'un vrai partenariat avec les organismes nationaux et les autres institutions.

7. Financement.

8. Les pays n'ont pas fourni d'informations précises ; les études de cas soumises rendaient compte d'un modèle d'éducation spéciale « traditionnel ».

Programme I.2 Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation tout au long de la vie

I.2.1 - Stratégies éducatives pour le XXI^e siècle

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Elevée	Modérée	Faible
<p>Promouvoir des systèmes éducatifs à la mesure des enjeux du XXI^e siècle</p> <ol style="list-style-type: none"> Capacités nationales dans le domaine de la reconstruction, la réforme, l'élaboration des politiques et programmes, et le développement des systèmes éducatifs renforcées et développées dans les pays en voie de développement à travers une assistance technique. Élaboration et introduction des programmes d'actions transitoires pour la reconstruction des systèmes éducatifs des pays en situation de postconflit. L'identification, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et projets d'éducation (Albanie, Mauritanie, Mali). Dirigeants et opinion publique des États membres mieux informés, par le biais du <i>Rapport mondial sur l'éducation</i>, des tendances actuelles de l'éducation, notamment du degré de réalisation du droit à l'éducation, tel que défini dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Compréhension commune améliorée des concepts et des processus de formulation des politiques et programmes de réforme et de développement de l'éducation à travers un guide méthodologique sur les activités en amont et la coopération internationale. Sensibilisation accrue des hauts responsables des États membres, de la Banque mondiale et des ONG à l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie, dans le cadre de séminaires, allocutions et exposés communs. 	29 C/Rés., 1 par. 2.B (a)	X		
<p>Des services d'information et de documentation favorisant la rénovation des systèmes éducatifs</p> <ol style="list-style-type: none"> Décideurs, enseignants et autres spécialistes de l'éducation mieux informés de la situation de l'éducation aujourd'hui grâce à la diffusion de quelque 350 000 documents imprimés et audiovisuels⁹ et à une plus grande promotion du contenu du site Web du Secteur de l'éducation, en trois langues. Coopération renforcée au sein de l'UNESCO et avec les partenaires de l'Organisation dans le domaine de l'éducation, qui a permis de développer le réseau d'information sur l'éducation. 	29 C/Rés., 1 par. 2.B (b)		X	
<p>« Apprendre sans frontières » : lever les obstacles à l'éducation</p> <ol style="list-style-type: none"> Renforcement des pratiques novatrices dans les États membres, constitution de partenariats et mise en réseau¹⁰. Contributions techniques sur l'apprentissage ouvert et à distance dans plusieurs États membres, notamment d'Afrique, dans le cadre de projets pilotes sur les nouvelles technologies de l'information. 	29 C/Rés., 1 par. 2.B (c)		X	X
<p>Éducation des adultes et éducation permanente : reconnaître les qualifications acquises hors des systèmes formels</p> <ol style="list-style-type: none"> Sensibilisation accrue à la Déclaration et à l'Agenda pour l'avenir de CONFINTEA¹¹ grâce à une intensification des activités de publication et de mise en réseau. Capacités nationales de planification et de formulation des politiques améliorées grâce à l'échange d'information sur les politiques nationales entre les pays. États membres de toutes les régions sensibilisés à l'importance de l'apprentissage des adultes et de l'apprentissage permanent¹². 	29 C/Rés., 1 par. 2.B (d)	X		X
<p>Assistance technique pour la rénovation des systèmes éducatifs</p> <ol style="list-style-type: none"> Bâtiments et mobilier scolaires améliorés dans plusieurs États membres. Entretien des bâtiments et du mobilier scolaires amélioré grâce à la diffusion de manuels et de principes directeurs. États membres mieux préparés à faire face à des catastrophes naturelles grâce à l'apport d'une assistance technique. Développement d'un climat propice à la lecture dans les pays en développement grâce à une méthode d'étude sur l'instauration d'un équilibre entre subventions et lois du marché dans l'industrie de l'édition. 	29 C/Rés., 1 par. 2.B (e)	X	X	X

B. Évaluation de l'exécution du programme

(19) Les services fournis par l'UNESCO dans le domaine de l'élaboration des politiques et programmes stratégiques de réforme ont été surtout au profit des pays en voie de développement, principalement parmi les pays africains les moins avancés. En dépit de limites budgétaires du Programme ordinaire, une bonne partie de requêtes a pu trouver une réponse favorable grâce à la mobilisation d'importantes ressources extrabudgétaires, notamment du PNUD. Faute de ressources financières et humaines, l'unité n'a pas été en mesure de répondre favorablement à toutes les demandes d'assistance technique. Le rapport de la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^e siècle, intitulé *L'éducation: un trésor est caché dedans*, a maintenant été publié dans plus de 25 langues*. Ce rapport a donné lieu à de nombreux débats en 1998-1999. Ses recommandations ont été traduites sous forme de politiques et de législations dans un grand nombre de pays, touchant un vaste public. Les politiques de l'éducation de plusieurs États membres ont été directement inspirées de ce Rapport. Le *Rapport mondial sur l'éducation 2000* a été publié en anglais et en français et va l'être dans les quatre autres langues de l'Organisation. Une évaluation externe des rapports mondiaux de l'UNESCO sera soumise au Conseil exécutif (160 EX/45).

(20) L'intersectorialité, qui met en évidence les liens entre les programmes d'éducation et ceux des autres secteurs, ainsi que l'utilisation d'un large éventail de technologies de l'information et de la communication, tels ont été les facteurs d'efficacité des services d'information et de documentation. Il faudrait développer le recours aux nouvelles technologies et renforcer la coopération interactive avec les commissions nationales, qui sont un important moyen de décentralisation, ainsi que la mise en place d'infrastructures de communication dans les pays en développement, notamment de la région Afrique. Les résultats de l'évaluation des périodiques, documents et publications ont été portés à la connaissance du Conseil exécutif à sa 156^e session (156 EX/INF.10).

(21) En 1998-1999, le programme Apprendre sans frontières a mis l'accent sur des activités expérimentales visant (i) à promouvoir de nouvelles conceptions de l'apprentissage et (ii) à utiliser les CIT pour améliorer l'apprentissage et l'environnement dans lequel il se déroule. Ces activités ont été mises en œuvre dans le cadre du réseau Apprendre sans frontières (LWF), associant les bureaux hors Siège de l'UNESCO, et elles ont continué à donner lieu à une coopération intersectorielle. Le programme n'est toutefois jamais apparu comme faisant partie intégrante du grand programme I. Il était axé sur la mise en réseau et la constitution de partenariats.

(22) Les facteurs d'efficacité des activités d'éducation des adultes et d'éducation permanente tiennent à l'ampleur du soutien et de la participation des États membres, des ONG et de la société civile ; à la décentralisation du suivi et au transfert de responsabilités à l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE) ; à la coopération établie avec le Secrétariat de l'UNESCO, les bureaux hors Siège et les

instituts ; à l'intérêt et au soutien des donateurs. En ce qui concerne la rénovation des systèmes éducatifs, la plupart des activités bénéficient du soutien de sources de financement extrabudgétaires permettant l'exécution d'un large éventail de projets et la mise en œuvre et l'expansion des activités du programme.

(23) La collaboration étroite établie avec toute une série de partenaires dans l'intérêt général d'un projet (par exemple participation des élèves à l'exécution d'un projet contribuant à réduire le coût du projet tout en offrant des possibilités de formation sur le tas et en favorisant l'échange et la diffusion de connaissances) est un des principaux facteurs qui ont contribué à l'amélioration des bâtiments scolaires. Un autre de ces facteurs est le renforcement des capacités nationales grâce à la définition de normes et de critères de conception et de construction des bâtiments scolaires, dont les principes s'appliquent aussi à la conception de prototypes de bâtiments scolaires et de plans directeurs, de sorte que la rénovation des systèmes éducatifs s'inscrit dans une perspective holistique. La participation active des États membres ainsi que la collaboration, dans la mesure du possible, avec d'autres institutions et ONG, notamment l'UNICEF et le PNUD, pour mettre en commun les compétences et les ressources, ont été des facteurs d'efficacité durable.

(24) Près de 37,9 % du total des fonds extrabudgétaires du Secteur de l'éducation ont été reçus au titre du programme I.2 – Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation tout au long de la vie et du sous-programme I.2.1 – Stratégies éducatives pour le XXI^e siècle.

* Plusieurs centaines de milliers d'exemplaires imprimés.

9. Dont le dossier multimédia *UNESCO: 50 ans pour l'éducation*, le *Rapport mondial sur l'éducation*, le catalogue de l'éducation, des brochures, des affiches et autres documents produits par le Secteur de l'éducation.
10. Par exemple pays d'Amérique centrale, Colombie, Égypte, Inde, Maroc, Mozambique, Turquie, Zimbabwe.
11. Cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes.
12. Afrique: Semaine pour l'éducation des adultes, séminaires nationaux sur les réformes de l'éducation, consultations régionales et sous-régionales. États arabes: accent mis en particulier sur l'accès des adultes à l'apprentissage par le biais des médias et des nouvelles technologies de l'information, en coopération avec l'UNEDBAS. Asie et Pacifique: réunions sur les politiques, organisées en coopération avec le PROAP en Chine, aux Philippines et en Thaïlande. Amérique latine et Caraïbes: éducation centrée sur l'intégration des populations autochtones. Europe: organisation de plusieurs séminaires sur l'alphabétisation et l'apprentissage tout au long de la vie.

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
1. Coopération avec des organisations et mécanismes régionaux.	X ¹³	X	X	X	
2. Évaluation et études de cas : l'éducation dans les situations d'urgence et de crise.	X	X	X	X	X ¹⁴
3. Coopération des partenaires sur le terrain concernant l'éducation dans les situations d'urgence.	X	X	X	X	X ¹⁵
4. Séminaire sur l'apprentissage tout au long de la vie à Lisbonne, collaboration avec la Fondation Gulbenkian.	X				X ¹⁶
5. Conférence à Melbourne sur une large application des conclusions du rapport Delors.	X		X	X	
6. Suivi de CONFINTEA.	X	X	X		
7. Préparation d'EXPO 2000 (Construire des sociétés apprenantes).		X		X	
8. Réhabilitation des écoles et fourniture de mobilier scolaire dans les Territoires palestiniens autonomes.			X	X	
9. Normes et critères de conception des bâtiments et du mobilier scolaires au Maroc.	X		X		
10. Construction de prototypes d'écoles en Irak.	X	X			
11. Établissement d'un plan directeur pour un centre de jeunes au Bhoutan.			X		
12. Principes directeurs pour la réhabilitation des écoles, la production de mobilier et la fourniture de matériels scolaires en Irak.	X		X		
13. Version arabe du <i>Guide pour l'approvisionnement durable en livres – De la conception jusqu'à l'utilisation</i> et de <i>A Framework for the Development of National Policies for the Provision of Training Materials and Schools and Non-formal Education Programmes</i> prête à être imprimée.				X	
14. Manuel de formation à la gestion destiné à aider les éditeurs à résoudre le problème particulier auquel est confrontée l'industrie de l'édition en tant qu'industrie de l'information, en cours d'élaboration ¹⁷ .	X		X	X	
15. Encouragement de la production locale de craie de qualité en tant qu'industrie de base au service de l'éducation dans les pays en développement.	X		X		

Activités particulièrement inefficaces :					
Activité	Échec imputable au choix des éléments suivants :				
	Thème	Lieu/ Moment	Participants/ groupes cibles	Modalité d'action	Autre
1. Appuyer la mise sur pied de programmes d'actions transitoires pour la reconstruction et le développement des systèmes éducatifs des pays en situation de postconflit.					X ¹⁸
2. Assistance opérationnelle sur le terrain dans les situations d'urgence et de crise.					X ¹⁹
3. Enrichissement et renouvellement des collections imprimées et multimédia de publications sur l'éducation, en coopération avec les unités du Secteur ED et hors Siège, et abonnements.					X ²⁰
4. Conception de prototypes de bâtiments destinés à certaines zones exposées au risque de catastrophes naturelles.					X ²¹

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(25) L'élaboration des politiques et programmes stratégiques de réforme a atteint pleinement ses objectifs au bénéfice d'un certain nombre d'États membres tels que le Mali et le Tchad, en ce sens qu'elle a permis de faciliter le dialogue politique entre les décideurs nationaux, la société civile et les partenaires de l'école et déboucher sur l'organisation des tables rondes sectorielles réussies. Le Groupe de travail sur l'analyse sectorielle en éducation (GTASE) a finalisé un inventaire et une revue analytique de 229 études sectorielles sur l'éducation menées en Afrique entre 1990-1994, intitulée: « Analyses, programmes et priorités pour l'éducation en Afrique ». En ce qui concerne le suivi du Rapport de la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^e siècle, la collaboration fructueuse avec la Fondation Gulbenkian pour l'organisation d'un séminaire sur l'apprentissage tout au long de la vie, témoigne de l'utilité de la coopération avec les ONG. Le partage des tâches en valorise la teneur et allège le fardeau pour les deux partenaires.

(26) Le développement des technologies de l'information et de la communication incite à repenser l'emploi des ressources financières et humaines ainsi que les fonctions d'information et de documentation. La coopération avec les commissions nationales, qui devraient assumer davantage de responsabilités pluriministérielles et devenir un mécanisme de décentralisation très important et indispensable, devrait être renforcée et l'UNESCO devrait s'efforcer de mobiliser des ressources extrabudgétaires afin de contribuer au renforcement des infrastructures et des équipements de communication, notamment dans les pays les moins avancés. L'évaluation externe des périodiques,

documents et publications du Secteur de l'éducation a soulevé un certain nombre de questions pertinentes quant à la stratégie du secteur dans ce domaine. Une nouvelle stratégie reste à définir.

(27) L'initiative Apprendre sans frontières a été suspendue en tant que programme distinct. Ses objectifs seront intégrés dans une nouvelle stratégie relative à l'emploi des nouvelles technologies dans le domaine de l'éducation.

(28) Bien que de nombreuses activités recommandées par CONFINTEA aient été mises en œuvre, la multitude des thèmes a entraîné une certaine fragmentation et un chevauchement avec d'autres programmes. Il conviendrait de mettre en place un mécanisme pour recentrer le suivi et suivre les activités menées par d'autres partenaires et organisations.

(29) En ce qui concerne la rénovation des systèmes éducatifs, il est important d'adopter une approche holistique lors de l'exécution des projets relatifs aux bâtiments et installations scolaires. La définition de normes et de critères de conception et de construction des bâtiments scolaires, de remise en état de ces bâtiments, de fourniture de mobilier scolaire et de matériels éducatifs, sont autant d'activités qui sont imbriquées et ne sauraient être envisagées indépendamment les unes des autres. Pas plus qu'elles ne doivent être envisagées indépendamment des politiques et exigences de l'éducation, si l'on veut répondre aux besoins réels des bénéficiaires.

(30) La demande d'assistance des États membres est énorme et il n'est pas possible d'y répondre avec les moyens financiers et humains disponibles; aussi est-il indispensable de partir des compétences existantes et de ne pas craindre de reprendre des idées de projets qui ont été couronnés de succès tout en s'efforçant toujours de les améliorer.

13. Rôle catalyseur pour le Groupe de travail sur l'analyse sectorielle en éducation (GTASE) établi dans le cadre de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA).
14. Nouvelle stratégie et rôle dirigeant dans ce domaine particulier.
15. Rôle normatif et préventif reliant assistance humanitaire et programmes de reconstruction.
16. Le séminaire a été un élément déterminant dans le regain d'intérêt de la Fondation Gulbenkian pour les questions d'éducation.
17. Sur la base des travaux du séminaire organisé à l'intention des éditeurs en Chine, du 17 au 22 janvier 2000, sur la gestion des organisations dans le cadre de la stratégie de changement et de la planification financière pour la croissance.
18. Faute de ressources humaines et financières.
19. L'UNESCO doit mettre rapidement en place un programme d'éducation dans les situations d'urgence.
20. Faute de ressources financières.
21. Faute de financement.

I.2.2 - Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
<p>Rénovation de l'enseignement secondaire : structures, contenus et réseaux</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réforme concernant l'enseignement secondaire et la jeunesse promue dans la région Asie-Pacifique grâce à la définition de priorités plus claires²². 2. Techniques d'enseignement respectant la pédagogie traditionnelle modernisées grâce à la mise au point et à la reproduction d'un modèle de formation du personnel et d'élaboration de programmes d'enseignement basé sur l'école pour le Pacifique. 3. Sensibilisation et échange d'information concernant la réforme de l'enseignement secondaire développés grâce à un site Web et à des études de cas par pays sur les approches novatrices. 4. Collaboration accrue pour explorer les modalités de coopération concernant huit questions prioritaires de la réforme de l'enseignement secondaire et des politiques de jeunesse, sur la base d'un accord général Nations Unies, OIG et ONG dégagé à la réunion de consultation interinstitutions sur la réforme de l'enseignement secondaire et les politiques de jeunesse (UNESCO, Paris, juin 1999). 	29 C/Rés., 1 par. 2.B (f), (g)	X X	 X X	
<p>Enseignement scientifique et technologique</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Orientations données aux décideurs et renforcement des capacités de refonte des programmes et de formation des enseignants dans plus de 70 États membres²³. 2. Encouragement des approches interdisciplinaires et intégrées de l'EST par des accords de coopération avec la Banque mondiale sur un réseau multimédia virtuel et avec l'OMS sur l'éducation sanitaire ; relance du réseau SEMEP. 3. Renforcement de la vulgarisation de la S-T chez les enfants par le lancement de la campagne internationale concernant le point de vue des enfants sur la science au XXI^e siècle. 4. Renforcement de la fonction de documentation de l'UNESCO par le développement du site Web sur l'EST et la diffusion de <i>Connexion</i> dans 175 États membres. 	29 C/Rés., 1 par. 2.B (f)		X X X X	
<p>Éducation préventive contre l'abus des drogues et le sida</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Trente décideurs des ministères de l'éducation mobilisés et formés aux questions relatives au VIH/sida et à l'éducation, en Afrique et en Asie centrale. 2. Formulation et mise en œuvre de 14 plans d'action nationaux en Asie-Pacifique, Afrique du Sud et Amérique latine. 3. Programmes de formation des enseignants mis en place et programmes d'enseignement élaborés ou adaptés/traduits et utilisés, en Amérique latine, en Asie et dans les États arabes. 4. Sensibilisation accrue de groupes de femmes appartenant à la population locale de 17 pays africains aux messages sur le VIH/sida grâce à l'élaboration et à l'utilisation de matériels culturellement appropriés destinés aux organisations de femmes locales. 5. Échange accru d'information et de données d'expérience dans le domaine de la prévention de l'abus des drogues grâce à l'extension à l'Afrique du réseau UNESCO/CE PEDDRO. 	29 C/Rés., 1 par. 2.B (h)	X X X	 X X	
<p>Formation des enseignants et amélioration de leur condition</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Condition des enseignants améliorée dans la sous-région du Pacifique suite à la Recommandation OIT/UNESCO²⁴. 2. Amélioration de l'échange d'informations sur les questions touchant à la situation économique, sociale et éducative des enseignants, grâce à la création par le Groupe consultatif interinstitutions sur la réforme de l'enseignement secondaire et les politiques de jeunesse d'un groupe de travail permanent. 	29 C/Rés., 1 par. 2.B (i)		X X	
<p>Projet international pour l'enseignement technique et professionnel</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation accrue – grâce à l'établissement de liens fonctionnels dans le cadre du réseau UNEVOC – des experts de l'enseignement technique et professionnel de plus de 100 États membres. 2. Définition de références pour les réformes de politique nationale dans 50 pays grâce à l'adoption de nouveaux concepts et des meilleures pratiques. 	29 C/Rés., 1 par. 2.A (j)	X	 X	
<p>Améliorer l'accès des jeunes filles à l'enseignement scientifique, technique et professionnel</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation d'une trentaine d'États membres africains à l'importance que revêt le renforcement de la participation des jeunes filles et femmes à l'enseignement scientifique, technique et professionnel et à la nécessité de leur faciliter l'accès à l'éducation et à la formation pertinentes²⁵. 2. Sensibilisation accrue de l'opinion à la nécessité de conceptions de l'enseignement scientifique, technique et professionnel qui tiennent compte des sexes et de la diffusion des principes directeurs dans ce domaine. 	29 C/Rés., 1 par. 2.A (f)	X X		

B. Évaluation de l'exécution du programme

(31) La Conférence internationale UNESCO-ACEID sur l'éducation* a permis de promouvoir la coopération régionale et l'échange d'information à tous les niveaux. Le séminaire de Quito a marqué le point de départ d'un gigantesque processus, dont le thème consistait en une série de questions difficiles auxquelles il s'agissait de répondre. A quelles priorités pour la réforme de l'enseignement secondaire les ministres de l'éducation de tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes devraient être invités à se rallier en définitive en 2000-2001? Quels sont les meilleurs moyens d'identifier ces priorités au niveau national, puis sous-régional? Selon quelles modalités de recherche et quels types de séminaires et au moyen de quels financements? Les participants sont parvenus à un large consensus concernant les priorités.

(32) Le Groupe consultatif interinstitutions sur la réforme de l'enseignement secondaire et les politiques de jeunesse a pris un bon départ, les différentes organisations partenaires ayant entrepris d'examiner les moyens concrets et constructifs de collaborer et de coopérer dans le domaine de la réforme de l'enseignement secondaire et de l'éducation des jeunes.

(33) Parmi les principaux facteurs d'efficacité des activités relatives à l'enseignement scientifique et technologique, il convient de mentionner l'approche élargie de l'enseignement scientifique et technologique de base, mettant davantage l'accent sur les questions de société, notamment en relation avec l'environnement, les sources d'énergie renouvelable, la santé, la nutrition, etc., conformément aux tendances mondiales dans ce domaine et aux attentes des États membres. La coopération renforcée avec le Secteur des sciences est un autre facteur positif**. Ces résultats ont été obtenus malgré de nombreuses contraintes budgétaires rencontrées tout au long de l'exercice biennal, qui ont nui à la planification et à l'exécution des activités ainsi qu'à leur efficacité. L'absence de compétences adéquates au Siège et dans les bureaux hors Siège a représenté une difficulté supplémentaire.

(34) Près de 90 % des activités en matière d'éducation préventive contre l'abus des drogues et le sida ont été exécutées grâce à des fonds extrabudgétaires. Cette dépendance à l'égard des sources de financement extrabudgétaire peut avoir une incidence négative sur la poursuite des activités en question***.

(35) Le séminaire du Pacifique a été un succès; l'utilisation explicite à la fois des recommandations de la 45^e session de la CIE et de l'instrument normatif OIT/UNESCO pour obtenir un suivi concret dans la sous-région, et la composition tripartite du séminaire (éducation/travailleurs/employeurs) ont contribué à son succès. Le séminaire avait pour priorité explicite, qu'il a scrupuleusement respectée, d'établir un lien entre les préoccupations en matière d'éducation et de travail et le souci général de tenir compte de la culture sous-régionale et d'utiliser l'instrument normatif pour aider à renforcer les capacités nationales de formation des enseignants en s'appuyant sur des traditions culturelles communes à la sous-région.

(36) Le projet extrabudgétaire Internationale de l'éducation/Banque mondiale/UNESCO/OIT, financé à hauteur de 82 600 dollars par des fonds extrabudgétaires, est intéressant principalement parce que le donateur était la Banque mondiale et le bénéficiaire l'Internationale de l'éducation. La dynamique de financement et la participation de la Banque mondiale aux séminaires de formation des dirigeants de syndicat ont donné lieu à un dialogue ouvert entre ces deux organismes. Un dialogue constructif s'est établi entre les dirigeants des syndicats enseignants, les responsables de la Banque mondiale, les responsables de l'éducation et les représentants de l'UNESCO et de l'OIT dans le cadre de deux ateliers de formation sous-régionaux sur les questions économiques liées à l'éducation auxquels six pays africains ont participé.

(37) Le Congrès de Séoul a été un très grand succès. Les recommandations et les demandes d'actions de suivi concrètes témoignent de la très grande satisfaction des parties prenantes. L'efficacité de cette activité tient à plusieurs éléments: la République de Corée, pays hôte, a versé près de 500 000 dollars et a chargé une excellente équipe des dernières dispositions à prendre sur le lieu du Congrès;

* Six cents participants venus de 35 pays du monde entier, principalement de la région Asie-Pacifique (hauts responsables de l'éducation tels que ministres de l'éducation, directeurs généraux de l'éducation, formateurs d'enseignants, universitaires, responsables de l'élaboration des programmes d'enseignement, décideurs, enseignants et administrateurs d'écoles, parents et représentants du monde des affaires).

** Contribution à la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999), organisation d'un atelier sur l'éducation, coorganisation de l'atelier sur les femmes et du forum préparatoire africain, publication d'un numéro spécial de Connexion, contribution à la Conférence PACSICOM (Maputo, 1998), coorganisation de l'atelier sur l'éducation et l'information et collaboration avec la COI à l'élaboration de trois manuels scolaires sur la mer.

*** La Commission européenne a dû suspendre, pendant plusieurs mois, tous ses contrats avec ses partenaires, y compris l'UNESCO, en 1999.

22. Comme suite à la Conférence internationale UNESCO/ACEID (Bangkok, décembre 1998) sur le thème de « L'enseignement secondaire et la jeunesse à la croisée des chemins: visions novatrices pour un siècle nouveau ».

23. Au moyen de conseils techniques ainsi que d'activités et de séminaires régionaux, sous-régionaux et nationaux dans les États arabes, en Asie, en Europe et en Amérique latine, dans la région de la mer d'Aral et en Afrique de l'Ouest, au Bangladesh, à Cuba, au Népal, en Ukraine, en Zambie, en Inde et en Égypte.

24. Adaptée à l'issue du Séminaire OIT/UNESCO organisée à l'intention de 12 États insulaires ainsi que de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande à Nadi (Fidji), en octobre 1998.

25. Notamment par la coopération avec les réseaux en place, par l'organisation conjointe, avec le Secteur des sciences, du Forum régional pour l'Afrique Femmes, science et technologie (Ouagadougou, 25-28 janvier 1999) dans le cadre des préparatifs de la Conférence mondiale sur la science, et par la collaboration avec des réseaux régionaux, en particulier avec le projet FEMSA.

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
1. Actions visant à préparer une réforme de l'enseignement secondaire général à moyen et long termes en Amérique latine et dans les Caraïbes.		X	X		
2. Diffusion d'un document (anglais/français) sur l'emploi de matériel bon marché pour l'enseignement scientifique et technologique.		X	X		
3. Ressources didactiques et prototypes de matériels d'enseignement, tels que la mallette pédagogique de l'UNESCO sur la science et la technologie, contenant un guide de l'enseignant, des fiches d'activités et une vidéocassette, un CD-ROM sur le recyclage et le volume VII d' <i>Innovations dans l'enseignement des sciences et de la technologie</i> .		X	X	X	
4. Campagne internationale des jeunes pour un XXI ^e siècle sans drogues.	X	X	X		
5. Projet pilote lancé dans tous les collèges publics sur les questions liées au VIH/sida dans le Madhya Pradesh.	X		X		
6. Séminaire OIT/UNESCO sur la condition de l'enseignant dans le Pacifique, Nadi (Fidji), octobre 1998.	X	X	X	X	X ²⁶
7. Deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel.	X	X	X	X	X ²⁷

Activités particulièrement inefficaces :					
Activité	Échec imputable au choix des éléments suivants :				
	Thème	Lieu/ Moment	Participants/ groupes cibles	Modalité d'action	Autre
Renforcement et développement des équipes spéciales nationales chargées du projet 2000+.			X	X	X ²⁸

AusAid, Norvège, Finlande, France, Japon, ISESCO, Fondation européenne pour la formation, OIT et ALCATEL ; très bon rapport coût-efficacité obtenu grâce à divers moyens (y compris le recours à des services de consultants pour la préparation technique) et efficacité de la décentralisation (une série de conférences régionales préparatoires se sont tenues avant le Congrès de Séoul pour mettre en relief les contributions régionales au Congrès).

(38) Près de 12,1 % du total des fonds extrabudgétaires du Secteur de l'éducation ont été reçus au titre du programme I.2 Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation tout au long de la vie, sous-programme I.2.2 Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel (9 575 000 dollars), destinés principalement au Projet international pour l'enseignement technique et professionnel (UNEVOC) et à l'enseignement scientifique et technologique. L'éducation préventive contre l'abus des drogues et le sida est un autre domaine qui a bénéficié d'un très fort soutien.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(39) Les Conférences annuelles de l'ACEID ont été particulièrement efficaces en ce qu'elles ont permis de mobiliser des fonds extrabudgétaires pour couvrir les dépenses liées à l'organisation de la conférence, y compris le soutien financier aux participants des PMA ainsi que les frais des présentateurs de thèmes et autres orateurs invités. Ces fonds ont joué un rôle important de catalyseur en donnant de la visibilité aux actions de suivi, concernant en particulier les publications et matériels destinés à un centre d'échange d'information sur la réforme de l'enseignement secondaire dans la région Asie-Pacifique.

(40) Pour les stratégies d'avenir, il faudrait continuer à s'efforcer de mettre la science à la portée de tous, en adoptant des approches plus intégrées et des définitions plus larges de l'enseignement scientifique, qui englobent l'éducation à la santé, l'environnement, etc. ; rénover les méthodes d'enseignement en mettant l'accent sur les compétences scientifiques et les processus cognitifs ; mettre davantage l'accent sur les nouvelles technologies ; et s'efforcer de réduire les stéréotypes dans le domaine de la science afin d'améliorer la participation des groupes défavorisés, notamment des filles et des jeunes femmes. Compte tenu de la dépendance croissante des sociétés à

l'égard des progrès rapides de la science et de la technologie, l'acquisition de connaissances et de compétences scientifiques et technologiques est devenue une priorité majeure, notamment dans les pays en développement.

(41) Il est nécessaire d'améliorer la visibilité et le rôle de l'UNESCO aux niveaux à la fois international, régional et national dans le domaine de l'éducation préventive contre le sida. La priorité doit être donnée à l'exécution d'activités plutôt qu'à la visibilité. Les approches en amont, tout en correspondant à un avantage comparatif de l'UNESCO, ne sont pas toujours visibles en dernière analyse. D'où la nécessité d'améliorer la communication en ce qui concerne le rôle de l'UNESCO. La mobilisation des décideurs dans les ministères de l'éducation crée en général un effet multiplicateur et garantit une certaine durabilité des programmes, sauf lorsqu'interviennent plusieurs remaniements ministériels en l'espace de quelques années. Il faudra à l'avenir mobiliser les fonctionnaires des échelons inférieurs qui seraient en mesure de suivre les projets/programmes malgré les remaniements en question.

(42) A moyen terme, il faut de toute évidence accorder la priorité au suivi des séminaires sous-régionaux OIT/UNESCO visant à améliorer la formation et les conditions de travail des enseignants. Les nouvelles activités de l'Institut de statistique, en tant qu'elles visent à inclure des indicateurs plus fiables sur les enseignants à compter de l'an 2000, constituent un précédent prometteur pour ce type de suivi.

(43) L'efficacité du réseau UNEVOC a été largement tributaire de l'équipement en technologies de l'information et de la communication (CIT) des différents centres UNEVOC. En dotant ces centres des équipements nécessaires, on améliorerait grandement leur capacité de recevoir et de diffuser l'information.

(44) Une importante réaffectation des fonds serait nécessaire pour répondre aux attentes des États membres au lendemain du Congrès de Séoul. Plusieurs d'entre eux ont demandé une assistance pour remanier leur politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels. Certains sortent d'un conflit et souhaiteraient doter les jeunes des compétences nécessaires pour mener une existence productive. En conséquence, la formation et l'enseignement techniques et professionnels sont considérés non seulement comme faisant partie de l'éducation mais aussi comme un moyen de rétablir la stabilité sociale.

26. L'objectif à long terme de cette activité, inclus dans la recommandation tendant à créer un service d'immatriculation des enseignants du Pacifique, était de renforcer la capacité des États insulaires d'assurer par eux-mêmes la formation des enseignants. A moyen terme, l'UNESCO pourrait promouvoir la diffusion interrégionale des conclusions de ce séminaire auprès des Caraïbes, sous-région qui possède des caractéristiques analogues à celles du Pacifique en ce qui concerne les questions de parité entre les sexes du point de vue des garçons, la logistique entre îles concernant les déplacements et la communication, et les questions d'exode des compétences, qui toutes intéressent la formation et la condition des enseignants.

27. Tendances éventuelles des premières années du nouveau siècle dégagées.

28. Absence de réaction des partenaires et financement insuffisant.

I.2.3 - Enseignement supérieur et développement

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
Le rôle et les fonctions de l'enseignement supérieur <ol style="list-style-type: none"> En matière de politique et de réforme, fourniture de services consultatifs aux pays en développement et aux pays en transition aux fins de la mise en œuvre de la réforme de leur système d'enseignement supérieur et de la création de nouvelles universités²⁹. Maintien et renforcement des partenariats actifs avec les principales organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes dans le domaine de l'enseignement supérieur³⁰. Intensification du débat sur l'enseignement supérieur dans les universités, dans le cadre du programme UNITWIN/chaires UNESCO³¹. Mise en œuvre de réformes dans les pays en transition et les pays en proie à des problèmes de cohésion sociale et intensification du débat sur l'enseignement supérieur en Europe³². 	29 C/Rés., 1 par. 2.B (k)	X		
Programme UNITWIN/chaires UNESCO <ol style="list-style-type: none"> Resserrement de la coopération entre les universités à travers le renforcement des assises du programme UNITWIN/chaires UNESCO. Octroi d'un appui concret au titre du renforcement et de la modernisation des capacités des pays en développement, essentiellement en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes. Meilleure sensibilisation aux politiques en matière d'enseignement ouvert et à distance, grâce à la diffusion de principes directeurs auprès des responsables de l'enseignement³³. Renforcement de la coopération interuniversitaire palestinienne, européenne et américaine via le réseau PEACE³⁴. Adoption de la Déclaration et du Cadre d'action prioritaire sur l'orientation future du renouveau et de la réforme de l'enseignement supérieur à travers le monde³⁵. Mise en place de l'infrastructure nécessaire au suivi aux niveaux national, régional et international³⁶. 		X	X	
Promotion de la mobilité académique <ol style="list-style-type: none"> Renforcement de la mobilité académique³⁷, à travers notamment l'application de la Convention commune Conseil de l'Europe/UNESCO sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne³⁸. Renforcement de l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur³⁹. Renforcement et intensification des moyens d'enseignement et d'apprentissage au niveau de l'enseignement supérieur, dans le cadre d'activités régionales, notamment en Afrique⁴⁰. 	29 C/Rés., 1 par. 2.B (m), (n)	X		X

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
Adoption de la Déclaration et du Cadre d'action prioritaire par la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur et mise en place des mécanismes de suivi.	X	X	X	X	
Sixième consultation collective des ONG (mai 1998)	X	X	X	X	
Projet UNESCO-CEPES « Dix ans après, perspectives d'avenir : un bilan des transformations de l'enseignement supérieur en Europe centrale et orientale », avec 12 études de cas sur des pays de la région.	X	X			
Transformation de plusieurs chaires UNESCO/UNITWIN en réseaux internationaux (par exemple : ORBICOM) et création d'un nouveau réseau UNITWIN, le Réseau mondial pour l'innovation dans l'enseignement supérieur (GUINI), en partenariat avec l'Université des Nations Unies.	X	X	X		
L'UNESCO-CEPES a assuré le secrétariat du Réseau spécialisé conjoint Conseil de l'Europe/UNESCO qui regroupe des centres d'information sur la mobilité académique (ENIC) dont font partie 54 États.		X	X		
Publication d'une étude de l'UNESCO sur l'enseignement ouvert et l'enseignement à distance.	X	X	X		
Sortie du CD-ROM « Guide de pédagogie universitaire » (BREDA).	X	X	X	X	
Publication de la 31 ^e édition d' <i>Études à l'étranger</i> , en collaboration avec le BIE.		X	X		

B. Évaluation de l'exécution du programme

(45) Le fait que les pays, dans toutes les régions du monde, ont été de plus en plus nombreux à lancer des programmes de réforme et de renouveau de l'enseignement supérieur prouve que la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur s'est tenue à point nommé. Le fait que les participants à la Conférence étaient très nombreux montre sans ambiguïté que les objectifs de la Conférence et l'enseignement supérieur lui-même sont au cœur du développement social et économique. Les différentes parties prenantes (organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales, secteur économique, parlementaires, etc.) ont continué d'appuyer la dynamique de la Conférence en étant étroitement associées aux diverses activités prévues dans le cadre de la stratégie de suivi pour l'exercice biennal 2000-2001.

(46) On s'est efforcé d'élargir la portée géographique et thématique des chaires nouvellement créées et d'assurer leur autosuffisance. Plusieurs mesures ont été prises pour améliorer au niveau de l'Organisation la coordination et la gestion internes de ce programme véritablement interdisciplinaire et intersectoriel. Le programme UNITWIN/chaires UNESCO compte 338 chaires et 32 réseaux, situés dans plus de 500 établissements répartis dans plus de 105 pays à travers le monde. Plusieurs chaires créées lors de l'exercice biennal précédent sont devenues de véritables réseaux internationaux (par exemple ORBICOM). La viabilité de la majorité des chaires UNESCO a été assurée grâce au développement de leurs partenariats avec la société, y compris le secteur économique*. Une évaluation externe du programme sera soumise au Conseil exécutif à sa 160^e session. Toutes les chaires et tous les réseaux ont réussi à élargir leurs activités, bien qu'ils aient reçu de l'UNESCO des ressources financières limitées.

(47) Près de 3 millions de dollars émanant de sources extrabudgétaires ont été reçus au titre de ce sous-programme et affectés principalement aux activités liées au rôle et aux fonctions de l'enseignement supérieur et au programme UNITWIN/chaires UNESCO.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(48) L'UNESCO accorde dans le débat mondial sur l'enseignement supérieur une large place aux spécificités régionales et devrait continuer de le faire dans l'avenir. La décentralisation des ressources financières a un effet positif, en ce sens qu'elle permet d'entreprendre des actions au niveau régional. Il reste que dans l'ensemble, le budget est trop souvent restreint et fragmenté et que les bureaux régionaux doivent s'employer à trouver des fonds extrabudgétaires pour disposer de suffisamment de ressources pour pouvoir s'acquitter de leurs tâches.

(49) Étant donné les contraintes budgétaires, la viabilité des chaires UNESCO dans les pays les moins avancés, en particulier en Afrique, demeure un sujet de préoccupation réel.

(50) Il s'est révélé très utile de lier étroitement la stratégie de suivi de la CMES à celles d'autres grandes confé-

rences, en particulier la Conférence mondiale sur la science et le deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel, et au Bilan de l'EPT à l'an 2000. La synergie issue de la coordination de leurs résultats et de leurs applications permettra à l'UNESCO, d'une part, de continuer à diriger le débat mondial dans ces domaines, et, de l'autre, de s'appuyer sur un processus de réflexion fécond pour concevoir des activités de coopération mieux ciblées et plus efficaces.

* Une réunion des titulaires des chaires UNESCO a eu lieu dans le cadre de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur le 8 octobre 1998 et deux éditions du Répertoire des réseaux UNITWIN et des chaires UNESCO ont paru (1998 et 1999). Le programme fait l'objet d'une évaluation externe qui a débuté en septembre 1999. La base de données UNITWIN a été établie et une page Web créée sur l'Internet (<http://www.unesco.org/education/educprog/unitwin/index.html>).

29. Pays concernés : pays de l'Europe de l'Est et du Sud-Est, Libéria, Gambie, Bolivie, Arabie saoudite, Cambodge, Viet Nam et République-Unie de Tanzanie.
30. Les résultats de la sixième Consultation collective des ONG (mai 1998) ont alimenté les travaux de la table ronde Round Table on Business Ethics CMES-AIESEC (décembre 1998).
31. Réunions et publications liées aux projets relevant du programme UNITWIN/chaires UNESCO.
32. Projet UNESCO-CEPES « Ten Years After and Looking Ahead: A Review of the Transformation of Higher Education in Central and Eastern Europe », avec douze monographies concernant des pays d'Europe centrale et orientale; document directif sur le thème « Further Development of Higher Education in South-East Europe »; publication de la revue trimestrielle du CEPES *Enseignement supérieur en Europe*.
33. Un document directif sur l'enseignement ouvert et à distance a été publié dans trois langues (anglais, espagnol, français).
34. Programme de coopération universitaire palestinien-européen dans le domaine de l'éducation.
35. La Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur visait trois objectifs : élargir l'accès à l'enseignement supérieur fondé sur le mérite; moderniser les systèmes et les établissements d'enseignement supérieur; renforcer l'adéquation et les liens de l'enseignement supérieur avec le monde du travail. 1998 : achèvement des travaux des commissions préparatoires régionales (Beirut et Toronto); tenue de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (octobre 1998), en présence de 5000 participants et 130 ministres.
36. 1999 : constitution du Comité international de suivi de la CMES et des comités régionaux de suivi; désignation de 350 points focaux (entités nationales, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et donateurs); publication des actes de la Conférence, dont le Rapport final, sur support électronique; large diffusion de ces documents auprès des États membres.
37. Publication en chinois de l'ouvrage *Les études supérieures : présentation comparative des régimes d'enseignement et des diplômés*, et publication de l'ouvrage *Études à l'étranger* sur papier et sur CD-ROM.
38. L'UNESCO-CEPES, agissant en coopération avec le Conseil de l'Europe, assure le secrétariat de l'ENIC-réseau spécialisé conjoint Conseil de l'Europe/UNESCO qui regroupe des centres d'information sur la mobilité académique (54 États en font partie).
39. A sa 157^e session (automne 1999), le Conseil exécutif a approuvé l'élargissement du mandat du Comité conjoint OIT-UNESCO d'experts sur l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de 1966 (CEART), en lui confiant le suivi de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997).
40. Le Bureau régional d'éducation pour l'Afrique (BRED) a organisé plusieurs ateliers de pédagogie universitaire (150 participants au total) et publié un manuel de pédagogie pour l'enseignement supérieur à l'intention des professeurs d'université en Afrique.

Projets spéciaux

Amélioration des possibilités d'apprentissage offertes aux jeunes marginalisés

(51) *Ce projet vise à promouvoir l'intégration socio-économique des jeunes marginalisés et des groupes ethniques isolés afin qu'ils puissent apporter leur pierre au développement rural durable et à la lutte contre la pauvreté. Il suppose des politiques appropriées appelées à être appliquées au niveau national et destinées à aider les jeunes et les jeunes adultes à acquérir des savoir-faire qui leur permettent d'obtenir des revenus et, partant, d'améliorer leurs conditions de vie.*

(52) *Des politiques d'éducation non formelle à distance et des politiques nationales d'éducation de base et de formation ont été mises en place dans quinze pays à l'intention des groupes ethniques marginalisés et isolés. Une vingtaine de projets de collecte de fonds et de projets opérationnels ayant pour objet de dispenser aux jeunes une éducation fonctionnelle de base, c'est-à-dire les savoir-faire liés à la vie quotidienne et à l'exercice d'une activité génératrice de revenus, ont été mis en œuvre. Des séminaires de formation, avec octroi de bourses ont été organisés, d'une part, à l'intention d'homologues nationaux dans les domaines de l'éducation de base à distance, la production de matériels didactiques et la gestion des projets, et, d'autre part, à l'intention des spécialistes de l'éducation non formelle dans les domaines de l'action participative et de la pédagogie active.*

(53) *Comparées aux projets financés à l'aide de ressources extrabudgétaires, les activités inscrites au Programme ordinaire pourraient jouer un rôle catalyseur plus actif à travers la diffusion d'informations sur les innovations et les succès remportés, sensibilisant par là les autorités à la nécessité de renforcer les possibilités de formation adaptées aux débouchés du marché dans une économie parallèle.*

Promotion de l'éducation des jeunes filles et des femmes en Afrique

(54) *Ce projet, lancé en 1996 dans le sillage de la Conférence panafricaine de Ouagadougou sur l'éducation des filles, est devenu un programme à l'issue de la première phase. Au cours de la deuxième phase, les services d'orientation et de conseils sur la parité entre les sexes se sont développés à la faveur de l'organisation d'ateliers régionaux à l'intention de formateurs de formateurs au Malawi et en Côte d'Ivoire et à l'intention de décideurs, de formateurs d'enseignants, de travailleurs sociaux et d'éducateurs de jeunes originaires de 27 pays ; et aussi grâce à la mise en place d'un Centre pour le conseil, l'orientation et l'épanouissement des jeunes filles en Afrique. Au nombre des activités qui ont donné les meilleurs résultats, il y a lieu de citer les ateliers de formation des formateurs organisés dans 11 pays, ainsi que la production de matériels pédagogiques en matière d'orientation et de conseils et de brochures et de cassettes didactiques destinées aux formateurs responsables des programmes d'éducation non formelle faisant une place aux femmes.*

(55) *La stratégie du programme consiste à renforcer les capacités des pays participants dans les domaines culturel, social et économique, en leur permettant de définir et d'adapter le programme à leurs besoins.*

(56) *Le programme entre dans sa phase de consolidation et d'institutionnalisation. L'enseignement le plus important qui en a été tiré est que les responsables au sein des ministères de l'éducation devraient*

privilégier les programmes appelés à réformer le système éducatif. L'organisation d'ateliers de formation se poursuivra et l'on veillera tout particulièrement à assurer la viabilité du programme. Les gouvernements seront encouragés à continuer à mettre en place des centres d'orientation et de conseils accessibles aux jeunes, et en particulier aux filles, scolarisés ou non. Les chaires UNESCO dans les domaines considérés seraient aussi un moyen de renforcer les capacités nationales.

(57) Le programme d'orientation et de conseils* est axé principalement sur les services d'orientation et de conseils à l'intention des filles d'âge scolaire, compte tenu en particulier de la parité entre les sexes dans l'éducation aussi bien formelle que non formelle. Les bénéficiaires directs sont des décideurs et des administrateurs de haut niveau, des enseignants et des formateurs d'enseignants, les agents d'alphabétisation, les membres du personnel de l'éducation non formelle et les travailleurs sociaux; les bénéficiaires finales sont les jeunes filles et les femmes des pays participants. Financé par l'UNESCO, l'agence DANIDA et la Finlande, le programme est exécuté aux niveaux régional et national. Il a bénéficié d'un appui de l'UNICEF, du FNUAP, des États-Unis et de la Fondation Rockefeller; une collaboration a été établie dans les pays francophones d'Afrique avec l'ISESCO.

(58) Au titre de l'élément touchant la prise en compte des sexes spécificités dans l'éducation non formelle, il s'agit de former dans 19 pays des professionnels locaux à l'élaboration de matériels didactiques appropriés, par exemple sur le VIH/sida, la violence dans la famille, l'exploitation des jeunes filles employées en tant que domestiques, l'absence de rôles types positifs pour les femmes et les jeunes filles, le potentiel économique des femmes à travers la mise en valeur des petites entreprises, les conséquences néfastes des mariages précoces, la division plus équitable des responsabilités domestiques entre les hommes et les femmes.

* Le programme, lancé en 1994, couvre aujourd'hui 27 pays à savoir: Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Les progrès enregistrés diffèrent d'un pays à l'autre selon la date d'adhésion au programme.

Réforme des politiques de l'éducation dans les PMA

(59) Compte tenu du Bilan EPT à l'an 2000, aucune mesure n'a été prise à propos de ce projet spécial afin d'éviter tout chevauchement.

Formation scientifique, technique et professionnelle des jeunes filles en Afrique

(60) Au cours de la phase du projet correspondant à la période considérée, l'accent a été mis sur la promotion et la mise en œuvre d'activités novatrices aux niveaux national et local à travers la création d'un site Web et la diffusion de publications appropriées*. La coopération avec les réseaux existants a été considérablement renforcée et développée, grâce à une liaison officielle établie avec le projet FEMSA (Projet pour l'accès des femmes à l'enseignement des mathématiques et des sciences en Afrique). L'organisation à Ouagadougou du 25 au 28 janvier 1999, dans le cadre des préparatifs de la Conférence mondiale sur la science (1999) et en liaison avec le Projet spécial sur les femmes, la science et la technologie, du Forum régional pour l'Afrique Femmes, science et technologie, a permis de sensibiliser l'opinion publique à cette question. La promotion de « classes scientifiques » destinée aux jeunes filles a été particulièrement couronnée de succès, donnant lieu à des activités de suivi engagées au niveau national.

(61) Deux facteurs majeurs, entre autres, expliquent le succès du projet : la réponse positive des États membres et la coopération intersectorielle établie dans le cadre des préparatifs de la Conférence mondiale sur la science. Au nombre des domaines et modalités d'action les plus remarquables, il y a lieu de citer les « classes scientifiques », avec expériences scientifiques sur le tas peu coûteuses, et les campagnes de motivation s'adressant aux jeunes filles.

(62) Les activités envisagées pour la troisième et dernière phase biennale du projet tiennent compte des enseignements tirés pour la période 1998-1999 et sont axées sur l'élaboration d'un jeu de matériels permettant de réaliser des activités et des expériences scientifiques choisies tout spécialement pour répondre aussi aux besoins et aux intérêts des jeunes filles. Il faudra tenir pleinement compte dans les futurs programmes de l'UNESCO à moyen terme et à long terme de l'importance accrue que, au regard de l'évolution générale de la société, la communauté mondiale attache à l'acquisition par les jeunes filles et les femmes de connaissances scientifiques et techniques aussi bien théoriques que pratiques. Ce projet spécial s'avérant dans l'ensemble probant, il serait possible d'envisager dans la prochaine Stratégie à moyen terme de l'étendre à d'autres régions du monde.

* *Innovations dans l'enseignement des sciences et de la technologie*, vol. VII, et cinq numéros de la série Projets spéciaux : *Context and recommendations, Guidelines for programme planning, Summary of 21 national reports, Science experiments for girls and Motivating through comic strips*.

Les femmes, l'enseignement supérieur et le développement

(63) Il s'agit, dans le cadre de ce projet, de renforcer le rôle et l'apport des femmes diplômées dans le processus de développement, notamment en Afrique et dans les pays en transition. Renforcement de la mobilisation, échanges d'informations, formation et recherche touchant la place des femmes dans des domaines spécifiques (le rôle des femmes dans la gestion de l'enseignement supérieur, les sciences, l'intégration sociale, la culture et le développement), tels ont été quelques-uns des principaux résultats obtenus. Environ 500 femmes, appartenant à toutes les régions du monde, ont reçu une formation à travers les activités menées dans le cadre de cinq chaires UNESCO et de deux réseaux relevant du projet spécial*.

(64) Il a été procédé à un bilan mondial de la parité entre les sexes dans l'enseignement supérieur et de la sensibilisation à cette question de la communauté liée à l'enseignement supérieur. Les États membres et d'autres partenaires concernés par l'enseignement supérieur se sont engagés à favoriser l'équité entre les sexes. Lors de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (Paris, 1998), un débat sur l'équité entre les sexes, parrainé par l'ASDI a réuni un millier de participants. Les recommandations qui en sont issues ont été incorporées dans la Déclaration et le Cadre d'action prioritaire adoptés par la Conférence. C'est ainsi qu'un grand nombre de décideurs ont été sensibilisés à la question de l'équité entre les sexes, équité que les États membres et les autres partenaires, en adoptant la Déclaration et le Cadre d'action, se sont engagés à favoriser. Des initiatives ont été prises au niveau régional pour lancer des projets sur ce thème. Chaque bureau régional met en œuvre un programme d'activités analogue visant à promouvoir l'équité entre les sexes, en faisant appel aux mêmes modalités d'action. Par exemple, chaque bureau s'est attaché à associer les femmes aux travaux des réunions régionales préparatoires à la CMES ; le Bureau régional d'éducation pour l'Afrique (BREDA) a appuyé les activités de deux chaires Femmes, science et technologie (Swaziland et Ghana) ; le CEPES a mis en œuvre en 1998-1999 un programme intitulé « Good Practice in the Promotion of Gender Equality in Central and Eastern Europe ». Un intérêt accru a été porté aux initiatives nationales concernant la promotion de l'équité entre les sexes dans l'enseignement supérieur. Un des objectifs du projet spécial consiste à encourager la multiplication des initiatives nationales destinées à promouvoir l'équité entre les sexes et à atteindre les objectifs du Programme d'action de Beijing. Au cours de la période 1998-1999 (la deuxième des trois périodes biennales fixées pour la durée du projet), le nombre de projets nationaux a considérablement augmenté (par exemple en Tunisie, au Maroc, en Inde et en Russie). Ce phénomène atteste l'importance accrue attachée à la question de l'équité entre les sexes, notamment dans les contextes où les mesures dans ce sens étaient limitées.

* Le projet spécial, qui fait intervenir cinq chaires de l'UNESCO et deux réseaux, a pour objet de renforcer la place des femmes dans la gestion de l'enseignement supérieur, les sciences et la technologie, l'intégration sociale et la culture et le développement. Les chaires et les réseaux possèdent chacun son propre programme qui vise à renforcer les campagnes de mobilisation, la recherche, la formation et l'échange d'informations. Chaque projet est censé avoir un effet multiplicateur afin que la formation reçue au niveau international puisse être répercutée à d'autres niveaux (par exemple aux niveaux régional, national et institutionnel) par les spécialistes qui en ont bénéficié.

Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
Observatoire des structures, contenus et méthodes d'éducation Développement et diversification du service d'information grâce aux banques de données, aux Données mondiales sur l'éducation, à <i>INNODATA</i> , et <i>Études à l'étranger</i> et aux dossiers nationaux.	29 C/Rés., 2 X par. 1 (a)			
Contribution au renforcement des capacités aux niveaux national, sous-régional et régional				
1. Mise en place de réseaux régionaux et sous-régionaux dans la Méditerranée, en Asie centrale et Asie du Sud-Est, en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Afrique, centrés sur la gestion de la refonte des programmes d'études ⁴¹ .	29 C/Rés., 2 X par. 1 (b)			
2. Développement de la coopération avec des spécialistes de renom par la création d'un « College of Fellows », et avec des universités, des ONG et d'autres institutions dans le cadre d'accords de partenariat.	X			

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
1. Lancement de réseaux régionaux et sous-régionaux et stages de formation à la gestion des programmes d'études.	X	X	X	X	
2. <i>Perspectives. Revue trimestrielle d'éducation comparée</i> a été publiée en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe ⁴² .		X	X		
3. Bulletin trimestriel <i>Information et innovation en éducation</i> .		X	X		

B. Évaluation de l'exécution du programme

(65) Une réforme décisive effectuée au début de 1998 a transformé le BIE en centre de l'UNESCO chargé du contenu de l'éducation. L'information produite par le Bureau est appréciée par les décideurs, les chercheurs en sciences de l'éducation et les enseignants. Le manque de personnel et de ressources financières a retardé l'établissement de la 32^e édition d'*Études à l'étranger*. Le succès des activités déjà réalisées, en particulier des cours de formation, autorise à juger prometteurs les premiers résultats de l'action menée par le BIE selon la nouvelle orientation. Des ressources extrabudgétaires ont été recherchées et une importante contribution (500 000 francs suisses par an pour une période de quatre ans commençant en 2000) a été obtenue du gouvernement suisse en vue de la systématisation de l'information sur les contenus de l'éducation. On notera également l'exemple encourageant des pays qui ont apporté un soutien direct aux activités du Bureau (les Pays-Bas ont fourni deux experts associés, la France a fourni l'Administrateur du réseau méditerranéen, l'Inde a versé des contributions en nature pour l'organisation et la tenue d'une réunion sous-régionale).

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(66) Il convient de s'attaquer rapidement au problème des ressources humaines et financières du BIE car leur insuffisance est un sérieux obstacle à la poursuite de sa nouvelle mission en ce qu'elle limite ou retarde la réponse qu'il peut apporter aux besoins qui se font jour dans différentes parties du monde.

41. Suivant les besoins de chaque région, les activités ont pris la forme de cours intensifs ou séminaires sur la réforme des programmes d'études, organisés pour les décideurs et spécialistes de l'élaboration de ces programmes, d'enquêtes sur l'évolution des programmes d'une étude sur la rénovation des programmes et des politiques concernant les manuels, d'un Forum Internet sur le thème « Enseigner l'histoire et la géographie pour pouvoir vivre ensemble », etc.

42. Au nombre des sujets traités dans ses Dossiers en 1998-1999 figurent : l'évolution des systèmes d'éducation ; apprendre à vivre ensemble grâce à l'enseignement de l'histoire et de la géographie ; un enseignement supérieur pour le XXI^e siècle ; le maintien de la discipline à l'école ; l'enseignement technique et professionnel ; les droits de l'enfant en matière d'éducation ; la recherche sur l'éducation ; éducation, pauvreté et inégalité.

Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Modérée	Faible
1. Réforme et reconstruction des systèmes éducatifs de 22 pays par la prestation de services et d'un appui technique pour la mise en œuvre de composantes visant l'amélioration des compétences dans les domaines de la formulation de politiques, de la planification et de la gestion des systèmes et établissements d'enseignement.	29 C/Rés., 4 par. 1 (a)	X		
2. Renforcement des capacités nationales en matière de planification des politiques et de gestion et évaluation de l'éducation par la formation de plus de 1 000 spécialistes, parmi lesquels environ 230 femmes ⁴³ .	29 C/Rés., 4 par. 1 (a), (b)	X		
3. Développement des capacités de recherche des responsables de la planification de l'administration des systèmes éducatifs et des universités en association avec quelque 200 spécialistes de 63 pays.	29 C/Rés., 1 par. 1 (c)	X		

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
1. Restauration de la confiance et reconstitution des capacités au Ministère de l'éducation des Territoires palestiniens autonomes ⁴⁴ .	X	X	X	X	
2. Session sous-régionale d'enseignement à distance sur « la gestion financière stratégique de l'enseignement supérieur » s'adressant à certains pays africains ⁴⁵ .	X	X	X	X	
3. Recherches et études sur les politiques et les projets d'éducation et de formation pour les groupes défavorisés des pays africains francophones ⁴⁶ .	X	X	X	X	

Activités particulièrement inefficaces :					
Activité	Échec imputable au choix des éléments suivants :				
	Thème	Lieu/ Moment	Participants/ groupes cibles	Modalité d'action	Autre
1. Forum Internet autour d'un problème fondamental de planification de l'éducation dans des pays francophones d'Afrique ⁴⁷ .				X	
2. Organisation d'un forum sur le thème « Éducation et environnement ».			X		

B. Évaluation de l'exécution du programme

(67) Les principaux facteurs du succès des *activités de formation* sont les suivants :

- ▶ En dépit des différences entre les pays représentés aux sessions du Programme annuel de formation (PAF), l'accent est mis sur les problèmes qui leur sont communs et les stagiaires travaillent ensemble sur ces problèmes.
- ▶ Pour répondre aux besoins des pays à l'échelon régional, l'IPE a décentralisé certains de ses programmes et activités en les transférant en Amérique latine. Son Bureau régional à Buenos Aires a été ouvert pour appuyer les refontes de l'éducation en cours dans les pays du MERCOSUR.
- ▶ Les technologies du téléenseignement se prêtent particulièrement bien au renforcement des capacités.
- ▶ Dans l'organisation des cours intensifs de formation, l'efficacité des organisateurs nationaux est le principal facteur de succès.

(68) Les activités de formation de l'IPE se sont heurtées à deux difficultés majeures. La première est que le nombre de candidats au PAF a excédé de beaucoup celui des places offertes pour la session de huit mois. Seulement un sur trois ou quatre a finalement pu y participer. Le deuxième grand problème concerne le financement des bourses, difficile à trouver pour certains des candidats sélectionnés.

(69) Du fait de la recrudescence de l'intérêt porté aux *programmes de recherche* de l'IPE (service de supervision et d'appui aux ministères de l'éducation, suivi des réalisations en matière d'éducation, élaboration de stratégies éducatives pour les groupes défavorisés, etc.), les projets sont partout bien accueillis et bénéficient d'un plein appui au niveau national.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(70) En ce qui concerne les *activités de recherche*, les deux points suivants ont des conséquences pour l'avenir :

- ▶ Il est plus difficile de traduire les résultats de la recherche en recommandations pratiques et d'y sensibiliser les décideurs que de mener à bien les travaux de recherche proprement dits. Pour surmonter cet obstacle, l'Institut établit des dossiers d'orientation et des « guides pour les gestionnaires », qui résument les résultats de la recherche et sont expressément destinés aux décideurs.
- ▶ Il est à la fois long et complexe d'évaluer en profondeur l'impact d'une approche novatrice de l'éducation des groupes défavorisés. Une démarche institutionnelle axée sur le processus d'introduction, d'exécution et d'institutionnalisation de programmes novateurs a été adoptée, qui a permis de faire d'intéressantes constatations. À l'avenir, l'impact de ces programmes d'éducation et d'enseignement sur la lutte contre la pauvreté et leurs liens avec d'autres secteurs pourraient être renforcés.

43. Les activités de formation ont compris le Programme annuel de formation (PAF) et les cours intensifs. En outre, l'IPE a fourni un appui au Consortium d'Afrique australe pour le pilotage de la qualité de l'éducation (SACMEQ) qui offre aux décideurs des programmes intégrés de formation et de recherche.

44. Élaboration d'un plan quinquennal d'éducation. Création de solides équipes de cadres administratifs pour différents services du Ministère. Étude de différents modèles d'éducation et de leurs incidences possibles sur le développement, comportant une analyse des coûts de chaque scénario. Un effort particulier est fait pour parvenir à une sensibilisation et à un consensus des populations locales. Amélioration des capacités d'audit du Ministère et établissement de nouvelles procédures de gestion et de communication. L'IPE a pu mobiliser des organisations de parents et d'enseignants et d'autres institutions et partenaires sociaux lors des réunions nationale et régionale sur l'éducation. L'attention et la générosité de la communauté internationale ont également été mobilisées au cours d'une table ronde de donateurs.

45. Cinquante-neuf cadres financiers supérieurs et intermédiaires venant de 10 pays différents se sont perfectionnés en gestion financière dans le double but de produire des revenus et de mieux gérer les ressources existantes. Les technologies d'enseignement à distance ont été utilisées. On a formé des chefs d'équipe susceptibles de jouer collectivement le rôle de moteur du changement. Des débats en ligne ont été organisés, où les participants ont pu échanger des conseils.

46. Constitution de trois équipes de recherche pour étudier trois programmes sélectionnés. Collaboration étroite avec les ministères de l'éducation du Bénin, du Burkina Faso, de la Guinée et du Mali.

47. Que ce Forum n'ait rencontré qu'un faible écho peut s'expliquer en partie par le nombre limité d'anciens stagiaires de l'Institut ayant accès à l'Internet. L'expérience a néanmoins été jugée très prometteuse en ce qu'elle a montré l'efficacité de la démarche pour répondre aux besoins des personnes qui ont accès au courrier électronique.

Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
Suivi de la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA V)				
1. Diffusion, par le biais de publications et de réseaux, de la Déclaration et de l'Agenda pour l'avenir adoptés à CONFINTEA V ⁴⁸ .	29 C/Rés., 5 par. 1 (a), (b)	X		
2. Appui aux politiques nationales et aux échanges entre pays concernant le renforcement des capacités et l'élaboration de politiques par l'apport de capitaux d'amorçage pour permettre à un partenariat constitué de lancer ses activités.	29 C/Rés., 10	X		
Renforcement des capacités pour améliorer l'éducation des adultes				
1. Renforcement des capacités des responsables de l'élaboration des politiques d'éducation des adultes de pays en développement par des programmes de formation approfondie et de démonstration.	29 C/Rés., 5 par. 1 (c), (d), (e)	X		
2. Sensibilisation à la nécessité d'apprendre tout au long de la vie par la préparation, en partenariat avec la Banque mondiale, la Fondation allemande pour le développement international (DSE) et la Commission allemande pour l'UNESCO (DUK) d'un Dialogue universel sur le thème « L'édification de sociétés apprenantes », devant se dérouler pendant l'EXPO 2000, et axé sur le rôle croissant de l'apprentissage, de l'information et du savoir dans le développement durable et l'élimination de la pauvreté.		X		

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multi-plicateur	Valeur ajoutée	Autre
1. Ample diffusion des documents de la Conférence dans différentes langues et établissement de la série de brochures résumant chacun des thèmes des ateliers de CONFINTEA V.	X		X		
2. Organisation, dans les différentes régions, d'ateliers de dialogue sur les politiques afin de rénover, en l'élargissant, la conception de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes dans l'optique de l'apprentissage tout au long de la vie.	X		X		
3. Documentation des meilleures pratiques et analyse des changements grâce à l'élaboration d'indicateurs de la transition vers l'apprentissage tout au long de la vie.	X				
4. Nouveau programme de bourses pour les chercheurs et les décideurs de pays en développement.			X	X	
5. Projet pilote (CREFELD) sur l'éducation environnementale des adultes exécuté avec cinq pays africains riverains du lac Tchad; initiative analogue sur l'éducation des adultes dans les situations de crise et programme pilote sur les opérations éducatives d'urgence en situation de guerre et l'éducation pour la paix et la résolution des conflits.	X	X	X		
6. Séminaires nationaux organisés en Afrique pour débattre de livres blancs sur les réformes de l'éducation tendant à promouvoir l'apprentissage des adultes tout au long de la vie.			X	X	
7. Consultations régionales et sous-régionales organisées en Afrique (de l'Ouest, centrale, de l'Est et australe), en coopération avec le BREDA et les bureaux de Harare et Ouagadougou, sur les réformes des politiques et institutions en vue de l'éducation tout au long de la vie et sur le rôle particulier de l'éducation des adultes.	X	X			
8. Programme des États arabes axé en particulier sur l'accès à l'éducation des adultes grâce aux médias et aux nouvelles technologies de l'information.	X	X			
9. Série de rencontres sur les politiques avec différents acteurs en Asie et dans le Pacifique et avec les parties directement concernées en Chine, aux Philippines et en Thaïlande.	X		X		
10. En Amérique latine et dans les Caraïbes, centrage du nouveau paradigme éducatif sur l'intégration – ou l'éducation « sans exclusion » – s'agissant des populations autochtones.		X	X		
11. Série de séminaires destinés à développer l'éducation tout au long de la vie et à promouvoir l'alphabétisation en Europe, organisés notamment à Helsinki et Florence en coopération avec l'Association européenne pour l'éducation des adultes (AEEA) sur le thème « Une heure par jour pour apprendre ».	X		X		
12. Séminaire international organisé avec le concours de la Communauté française de Belgique sur l'alphabétisation des adultes dans les pays industrialisés francophones.	X		X		

B. Évaluation de l'exécution du programme

(71) Quatre facteurs ont joué un rôle important dans la bonne mise en œuvre du suivi de CONFINTEA V. Le soutien vigoureux et l'implication des États membres, des organisations non gouvernementales et des représentants de la société civile ont été déterminants. La formule consistant à décentraliser l'ensemble du suivi sous la coordination globale de l'IUE qui a également joué le rôle de point focal a garanti la mise en œuvre d'une approche intégrée. La coopération établie entre le Secrétariat de l'UNESCO, les bureaux hors Siège et les instituts a empêché la dispersion des ressources et le chevauchement des activités. L'intérêt et le soutien manifestés par des donateurs qui ont reconnu l'utilité croissante de l'éducation des adultes pour leurs propres activités ont été d'une très grande aide.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(72) Bien que beaucoup des activités découlant de la cinquième Conférence internationale de l'éducation des adultes aient été menées à bien, le très grand nombre des thèmes à suivre a été la cause d'une certaine dispersion et peut-être d'une certaine dilution des résultats. Une approche plus concentrée aurait pu rendre ceux-ci plus visibles et plus convaincants. Ce que cela implique pour l'avenir, c'est que l'IUE doit élaborer une nouvelle planification stratégique et abandonner l'approche programmatique traditionnelle. La nouvelle option consiste à mener des interventions concertées et approfondies. Alors que jusqu'à présent il mettait en œuvre des projets à caractère pilote ou de démonstration, l'Institut travaillera sur des ensembles de programmes dans une optique à long terme. Un mécanisme est actuellement mis au point pour lui permettre de suivre les activités entreprises par ses partenaires et d'autres organisations.

48. Une série de 29 brochures résumant les travaux de chacun des ateliers thématiques et débats tenus lors de la Conférence a été établie sous la forme d'un dossier de référence et largement diffusée.

Activités particulièrement inefficaces :

Activité	Échec imputable au choix des éléments suivants :				
	Thème	Lieu/ Moment	Participants/ groupes cibles	Modalité d'action	Autre
1. Absence d'évaluation systématique pour la plupart des séminaires organisés à la suite de CONFINTEA V.				X	
2. Difficulté de développer tous les thèmes liés à CONFINTEA V.				X	

Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
1. Coopération accrue avec les commissions nationales pour l'UNESCO, les organisations et les experts spécialistes des TIC appliquées à l'éducation dans 50 États membres de l'UNESCO.	29 C/Rés., 6		X	
2. Poursuite de la mise au point d'une base pour la formation et le recyclage des personnels de l'éducation. Lancement d'une série de recherches appliquées sur l'enseignement à distance, l'éducation via l'Internet, les TIC au service des besoins éducatifs spéciaux et les problèmes éthiques et socioculturels liés à l'application de ces technologies à l'éducation ⁴⁹ .		X		

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
1. Le Conseil d'administration international de l'ITIE, composé de 11 membres nommés par le Directeur général de l'UNESCO, a été constitué en mai 1998.	X		X		
2. L'accord sur l'ITIE a été signé en juillet 1998 entre l'UNESCO et le gouvernement de la Fédération de Russie.				X	
3. Les points focaux pour l'Institut sont désignés dans 25 pays.	X		X		
4. Les installations nécessaires à la création d'un réseau d'information et de communication interne et externe à l'ITIE, notamment d'un réseau informatique local, sont en place. Les équipements de vidéoconférence et traduction simultanée et les équipements multimédias sont installés.			X		
5. Trois projets internationaux visant à mettre en place le cadre informationnel de l'ITIE ont été lancés, à savoir : Application des TIC à l'éducation : situation actuelle, besoins et perspectives, L'éducation via l'Internet, et Création d'un Réseau de points focaux pour l'ITIE.		X	X		
6. Les Actes du deuxième Congrès international « Éducation et informatique » ont été publiés en anglais, français et russe et constituent déjà une solide base de données.	X		X		

B. Évaluation de l'exécution du programme

(73) Vingt-cinq États membres ont répondu favorablement à la lettre circulaire de septembre 1999 sur la désignation de points focaux pour l'ITIE. Les contacts sont établis entre ces points focaux et l'Institut et les échanges se développent. Le Secrétariat de l'UNESCO apporte à l'ITIE une assistance utile et bénéfique. Investi d'une mission particulière dans le domaine de l'application des TIC à l'éducation, l'Institut entretient une coopération particulièrement encourageante avec le Secteur de l'éducation (ED) et celui de la communication, de l'information et de l'informatique (CII). Des activités ont été réalisées avec succès en coopération étroite avec les secteurs de programme concernés.

(74) La contribution importante de la Fédération de Russie à l'ITIE (une douzaine de millions de dollars des États-Unis entre 1997 et 1999) a permis de le doter d'une solide assise technique et informationnelle. Cependant, la procédure d'apport du concours financier de la Fédération de Russie à l'Institut n'a pas été tout à fait réglée entre l'UNESCO et le gouvernement de ce pays au cours de l'exercice.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(75) L'Institut ne saurait remplir avec succès la fonction de centre de formation que s'il dispose d'une solide base informationnelle et méthodologique. Le programme d'enseignement doit être fondé sur un travail régulier de

recherche appliquée, d'une part, et prendre en compte les besoins des différents États membres de l'UNESCO, de l'autre. L'ITIE a pu commencer d'organiser la série d'ateliers prévue et mettre en chantier, dans son domaine de compétence, des modules de formation et de recyclage pour les enseignants et les responsables de l'éducation.

(76) Le programme éducatif de l'Institut doit être alimenté en permanence par la recherche appliquée et s'appuyer sur un système de diffusion et de travail en réseau de qualité. L'expérience du dernier exercice biennal a montré l'utilité d'une coopération étroite au sein même de l'UNESCO (par exemple entre l'Institut, ED et CII) et avec d'autres organisations internationales (comme la Fédération internationale pour le traitement de l'information - IFIP, ou le European Distance Education Network - EDEN). Ces contacts doivent devenir une caractéristique constante des programmes de l'Institut. L'application des TIC à l'éducation étant par nature interdisciplinaire, il serait bon que l'UNESCO mette au point une stratégie globale pour coordonner les efforts de ses différents secteurs, divisions, établissements et bureaux de manière à relever comme il convient les nouveaux défis de l'ère de l'information, éviter les chevauchements d'activités et de multiplier les résultats positifs de l'éducation pour tous tout au long de la vie.

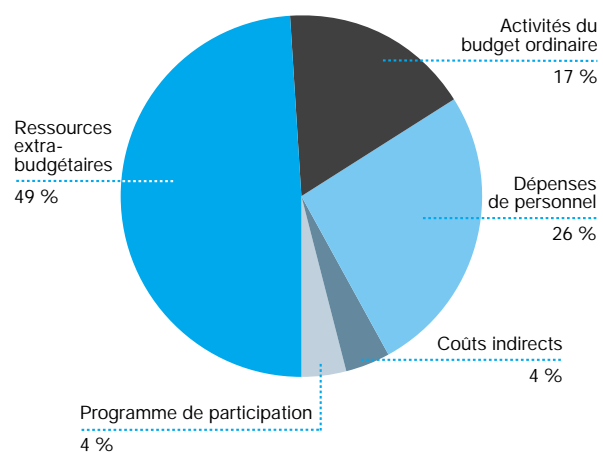
(77) Le premier Congrès international sur l'informatique et l'éducation s'étant tenu en 1989 à Paris, et le second – « Éducation et informatique » – en 1996 à Moscou, le moment est peut-être venu d'examiner l'opportunité d'organiser un troisième congrès pendant la période couverte par la prochaine Stratégie à moyen terme.

49. Afrique : semaine de l'éducation des adultes, séminaires nationaux sur les réformes éducatives, consultations régionales et sous-régionales. États arabes : en coopération avec l'UNEDBAS, concentration sur l'accès des adultes à l'éducation grâce aux médias et aux nouvelles technologies de l'information. Asie et Pacifique : rencontres sur les politiques, organisées en coopération avec le PROAP en Chine, aux Philippines et en Thaïlande. Amérique latine et Caraïbes : éducation axée sur l'intégration des populations autochtones. Europe : tenue de divers séminaires sur l'éducation tout au long de la vie et l'alphabétisation.

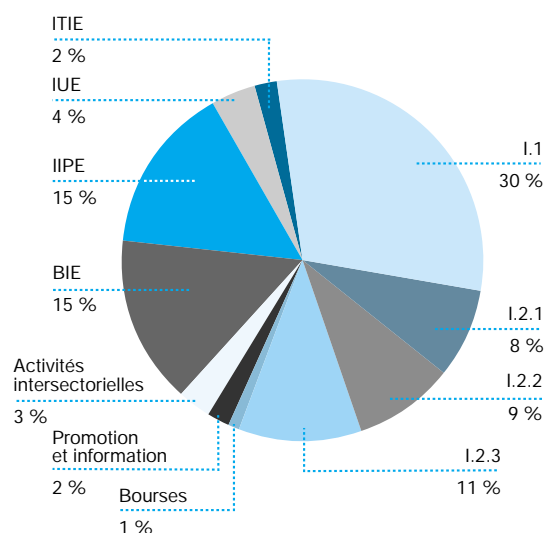
Informations administratives et budgétaires

Article budgétaire	\$	\$
GP I L'éducation pour tous tout au long de la vie		
I.1 L'éducation de base pour tous		11 660 344
I.2 Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie	10 988 451	
I.2.1 Stratégies éducatives pour le XXI ^e siècle		3 123 781
I.2.2 Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel		3 361 777
I.2.3 Enseignement supérieur et développement		4 502 893
Bourses		331 758
Activités de promotion et d'information		920 511
Activités intersectorielles		1 202 995
Bureau international d'éducation de l'UNESCO		5 762 302
Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO		5 822 400
Institut de l'UNESCO pour l'éducation		1 677 819
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation		875 894
		39 242 474
Dépenses de personnel		61 551 608
Coûts indirects de programme		8 417 028
		109 211 110
Total, grand programme I		109 211 110
Programme de participation		8 371 709
Ressources extrabudgétaires		119 500 000
Total, GP I + PP + EXB		237 082 819

Répartition du total des dépenses



Répartition des dépenses afférentes aux activités du budget ordinaire (par programme)



Grand programme II:

Les sciences au service du développement

Programme II.1 Progrès, transfert et partage des connaissances dans le domaine des sciences exactes et naturelles

Programme II.2 Progrès, transfert et partage des connaissances en sciences sociales et humaines

Programme II.3 Philosophie et éthique

Programme II.4 Sciences de l'environnement et développement durable

II.4.1 - Coordination et promotion de la coopération interdisciplinaire et interinstitutions

II.4.2 - Sciences de la terre, gestion du système terrestre et risques naturels

II.4.3 - Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB)

II.4.4 - Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable

Projet relatif à l'environnement et au développement dans les régions côtières et les petites îles

II.4.5 - Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO

Programme II.5 Sciences sociales et humaines et développement sociale

II.5.1 - Transformations sociales et développement

Projet sur « Les villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement »

II.5.2 - Jeunesse et développement social

Projets spéciaux

Programme II.1 Progrès, transfert et partage des connaissances dans le domaine des sciences exactes et naturelles

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
<p>Améliorer l'enseignement universitaire en sciences fondamentales et en sciences de l'ingénieur</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les capacités nationales d'enseignement des sciences de l'ingénieur au niveau universitaire ont été renforcées, particulièrement en Afrique et dans la région arabe¹. 2. Renforcement de la coopération régionale et internationale dans le domaine de l'enseignement des sciences de l'ingénieur et amélioration des programmes d'enseignement dans ce domaine². 3. Intensification de l'échange d'information en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement et de faire mieux connaître au public l'utilisation de technologies compatibles avec l'environnement dans les États membres³. 	29 C/Rés., 13 par. 2.A (a)	X	X	
<p>Renforcer les capacités nationales de recherche en mathématiques, physique et chimie</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement des capacités et de la qualité de la recherche dans les pays en développement par le biais d'une formation poussée des scientifiques⁴. 2. Intensification de la coopération régionale en mathématiques, physique et chimie grâce à un appui constant aux activités des réseaux, associations et centres scientifiques régionaux. 3. Meilleur partage des résultats de la recherche, ainsi que de ses techniques, au sein des régions et entre elles, et promotion des échanges entre scientifiques et chercheurs. 	29 C/Rés., 13 par. 2.A (b)	X	X	
<p>Renforcer les capacités de recherche dans le domaine des sciences biologiques et des biotechnologies</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement dans toutes les régions, et principalement dans les pays en développement et les pays en transition, des capacités nationales de recherche et de formation dans des domaines de pointe des sciences biologiques et des biotechnologies⁵. 2. Un réseau de centres de recherche biocliniques sur le sida en Afrique renforcé grâce à la formation de 1 000 chercheurs et au transfert des techniques scientifiques appropriées. 3. Développement d'un mécanisme de coordination interdisciplinaire pour la lutte contre le sida en liaison avec l'ONUSIDA. 	29 C/Rés., 13 par. 2.A (c)	X	X	
<p>Partage de l'information et partenariats interdisciplinaires</p> <p>Visibilité accrue des problèmes et réalisations de la science dans le monde par le biais de la publication du <i>Rapport mondial sur la science</i>.</p>	29 C/Rés., 13 par. 2.A (d)	X		
<p>La science au service de la paix et du développement : vers une stratégie mondiale</p> <p>Renforcement de l'engagement pris par les pays de veiller à ce que la R-D scientifique et technologique serve le progrès social, par le biais notamment de la Conférence mondiale sur la science⁶.</p>	29 C/Rés., 13 par. 2.A (e)	X		
<p>Partenariat entre l'université, l'industrie et les sciences (UNISPAR)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement des partenariats et liens entre les universités et l'industrie ainsi que les petites et moyennes entreprises (PMA), afin de promouvoir l'innovation, l'enseignement des sciences de l'ingénieur, la coopération Nord-Sud, la problématique féminine et les questions de parité entre les sexes, la maintenance et domaines connexes en vue du développement technologique. 2. Augmentation des capacités, développement des ressources humaines et formation des ingénieurs en matière de transfert des résultats de la recherche, de maintenance du matériel et domaines connexes. 3. Renforcement de la mise en réseau scientifique et technologique pour le développement, des chaires UNISPAR parrainées par l'UNESCO et l'industrie, et du réseau UNISPAR au profit des associations d'ingénieurs, de l'enseignement des sciences de l'ingénieur et d'une ingénierie respectueuse de l'environnement dans la région de l'Asie et du Pacifique. 	29 C/Rés., 13 par. 2.A (f)	X	X	X
<p>Éducation et formation relatives aux énergies renouvelables</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Meilleure utilisation et maintenance du matériel et meilleur suivi des projets et programmes relatifs à l'énergie solaire, et transfert de savoir-faire technologique (surtout en Afrique)⁷. 2. Création du cadre conceptuel et structurel d'un programme mondial et international d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables, intitulé Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables (programme GREET). 3. Renforcement des capacités dans 23 pays africains (14 francophones et 9 anglophones) afin de formuler et de définir des projets nationaux hautement prioritaires afin de les soumettre à des bailleurs de fonds. 4. Amélioration de l'enseignement universitaire, de l'éducation permanente et de l'enseignement à distance en ce qui concerne l'utilisation et les applications des énergies renouvelables. 	29 C/Rés., 13 par. 2.A (g), (h) et 29 C/Rés., 14 (j)	X	X	X

B. Évaluation de l'exécution du programme

(1) Les activités visant à renforcer les capacités nationales en mathématiques, physique et chimie se sont bien déroulées et ont été couronnées de succès. Les incertitudes quant au montant du budget qui serait disponible pour cette activité ont rendu la planification difficile et les réductions budgétaires ont entraîné une diminution du nombre de participants originaires de pays en développement aux activités scientifiques organisées ou coparrainées par l'UNESCO.

(2) L'exécution d'activités du MCBN en collaboration avec les bureaux hors Siège et les commissions nationales, ainsi que la décentralisation des crédits et des responsabilités, ont donné de bons résultats*.

(3) L'actuel système de bourses et d'allocations de voyage du MCBN semble excessivement restrictif et limité au réseau de centres participants. De nombreuses activités du MCBN disposent de crédits insuffisants et le soutien apporté aux conférences et réunions internationales est si faible qu'il en devient insignifiant.

(4) La coopération avec l'ONUSIDA a été renforcée grâce au développement par l'UNESCO d'une approche interdisciplinaire de la lutte contre le sida. Des fonds extrabudgétaires de plus de deux millions de dollars ont été identifiés pour soutenir les activités des différents secteurs de l'Organisation.

(5) Les nombreuses demandes de bourses (du 3^e cycle et pour du personnel enseignant invité) et d'allocations pour des conférences ou des voyages ont clairement montré que les États membres étaient très satisfaits de cette activité. Son succès est largement imputable aux efforts de mise en réseau au plan régional entrepris sous l'égide du RAIST, ainsi qu'au soutien extrabudgétaire du Service allemand d'échanges universitaires (DAAD). Les bureaux hors Siège ont organisé par le biais des chaires UNESCO des activités concrètes de formation des enseignants et des jeunes ingénieurs, en actualisant les programmes et les matériels d'enseignement, en améliorant le système de validation des diplômes et en utilisant des technologies modernes aussi bien dans l'enseignement des sciences de l'ingénieur au niveau universitaire que pour la promotion de la recherche et de la coopération avec l'industrie. La série de manuels de l'UNESCO sur le génie énergétique a été prévue pour fournir du matériel pédagogique sur les énergies renouvelables, destiné à des cours du niveau universitaire, surtout dans les pays en développement. Les documents imprimés seront transcrits sous forme électronique de façon à faciliter une large diffusion. L'Afrique a encore besoin d'un soutien direct pour des activités scientifiques comme les publications destinées à la formation et la participation à des conférences scientifiques et technologiques et à des réunions spécialisées. Les allocations versées pour la formation de techniciens ont été insuffisantes.

(6) Les ressources humaines et financières consacrées à la préparation et à l'impression du *Rapport sur la science 1998* étaient suffisantes. La distribution d'exemplaires du *Rapport* à titre gracieux s'est bien déroulée. Alors que le *Rapport* a considérablement intéressé les médias et que des

lettres de félicitation émanant de spécialistes et d'institutions respectées ont été reçues, les ventes des éditions anglaise et française de ce document restent très inférieures à ce que l'on pourrait espérer pour un ouvrage de référence de cette nature. La Conférence mondiale sur la science a été un succès** et les participants ont décidé à l'unanimité de l'adoption des deux principaux documents.

(7) La deuxième phase du programme UNISPAR est axée sur l'innovation pour le développement, ce qui comprend le développement de l'information, les matériels d'apprentissage et d'enseignement afin de favoriser la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement des capacités et le développement institutionnel dans le domaine de l'innovation, au moyen d'une série de mallettes UNISPAR et de matériels de promotion correspondants. Cette activité a été menée en conjonction avec les bureaux hors Siège et portait sur des problèmes et priorités régionaux et nationaux. Pour le programme UNISPAR, le principal obstacle a été l'insuffisance des ressources

* Une petite contribution de l'UNESCO (équivalant au tiers environ du coût total des cours de formation) a permis d'améliorer nettement les compétences professionnelles des futurs scientifiques de haut niveau des pays en développement.

** La CMS a offert aux scientifiques, aux décideurs et aux représentants de la société en général, une instance où délibérer ensemble des services que la science va fournir à la société dans les années et les décennies à venir et des moyens qu'il faut lui accorder. De jeunes scientifiques représentant la génération future étaient également présents.

1. En octroyant vingt bourses d'étude du 3^e cycle à de jeunes chercheurs africains; en créant sept nouvelles chaires UNESCO; en formant des enseignants des universités à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les États arabes (formation par exemple de 300 enseignants des facultés).
2. En: (i) organisant deux symposiums; (ii) publiant et diffusant des publications spécialisées; (iii) mettant en place un site Web.
3. En soutenant trois nouvelles chaires UNESCO sur l'énergie renouvelable et l'ingénierie écologiquement propre.
4. Cinq mille scientifiques ont reçu une formation au Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) et 600 ont participé à des ateliers de formation organisés par des centres et réseaux régionaux.
5. Formation de 500 jeunes scientifiques en coopération avec l'ICRO et l'IBRO; création de trois nouveaux centres en Afrique et de trois chaires UNESCO, et attribution de 116 bourses de recherche et de voyage, organisation d'ateliers nationaux et régionaux et de conférences internationales dans le cadre du programme UNESCO-MCBN; amélioration des capacités de recherche et de formation en biotechnologie dans toutes les régions par le biais des programmes BAC et MIRCEN, attribution de 126 bourses de recherche, formation et transfert de technologie au profit de jeunes scientifiques par le biais du réseau de BETCEN et de MIRCEN. Ces programmes en sciences de la vie ont, par l'intermédiaire des diverses activités entreprises, collectivement contribué à l'amélioration de la recherche dans les centres nationaux de biotechnologie et de sciences biologiques en Afrique et dans les PMA, ainsi qu'au renforcement des capacités nationales en matière de recherche.
6. Découlant de la *Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique* et de l'*Agenda pour la science – Cadre d'action* adoptés lors de la Conférence mondiale sur la science (CMS), ils concernaient en particulier les mesures relatives à l'enseignement scientifique et à une sensibilisation accrue du public dans le domaine scientifique; du développement durable, les savoirs autochtones, les questions d'égalité des sexes, l'éthique scientifique; l'interdisciplinarité; la politique scientifique; et la technologie de l'information.
7. Par le biais de la formation de professionnels (décideurs, chercheurs, ingénieurs, enseignants des universités et techniciens).

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
Encourager l'utilisation accrue des énergies renouvelables pour améliorer les conditions de vie	29 C/Rés., 14 par. 2.A (h) et (j)			
1. Amélioration des conditions de vie de plusieurs dizaines de milliers de personnes vivant en milieu rural grâce à la création de 15 villages solaires pilotes ⁸ .		X		
2. Renforcement de la capacité des États membres à mobiliser des ressources humaines et financières afin d'assurer une large utilisation des énergies renouvelables en Afrique et en Amérique latine ⁹ .		X		

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
1. Dix chaires UNESCO.	X	X	X	X	
2. Réseau africain d'institutions scientifiques et technologiques (RAIST).	X			X	
3. Série UNESCO de manuels d'apprentissage du génie énergétique.	X		X	X	
4. Réunions scientifiques régionales en mathématiques, physique et chimie.	X	X	X	X	
5. Mise en œuvre du projet SESAME (Rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient).	X	X	X	X	X ¹⁰
6. Bourses de recherche et allocations de voyage du MCBN.	X				X
7. Réunions et ateliers scientifiques régionaux.	X				X
8. Réunions et ateliers internationaux ¹¹ .			X	X	
9. Projet d'Observatoire Pierre Auger.	X	X	X	X	
10. Consultation au sujet de la deuxième phase du programme UNISPAR sur l'« Innovation pour le développement » et élaboration de cette phase du programme.	X	X	X	X	
11. Groupes de travail UNISPAR et chaires UNISPAR.	X	X	X	X	
12. Cours d'été annuels sur <i>L'électricité solaire au service des zones rurales et isolées</i> ¹² .	X	X	X	X	X
13. Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables (programme GREET) et définition de son volet africain.	X	X	X	X	
14. Matériel d'apprentissage des techniques solaires de dessalement ¹³ .		X	X	X	
15. Villages solaires pilotes en Afrique ¹⁴ .	X	X	X	X	
16. Centres d'éclairage solaire au Niger et au Sénégal.		X		X	
17. Forums régionaux en vue du financement de projets relatifs aux énergies renouvelables : en Afrique, à Harare (Zimbabwe) et en Amérique latine, à Quito (Équateur).	X	X	X	X	

humaines et financières disponibles pour planifier et mettre en œuvre le programme. Les activités du programme UNISPAR Afrique ont été extrêmement bien accueillies par les États membres africains. Les petits programmes de subvention ont été efficaces dans les pays hôtes*. En dépit des contraintes et réductions budgétaires, et de la taille de la région (trente-trois pays), les activités ont été mises en œuvre de manière efficace et satisfaisante en Amérique latine. Les réunions régionales et sous-régionales visant à obtenir le soutien de donateurs ont été particulièrement infructueuses. À l'avenir, la collecte de fonds devra passer par l'élaboration de propositions et leur soumission aux donateurs. Il sera plus rentable d'engager des consultants pour mettre au point ces propositions que de convoquer une réunion régionale des donateurs. Il est en particulier difficile de faire participer l'industrie et les milieux universitaires aux activités UNISPAR. Le programme a manifestement besoin de se fixer un but précis, et de présenter des projets et des produits pour susciter l'intérêt à l'extérieur et obtenir un financement extrabudgétaire.

(8) Le Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables (GREET) et son volet africain constituent une importante initiative de développement menant pour la première fois à la création d'un cadre conceptuel et structurel pour un programme mondial sur l'éducation et la formation dans le domaine des énergies renouvelables. Les cours annuels d'été de l'UNESCO organisés à la demande des États membres représentent un modèle d'éducation permanente et sont uniques en ceci qu'ils se composent de modules d'enseignement, de travaux pratiques et de visites techniques**.

(9) Les projets de démonstration de l'énergie solaire, dans le cadre du concept de villages solaires, ont beaucoup de succès auprès des États membres. Ils offrent aux gouvernements une possibilité d'inclure l'énergie renouvelable dans leur politique d'approvisionnement en énergie afin de répondre à la demande. Les projets ont essentiellement été financés par des sources bilatérales, l'UNESCO jouant dans ce cadre le rôle de catalyseur***. L'un des facteurs de succès de ces projets a été la participation et le soutien d'autres partenaires et pays dans le cadre de la coopération bilatérale. Les difficultés rencontrées tiennent à l'impossibilité d'organiser la réunion constitutive du Conseil solaire africain et aux problèmes rencontrés pour mobiliser des fonds en faveur d'activités promotionnelles et multilatérales.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(10) Les fonds disponibles étant limités, les activités du MCBN doivent être réexaminées afin de mieux rentabiliser les ressources. Il serait peut-être bon de privilégier les bourses et/ou les projets de recherche et de définir un bon programme dans ces domaines, en laissant à des partenaires comme l'ICRO le soin d'organiser les conférences et réunions. Il faut remanier la structure exclusive/restrictive du programme de bourses du MCBN si l'on veut qu'il réponde efficacement aux besoins des États membres et des jeunes scientifiques.

(11) Il convient de développer un plan d'action de l'UNESCO pour la lutte contre le sida en s'appuyant sur sa spécificité et ses avantages comparatifs dans le cadre de la stratégie globale des Nations Unies sur le sida. Il importe de définir des stratégies régionales spécifiques dans le domaine des sciences fondamentales en tenant compte de la spécificité et de la diversité de chaque région sur les plans culturel, politique et économique.

(12) Il conviendrait d'accorder une plus grande place aux femmes dans l'enseignement des sciences de l'ingénieur et d'allouer un budget suffisant pour garantir la réalisation d'activités concrètes sur le terrain. Il en va de même pour la formation de techniciens à l'utilisation et à la maintenance de l'équipement scientifique, une attention particulière devant être accordée aux pays africains. Dans le cadre de l'action de l'UNESCO pour renforcer l'enseignement des sciences de l'ingénieur, notamment en Afrique, il est proposé de renforcer des activités aux niveaux sous-régional et régional.

* Ces projets étaient essentiellement financés par de petites subventions et activités de projets du Bureau de l'UNESCO à Nairobi, en profitant de l'intérêt du Fonds international pour le développement technologique de l'Afrique (IFTDA – fonds de 1 million de dollars des États-Unis créé par l'UNESCO en 1996). Il est signalé, avec regret, que l'IFTDA a cessé de fonctionner en 1999 et que les fonds dont il s'occupait ont été dispersés, ce qui a été très préjudiciable aux activités de micro-innovation du programme UNISPAR Afrique qui se déroulaient bien jusque-là.

** Cette activité est très prisée et vigoureusement soutenue par différentes institutions. Les cours d'été sont organisés en étroite coopération avec la Commission nationale française pour l'UNESCO, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Agence de la francophonie, l'Institut de l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français (IEPF), Électricité de France (EDG), l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Académie francophone, etc.

*** Au Ghana (financé par l'ACDI (Canada)) ; en Tanzanie (financé par le PNUD) ; au Zimbabwe (financé par la Chine) ; au Bénin, au Burkina Faso et au Niger (financé par l'E7). L'électrification solaire à grande échelle des villages est financée par divers organismes de financement.

8. Environ 500 personnes profitent chaque année de l'éclairage solaire de 26 centres, pour leur cours d'alphabétisation. Ces chiffres devraient augmenter considérablement en raison de l'effet d'entraînement de ces villages solaires et des installations d'éclairage.

9. Le premier « Forum solaire africain », qui s'est tenu à Bamako (Mali), a largement contribué à faire comprendre aux décideurs africains l'importance des technologies propres et renouvelables, a amélioré la qualité des projets nationaux hautement prioritaires et revitalisé les réseaux et centres régionaux africains.

10. La science au service de la paix.

11. Par exemple, le Colloque international sur les progrès et les perspectives de la biologie marine (organisé en Chine), qui joue un important rôle de catalyseur et est doté d'un fort effet multiplicateur – a reçu un soutien extrabudgétaire.

12. Formation de 78 jeunes spécialistes, essentiellement venus d'Afrique (pays subsahariens, pays du Maghreb et région de la SADC), à l'utilisation de l'énergie solaire.

13. Le CD-ROM interactif d'enseignement des techniques solaires de dessalement a été mis au point pour être utilisé dans des régions éloignées.

14. Angola, Bénin, Burundi, Ghana, Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, membres de la SADC, Afrique du Sud, Swaziland et République-Unie de Tanzanie.

Activités particulièrement inefficaces :					
Activité	Échec imputable au choix des éléments suivants :				
	Thème	Lieu/ Moment	Participants/ groupes cibles	Modalité d'action	Autre
1. Financement de projets nationaux hautement prioritaires (HPNP).					X
2. Conseil solaire africain.		X	X		
3. Forum de discussion sur les énergies renouvelables.	X	X	X		X
4. Quinze bourses du MCBN ¹⁵ .				X	
5. Projet spécial : Chaires de biotechnologies végétales.					
6. Promotion de la recherche médicale sur les maladies émergentes.					

(13) Les demandes d'assistance des pays en développement sont nombreuses. Mais seule une petite partie d'entre elles peuvent être satisfaites étant donné l'insuffisance des crédits, du nombre de spécialistes et des faibles effectifs du personnel de soutien. De grands projets auxquels participent des partenaires venus de pays en développement comme de pays industrialisés ont été mis sur pied et financés par des ressources extrabudgétaires. On citera à titre d'exemple les malles pédagogiques en sciences de l'infiniment petit et la fourniture de produits chimiques aux pays en développement, le projet relatif au Rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient (SESAME) et le projet d'Observatoire international Auger. La formation approfondie de scientifiques venus de pays en développement dans les domaines des mathématiques, de la physique et de la chimie reste l'un des principaux piliers du programme, tout comme l'assistance apportée aux facultés universitaires des sciences des pays en développement, afin de renforcer leurs activités de recherche et d'enseignement.

(14) Une évaluation externe des Rapports mondiaux de l'UNESCO a été présentée, sous la cote 160 EX/45, à la 160^e session du Conseil exécutif. Conformément aux recommandations qui ont été faites, il est proposé de poursuivre la publication du *Rapport mondial sur la science*, mais à une fréquence moindre. Les futures versions imprimées du rapport seront accompagnées de versions électroniques afin d'assurer à ce document le plus large impact international possible.

(15) La coopération intersectorielle pendant la phase préparatoire de la Conférence mondiale sur la science s'est avérée un atout de taille. Si une nouvelle Conférence devait être organisée, le Secrétariat pourrait en sus des réunions associées, décider d'organiser des réunions préparatoires

intergouvernementales à l'échelon régional puisque les États membres semblent apprécier ce type de mécanisme. L'enthousiasme et le potentiel immenses des jeunes pour façonner la science du XXI^e siècle a éveillé l'intérêt de nombreux partenaires assistant à la Conférence mondiale sur la science.

(16) En l'absence de ressources supplémentaires, le programme UNISPAR devrait être restructuré et réorienté vers des activités et résultats pratiques, concrets, réalisables et ayant une certaine visibilité, et mettre moins l'accent sur les réunions internationales et nationales. Il est proposé de maintenir le système de petites subventions et d'instituer également un mécanisme de partage des connaissances et d'expérience par le biais de la publication de dossiers de travail ou de directives sur le transfert des résultats de la recherche.

(17) L'UNESCO devrait accroître sa contribution aux activités et initiatives permettant le transfert de savoir-faire aux pays en développement, une coopération accrue et le renforcement des capacités dans le domaine des énergies renouvelables. Les programmes liés aux activités d'enseignement et de formation tels que définis et organisés dans le cadre du programme GREET, ainsi que la diffusion de matériel d'apprentissage/d'enseignement devraient être renforcés.

(18) La mise en place de conseils solaires régionaux contribuerait à privilégier et accélérer la mise en œuvre du Programme solaire mondial 1996-2005. L'UNESCO devrait aider les États membres à préparer des descriptifs de projets de qualité afin de les intégrer dans les plans de développement nationaux et de financement extérieur. Elle devrait renforcer sa coopération avec d'autres institutions du système des Nations Unies, afin de consolider et d'élargir le projet de démonstration sur les villages solaires.

Programme II.2 Progrès, transfert et partage des connaissances en sciences sociales et humaines

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Modérée	Faible
Améliorer la recherche et l'enseignement universitaire 1. Consolidation des réseaux UNITWIN/chaires UNESCO sur le développement durable grâce à un apport théorique et méthodologique des recherches du programme MOST sur la durabilité et la gouvernance urbaine. 2. Amélioration des volets formation et vulgarisation des programmes de chaires UNESCO grâce à un élargissement sensible des partenariats entre monde universitaire, ONG et OIG. 3. Annuaire des sciences politiques et sociales pour l'Amérique latine et les Caraïbes publiés en 1998 et 1999, ainsi que rapport sur la situation des sciences sociales en Afrique subsaharienne. 4. Renforcement du rôle des universités en tant qu'acteurs sociaux responsables au service des défavorisés.	29 C/Rés., 13 par. 2.B (a), (b), (c)	X		
Renforcer les capacités de recherche et de formulation de politiques Renforcement des capacités nationales en matière de recherche et de formulation de politiques ¹⁶ .	29 C/Rés., 13 par. 2.B (b)	X		
Collaboration avec les organisations non gouvernementales 1. Promotion de la coopération internationale et régionale par le biais d'une collaboration avec le Conseil international des sciences sociales, les réseaux régionaux de sciences sociales, le Centre de Byblos et le Centre d'information et de documentation sur l'Afrique. 2. Haut-Conseil pour la recherche de la paix créé à Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, dans le cadre de la Fondation Félix Houphouët-Boigny. 3. Stimulation et formation de jeunes urbanistes, architectes et architectes paysagistes de pays en développement par le biais d'ateliers et de prix. 4. Réseau de recherches urbaines lancé avec des ONG spécialisées.	29 C/Rés., 13 par. 2.B (c) 29 C/Rés., 17		X	
Transfert et partage de l'information relevant des sciences sociales et humaines Renforcement du transfert et du partage d'information et de données ¹⁷ .	29 C/Rés., 13 par. 2.B (d)	X		

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
1. Initiatives universitaires en vue de répondre aux besoins des défavorisés.		X	X		
2. Programmes de formation ciblés en matière de sensibilisation et de gouvernance.	X		X		
3. Consolidation des grands réseaux UNITWIN.	X			X	
4. Publication de la RISS.			X	X	
5. Publication du Rapport mondial sur les sciences sociales.		X			
6. Prix UNESCO d'architecture, d'architecture paysagère et d'urbanisme.	X				
7. Prix MOST Thèse de doctorat.	X		X		

B. Évaluation de l'exécution du programme

(19) Les méthodes novatrices et participatives de formation utilisées dans le cadre du programme UNITWIN/chaires UNESCO, en particulier dans le domaine du développement durable, ont permis d'améliorer la façon dont les spécialistes des sciences sociales s'acquittent de leur double fonction d'observateurs/analystes et de praticiens/citoyens, tandis que l'on a utilement mis à profit les possibilités considérables dont disposent les universités pour dégager des ressources humaines en vue d'aider les personnes défavorisées en mettant les étudiants en présence de problèmes de la vie réelle et en améliorant leur expérience pratique.

(20) Dans l'ensemble, la production de nouveaux programmes de formation et la modernisation des méthodes dans les domaines interdisciplinaires ont été satisfaisantes, même si les résultats ont été modestes en raison d'un budget sérieusement restreint, en particulier en ce qui concerne la formation d'architectes, d'urbanistes et de spécialistes de l'aménagement du territoire et les groupes de recherche.

(21) L'exécution a surtout été bonne quand des contacts directs ont pu être établis avec des ONG partenaires efficaces. La collaboration avec les commissions nationales et les administrations publiques s'est en général montrée moins efficace, en partie parce que ces organes manquent d'unités spécialement conçues pour les sciences sociales et en partie aussi en raison de la lenteur des négociations et des délais pour obtenir une approbation officielle. Dans le cas des ONG, un contact direct avec des organisations spécialisées* s'avère en général plus efficace que l'action par le biais d'organisations faïtières.

(22) En ce qui concerne le prix international MOST Thèse de doctorat, l'annonce de sa création a suscité l'attention et l'intérêt de nombreux jeunes ressortissants de pays en développement et pays en transition. La principale difficulté a été d'accorder au programme l'attention nécessaire, compte tenu des ressources financières et humaines disponibles.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(23) Comme dans le cas du programme UNITWIN/chaires UNESCO, de gros efforts ont été faits pour promouvoir un nouveau type de professionnels capables de s'engager activement dans la vie publique. Pareil engagement suppose que professeurs et étudiants consacrent du temps et des ressources intellectuelles à réfléchir aux problèmes sociaux essentiels, à poursuivre des recherches appropriées, ainsi qu'à établir et entretenir des relations nouvelles avec les décideurs et responsables de la sensibilisation. Il est apparu que des efforts conjoints avec d'autres institutions (OMS, Université des Nations Unies) et des ONG permettaient de disposer d'un atout important pour améliorer le retentissement international de ces nouveaux programmes de formation interdisciplinaire ciblés sur un thème. Pareilles initiatives doivent cependant se situer dans des cadres multisectoriels bien définis pour pouvoir se développer. L'UNESCO a pour tâche spécifique de se charger d'apporter un soutien méthodologique.

(24) L'examen prochain de la collaboration avec les ONG et, en particulier, de l'efficacité du système d'accords-cadres, vient à point nommé. Il devrait aboutir à davantage de latitude dans le choix des partenaires pour exécuter des projets de l'UNESCO.

(25) En ce qui concerne le prix international MOST Thèse de doctorat, aucun volet formation n'était initialement prévu. La nouvelle procédure de sélection comprend désormais un volet formation précis (séminaire de formation sur les stratégies de développement dans les micro-États). L'expérience a montré que le Secrétariat devait utiliser les ressources disponibles par le biais des réseaux régionaux en sciences sociales et d'organisations faïtières mondiales telles que le Conseil international des sciences sociales, et que l'on devait utiliser le prix international MOST Thèse de doctorat comme base pour développer les connaissances dans le domaine des transformations sociales contemporaines.

* Par exemple, l'Union internationale des architectes (UIA), la Fédération internationale des architectes paysagistes (FIAP) et l'Association internationale des urbanistes (AIU).

16. Notamment par le biais d'activités de formation et d'échange de connaissances pour des urbanistes en Amérique latine, d'une évaluation des programmes de formation et matériels didactiques et d'un soutien à des jeunes spécialistes des sciences sociales par le prix MOST Thèse de doctorat.

17. Essentiellement, par le biais de la *Revue internationale des sciences sociales*, du *Rapport mondial sur les sciences sociales 1999* et de la banque de données DARE, en cours d'actualisation.

Programme II.3 Philosophie et éthique

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
<p>Promouvoir le rôle de la réflexion philosophique dans l'analyse des problèmes contemporains et de leurs incidences éthiques</p> <ol style="list-style-type: none"> Concepts intéressant la réflexion éthique sur les problèmes contemporains clarifiés et méthodologie relative à la transdisciplinarité mieux définie¹⁸. Coopération internationale concernant la promotion de la réflexion philosophique et le patrimoine philosophique mondial améliorée. 	29 C/Rés., 13 par. 2.C (a)	X		
<p>Éducation philosophique</p> <ol style="list-style-type: none"> Sensibilisation accrue à l'idée de l'éducation philosophique en tant qu'instrument d'apprentissage de la démocratie. Capacités d'éducation et de réflexion philosophiques renforcées. 	29 C/Rés., 13 par. 2.C (b)	X		
<p>Comité international de bioéthique (CIB)</p> <ol style="list-style-type: none"> Réflexion approfondie et davantage partagée sur les enjeux éthiques et juridiques des recherches dans les sciences du vivant. Suivi de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, à travers notamment sa diffusion et la promotion des principes qui y sont énoncés. 	29 C/Rés., 13 par. 2.C (c) 29 C/Rés., 17	X		
<p>Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)</p> <p>Réflexion éthique élargie à des champs du savoir autres que ceux des sciences de la vie¹⁹.</p>	29 C/Rés., 13 par. 2.C (d)	X		

B. Évaluation de la mise en œuvre

(26) Les efforts ont principalement consisté à mener à son terme le projet d'éthique universelle. Ils ont abouti à l'élaboration d'un cadre commun pour l'éthique du XXI^e siècle qui a suscité de l'intérêt et rencontré un écho favorable chez un grand nombre d'États membres, d'ONG et d'intellectuels dans le monde. Toutefois, une méprise sur les fondements théoriques du projet a éveillé un certain scepticisme, qui a entravé le bon déroulement de cette activité.

(27) Le soutien et l'exécution de projets étaient conçus de manière à générer une activité qui dure au-delà de la participation de l'UNESCO; tel est par exemple le cas du soutien fourni aux Chaires UNESCO de philosophie ou à l'élaboration de programmes d'enseignement de la philosophie. La plupart des projets ont eu un effet catalytique, stimulant la recherche, les activités de publication et l'organisation de conférences au-delà de la participation directe de l'UNESCO. Certains projets ont été bien accueillis et ont bénéficié du soutien d'un grand nombre d'États membres, d'ONG et d'éminents intellectuels contemporains en raison du choix de modalités d'action efficaces*, d'autres ont dû leur succès en grâce à la coopération fructueuse établie avec les États membres et d'autres partenaires**.

(28) Au cours de la période considérée, l'UNESCO a continué de s'imposer, auprès des États membres, tant dans les milieux scientifiques que dans le grand public, comme instance privilégiée de la réflexion éthique sur les sciences de la vie et de leurs applications ainsi que sur les enjeux éthiques des progrès rapide des sciences et des technologies qui en découlent. Les activités entreprises ont confirmé l'intérêt grandissant suscité par le programme de bioéthique et par la création de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST). L'Assemblée générale des Nations Unies, par sa résolution A/RES/53/52, a fait sienne la *Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme*, marquant une fois de plus le caractère universel de ce texte. Le mécanisme de mise en œuvre prévu par les statuts du CIB - avec un comité d'experts indépendants, le CIB, et un comité intergouvernemental de représentants d'États membres, le CIGB - constitue une innovation en matière de suivi d'un instrument déclaratif.

(29) En ce qui concerne COMEST, les difficultés rencontrées ont trait surtout aux effectifs insuffisants du personnel et à un budget dont l'importance ne saurait suffire à satisfaire les attentes que sa mise en place a fait naître dans les États membres, dans la communauté scientifique et dans le public. Du fait de ces différents facteurs, le dialogue avec les communautés scientifiques, les décideurs et le grand public, s'en est trouvé limité.

C. Les enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(30) Les activités philosophiques visant à promouvoir le rôle de la philosophie dans l'analyse des problèmes contemporains et leur devenir sont indispensables à

l'accomplissement de la mission éthique de l'UNESCO et doivent être réorientées et déployées dans une direction nouvelle. Il convient de les développer de manière à clarifier et préciser les concepts et méthodes fondamentaux du point de vue de l'Acte constitutif et des programmes de l'Organisation. Les activités qui ont permis de promouvoir la coopération internationale en matière de réflexion philosophique, telles que la coopération avec le CIPSH et le soutien à la revue *Diogène* devraient être maintenues, et celles qui tendent à promouvoir le *patrimoine philosophique mondial* devraient être développées, l'accent devant être mis en particulier sur la sensibilisation au caractère inestimable du patrimoine immatériel de la pensée philosophique dans le monde.

(31) Il faudrait maintenir le soutien fourni aux chaires UNESCO de philosophie existantes et prendre des dispositions pour en créer d'autres. De même, la coopération positive avec la RAI pour la traduction et la diffusion de l'*Encyclopédie multimédia des sciences philosophiques* devrait être poursuivie. Il convient de donner une impulsion nouvelle au projet de *philosophie pour les enfants* afin de sensibiliser davantage les États membres, la communauté internationale et le grand public au fait que la réflexion philosophique contribue à développer chez les enfants et les jeunes l'esprit critique et les facultés de discernement. Enfin, les activités relatives à l'élaboration de programmes d'enseignement de la philosophie dans le primaire et le secondaire et à l'université devraient être développées, l'accent étant mis sur la promotion de l'enseignement de la philosophie dans les zones de conflit et les pays en développement.

(32) En ce qui concerne la *Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme* et sa mise en œuvre, le succès de toute stratégie de suivi dépend de la volonté des États de la mettre en œuvre et de promouvoir les principes qui y sont énoncés. Conformément aux orientations que la Conférence générale de l'UNESCO a adoptées, l'UNESCO sera amenée à consacrer une attention

* Cas par exemple du projet d'éthique universelle qui a donné lieu à l'organisation de consultations régionales et thématiques, à la publication de rapports préliminaires et de documents de synthèse; de l'Encyclopédie multimédia des sciences philosophiques pour laquelle on a fait appel aux mass media pour toucher le grand public; du projet d'enseignement de la philosophie aux enfants basé sur l'organisation de réunions d'experts et la publication et la diffusion des actes de ces réunions.

** Cas par exemple de l'étude sur les types de rencontres philosophiques réalisée avec le concours de la Société pour la philosophie interculturelle (Bremen, Allemagne); du colloque international sur la transdisciplinarité organisé en coopération avec le Centre de médecine, d'éthique et de droit de l'Université McGill (Canada); du soutien aux activités du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines.

18. Notamment dans *A Common Framework for the Ethics of the 21st Century et Stimulating Synergies, Integrating Knowledge*.

19. Une Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) a été créée et les premiers travaux ont porté sur l'éthique des énergies, l'éthique de l'eau et l'éthique de l'espace extra-atmosphérique.

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
1. Colloque international sur la transdisciplinarité.		X			
2. Types de rencontres philosophiques.		X			
3. Réunion sur le thème « Philosophie et démocratie en Afrique ».		X			
4. Conférence internationale sur la philosophie morale en tant qu'instrument pédagogique.	X		X		
5. Réunion d'experts sur l'enseignement de la philosophie aux enfants.		X	X		
6. Traductions et diffusion de la <i>Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme</i> et de la résolution de mise en œuvre.		X	X	X	
7. Dossier intitulé <i>Non au clonage humain</i> .		X	X		
8. Sessions de travail du CIB et du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) ²⁰ .	X	X	X	X	
9. Groupes de travail du CIB sur le suivi de la Déclaration, et sur la confidentialité et les données génétiques.		X			
10. Rapport sur la situation dans le monde dans les domaines relevant de la Déclaration ²¹ .		X	X	X	
11. 1 ^{re} session de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) ²² .	X	X	X	X	

particulière à l'évaluation, tant des résultats obtenus grâce à ces orientations que de l'impact de la Déclaration dans le monde. Par ailleurs, il devient évident que l'UNESCO, en coopération avec les États membres, devrait jouer un rôle plus actif en matière d'éducation à la bioéthique, à l'université comme dans le secondaire. Dans le même ordre d'idées, elle devrait pouvoir participer davantage à la production d'outils pédagogiques et de matériels d'information et de sensibilisation.

(33) L'UNESCO devrait prendre les mesures nécessaires pour se faire l'écho sur la scène internationale des travaux menés par la COMEST, notamment en raison de l'importance des enjeux économiques et de l'ampleur des préoccupations liées au développement des technologies et à l'utilisation des ressources de la planète. En effet, il s'agit d'un sujet de plus en plus débattu dans de nombreuses instances de caractère gouvernemental ou non gouvernemental.

20. Noordwijk (Pays-Bas), 2-4 décembre 1998, et Rabat (Maroc), 7-13 octobre 1999.

21. Le Directeur général a invité tous les États membres à prendre les mesures appropriées, le cas échéant, législatives ou réglementaires, pour promouvoir les principes énoncés dans la Déclaration et à lui communiquer toute information pertinente sur les mesures qu'ils auraient prises en vue de la mise en œuvre de la Déclaration.

22. Oslo (Norvège), avril 1999.

Programme II.4 Sciences de l'environnement et développement durable

II.4.1 - Coordination et promotion de la coopération interdisciplinaire et interinstitutions

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Elevée	Moderée	Faible
Promouvoir la coopération entre les programmes scientifiques intergouvernementaux 1. La coopération entre les cinq programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux sur l'environnement et le développement durable a considérablement augmenté ²³ . 2. La collaboration entre l'UNESCO et le Conseil international pour la science (CIUS) s'est encore resserrée ²⁴ .	29 C/Rés., 13 par. 2.D (a), (b)	X		
Instaurer des partenariats interinstitutions 1. La coopération avec les principales institutions et les principaux programmes des Nations Unies dans le domaine de l'environnement s'est considérablement renforcée ²⁵ . 2. Les contributions de la COI à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (DIPCN), ont été reconnues et appréciées par tous et l'Organisation a été invitée à prendre une part active au suivi de la décennie, à savoir la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.	29 C/Rés., 13 par. 2.D (b)	X		

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multi-plicateur	Valeur ajoutée	Autre
Réunion conjointe des présidents des cinq programmes intergouvernementaux/internationaux sur l'environnement.	X		X	X	

B. Évaluation de l'exécution du programme

(34) Les présidents des programmes scientifiques intergouvernementaux de l'UNESCO – PICG, PHI, COI, MAB et MOST – ont tenu leur quatrième réunion biennale au Siège de l'UNESCO, les 4 et 5 novembre 1999. Ils ont décidé de créer un « Groupe permanent de travail », composé des cinq présidents, afin de resserrer encore les liens entre les cinq programmes. Ce groupe fonctionnera de façon souple et rentable en programmant ses activités sur la base des résultats souhaités. Il incombera aux secrétaires des programmes d'en faciliter conjointement le travail. Au cours des deux prochaines années, ces travaux porteront essentiellement sur : les orientations stratégiques qui devront être prises en compte dans la prochaine Stratégie à moyen terme de l'UNESCO ; le rôle des programmes, leur impact, leur visibilité, leur coordination et la coopération entre eux ainsi que les questions d'organisation liées à leur exécution ; l'intégration des actions de programme et l'adaptation des structures à l'appui de cette intégration ; et la préparation de l'examen Rio + 10 en 2002. Ce faisant, les programmes scientifiques de l'UNESCO adapteront leurs activités aux problèmes environnementaux des États membres de manière à créer une synergie.

(35) En sa qualité de partenaire de l'UNESCO, le CIUS est une ONG qui présente divers avantages pour la mise en œuvre des programmes scientifiques de l'Organisation. La complémentarité a créé des effets de synergie et diminué les doubles emplois dans les travaux de la communauté scientifique. Une publication conjointe UNESCO/CIUS informe les décideurs et les scientifiques des divers programmes scientifiques des deux organisations.

(36) La participation de l'UNESCO à des instances intergouvernementales et interinstitutions de haut niveau, comme la CDD et le CAC/CIDD, a confirmé le rôle de chef de file de l'UNESCO dans les domaines de la science et de l'éducation, compte tenu surtout du rôle de maître d'œuvre interinstitutions qui lui a été confié pour les chapitres 35 et 36 d'Action 21 (La science et l'éducation au service d'un développement durable). L'exercice biennal 1998-1999 a contribué à favoriser les partenariats interinstitutions dans ce domaine.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(37) Réclamée à de nombreuses reprises par les États membres de l'UNESCO, une collaboration plus étroite entre les cinq programmes scientifiques de l'UNESCO peut effectivement contribuer à résoudre des problèmes environnementaux urgents et à assurer une gestion durable des ressources naturelles, de façon interdisciplinaire et holistique.

(38) Les présidents des cinq programmes scientifiques de l'UNESCO sur l'environnement et le développement durable ont exprimé, plus vigoureusement que jamais, leur volonté de collaborer pour résoudre les problèmes environnementaux urgents. Pour donner suite aux résultats de la Conférence mondiale sur la science (Budapest 1999), ils ont établi de nouveaux partenariats, orienté leurs recherches vers des problèmes à l'interface entre l'environnement et le développement durable, de façon à mieux contribuer à résoudre le problème de la gestion des ressources naturelles imputables aux structures de la société et à une culture consumériste non viable à long terme.

23. Notamment en ce qui concerne les Conventions de Rio (sur la biodiversité, la désertification, les changements climatiques), ainsi que les catastrophes naturelles, les ressources en eau douce, les océans, les montagnes, les villes, les régions côtières et les petites îles.

24. Par le biais d'un certain nombre de programmes conjoints (comme le programme « Diversitas »), et comme en témoigne la tenue d'un forum spécial conjoint sur les « programmes scientifiques internationaux concernant l'environnement et le développement durable », organisé à l'occasion de la Conférence mondiale sur la science (Budapest 1999).

25. Notamment la FAO, le PNUE, l'OMM et l'ONU, ainsi que des ONG (parmi lesquelles le CIUS), et en y incluant des forums interinstitutions particulièrement liés à la mise en œuvre d'Action 21 et des conventions de Rio.

II.4.2 - Sciences de la terre, gestion du système terrestre et risques naturels

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Modérée	Faible
Renforcer les capacités dans le domaine des sciences de la terre <ol style="list-style-type: none"> 1. Coopération régionale et internationale accrue, à laquelle ont participé plus de 5000 spécialistes des géosciences, dans le domaine des sciences de la terre, fondamentales et appliquées, mettant l'accent sur des problèmes pratiques tels que la croissance démographique et l'accroissement de la demande de ressources et d'énergie²⁶. 2. Les capacités scientifiques nécessaires pour maîtriser la compréhension du système terrestre sur le plan scientifique, indispensables pour prendre des décisions sociopolitiques garantissant l'utilisation durable des ressources naturelles, ont été renforcées dans environ 60 pays en développement²⁷. 3. Amélioration de l'information relative à la structure de la terre, ainsi qu'à ses ressources minérales et énergétiques, par le biais de la publication de cartes géologiques et autres matériels²⁸. 	29 C/Rés., 13 par. 2. D (c)	X		
Moderniser le traitement et la surveillance des géodonnées <ol style="list-style-type: none"> 1. Permettre à davantage d'États membres d'Afrique et d'Asie d'acquérir les capacités nécessaires pour transformer des géodonnées en informations utiles à la prise de décision, en leur donnant accès aux technologies de l'information et de la communication, qui sont en constante et rapide évolution²⁹. 2. Capacité accrue des États membres d'appliquer dans le domaine de l'extraction des ressources minérales, des méthodes améliorées et écologiquement acceptables³⁰. 	29 C/Rés., 13 par. 2.D (d)	X		
Réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles <ol style="list-style-type: none"> 1. La normalisation du traitement des données sismiques en vue de l'obtention d'un inventaire de l'accélération des sols dans la sous-région méditerranéenne a énormément progressé³¹. 2. Une initiative de coopération circumpacifique en volcanologie, rassemblant des volcanologues originaires de pays en développement et développés situés de part et d'autre de l'océan Pacifique a été lancée. 	29 C/Rés., 13 par. 2.D (e)	X		

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
1. 53 projets du PICG.	X	X	X	X	
2. Cours international de formation sur la typologie, l'évaluation des risques sismiques et leur atténuation, Chine.	X	X	X		Partage des coûts
3. Carte stratigraphique internationale et note explicative y afférente.	X	X	X	X	X ³²
4. Réseaux de traitement des données PANGIS et SANGIS.	X	X ³³			X ³⁴
5. Télédétection dans le cadre du projet GARS et activités du SIG.	X	X			X ³⁵
6. Atelier sur la modélisation des gîtes minéraux.	X	X			X ³⁶
7. Projet d'atténuation des risques liés aux catastrophes dans la région d'Amérique centrale ³⁷ .	X	X	X		

B. Évaluation de l'exécution du programme

(39) Le PICG est un programme très performant. Son Conseil veille au contrôle de la qualité des projets qui en relèvent. La contribution de ses partenaires couvre, la plupart du temps, plus de 80 % du montant total des frais. Les procédures de décentralisation du budget du PICG vers les bureaux hors Siège ne tiennent pas toujours compte de la rapide évolution des besoins des projets dans une région donnée. La décentralisation n'a pas eu d'influence sur la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités, mais là où il n'y a pas de spécialiste régional, comme en Amérique latine et dans les Caraïbes par exemple, c'est le Siège qui dirige les activités menées dans la région.

(40) Pour élaborer les cartes géologiques et la carte stratigraphique, l'UNESCO a fait appel à la fois à des spécialistes des sciences de la terre et à des cartographes nationaux afin de présenter une synthèse des informations géologiques. Ces activités sont pour une large part financées par des ressources externes. L'UNESCO est la seule institution des Nations Unies à s'occuper du transfert des résultats de la recherche et de la technologie dans les domaines de la géologie et de la géophysique. L'organisation d'activités permettant de transformer des géodonnées en informations utiles à la prise de décisions socio-économiques est particulièrement bien accueillie par les États membres.

(41) La gestion des projets est gênée par le manque de souplesse administrative (par exemple, depuis 1999 la durée maximale des contrats est limitée à six mois, et des restrictions ont été apportées en ce qui concerne les reports de dons, etc.). Pour organiser des activités de recherche et publier les résultats de la recherche en particulier, il est important de pouvoir organiser le travail sur une période d'un à deux ans et de ne pas le diviser artificiellement en périodes de financement d'une durée de quelques mois.

(42) Les actions de programme visant à réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles ont été accueillies avec satisfaction par les États membres et ont été renforcées par la fructueuse coopération avec les programmes extrabudgétaires PAMERAR (Programme d'évaluation et d'atténuation des risques sismiques dans la région arabe) et RELERM (Réduction des pertes causées par les tremblements de terre en Méditerranée orientale). La mise en œuvre du programme s'est déroulée sans heurts pendant la période couverte par le rapport. Les activités relatives à la sauvegarde des vies humaines et des biens ont donné de moins bons résultats dans la région méditerranéenne et l'on peut considérer qu'elles ont peu contribué à la réalisation de l'objectif. Cela s'explique essentiellement par un choix inadéquat des groupes cibles, comme l'ont clairement montré les séismes dévastateurs qui se sont produits en Turquie et en Grèce fin 1999.

(43) Les perspectives d'obtention de ressources extrabudgétaires supplémentaires pour des cours de formation sur des questions de géologie de l'environnement, comme l'extraction minière propre par exemple sont très bonnes.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(44) A l'avenir, les mesures prises en matière de renforcement des capacités devraient être axées sur la mobilisation de fonds extrabudgétaires accrus, sur une plus grande coopération au niveau sous-régional, sur le renforcement des activités de formation pour le personnel enseignant des universités, en tenant compte du fort effet multiplicateur d'une telle formation. Le PICG s'est adapté aux changements et aux nouvelles tendances de la science et de la société: l'objectif de plus de 80 % des projets a été nettement réorienté afin de répondre aux besoins de la société en matière de géosciences, une place privilégiée étant accordée aux problèmes pratiques, à la croissance démographique et à la demande croissante de ressources et d'énergie de la part des populations. Cette tendance devrait se maintenir à l'avenir.

(45) Les cartes géologiques constituent une synthèse sans précédent des informations géologiques, géochimiques et géophysiques actuelles et donnent un aperçu mondial de la structure de la terre et de ses ressources minérales et énergétiques. Ce sont des instruments extrêmement utiles à l'exploitation écologiquement viable des ressources potentielles de la terre.

26. La participation des pays en développement a augmenté (de 25 % en Asie et Océanie, de 12 % dans les États africains, de 8 % en Amérique latine et de 5 % dans les États arabes). Seize nouveaux réseaux de projets ont vu le jour.
27. 1 300 spécialistes des sciences de la terre, originaires de pays en développement, ont été formés en géochimie et géophysique, ainsi qu'en ce qui concerne les effets préjudiciables de l'utilisation des ressources naturelles ou d'événements naturels d'origine géologique; les capacités d'enseignement des méthodes de recherche, ainsi que la coopération entre spécialistes des sciences de la terre venus d'instances gouvernementales et d'institutions privées, d'universités et de centres des recherches ont été renforcées.
28. Carte stratigraphique internationale et sa note explicative, en collaboration avec la Commission internationale de stratigraphie de l'Union internationale des sciences géologiques (UISG); achèvement des maquettes de la Carte tectonique de l'Asie et de la Carte métamorphique de l'Amérique du Nord, en collaboration avec la Commission de la Carte géologique du monde (CCGM).
29. Projets sur la télédétection et le SIG dans le cadre des applications géologiques de la télédétection (GARS).
30. Par le biais de l'organisation d'activités relevant du Programme de modélisation des gîtes minéraux. Pour la première fois en 1999, une activité relevant du Programme de modélisation des gîtes minéraux (essentiellement financée par des sources extrabudgétaires) a été organisée dans les États arabes.
31. Un programme analogue a été lancé dans la région de l'Asie.
32. Cette publication deviendra une « référence » pour les spécialistes des sciences de la terre lors de la préparation de cartes géologiques.
33. Un programme analogue a été entrepris en Asie.
34. L'UNESCO a été la première organisation internationale à commencer à coopérer dans ce domaine. Elle fixe des normes internationales pour le traitement des géodonnées.
35. L'UNESCO est la seule institution des Nations Unies qui aide les pays en développement dans ce domaine. Elle reçoit d'importantes donations et ses compétences sont internationalement reconnues.
36. De solides partenariats ont été établis avec le secteur privé.
37. Projet extrabudgétaire relatif à l'évaluation des risques liés aux catastrophes naturelles grâce aux techniques des systèmes d'information géographique.

Activités particulièrement inefficaces :					
Activité	Échec imputable au choix des éléments suivants :				
	Thème	Lieu/ Moment	Participants/ groupes cibles	Modalité d'action	Autre
1. Projet sur l'impact et les sphérolites extra-terrestres.			X		X ³⁸
2. Projet d'évaluation géo-environnementale des ceintures côtières.			X		X ³⁸
3. Échange de professeurs en Afrique.					X ³⁸

(46) Il faut en premier lieu aider les États membres à réagir aux changements sociétaux intervenus au cours des dix dernières années. La révolution de l'informatique et de la communication est l'un des grands domaines à avoir connu de rapides changements, c'est pourquoi une nouvelle composante concernant l'information spatiale a été introduite dans le programme de l'UNESCO en sciences de la terre. Les résultats des programmes relatifs aux données et à l'information sont globalement encourageants et bénéficient d'un vigoureux soutien de la part des États membres. A l'avenir, le programme devra tenir compte des recommandations de deux grandes conférences, à savoir la Conférence mondiale sur la science, qui a mis l'accent sur le renforcement de la composante éducative des activités,

et la Conférence UNISPACE III qui a recommandé de s'employer plus activement à établir des partenariats avec des gouvernements locaux et l'industrie privée. Un effort particulier sera fait pour accroître la participation des spécialistes en science de la terre à la coopération interdisciplinaire et interinstitutions au service du développement de systèmes et stratégies mondiaux d'observation tels que le GTOS et la Stratégie d'observation mondiale intégrée (SOMI). Les activités visant à réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles devraient s'adresser non seulement aux scientifiques et aux techniciens, mais également aux bénéficiaires directs. Les actions menées par l'UNESCO en vue de réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles devraient être axées sur des activités intersectorielles.

II.4.3 - Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB)

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
Lutter contre la désertification 1. Consolidation des réseaux régionaux du MAB (AfriMAB, ArabMAB, EuroMAB, EABRN - Réseau de réserves de biosphère de l'Asie de l'Est, IbéroMAB). 2. Peaufinage de la notion d'approche de la biodiversité « fondée sur l'écosystème », contenue dans la Convention sur la diversité biologique. 3. Lutte contre la désertification et amélioration de la productivité agricole dans les zones arides et semi-arides grâce au développement des activités liées au MAB.	29 C/Rés., 13 par. 2. D (f)	X	X	
Mettre en œuvre la Stratégie de Séville 1. L'état d'environ 30 réserves de biosphère désignées il y a dix ans a été amélioré après la mise en place du système d'examen périodiques ³⁹ . 2. Création de cinq nouvelles réserves de biosphère dans les régions côtières et les îles et d'environ dix réserves de biosphère de la nouvelle génération qui sont en train de devenir des instruments d'aménagement du territoire tout en s'attaquant à la dégradation des écosystèmes et à la gestion des paysages vivants.	29 C/Rés., 13 par. 2.D (g)	X	X	
Promouvoir la diversité biologique Amélioration de l'état des connaissances dans les domaines de l'éthnobotanique, de la biodiversité, des zones tropicales humides, de l'appréciation de la valeur économique des ressources naturelles et des écosystèmes ⁴⁰ .	29 C/Rés., 13 par. 2.D (h)	X		
Renforcer les capacités dans le domaine des sciences écologiques 1. Circulation accrue de l'information par le biais de publications et d'une amélioration du site Web ⁴¹ . 2. Participation accrue de jeunes scientifiques aux activités de recherche et de développement par le biais de l'attribution de 22 bourses du MAB pour jeunes scientifiques ⁴² . 3. Amélioration des méthodes de prise de décision et de gestion par le biais de la formation interdisciplinaire, alliant écologie, économie et technologie, de plus de 250 étudiants, et 50 décideurs originaires de dix pays, dans les domaines de l'environnement et de la santé humaine.	29 C/Rés., 13 par. 2.D (i)	X	X	

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
1. Réserves de biosphère de grande taille, y compris des sites transfrontières.	X	X	X	X	
2. École régionale d'aménagement intégré des forêts tropicales, chargée de former une nouvelle génération de spécialistes africains.		X	X		

B. Évaluation de l'exécution du programme

(47) On peut considérer que les principaux facteurs de succès du programme MAB sont les suivants : les réserves de biosphère sont novatrices à la fois en tant que **concept et qu'instrument** et offrent un cadre internationalement reconnu qui allie conservation de la biodiversité et besoins impératifs de développement rural, en se fondant sur la science rationnelle; des liens ont été établis (par le biais des comités nationaux) **avec les acteurs gouvernementaux qui, dans les États membres**, sont responsables des décisions relatives à l'utilisation des ressources naturelles, preuve que le MAB est véritablement un programme décentralisé; et des **sites géographiques** situés sur le territoire des États membres accordent une place privilégiée aux travaux nationaux du MAB, en mobilisant des fonds extrabudgétaires et la participation d'autres organismes des Nations Unies et des OIG et en organisant leur regroupement en **réseaux régionaux** en vue de l'échange d'information, avec le soutien consultatif et financier des bureaux hors Siège de l'UNESCO.

(48) On peut considérer que les principales lacunes du programme sont : l'émergence d'autres programmes axés sur les changements planétaires, sujet qui intéresse les universitaires à la recherche de sources privées de financement pour leurs projets; une corrélation tout à fait insuffisante dans de nombreux pays entre les réserves de biosphère et les responsables nationaux des politiques de l'environnement; le relatif affaiblissement de nombreux comités nationaux du MAB; le faible degré de participation de l'UNESCO aux activités du Fonds pour l'environnement mondial (FEM); et le faible degré de visibilité d'un certain nombre de programmes réalisés en collaboration dans des domaines comme l'ethnobotanique, en dépit de l'enthousiasme considérable que suscitent ces activités chez les spécialistes qui y participent directement.

(49) Le MAB est de plus en plus un programme véritablement décentralisé car les bureaux régionaux ont contribué activement à l'établissement des réseaux de réserves de biosphère et ont aidé à la création de réserves dans de nouvelles régions et de nouveaux pays notamment en Amérique latine et dans le Sud-Est asiatique. Cette tendance devrait se poursuivre et il conviendrait de veiller à ce

que la dotation en personnel des bureaux régionaux soit suffisante, surtout dans la région arabe et en Afrique.

(50) Les ressources extrabudgétaires fournissent des crédits essentiels à des activités concrètes comme les réserves de biosphère, surtout en Afrique et dans les zones tropicales humides, à la gestion intégrée des écosystèmes, à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources. En ce qui concerne la désertification, les contacts pris avec le Fonds mondial pour l'environnement n'ont pas donné lieu à des projets concrets pendant l'exercice biennal. Au titre de la Stratégie de Séville, 400 000 dollars environ ont été fournis par des donateurs bilatéraux, et 100 000 environ alloués par d'autres sources à l'appui des réseaux régionaux. Cependant, l'essentiel des ressources extrabudgétaires a été affecté au financement d'activités relatives à la diversité biologique, et surtout à la mise en œuvre de projets pilotes sur les réserves de biosphère. L'Initiative de surveillance intégrée des réserves de biosphère (BRIM), le Programme de coopération Sud-Sud pour un développement socio-économique écologiquement rationnel des régions tropicales humides et les Stratégies intégrées de conservation de la biodiversité dans les zones côtières et les petites îles font partie des autres domaines ayant reçu un vigoureux soutien. Le renforcement des capacités a bénéficié de 30 % environ du montant total des ressources extrabudgétaires.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(51) Il importe de susciter davantage d'intérêt pour le MAB au sein de l'UNESCO en proposant d'utiliser les réserves de biosphère pour mobiliser les efforts d'interdisciplinarité au sein de l'Organisation en établissant des liens avec le PHI, le PICG, la COI et MOST sur des sujets d'intérêt commun. Afin de renforcer l'intérêt porté au MAB à l'échelon national et international, il est proposé que le Réseau mondial de réserves de biosphère, qui est internationalement reconnu, serve de base scientifique aux principales conventions relatives à l'environnement. Le créneau très précis de renforcement des capacités de haut niveau en matière de gestion des ressources devrait être complété par l'attribution de prix et l'élaboration de programmes de formation de spécialistes axés sur les besoins des pays en développement.

39. Prévu par le Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère.

40. Que reflètent deux documents de travail du programme « Peuples et plantes », deux guides et des manuels de conservation.

41. Le MABNet a été élargi et doté d'une interface avec les utilisateurs plus conviviale, ce qui a entraîné une augmentation régulière du nombre de « visiteurs ». D'autres investissements seront cependant faits, en coopération avec les comités nationaux du MAB et les réserves de biosphère, afin d'élargir et de perfectionner encore le réseau.

42. Voir l'encadré sur le projet spécial « Participation de jeunes scientifiques au programme MAB ».

II.4.4 - Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Elevée	Moderée	Faible
Renforcer les capacités de gestion des ressources en eau 1. Les capacités humaines permettant de faire face aux problèmes liés à l'eau ont été améliorées dans près de 100 pays. 2. La sensibilisation du public a considérablement augmenté dans le monde entier grâce à la participation du Programme hydrologique international de l'UNESCO au projet « Vision mondiale de l'eau ».	29 C/Rés., 13 par. 2. D (j)		X	
Gestion des ressources en eaux souterraines dans les environnements vulnérables Amélioration des connaissances et de la base de connaissances nécessaires pour décider à l'échelle mondiale de politiques scientifiquement rationnelles ⁴³ .	29 C/Rés., 13 par. 2.D (k), (l)	X		
Mise en valeur des ressources en eau dans les zones arides et semi-arides Amélioration de la gestion des ressources en eau grâce à l'élaboration de concepts et stratégies conçus pour permettre de faire face à la crise de l'eau qui commence à se manifester ⁴⁴ .	29 C/Rés., 13 par. 2.D (k), (l)	X		
Gestion des conflits relatifs à l'utilisation des ressources en eau Les principes, concepts et méthodes à appliquer pour gérer les bassins fluviaux, les transferts d'eau entre bassins et les processus de participation du public à la gestion de l'eau ont connu un essor considérable.	29 C/Rés., 13 par. 2.D (m)	X		

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
1. Projet de Vision mondiale de l'eau.	X	X	X	X	X
2. Cinquième Conférence commune UNESCO/OMM sur l'hydrologie.	X	X	X	X	X
3. Conférence internationale sur L'eau : une crise imminente ?	X	X	X	X	X
4. Symposium international sur la société cognitive et les problèmes de l'eau.	X	X	X	X	X
5. FRIEND (Régimes d'écoulement déterminés à partir de séries de données internationales expérimentales et de réseaux).	X	X	X	X	X
6. Deuxième Conférence internationale sur le climat et sur l'eau.	X	X	X	X	X
7. Conférence internationale sur les systèmes d'aquifères régionaux dans les zones arides - Gestion d'une ressource non renouvelable.	X		X		
8. Réunions régionales des comités nationaux du PHI dans les États arabes, en Amérique latine, en Asie et dans le Pacifique.	X	X	X	X	X
9. Atelier international sur les transferts d'eau entre bassins et Conférence internationale sur les processus de participation à la gestion des ressources en eau.	X	X	X	X	X

B. Évaluation de l'exécution du programme

(52) La qualité des activités entreprises au titre de ce sous-programme a généralement été très appréciée par les parties concernées, ce que montrent différentes sortes d'évaluations réalisées à différents niveaux. Les grandes conférences qui ont été organisées, comme la Conférence internationale sur les ressources en eau du monde à l'aube du XXI^e siècle – L'eau: une crise imminente?, le Symposium international sur la société cognitive et le problème de l'eau, la cinquième Conférence commune UNESCO/OMM sur l'hydrologie, la deuxième Conférence internationale sur le climat et sur l'eau, la Conférence internationale sur les aquifères régionaux, ont abouti à d'importantes recommandations d'intérêt pratique.

(53) Les activités du projet FRIEND ont continué de s'élargir à d'autres régions géographiques: un nouveau groupe a été créé dans les Caraïbes (FRIEND AMIGO) et il est proposé d'en créer un autre en Asie centrale. Certains de ces groupes parviennent à obtenir de substantielles contributions extrabudgétaires. L'effet d'entraînement de certaines activités régionales est illustré par le thème relatif aux zones tropicales humides, dans le cadre duquel des pays africains ont profité de résultats de recherches et d'activités mises en œuvre par des programmes de recherche réalisés dans d'autres régions du monde. Les activités hautement prioritaires, qui ont le plus souffert des insuffisances budgétaires, sont les programmes éducatifs et ceux traitant de la gestion des ressources dans un environnement vulnérable. L'UNESCO a de ce fait apporté une contribution relativement modeste au renforcement des capacités dans les pays en développement, en particulier dans les domaines de la vulnérabilité des eaux souterraines et des mécanismes d'alerte rapide.

(54) Le Congrès international sur le droit international et le droit comparé relatif aux cours d'eau internationaux fait partie des activités qui n'ont pas atteint leurs objectifs initiaux en raison de leur faible rapport avec les principales orientations du PHI et du manque de coordination avec d'autres secteurs. La contribution effective des OIG et ONG, qu'il s'agisse de nouveaux partenaires ou « d'anciens », a considérablement contribué au succès du PHI.

Des contributions en nature offertes par les États hôtes et la collaboration avec des OIG et des ONG ont eu une incidence positive sur la rentabilité des activités, surtout là où le PHI dispose d'hydrologues régionaux.

(55) Les ressources extrabudgétaires reçues au titre du Projet de Vision mondiale de l'eau ont permis à l'UNESCO de mettre en œuvre de nombreux éléments importants du Plan du PHI et de poursuivre son Initiative pour le Bassin de la mer d'Aral.

(56) Plus de 90 % du montant total des fonds extrabudgétaires directement versés au Programme hydrologique international, soit environ 2,7 millions de dollars des États-Unis, ont été consacrés à l'amélioration de la base de connaissances et au renforcement des capacités et distribués à parts égales aux trois premiers axes d'action. Des ressources externes non classiques d'un montant supérieur ont de surcroît été mises à disposition pour financer les activités dans toutes les régions, et plus particulièrement en Amérique latine, dans les États arabes et en Afrique. Le secrétariat du PHI a accueilli le Projet de Vision mondiale de l'eau ce qui représente un montant total de 8 millions de dollars des États-Unis. Il y a de fortes chances pour que les sources de financement de ces lignes d'action se diversifient. L'intégration de la question de l'égalité des sexes dans la Vision mondiale de l'eau reçoit un soutien extrabudgétaire relativement important. Par contre, la gestion des conflits découlant de l'utilisation des ressources en eau n'a reçu aucun soutien.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(57) Le monde s'achemine rapidement vers une crise de l'eau douce, imminente au XXI^e siècle, si l'on continue de traiter les questions liées à l'eau douce selon des méthodes conventionnelles. Il existe encore de graves problèmes non résolus en matière de gestion des ressources en eau (valeur de l'eau, droit de l'homme à disposer d'eau, amortissement intégral des coûts, etc.). Il convient également d'élargir la participation de tous les groupes concernés à tous les aspects de la gestion de l'eau. Des décisions sur d'autres questions connexes, y compris la mise en œuvre des méthodes, ont été prises par le Conseil intergouvernemental du PHI à sa 14^e session.

43. Grâce aux résultats de plus d'une centaine d'activités concernant la gestion des eaux souterraines; les interactions entre le climat, les sols et le cycle hydrologique; ainsi que les zones côtières et les petites îles.

44. Essentiellement grâce aux résultats et aux recommandations de plus d'une centaine d'activités régionales et internationales telles que des conférences, ateliers, réseaux, cours de formation, publication et projets pilotes.

Projet relatif à l'environnement et au développement dans les régions côtières et les petites îles

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
Renforcer les activités et les projets pilotes				
1. Sensibiliser les dirigeants communautaires, les décideurs locaux/nationaux, les fonctionnaires, le grand public et le secteur privé de 17 pays ⁴⁵ à l'impact sociétal des processus naturels d'origine humaine a favorisé le développement durable des régions côtières.	29 C/Rés., 13 par. 2. D (n), (o), (p)	X		
2. Les activités concernant le patrimoine culturel subaquatique et côtier, l'utilisation des zones côtières et des ressources qu'offre la biodiversité, ainsi que le rôle de gestion joué par certaines communautés côtières autochtones, ont été améliorés dans neuf pays ⁴⁶ .		X		
Enseignement et formation ayant trait à la gestion intégrée des zones côtières				
Les capacités de recherche interdisciplinaire et de sensibilisation du public ont été favorisées par l'élargissement du réseau existant de chaires UNESCO et par des activités de formation ⁴⁷ .	29 C/Rés., 13 par. 2.D (n), (o)	X		
Pratiques éclairées pour une gestion viable des zones côtières et des petites îles				
Un ensemble de « pratiques éclairées » en vue de la discussion et de la formulation d'une stratégie mondiale a été défini, grâce au Forum mondial de discussion électronique récemment créé.	29 C/Rés., 13 par. 2.D (p)	X		

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
1. Élaboration, pour la région africaine, de stratégies d'enseignement et de communication concernant le développement durable des régions côtières.	X	X	X	X	
2. L'une des sessions thématiques de la Conférence mondiale sur la science a porté sur « les connaissances écologiques traditionnelles ».	X	X	X	X	X ⁴⁸
3. Le Forum mondial de discussion sur les « pratiques éclairées » relatives aux zones côtières et aux petites îles.	X	X	X	X	
4. Gestion des ressources côtières et tourisme écologiquement viable dans la baie d'Ulugan, Palawan, Philippines.	X	X	X	X	

B. Évaluation de l'exécution du programme

(58) On peut considérer que les principaux facteurs de réussite du programme CSI sont les suivants : la coopération fonctionnelle entre divers secteurs de l'UNESCO et leurs efforts intergouvernementaux/internationaux et approches intersectorielles associant travail sur le terrain et chaires UNESCO ; la place privilégiée accordée aux objectifs du développement humain, l'étroite coopération avec les communautés locales, les ONG et les décideurs locaux et un processus allant de la base vers le sommet ; le réseau mondial de projets pilotes et de chaires CSI dans les États membres ; la coopération avec des organismes de financement (PNUD, banques régionales de développement, etc.)* ; et une étroite coopération avec les unités hors Siège de l'UNESCO.

(59) Les chaires UNESCO se sont développées plus lentement qu'on ne l'escomptait, ce qui tient en partie aux délais supplémentaires dont les institutions partenaires avaient besoin pour accepter de nouveaux arrangements interdisciplinaires qui ne s'adaptaient pas aux structures existantes des disciplines. Alors que la demande de formation interdisciplinaire ne cesse d'augmenter, les stagiaires de l'UNESCO en Afrique ont eu des difficultés à trouver du travail, probablement en raison d'une coopération insuffisante entre les chaires et les organismes nationaux.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(60) En dehors de ses relations traditionnelles de partenariat avec les autorités nationales, l'UNESCO noue de plus en plus de liens avec de nouveaux groupes sociaux. Les communautés locales, et en particulier les peuples autochtones, sont devenus des acteurs particulièrement importants et le couplage des chaires UNESCO avec des projets pilotes favorisant une interaction cruciale entre réflexion scientifique, éducation et application locale, est d'une importance stratégique. Le forum virtuel sur les « pratiques côtières éclairées » pour un développement humain durable s'est avéré fonctionner de façon très efficace une fois transformé en une instance de discussion multilingue sur le Web.

(61) La mise en place de nouvelles initiatives intersectorielles a été grandement facilitée par la nomination, dans les bureaux hors Siège et dans les États membres, de partenaires ayant facilement accès aux descriptions des projets et chaires existants, ainsi par exemple qu'aux « pratiques éclairées ». Enfin, l'inertie des structures administratives reste l'un des principaux obstacles à l'innovation et empêche une meilleure cohérence des réponses.

* Tous les projets pilotes attirent ce que l'on appelle des « fonds associés » que les donateurs orientent directement vers les activités sur le terrain.

45. La collecte et la fourniture de données de base (dans le cadre des résultats des projets pilotes), sur des portions choisies du littoral ont permis de mettre au point de nouvelles méthodes de gestion intégrée dans deux pays d'Afrique, quatre situés en Asie et dans le Pacifique, trois en Méditerranée et huit en Amérique latine et dans les Caraïbes.
46. Quatre en Méditerranée, deux dans les Caraïbes, deux en Asie et dans le Pacifique et un en Afrique.
47. Par exemple, des activités mises au point en collaboration avec le projet UNESCO-CSI/PNUD intitulé « Gestion des ressources côtières et tourisme écologiquement viable » dans la baie d'Ulugan, îles de Palawan, aux Philippines ; la formation de plus de 300 étudiants, fonctionnaires nationaux, enseignants, enfants et dirigeants communautaires en Afrique et dans les régions de l'Asie et du Pacifique, des Caraïbes et de la Méditerranée. Cinq nouvelles chaires ont été créées. Sept modules d'apprentissage informatisés ont permis de créer 35 projets participatifs de « formation par la recherche » sur le terrain et d'organiser des cours de formation associés à court terme. L'interconnexion de projets pilotes et la mise en réseau des chaires se sont faites grâce à des moyens électroniques, ce qui a permis d'établir un échange de données et de connaissances entre partenaires du monde entier. Les informations relatives au projet pilote et aux activités concernant les chaires ont été diffusées par le biais du site Web de CSI.
48. A eu un grand retentissement auprès des États membres, y compris la soumission de projets de résolution lors de la Conférence générale et des demandes de suivi au titre du Programme de participation.

II.4.5 - Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
<p>Réduire les incertitudes scientifiques ayant trait aux océans et aux zones côtières</p> <ol style="list-style-type: none"> Mise en place du premier Système mondial d'observation de l'océan (GOOS). Instauration d'un nouveau partenariat afin de regrouper les agences spatiales, des organismes in situ d'observation de l'océan et des institutions universitaires en vue de la mise en œuvre du GOOS, de la Stratégie d'observation mondiale intégrée (SOMI) et du Rassemblement pour l'observation de l'océan mondial (POGO). Renforcement des services nationaux et internationaux d'information et de données marines grâce à la constitution de bases de données mondiales, de progiciels de formation et de services basés sur le Web. Participation accrue des ONG à la mise en œuvre du Programme d'alerte aux tsunamis et du projet de Plan d'action pour la gestion des débris/déchets marins en Afrique de l'Ouest. 	29 C/Rés., 13 par. 2. D (q)	X		
<p>Programmes régionaux de la COI</p> <ol style="list-style-type: none"> Création en Asie du Sud d'un nœud du Réseau mondial de surveillance continue des récifs coralliens (GCRMN) pour le Sri Lanka, les Maldives et l'Inde, qui sera notamment chargé de former le personnel à la surveillance continue des récifs et d'établir dans toute l'Asie du Sud des sites pilotes de surveillance. Achèvement de l'évaluation des sources et activités d'origine terrestre affectant la qualité et les utilisations du milieu marin et côtier et des eaux douces associées (en particulier dans les Caraïbes et dans la région de l'Afrique de l'Est). Mise au point d'indicateurs de la santé du milieu marin et de techniques d'évaluation rapide des contraintes d'origine humaine, pour faciliter les applications de la gestion de l'environnement et parvenir à adopter une approche harmonisée des mécanismes nationaux et internationaux. Amélioration des capacités nationales de recherche dans 29 États membres par le biais d'activités de formation, d'enseignement et d'assistance mutuelle dans le domaine des sciences de la mer (TEMA)⁴⁹. Amélioration de la modélisation et de la prévision des tsunamis et des risques côtiers, y compris la mise en place au Japon du deuxième Système opérationnel d'alerte aux tsunamis desservant la région du Pacifique. 	29 C/Rés., 13 par. 2.D (r)	X	X	
<p>Renforcer la sensibilisation mondiale à l'importance de l'océan</p> <ol style="list-style-type: none"> Amélioration des capacités scientifiques et technologiques marines des États membres dans le domaine de la gestion intégrée des zones côtières (ICAM). Sensibilisation nationale renforcée par l'organisation des Journées africaines de l'océan (JAO 98) et d'autres expositions nationales dans le monde entier. Prise de conscience accrue, à l'échelle mondiale, du rôle des océans et de la nécessité de les protéger par le biais d'activités organisées dans le monde entier⁵⁰ dans le contexte de l'Année internationale de l'océan. 	29 C/Rés., 13 par. 2.D (s)	X	X	
<p>Gestion des zones côtières en Afrique : une conférence panafricaine</p> <ol style="list-style-type: none"> Lancement d'un processus de coopération politique et technique en vue de la mise en valeur et de la protection du milieu côtier et marin, surtout en Afrique subsaharienne. Amélioration des mécanismes de gestion des données et de l'information océanique, ainsi que de la formation en Afrique⁵¹. Évaluation des renseignements existants sur les processus et ressources côtiers, ce qui représente un pas vers la prise de mesures d'adaptation et d'atténuation des risques permettant de faire face aux répercussions des changements climatiques en Afrique de l'Ouest. Impulsion nouvelle donnée aux Conventions d'Abidjan et de Nairobi sur les mers régionales. 	29 C/Rés., 13 par. 2.D (t)	X	X	X

B. Évaluation de l'exécution du programme

(62) En ce qui concerne les systèmes opérationnels d'observation, la mise en œuvre du GOOS est un succès aux niveaux national, régional et international, grâce aux mesures prises individuellement ou collectivement par les États membres de la COI, convaincus du besoin croissant d'information sur l'état actuel des mers et des océans et les changements qu'ils sont susceptibles de subir à l'avenir. La création récente de la Commission technique mixte COI/OMM d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM, 1999) renforce la coopération interinstitutions des systèmes d'observation marine au bénéfice de tout un éventail d'utilisateurs. La contribution directe de l'UNESCO au GOOS est relativement faible. Plus de la moitié des coûts de la coordination internationale est couverte par divers organismes océanographiques et météorologiques nationaux appartenant à un petit groupe de pays développés. Davantage de ressources permettrait d'organiser davantage d'activités.

(63) Le programme est décentralisé. Les comités nationaux de coordination du GOOS mettent en place le système au niveau national en suivant les grandes orientations définies par la COI. Les organes régionaux du GOOS établissent le système au niveau régional avec une assistance directe partielle de la COI et une forte participation des Bureaux régionaux du programme. Les organismes de parrainage, comme l'OMM, le PNUE et le CIUS, soutiennent vigoureusement le programme. Au niveau international, ce sont les agences spatiales qui ont pris les plus gros engagements (environ 1 milliard de dollars des États-Unis chaque année) en vue de mesurer les paramètres océaniques par télédétection. Au niveau régional, de nombreuses ressources destinées au GOOS ne passent pas par l'intermédiaire de l'UNESCO et constituent donc des ressources extrabudgétaires au sens large.

(64) En ce qui concerne les programmes de services océaniques, le système IODE est, après 40 ans d'existence, en train d'élaborer de nouveaux modes d'échange des données faisant appel aux nouvelles technologies de l'information. Chaque année il se crée de nouveaux centres nationaux de données. Le soutien au système IODE, qui compte plus de 60 centres de données, vient essentiellement des États membres par le biais desdits centres. Certains États membres financent le Fonds de dépôt de la COI en vue de l'organisation d'activités de renforcement des capacités, de réunions de projets, etc.

(65) L'élaboration du projet ODINAFRICA-II est le fruit d'un effort conjoint de 18 États membres africains. L'expérience acquise a été extrêmement précieuse et le projet a également été très apprécié par le donateur. Il sera totalement décentralisé vers les deux bureaux de projets qui viennent d'être créés*. Le très faible coût (5 000 dollars des États-Unis par an) du système de base de données GLODIR a fait de ce répertoire un instrument précieux pour les spécialistes des sciences de la mer et de l'eau douce du monde entier. De plus en plus de projets/organismes nationaux, régionaux et internationaux prennent contact avec la COI afin d'utiliser GLODIR pour la gestion

de leur base de données sur les compétences techniques et connaissances spécialisées. De nouvelles technologies, reposant essentiellement sur l'Internet, permettent désormais de mettre au point des instruments de formation et des outils logiciels de grande qualité, ce qui n'était pas possible par les méthodes traditionnelles. Le « dossier d'information de l'IODE » est la première expérience dans ce domaine.

(66) Le Programme de cartographie des océans (OMP)** et le programme GEBCO se développent bien et rapidement. L'OMP est associé au programme GEBCO relatif à la Carte générale bathymétrique des océans et bénéficie d'un vigoureux soutien de la part des États membres, ainsi que de l'Organisation hydrographique internationale (OHI), de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'importance de ce programme s'est accrue après l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

(67) La Commission océanographique de l'UNESCO n'apporte aucune contribution financière directe à la mise en œuvre de l'OMP et à l'établissement de la GEBCO. Tout le travail technique est réalisé grâce aux ressources nationales des pays participant à ces programmes : en 1999, l'OMP a reçu plus de 800 000 dollars des États-Unis versés par la Fédération de Russie, la France, l'Allemagne, les États-Unis, le Japon, Israël et le Royaume-Uni.

(68) Malgré la restructuration du Programme d'océanologie en 1999, sa mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial a donné de bons résultats. La contribution versée au titre du budget ordinaire représentait environ un tiers des contributions totales provenant de ressources extrabudgétaires. Les principaux contributeurs extrabudgétaires étaient la NOAA (États-Unis), le DFID (Royaume-Uni), DANIDA (Danemark) et l'ASDI (Suède). Les méthodes techniques visant à faciliter l'application de l'article 67 de l'UNCLOS, présentées lors de la

* A Monbassa et Conakry.

** Cinquante-six pays participent au Programme de cartographie des océans.

49. Trente-six personnes originaires de 19 pays ont bénéficié de bourses individuelles (24 bourses de voyage et 12 bourses de recherche/étude). Plus de 1 200 personnes originaires de 102 États membres ont participé aux différentes activités. Cent soixante dix scientifiques, des étudiants du premier et du troisième cycle venus de 20 institutions situées dans 16 autres pays ont reçu une formation en océanographie dans le cadre de deux campagnes internationales de recherche (Université flottante). Du matériel d'enseignement et de formation a été mis au point sous forme d'ouvrages, de manuels, de disques CD-ROM et de sites Web.

50. Au moyen de la Charte de l'océan (1 million de signatures recueillies); du site Web de l'IYO; de matériels pédagogiques relatifs à l'océan; de campagnes en mer; de conférences, d'ateliers et de cours de formation; de manifestations culturelles; de matériels d'information du public et de promotion; de timbres, et de forums de la jeunesse.

51. Création de centres nationaux de données océanographiques en Côte d'Ivoire, au Kenya, à Maurice, au Mozambique, aux Seychelles, en Afrique du Sud et en République-Unie de Tanzanie.

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
1. Projet GODARD.	X		X	X	
2. ODINAFRICA.	X	X			
3. Première conférence internationale sur les observations océaniques pour l'étude du climat.	X	X			
4. Conférence sur CLIVAR (PMRC).	X		X		
5. Publication intitulée <i>Status of Coral Relief of the World: 1998</i> .		X		X	
6. Programme scientifique international sur l'écologie et l'océanographie des efflorescences algales nuisibles à l'échelle mondiale (GEOHAB).	X	X		X	
7. Deux rapports du GESAMP sur l'état du milieu marin et la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres.	X			X	
8. Atelier international sur les mégapoles côtières.	X	X	X		
9. Publication intitulée : <i>Integrated Coastal and Ocean Management, Concept and Practices</i> .	X			X	
10. Deux monographies résumant les connaissances scientifiques sur les zones côtières intitulées : <i>The Global Coastal Ocean: Processes and Methods</i> (volume 10, <i>The Sea</i>) et <i>The Global Coastal Ocean: Regional Studies and Syntheses</i> (volume 11, <i>The Sea</i>).	X	X		X	
11. Seychelles Atlas on the Sensitivity of Shallow Waters.	X	X			
12. Conférence sur l'évaluation relative à l'océan.	X		X		

Activités particulièrement inefficaces :					
Activité	Échec imputable au choix des éléments suivants :				
	Thème	Lieu/ Moment	Participants/ groupes cibles	Modalité d'action	Autre
1. Élaboration d'un programme d'atténuation des effets des catastrophes dues aux ondes de tempêtes dans la partie septentrionale de l'océan Indien.			X	X	X ⁵²
2. Production de dossiers pédagogiques sur les océans, dans le cadre de l'IYO.		X		X	X ⁵³

réunion de l'ABLOS (Comité consultatif sur le droit de la mer), sont utilisées par la Commission des limites du plateau continental (CLCS). La division des affaires maritimes et du droit de la mer (DOALOS) a manifesté le souhait d'aider la COI à constituer une banque intégrée de données sur les législations nationales ayant trait à la recherche scientifique marine. Un mémorandum d'accord a été signé entre la COI et l'Autorité internationale des fonds marins (ISBA), afin d'aider l'Autorité de se procurer les informations scientifiques dont elle a besoin.

(69) Environ 41 % du montant total des fonds extrabudgétaires (4437525 dollars*), ont servi à financer des activités au titre de la réduction des incertitudes scientifiques et destinées au GOOS et aux services d'échange de données et d'information, aux activités de cartographie des océans et à une coordination internationale et régionale accrue. Les perspectives de croissance sont excellentes. Dans la plupart des cas, les crédits versés au titre du Programme ordinaire ont servi de catalyseur et attiré des dons externes ; 21 % ont été attribués aux programmes régionaux de la COI et en particulier à l'océanologie et à l'observation (WESTPAC et l'IOCARIBE, par exemple). Il y a de fortes chances qu'ils continuent de croître. Parmi les autres domaines de fond qui ont bénéficié d'un vigoureux soutien, on peut citer la mise en œuvre du programme de formation, d'éducation et d'assistance mutuelle et la mise en place d'un réseau mondial de surveillance continue des récifs coralliens (GCRMN). La gestion côtière en Afrique a reçu 16 % du total du financement extrabudgétaire, qui a de bonnes chances de continuer de croître. Le soutien apporté au Processus africain et les préparatifs de la Conférence des partenaires africains qui se tiendra en 2001, font partie des autres domaines de fond.

(70) Neuf pour cent des fonds extrabudgétaires ont été consacrés à une sensibilisation accrue du public dans le monde entier et au développement des capacités techniques et scientifiques dans le domaine de la gestion intégrée des zones côtières. Cette dernière a de fortes chances de continuer de se développer, compte tenu de la demande croissante des pays en développement. Le financement extrabudgétaire des activités liées à 1998 Année internationale de l'océan a été faible, si bien qu'elles ont été essentiellement financées au titre du Programme ordinaire. Aucun soutien extrabudgétaire n'a été fourni aux projets pilotes sur la gestion rationnelle des zones côtières.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(71) Le GOOS se développe rapidement et devrait devenir pleinement fonctionnel dans le délai de dix ans initialement prévu. La contribution du Programme ordinaire au GOOS devrait augmenter afin de renforcer la capacité des pays en développement à participer davantage à la poursuite de la mise en place du GOOS et à profiter davantage du système.

(72) Pour développer et améliorer encore le programme IODE, le mot d'ordre en matière de gestion est « partenariats ». Il peut s'agir de partenariats au sein de l'UNESCO (intersectoriels), interinstitutions, entre le système des Nations Unies et le secteur privé et de partenariats entre

projets. L'élaboration du dossier de ressources de l'IODE nécessite l'identification d'un « pool » d'experts qui en assurera la poursuite et la maintenance sur la base de la coopération intersectorielle.

(73) Le soutien financier apporté aux programmes de cartographie de l'océan et de la GEBCO au titre du Programme ordinaire de l'UNESCO (48000 dollars des États-Unis pour l'ensemble des activités menées pendant le dernier exercice biennal) n'est pas à la hauteur de leur réputation mondiale.

(74) La participation accrue de l'Unité CSI de l'UNESCO, et d'autres divisions du Secteur des sciences, à la formulation des activités des projets pilotes dans le domaine de la gestion rationnelle des zones côtières devrait entraîner la mobilisation d'un soutien extrabudgétaire en faveur de leur mise en œuvre.

(75) L'océanologie s'apprête à subir une grande évolution et seule une approche systémique permettra de comprendre comment assurer le développement et la gestion durables des océans et des zones côtières. Les partenariats de la COI avec le SCOR et l'OMM en vue de l'étude du climat océanique sont indispensables à la définition de mesures d'atténuation des risques mises à la disposition des gouvernements et le module du GOOS relatif au climat s'appuie sur les résultats de recherche du PMRC. Il faut entretenir et alimenter le partenariat entre CLIVAR, le GOOS et le SMOC.

(76) Il convient d'accorder davantage d'attention à la poursuite de l'identification d'indicateurs de l'état et de la vulnérabilité du milieu océanique et côtier. De plus, les activités humaines qui affectent la terre, l'atmosphère et la mer, et sont affectées par elles, sont tributaires de facteurs sociaux, économiques et juridiques interdépendants qu'il convient d'intégrer aux programmes d'océanologie.

(77) L'engagement des gouvernements africains envers le Processus africain sur la gestion des zones côtières montre que la protection du milieu marin et côtier et de ses ressources pourrait devenir une priorité pour l'Afrique. La coordination des différents programmes élaborés en Afrique sur une base bilatérale ou multilatérale devrait être renforcée. La Conférence des partenaires africains, qui devrait se tenir en 2001, offrira à l'UNESCO l'occasion d'assumer à cet égard un rôle de premier plan.

* La ventilation des crédits indiquée ci-après ne tient pas compte des fonds alloués à la COI pour financer ses frais de fonctionnement, c'est-à-dire pour l'organisation de réunions des organes directeurs, l'assistance temporaire, etc.

52. Ce projet élaboré par la COI, le PHI et l'OMM n'a pas encore été lancé faute de financement et d'engagements nationaux.

53. Les maquettes ont été mises au point mais le financement en vue de leur publication n'a pas été obtenu.

Programme II.5 Sciences sociales et humaines et développement social

II.5.1 - Transformations sociales et développement

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Elevée	Modérée	Faible
Programme MOST : consolidation des projets et réseaux existants 1. Production de connaissances utiles du point de vue de l'action par le biais de réseaux de recherche internationaux sur la gestion des sociétés multiculturelles et multiethniques, la gouvernance des villes et la gestion des interconnexions entre les niveaux mondial et local. 2. Recours accru aux recherches en sciences sociales dans la formulation des politiques et la prise de décisions ⁵⁴ . 3. Expertise en matière de recherche et de décision fournie dans le cadre de projets de développement orientés vers l'action.	29 C/Rés., 13 par. 2.E (a)	X		
Centre d'échange d'information du programme MOST Apport de services d'information pour le soutien du programme, la diffusion d'information sur les activités du programme, ses résultats et publications, et l'établissement de liens entre réseaux.	29 C/Rés., 13 par. 2.E (b), (c)	X		
Les sciences sociales et humaines à l'appui de la lutte contre la pauvreté 1. Meilleure conceptualisation des approches et stratégies mondiales en matière d'éducation de base et de développement social, ainsi que de pauvreté et de développement ⁵⁵ . 2. Application des recherches en sciences sociales à l'amélioration de la formulation des politiques sociales ainsi que de la participation communautaire et, en particulier, de la participation de groupes vulnérables, à la formulation de ces politiques, opérationnalisées au niveau national par le biais de plusieurs projets extrabudgétaires ⁵⁶ . 3. Conception de mécanismes efficaces pour forger des partenariats avec des institutions de microcrédit performantes dans différentes régions en vue de permettre à des populations « difficiles à atteindre » de bénéficier de programmes appropriés dans les domaines de l'éducation, de la communication, des sciences et de la technologie. 4. Renforcement de la visibilité et sensibilisation dans les États membres sur des questions comme : (i) l'importance des microfinancements dans la lutte contre la pauvreté, (ii) la nécessité de les combiner avec des programmes adéquats de développement social, (iii) la nécessité de prendre en considération le contexte culturel pour que les stratégies de réduction de la pauvreté aboutissent.	29 C/Rés. 13 par. 2.E (d) 29 C/Rés., 53 par. 2.(b)	X		
Combattre l'exclusion Dans deux pays d'Asie, des ONG locales, communautés locales et responsables municipaux ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités en vue de lutter contre la pauvreté, d'encourager les pauvres à prendre des initiatives et de promouvoir l'application des connaissances traditionnelles à la gestion des ressources ⁵⁷ .	29 C/Rés. 13 par. 2.E (d)	X		

B. Évaluation de l'exécution du programme

(78) Depuis 1996, MOST a permis de mieux comprendre de nombreux processus de mondialisation grâce à tout un ensemble d'activités, notamment avec la publication de livres, de documents directifs, de documents de synthèse, de brochures d'information sur des projets et de rapports de colloques. Des réseaux* et des programmes reliant producteurs de connaissances et utilisateurs de travaux de recherche ont été créés. Ils ont actuellement pour objectif de déterminer les instruments et stratégies de nature à contribuer à enrayer la marginalisation et le sous-développement dans une économie en voie de mondialisation. Ce faisant, ils ont renforcé la place des sciences sociales dans l'élaboration de politiques de développement humain durable et ont sensibilisé les chercheurs à l'importance du lien entre le monde scientifique et les décideurs.

(79) Le rapport d'évaluation externe à mi-parcours du programme MOST, effectué à l'automne 1998, a été soumis au Conseil exécutif à sa 156^e session (156 EX/12). Il en ressortait que, pendant la période 1994-1998, MOST avait bien progressé; plusieurs problèmes et points faibles y étaient également soulignés, ainsi que la nécessité d'y remédier au cours de la seconde phase du programme. En application de la décision 156 EX/3.4.1, un plan d'action stratégique établi après une large consultation est soumis au Conseil exécutif à la session en cours (160 EX/12).

(80) Des partenariats ont été créés et/ou renforcés pour développer des activités opérationnelles financées par des fonds extrabudgétaires dans des domaines clés d'intérêt mutuel – tels que gouvernance démocratique, élimination de la pauvreté et participation de groupes vulnérables – en collaboration avec le PNUD, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque africaine de développement et des institutions bilatérales, en particulier en Amérique latine, en Afrique et dans les pays en transition.

(81) Les principaux facteurs de réussite des projets opérationnels sont, d'abord, le maintien d'une collaboration étroite grâce à l'encouragement de partenariats entre l'UNESCO et ses interlocuteurs locaux (organisations gouvernementales et non gouvernementales, écoles, communauté, organismes d'aide multilatéraux ou bilatéraux, etc.), et, deuxièmement, la qualité du leadership, le sérieux/le dévouement, la capacité de diriger une équipe, les capacités de gestion financière transparente au niveau d'une microentreprise, et l'intérêt (fonction de l'adéquation du projet aux besoins évalués) des interlocuteurs au niveau du projet. De plus, le rôle de coordination du programme MOST pour les projets et réseaux interdisciplinaires (à savoir le Développement urbain durable dans les zones côtières Réseau méditerranéen de petites villes historiques) s'accroît, tandis que d'autres demandes émanant des États membres n'ont pas pu être satisfaites, faute de ressources humaines et financières suffisantes. C'est également vrai pour la revitalisation socio-architecturale du cœur des villes et l'amélioration des conditions de vie des jeunes et des enfants en milieu urbain. La principale difficulté, même si elle ne s'est pas présentée fréquemment, a

été le manque d'intérêt et d'expertise chez les interlocuteurs, ce qui a empêché d'obtenir des résultats efficaces et de grande qualité.

(82) Comme la stratégie de l'ONU en matière d'élimination de la pauvreté considère les microfinancements comme un instrument clé, les participants au Sommet sur le microcrédit ont félicité l'UNESCO pour le plan d'activités clair et bien défini qu'elle a conçu pour atteindre ses

* En 1998-1999, plusieurs réseaux MOST ont été créés. Ils ont permis d'établir des rapports comparatifs internationaux dans trois domaines: la citoyenneté et la participation politique des groupes minoritaires; les conflits ethniques et la consolidation de la paix, les systèmes migratoires et leurs implications socioculturelles et politiques pour les sociétés d'Asie (multiculturalisme et multiethnicité); l'impact de la décentralisation urbaine et du développement industriel sur la gouvernance et la viabilité sociale des villes, sur les problèmes environnementaux et sociaux du développement urbain (gouvernance urbaine) et dans des domaines comme le trafic mondial de drogues, l'intégration régionale, les politiques sociales rurales et les politiques de développement communautaire (phénomènes économiques et environnementaux mondiaux aux niveaux national/local).

54. Par exemple, un groupe de professionnels a été constitué pour élaborer des instruments de gestion en vue de faciliter un processus intégré de réforme et de modernisation des programmes sociaux prioritaires du gouvernement brésilien.
55. Une Réunion interinstitutions ad hoc sur l'éducation de base et le développement social a été organisée au Siège de l'UNESCO (15 et 16 décembre 1998). Le Directeur général est intervenu devant la **Commission du développement social** à sa 37^e session conjointement avec le Directeur général de l'UNICEF pour présenter des **exposés sur l'éducation de base pour tous** (février 1999). Un résumé des activités menées par l'Organisation pour donner suite à la **Déclaration et au Programme d'action de Copenhague** et des propositions de nouvelles initiatives d'action ont été élaborés et distribués dans le cadre du **Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée consacrée à la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives**. Un **colloque international sur le thème *Repenser le développement: faut-il changer de paradigme?*** a été organisé à Paris le 30 novembre 1998, suivi d'une réunion de réflexion regroupant des praticiens et experts éminents. Ces deux journées d'échange ont donné lieu à la publication d'un livre (*Repenser le développement: en finir avec la pauvreté*), et le n^o 162 de la *Revue internationale des sciences sociales* a été consacré au thème « Le développement social: des pistes pour l'action ». Un séminaire sur la pauvreté en El Salvador a été organisé pour évaluer les résultats d'une méthode participative de lutte contre la pauvreté.
56. On citera notamment:
 - Les projets « Formation en matière d'évaluation sociale », « Gestion sociale intégrée » et « Observatoire des politiques sociales » en Argentine, financés par la Banque mondiale. Ces projets portent sur l'élaboration de méthodologies participatives de gestion et d'évaluation des politiques sociales.
 - Le projet de rénovation du Centre historique de Quito (Équateur), financé par la Banque interaméricaine de développement. Dans le cadre de ce projet, on a défini et mis en œuvre une politique de gestion durable de la rénovation, fondée sur la participation des populations locales et sur l'appropriation culturelle du processus de rénovation.
 - Formulation d'un projet de réinsertion sociale des enfants des rues dans les villes de Fédération de Russie, en coopération avec le Bureau du PNUD à Moscou. Ce projet s'inspire des méthodes participatives du programme de recherche **Grandir en ville**.
 - Projet de lutte contre la pauvreté en République démocratique populaire lao en collaboration avec l'Union des femmes lao.
57. On citera par exemple les activités réalisées dans le cadre du projet de fonds-en-dépôt UNESCO-PNUD sur la gestion des ressources côtières et le tourisme durable dans la baie d'Ulugan (île de Palawan, Philippines), avec l'Institut de démographie de l'Université d'Indonésie, et dans le cadre de l'inscription de l'île de Banda, Maluku, sur la Liste du patrimoine mondial, naturel et culturel.

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
1. Réseau MOST sur les drogues.	X		X	X	
2. Renforcement des rôles et connaissances traditionnels dans la gestion des ressources naturelles.	X	X	X	X	
3. Formation en matière d'évaluation participative de la pauvreté et de lutte contre la pauvreté dans les communautés pauvres.	X	X	X	X	
4. Expositions « Tissages et métissages » et « Magiciens du fil » pour soutenir les artisans traditionnels, en particulier les tisserands, d'Amérique latine et d'Afrique.	X	X	X		
5. Développement urbain et ressources en eau douce : petites villes côtières.	X	X	X	X	

Activités particulièrement inefficaces :					
Activité	Échec imputable au choix des éléments suivants :				
	Thème	Lieu/ Moment	Participants/ groupes cibles	Modalité d'action	Autre
Réseau FLASCO sur les politiques sociales en Amérique latine.	X		X	X	

objectifs dans ses domaines de compétence. Les activités liées à un microfinancement ont toutes été conçues et réalisées en collaboration avec les partenaires locaux et nationaux et en consultation active avec les bénéficiaires. L'approche holistique et l'intégration des services financiers (microcrédit) et non financiers (éducation, formation, éducation sanitaire/juridique et services) permettent d'améliorer plus sensiblement la vie des pauvres et sont donc très appréciées des bénéficiaires comme des parties prenantes.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(83) Selon l'évaluation à mi-parcours de MOST, il convient de recentrer le programme, notamment en tirant les conséquences pour les politiques des projets MOST en cours et en axant le programme sur la réalisation du Plan d'action d'Habitat II ainsi que sur les recommandations des autres grands sommets aux niveaux national et local. Tous les réseaux de recherche sont tenus de présenter une évaluation de l'utilité de leur travail du point de vue de l'action en se concentrant sur des questions comme la participation politique des groupes minoritaires et les conflits ethniques, la jeunesse, la gouvernance et les politiques de développement. L'évaluation des processus mondiaux et la définition des stratégies pour y faire face, essentiellement financées par des fonds extrabudgétaires, seront axées sur les stratégies de développement local et les structures de gouvernance.

(84) Les efforts de l'UNESCO ont servi à atteindre et à influencer les décideurs s'agissant de la formulation de propositions pour les initiatives nouvelles adoptées lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur Copenhague + 5. Il en va de même de publications comme la *Revue internationale des sciences sociales* ou *Repenser le développement : en finir avec la pauvreté*. De nouvelles activités de ce type devront être entreprises à l'avenir étant donné qu'elles peuvent influencer les décideurs, créant

ainsi une différence et promouvant une conception propre à l'UNESCO de l'élimination de la pauvreté, du développement social et du développement urbain durable.

(85) En ce qui concerne les projets opérationnels en Asie, il faudrait élaborer de meilleures stratégies pour assurer la viabilité des projets et faire davantage de promotion auprès des décideurs publics et des interlocuteurs chargés du projet au niveau communautaire.

(86) Comme les programmes de microfinancement sont exclusivement conçus pour les pauvres et se sont montrés des outils importants de la réduction de la pauvreté, l'UNESCO, en même temps qu'elle établissait des partenariats avec des établissements efficaces de microfinancement de différentes régions, a complété leurs programmes financiers par des activités dans ses propres domaines de compétence. Ces activités offrent aux pauvres un plus large éventail de services (notamment éducation et formation, préservation de l'artisanat et développement des micro-entreprises dans les domaines de l'art et de l'artisanat, utilisation de moyens de communication et de technologies appropriées dans les microentreprises ainsi que développement communautaire) qui leur permettront de s'arracher à leur sort.

(87) Ces activités ont confirmé une fois de plus l'UNESCO dans sa conviction que, pour être efficace, une initiative de réduction de la pauvreté visant à répondre aux divers besoins des pauvres appelait une combinaison de programmes de développement social et de mécanismes de microfinancement efficaces. Cependant, si ces activités ont permis d'obtenir des résultats très satisfaisants, elles ne constituent que de petites initiatives pilotes. Il faut instituer des mécanismes appropriés pour mettre en commun et répandre l'expérience fructueuse de ces projets. A cette fin, il faut renforcer la collaboration intersectorielle au sein de l'UNESCO ainsi que mobiliser les ressources et les efforts avec les partenaires extérieurs tels qu'institutions locales, ONG, organisations publiques et internationales, et en particulier avec les autres institutions des Nations Unies.

Projet sur « Les villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement »

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
Consolidation des projets pilotes en cours Projets pilotes dans les banlieues de Dakar et de Port-au-Prince consolidés tant par le renforcement institutionnel du processus que par l'amélioration concrète des conditions de vie des habitants ⁵⁸ .	29 C/Rés. 13 par. 2.E (e)	X		
Développement urbain et revitalisation des centres-villes 1. Amélioration des conditions de logement dans le centre historique de Quito (Équateur) et renforcement de l'identité de ses habitants. 2. Amélioration des conditions de vie et de la gouvernance urbaine à Essaouira (Maroc), Mehdiya (Tunisie) ⁵⁹ et Kamal Muara (Nord Djakarta, Indonésie) ⁶⁰ .	29 C/Rés., 13 par. 2.E (e)	X X		

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
1. Gestion des transformations sociales et environnementales dans la baie de Djakarta.	X	X	X	X	
2. Projet pilote en cours de réalisation au Bangladesh, étendu à d'autres pays, notamment au Népal et au Bénin.		X	X	X	

B. Évaluation de l'exécution du programme

(88) Le succès rencontré dans le cadre des projets pilotes de Dakar et Port-au-Prince est largement dû à la démarche engagée qui était depuis le début participative (partir des besoins exprimés par les habitants et les impliquer toute au long du processus); au fait que l'UNESCO vient en soutien aux initiatives engagées; aux relations institutionnelles établies entre l'UNESCO, les ONG locales et les bailleurs de fonds et la mise en place de comités de suivi associant tous les partenaires.

(89) Les difficultés rencontrées sont liées à des tensions entre les habitants qui ne constituent pas un tout homogène, entre les associations d'habitants qui répondent à différents systèmes d'appartenance, et entre les associations locales et les municipalités en continuelle négociation. Pour gérer ces tensions, maintenir le dialogue entre acteurs dans un esprit de dialogue, de tolérance, de négociations, de recherche de compromis, le rôle des organisations d'appui (ENDA à Yeumbeul et la Fondation d'appui aux quartiers à Jalousie) est fondamental. Elles ont une fonction de médiation et d'interface entre les institutions et les habitants. De plus, l'appui de l'UNESCO constitue un facteur de catalyse pour le projet dans son ensemble et de légitimation de chacun des acteurs pour un projet commun.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(90) Le projet a été mené en intersectorialité. Au sein du Secteur des sciences - CSI a pris en charge l'état de la nappe phréatique à Yeumbeul avant que ne soient installées les infrastructures sanitaires et MAB a engagé des actions d'éducation environnementale avec les populations.

(91) Le projet prévoit une évaluation extérieure dans le cadre du biennium suivant (2000-2001) au cours de laquelle seront tirées les leçons du projet afin d'en dégager les capacités de transférabilité dans d'autres sites dans un objectif de développement social durable favorisant le renforcement des capacités des habitants dans la lutte contre la pauvreté urbaine.

(92) L'expérience tirée des deux premiers sites du Maghreb (Essaouira et Mehdiya) servira à l'élaboration d'un projet pilote plus complet à Saida (Liban). Celui-ci sera intersectoriel dans la mesure où il mobilisera les Secteurs de la culture et des sciences naturelles.

(93) Un rang de priorité élevé a été accordé à la supervision et à l'évaluation des projets extrabudgétaires. A cet égard, les responsables de l'évaluation du projet financé par la BID sur la rénovation du centre historique de Quito (Équateur) ont recommandé que ce projet soit repris dans d'autres sites urbains étant donné qu'il avait abouti à la mise au point de méthodes et techniques novatrices pour améliorer l'intégration sociale des communautés.

58. Par la création d'infrastructures sanitaires sociales et économiques avec la participation des habitants (extension du réseau d'eau potable, création de microentreprises et amélioration du bâti), le renforcement des capacités des acteurs locaux (éducation environnementale et sanitaire, formation-apprentissage à des métiers, formation d'élus) et la création de relations de partenariat entre élus et habitants (session de formation et mise en place d'un cadre de partenariat formel).

59. En coopération avec le Secteur des sciences naturelles (en particulier CSI, HYD et COI), développement d'activités opérationnelles et de partenariats techniques entre les villes côtières historiques de la Méditerranée (Essaouira, Mehdiya) et des villes côtières d'Europe (La Rochelle, Saint-Malo, Mozarella del Vallo, ...) grâce aux deux séminaires internationaux (Essaouira -1997 et Mehdiya - 1999) sur le développement urbain durable en zone côtière.

60. Une enquête sur le terrain et deux projets pilotes à base communautaire menés par des chercheurs locaux et des ONG ont permis de donner des moyens d'agir aux communautés de Kamal Muara.

II.5.2 - Jeunesse et développement social

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
<p>Accentuer la priorité donnée aux questions concernant la jeunesse dans les programmes politiques en mobilisant tous les partenaires de l'UNESCO⁶¹</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation aux questions concernant la jeunesse et actions de l'UNESCO avec et pour la jeunesse au sein des États membres et du système des Nations Unies dans son ensemble, ainsi qu'avec des responsables de mouvements de jeunesse. 2. Élargissement du réseau de partenaires de l'UNESCO dans le domaine de la jeunesse. 3. Renforcement de la participation de la jeunesse aux grandes conférences, séminaires et comités de l'UNESCO. 4. Élaboration et mise en œuvre de politiques ou de plans d'action nationaux pour la jeunesse dans deux États membres. 	29 C/Rés., 13 par. 2.E (h)	X		
<p>Élaboration et promotion de projets spéciaux</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement de la visibilité de l'UNESCO en tant que partenaire majeur dans des projets spéciaux (Croisière pour la paix, Espaces média pour les jeunes contre le sida, etc.). 2. Participation des jeunes comme acteurs principaux dans la promotion de la paix en Amérique latine. 	29 C/Rés., 13 par. 2.E (h)	X		
<p>Promouvoir l'échange d'information sur la jeunesse</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Consolidation des réseaux INFOJEUNESSE dans quatre pays et création d'une base de données sur les politiques en faveur de la jeunesse dans 60 États membres. 2. Facilitation de l'accès des jeunes défavorisés à l'information et production de CD-ROM et de livres spécialisés sur les questions concernant la jeunesse. 3. Sensibilisation à la nécessité d'améliorer les programmes de télévision consacrés à la jeunesse. 	29 C/Rés., 13 par. 2.E (g)	X		
<p>Le sport pour tous</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mobilisation accrue et plus intense des États membres, OIG et ONG grâce à la nouvelle structure du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS). 2. Amélioration de la participation aux activités de nature sportive par l'introduction, dans cinq pays d'Afrique, de l'initiative « Le sport pour tous » dans le cadre de projets locaux ou axés sur un établissement scolaire. 3. Renforcement de la participation de l'UNESCO à des activités de type sportif par des orientations et conseils fournis à des pays d'Amérique latine et organisations sportives internationales. 	29 C/Rés., 13 par. 2.E (i)		X	

B. Évaluation de l'exécution du programme

(94) La nouvelle stratégie de l'UNESCO, qui consiste à rencontrer les jeunes dans leur monde, traduit le réel souci de l'Organisation d'accroître la participation des jeunes à ses activités et son désir véritable d'engager un dialogue avec eux. On a cherché à chaque fois que c'était possible de faire jouer l'avantage comparatif de l'UNESCO dans les domaines de compétence de l'Organisation, où un rang de priorité élevé est accordé aux programmes pour la jeunesse, en particulier dans le cadre de combinaisons (interdisciplinarité) et en tirant parti de la capacité de l'Organisation de mettre en place des réseaux. Les principales parties prenantes sont systématiquement informées et associées le plus possible aux nouvelles activités.

(95) L'Unité de coordination « Jeunesse » est désormais opérationnelle; elle a défini un cadre d'action cohérent (stratégie d'action de l'UNESCO *avec et pour* la jeunesse) et a arrêté ses objectifs stratégiques. Elle dispose d'une équipe bien soudée, épaulée par plusieurs jeunes stagiaires. La logistique sectorielle n'a pas été facile à coordonner et des efforts considérables ont été faits pour établir un partenariat intersectoriel.

(96) Le programme INFOJEUNESSE a bénéficié du cadre institutionnel efficace fourni par l'UNESCO et le gouvernement français. Disposant de crédits suffisants, il a pu apporter des réponses appropriées aux nombreuses demandes émanant d'États membres et d'autres partenaires. Plusieurs activités ont été élargies et menées à bien grâce à une coopération étroite avec les bureaux hors Siège. Cependant, il reste encore à mieux intégrer au Réseau certaines régions en développement.

(97) Le nouveau mode de fonctionnement et de supervision du CIGEPS a renforcé l'intérêt des États membres pour les activités relevant du programme d'éducation physique et de sport. La conférence MINEPS III a insisté sur la mobilisation dans des délais très restreints des États membres comme des organisations sportives internationales. Cependant, à la lumière des résultats des activités du

CIGEPS, il apparaît que l'attention doit se concentrer sur ses besoins urgents en termes de programmes concrets au lieu de tenir des réunions formelles qui ne correspondent pas au rôle qu'il peut jouer ni à la contribution que l'on peut en attendre.

(98) Le projet de promotion du « Sport pour tous » a offert, au sein du Système des écoles associées (SEA) et en coopération avec plusieurs commissions nationales, un cadre efficace de sensibilisation à la dimension culturelle et éducative de l'éducation physique et du sport dans les programmes scolaires. Si les résultats ont été quelque peu en demi-teinte, c'est parce que certaines activités ont dû être reportées faute de ressources.

(99) De 1994 à 1997, soit sur deux exercices et deux plans/stratégies à moyen terme, l'UNESCO a mené plusieurs initiatives en faveur de la jeunesse qui ont fait l'objet d'une évaluation externe dirigée par M. Ken Wiltshire (Australie). Celui-ci en a présenté les résultats au Conseil exécutif à sa 156^e session (doc. 156 EX/45). Il en ressort que, bien que la jeunesse ait été déclarée groupe prioritaire, les crédits fournis n'ont guère été importants selon les critères internationaux. La Division de la jeunesse n'a pas bénéficié d'un statut élevé et n'a exercé qu'une faible influence au sein de l'Organisation en tant qu'avocate de la jeunesse.

(100) Nombre d'activités de l'UNESCO en faveur de la jeunesse ont eu un impact positif en insufflant vie et espoir chez de nombreux jeunes, dans leurs familles et leurs communautés. D'importantes leçons sont à tirer de ces réussites. Cependant, il est apparu aux évaluateurs que dans leur ensemble les activités ont été trop personnalisées et conçues en dehors d'une philosophie ou d'un cadre cohérents. Elles donnent l'impression d'une suite ponctuelle d'activités liées à la jeunesse plutôt que de composantes d'une approche stratégique. En cela, changements constants de responsabilité administrative, ruptures de communication avec les partenaires de l'UNESCO et changements d'orientation et de modalité semblent avoir joué un rôle non négligeable. Selon l'évaluation, il convient de retenir la plupart de ces mesures, à condition de les réorienter et de les recentrer.

61. En 1998, le Directeur général a créé une Unité de coordination « Jeunesse » (DG/Note/98/23) avec trois grands objectifs : accentuer la priorité donnée aux questions concernant la jeunesse dans les programmes politiques en mobilisant tous les partenaires de l'UNESCO; concevoir et promouvoir des projets spéciaux; mobiliser l'UNESCO en faveur de la priorité « Jeunesse ». Dans le présent rapport, les deux premiers objectifs remplacent en tant qu'axes d'action « Franchir le cap » (29 C/5, par. 02076) et « Contribution à la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà » (29 C/5, par. 02078). C'est dans ce nouveau cadre que l'Unité de coordination « Jeunesse » a travaillé pendant la majeure partie de l'exercice, en réalisant son troisième objectif. Les activités orientées sur la jeunesse doivent donc être cherchées non seulement dans le grand programme II mais aussi dans les autres grands programmes.

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
1. Évaluation externe des programmes de l'UNESCO pour la jeunesse sur la période 1994-1997.	X				
2. Participation des jeunes à des manifestations spécifiques (conférences mondiales).		X	X	X	
3. Appui au projet de Croisière pour la paix.	X		X		
4. Participation de l'UNESCO au troisième Forum mondial de la jeunesse du système des Nations Unies.		X	X	X	
5. Création de structures nationales d'information ainsi que de réseaux régionaux et sous-régionaux d'information sur la jeunesse.		X	X		
6. Réorganisation du CIGEPS et création d'un Conseil consultatif permanent.		X			
7. Projet de loi nationale sur le sport en Bolivie.	X			X	

Activités particulièrement inefficaces :					
Activité	Échec imputable au choix des éléments suivants :				
	Thème	Lieu/ Moment	Participants/ groupes cibles	Modalité d'action	Autre
1. Collaboration avec les secteurs de programme à la promotion de projets novateurs.	X				X ⁶²
2. Forum de la jeunesse au cours de la 30 ^e session de la Conférence générale.					X ⁶³
3. Programme d'appui aux initiatives locales.	X	X	X	X	X ⁶⁴
4. Suivi de la Conférence mondiale sur l'éducation et le sport pour une culture de la paix.	X	X		X	X ⁶⁵
5. FIDEPS.	X	X	X	X	X ⁶⁶

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(101) Étant donné la nature interdisciplinaire des questions, programmes et politiques concernant la jeunesse, il faut au sein du Secrétariat une approche et une structure transversales. La stratégie d'action a donné aux partenaires aussi bien qu'aux collègues une idée claire de la position de l'UNESCO dans le domaine de la jeunesse.

(102) Les jeunes formant un des groupes sociaux les plus touchés par les technologies nouvelles, le programme INFOJEUNESSE sera développé sur trois grands axes : (i) promouvoir les idéaux et valeurs de l'UNESCO et inciter les jeunes à oeuvrer pour la paix, la tolérance et le développement ; (ii) sensibiliser gouvernements et décideurs aux aspirations et problèmes des jeunes dans une société mondiale de l'information ; (iii) promouvoir des textes électroniques de qualité et constituer une bibliothèque virtuelle pour les jeunes.

(103) Selon l'évaluation, il faut au sein de l'Organisation une structure qui coordonne les programmes en faveur de

ce groupe prioritaire, dotée d'une forte capacité de coordination et de catalyse et capable de coopérer avec tous les secteurs. Il faut pour cela que s'instaure une coopération transsectorielle plus ouverte en vue d'atteindre l'objectif commun des priorités, programmes et projets concernant la jeunesse.

(104) Les activités de l'UNESCO en faveur de la jeunesse souffrent d'importantes lacunes qui doivent être comblées, notamment par davantage de projets longitudinaux à long terme, et par une orientation reposant sur une base scientifique plus solide, ce qui suppose la mise en place d'un réseau mondial d'observation. Les évaluateurs ont relevé un nombre considérable d'éléments indiquant que le moment était venu pour l'UNESCO de franchir une nouvelle étape logique et nécessaire de ses activités en faveur de la jeunesse. Les jeunes forment le groupe le plus important de l'humanité et seront les décideurs de l'avenir. Ils veulent apporter au monde une contribution positive et changer le cours des choses. Tout ceci donne à penser que la jeunesse est appelée à devenir la priorité des priorités dans la prochaine Stratégie à moyen terme de l'UNESCO.

62. Faiblesse de la collaboration intersectorielle et absence d'UCJ dans le 29 C/5.

63. Rôle mal défini dans la décision du Conseil exécutif.

64. Aucun suivi approprié, manque de ressources.

65. Mauvaise coordination, manque de coopération et de volonté réelle d'atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration.

66. Manque d'orientations fermes, surtout de la part du CIGEPS ; les activités réalisées sous les auspices du FIDEPS ne correspondent pas aux possibilités de l'UNESCO.

Projets spéciaux

Les biotechnologies au service du développement de l'Afrique

(105) Ce projet d'une durée de six ans, lancé en 1996, a continué d'améliorer la recherche-développement et la formation dans les centres et laboratoires nationaux de sciences d'Afrique. Le résultat le plus marquant de l'exercice biennal a été l'amélioration et le renforcement des capacités de recherche biotechnologique dans les pays les moins avancés, grâce à l'attribution de bourses de courte durée dans le cadre des programmes UNESCO/BAC et UNESCO/MIRCEN, et à la fourniture de petit matériel et d'assistance technique aux chaires UNESCO.

(106) Deux activités ont rencontré un succès particulier : l'organisation de conférences internationales sur la fixation de l'azote dans le cadre du réseau des MIRCEN, et l'octroi de bourses de recherche. Les efforts déployés pour créer des chaires UNESCO dans le domaine des biotechnologies végétales ont été particulièrement infructueux, en grande partie du fait de l'insuffisance des fonds disponibles.

Les femmes, la science et la technologie

(107) Au cours de cette deuxième phase de ce projet sur six ans, les programmes de formation ont été maintenus mais les activités ont été axées sur la création de réseaux de femmes scientifiques et le renforcement des réseaux existants. Outre les décideurs, la communauté scientifique et les ONG ont été sensibilisées à l'importance de la formation scientifique et technologique des femmes. En ce qui concerne l'amélioration de l'accès des femmes à l'éducation et aux carrières scientifiques, la Conférence mondiale sur la science a adopté des recommandations concernant la promotion des femmes dans le domaine de la science et de la technologie. Des réseaux de femmes scientifiques et ingénieurs employées dans la recherche, l'enseignement et l'industrie ont été mis en place et renforcés, notamment au niveau régional.

(108) C'est grâce à l'organisation décentralisée de cinq forums régionaux, plus un dans les pays de la Méditerranée, et à la mobilisation des partenaires* que les recommandations de la conférence mondiale en faveur de la promotion des femmes dans les domaines de la science et de la technologie ont été adoptées. Ce sont la publication et la diffusion aux commissions nationales, aux ONG scientifiques et aux partenaires des Nations Unies, grâce à des fonds extrabudgétaires**, d'extraits des débats de la Conférence mondiale sur la science concernant la parité entre hommes et femmes dans les domaines de la science et de la technologie qui ont permis d'informer et de sensibiliser largement les États membres et la communauté scientifique.

(109) La promotion des femmes dans le domaine de la science et de la technologie étant l'une des priorités définies par la Conférence mondiale sur la science, des projets nationaux, régionaux et internationaux devront être entrepris sur cette question. L'UNESCO doit devenir plus compétente en matière de recherche de fonds pour être à même de mener à bien des activités plus ambitieuses en ce qui concerne les femmes, notamment dans le domaine de la science et de la technologie.

* Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Organisation des femmes scientifiques du tiers monde (TWOWS), Fédération internationale des femmes diplômées des universités (FIFDU), Association internationale des universités (AIU), etc.

** Diffusion en 3000 exemplaires grâce aux 8000 dollars des États-Unis provenant de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO).

Modernisation du traitement des géodonnées

(110) Ce projet, qui est une extension géographique du projet spécial « Modernisation du traitement des géodonnées en Afrique », a mis en place un système de traitement des géodonnées harmonisé à l'échelle du continent, facilitant ainsi grandement l'exploitation des informations géologiques pour le développement socio-économique des régions africaines et arabes. Des changements radicaux ont été introduits à la suite de l'évaluation externe effectuée, le plus important étant l'adoption d'un nouveau logiciel normalisé de traitement électronique des géodonnées qui facilite la fusion d'ensembles de données factuelles et bibliographiques géoréférencées et améliore la production d'informations géologiques pour les utilisateurs non spécialisés.

(111) Le développement de la coopération Sud-Sud à l'organisation d'activités de formation et d'actualisation des connaissances techniques des participants au réseau a été l'une des grandes réussites de ce projet. Des organisations sous-régionales africaines ont demandé une assistance pour former des spécialistes du traitement des données dans le domaine des sciences de la terre, non seulement au niveau national mais aussi au niveau sous-régional. Les perspectives d'obtention de ressources extrabudgétaires supplémentaires pour organiser des stages de formation sur des problèmes de géologie environnementale, notamment l'exploitation « propre » des ressources minérales s'annoncent bonnes.

(112) Cet exercice normatif de traitement des géodonnées sur le continent africain a donné lieu à des études sur le traitement moderne de l'information géologique, l'évaluation des richesses minérales africaines et la mise en valeur des ressources minérales non renouvelables. Le succès du projet est dû à ce que l'UNESCO a maintenu son engagement à moyen terme de répondre à cette préoccupation prioritaire des États membres d'Afrique. Il est absolument indispensable de consolider le succès du réseau PANGIS. La majorité des États africains participant au réseau sont en mesure d'entretenir les équipements mis en place, mais les connaissances techniques et la communication électronique dans ce domaine demandent à être actualisées. Un soutien extrabudgétaire est indispensable pour assurer la consolidation ultérieure du succès du projet.

Gestion des terres arides et semi-arides en Afrique

(113) Des progrès ont été accomplis dans la lutte contre la désertification et l'amélioration de la productivité agricole grâce à la formation à la gestion des terres arides qui a été dispensée à des scientifiques et des décideurs africains, lesquels poursuivent aujourd'hui cette action dans leur pays. Le recours accru aux cultures de zone aride a contribué à la lutte contre la désertification et à la promotion d'un développement économique durable, et l'intensification du transfert régional et interrégional des technologies et des connaissances a joué un rôle très important*.

(114) Les Bureaux régionaux de l'UNESCO en Afrique, en particulier ceux de Dakar et de Nairobi, ont été étroitement associés à la mise en œuvre du projet spécial. Un succès considérable a été obtenu dans la formation de nouveaux cadres spécialisés. Désormais, les personnels formés dans le cadre de cet important projet seront en mesure de former à leur tour des spécialistes dans leur propre pays. L'action de l'UNESCO dans les zones arides s'inspirera de ce projet et visera à développer les initiatives d'ordre éducatif en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des ressources des terres arides.

* Un excellent système de partenariat a été mis en place avec le « Programme international sur les cultures en terres arides (IPALAC) », ayant son siège à l'Université Ben-Gourion du Neguev, en Israël. Les connaissances théoriques et pratiques de haut niveau des scientifiques israéliens ont été diffusées à d'autres pays qui se heurtent aux mêmes contraintes environnementales en matière d'aridoculture.

Participation de jeunes scientifiques au programme MAB

(115) Dans le cadre de l'action visant à aider de jeunes scientifiques à participer aux activités de recherche-développement, plus de vingt jeunes chercheurs (15 femmes et 7 hommes) de vingt pays ont eu la possibilité d'enrichir leurs connaissances tout en apportant un utile concours au programme MAB de l'UNESCO. Ces jeunes chercheurs ont mené dans 17 réserves de biosphère des études de terrain sur un ensemble de questions cruciales, notamment la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, la préservation de l'environnement, l'écotourisme et la participation communautaire locale. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau de l'UNESCO à Djakarta et les institutions nationales collaborant au projet ont lancé un Programme national de bourses et de diplômés du MAB à l'intention des jeunes chercheurs d'Indonésie.

(116) Au vu de la réussite de ce programme, plusieurs autres États membres mettent actuellement sur pied des initiatives analogues, ce qui tend à montrer que les efforts faits par le MAB pour intéresser et mobiliser une nouvelle génération de scientifiques atteignent leur objectif. Une évaluation approfondie du Programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques est prévue en liaison avec l'évaluation externe du Programme de bourses de l'UNESCO (présent exercice biennal).

Les femmes, l'approvisionnement en eau et l'utilisation des ressources en eau dans l'Afrique subsaharienne*

(117) Dans le cadre de la deuxième phase de ce projet d'une durée de quatre ans, visant à améliorer la qualité de la vie des femmes en leur facilitant l'accès aux ressources en eau, l'organisation de conférences et d'ateliers ainsi que la production et la diffusion d'un vidéogramme et de programmes radiophoniques ont fait prendre davantage conscience de la problématique eau et femmes en Afrique subsaharienne. Les résultats du projet et le matériel de sensibilisation du public ont été diffusés sur le site Web du PHI. Des activités de formation visant à mettre les femmes mieux à même de gérer les ressources en eau ont été menées dans la région de la SADC, ainsi que dans deux autres pays africains**.

(118) Une collaboration fructueuse a été établie avec les comités nationaux du PHI ainsi qu'avec les organisations partenaires (AISH, AIRH, AIH, etc.). Elle a permis de mettre en œuvre l'approche participative indispensable à une sensibilisation générale à la mise en valeur et à la gestion durables des ressources en eau. Une coordination efficace s'est instaurée avec les autres secteurs de programme, les bureaux hors Siège et l'Unité de promotion de la condition de la femme et de l'égalité des sexes. Les Pays-Bas et la Suède ont accordé au projet un soutien extrabudgétaire de 750 000 dollars des États-Unis.

(119) L'initiative de l'UNESCO sur « Les femmes et l'eau » pourrait donc être élargie dans le but d'infléchir le débat sur les problèmes et les politiques relatifs à l'eau dans le sens d'une prise de conscience du rôle socioculturel des hommes et des femmes dans l'approvisionnement en eau. Au vu du succès du projet, le programme « Alliance pour l'équité hommes/femmes et l'eau » (Gender and Water alliance programme), en association avec le Partenariat mondial pour l'eau, lancera une série d'actions concrètes visant à maintenir la prise en compte systématique des sexospécificités socioculturelles dans les prochaines activités de suivi du projet Vision mondiale de l'eau.

* On trouvera des informations détaillées sur le projet dans la publication du PHI *Les femmes, l'approvisionnement en eau et l'utilisation des ressources en eau dans l'Afrique subsaharienne*, disponible également sur le site Web de l'UNESCO.

** Dans un cas précis, non seulement des services de formation mais aussi du matériel ont été fournis et des puits forés pour des coopératives d'artisans, avec des concours extrabudgétaires (Allemagne).

« Formation de jeunes animateurs pour une culture de la paix dans le Pacifique »

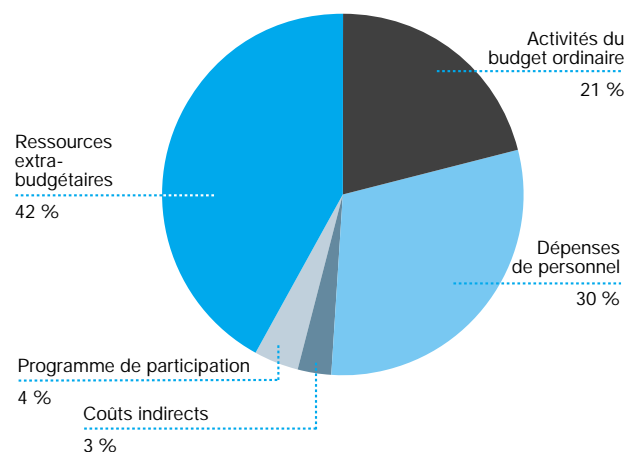
(120) Ce projet d'une durée de deux ans s'adressant aux jeunes visait à promouvoir la culture de la paix en encourageant l'engagement constructif des jeunes dans le monde du travail et l'action civique. Il a démarré par l'organisation d'un Forum régional : le forum de la jeunesse du Pacifique : Grandir dans un monde en mutation (Brisbane, Australie, mai 1998), qui a réuni des animateurs de mouvements de jeunesse de 13 États membres de l'UNESCO, âgés de 18 à 24 ans. Le Forum a été suivi d'une série d'ateliers nationaux et de projets communautaires organisés avec succès par les jeunes.

(121) Sous la direction efficace du Bureau d'Apia et en partenariat étroit avec le Peace Corps des États-Unis, le projet a renforcé les aptitudes des jeunes du Pacifique à jouer un rôle moteur, mis en place le réseau des jeunes du Pacifique et créé un corps de jeunes volontaires. Il offre un bon exemple de participation active des États membres au programme de l'UNESCO par l'intermédiaire des commissions nationales. Bien que son succès soit variable d'un pays à l'autre, l'expérience du Pacifique devrait pouvoir servir de modèle en vue du lancement d'autres projets régionaux de ce type s'adressant aux jeunes.

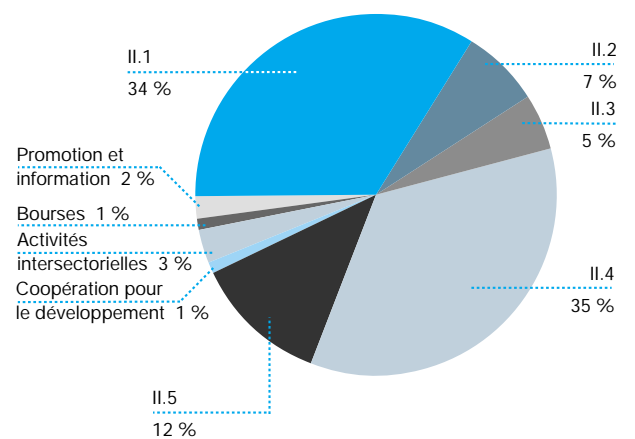
Informations administratives et budgétaires

Article budgétaire	\$	\$
GP II Les sciences au service du développement		
II.1 Progrès, transfert et partage des connaissances dans le domaine des sciences exactes et naturelles		11 641 112
II.2 Progrès, transfert et partage des connaissance en sciences sociales et humaines		2 388 301
II.3 Philosophie et éthique		1 680 178
II.4 Sciences de l'environnement et développement durable	11 952 682	
II.4.1 Coordination et promotion de la coopération interdisciplinaire et interinstitutions		264 818
II.4.2 Sciences de la terre, gestion du système terrestre et risques naturels		1 793 879
II.4.3 Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB)		2 172 269
II.4.4 Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable		2 812 942
Projet relatif à l'environnement et au développement dans les régions côtières et les petites îles		1 077 668
II.4.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) Coopération pour le développement		2 897 923 933 183
II.5 Sciences sociales et humaines et développement social	3 955 624	
II.5.1 Transformations sociales et développement		2 436 397
II.5.2 Jeunesse et développement social		1 519 227
Coopération pour le développement		281 796
Activités intersectorielles		1 055 748
Bourses		313 167
Activités de promotion et d'information		685 415
		33 954 023
Dépenses de personnel		48 913 681
Coûts indirects de programme		5 536 333
		88 404 037
		Programme de participation 6 733 227
		Ressources extrabudgétaires 69 900 000
		Total, GP II + PP + EXB 165 037 264

Répartition du total des dépenses



Répartition des dépenses afférentes aux activités du budget ordinaire (par programme)



Grand programme III :

Développement culturel : patrimoine et création

Programme III.1 **Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel**

III.1.1 - Sauvegarde et revitalisation du patrimoine matériel
et immatériel

III.1.2 - Promotion de la Convention concernant
la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

Programme III.2 **Promotion des cultures vivantes**

III.2.1 - Créativité et droit d'auteur

III.2.2 - Livres et industries culturelles

Projets spéciaux

Programme III.1 Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

III.1.1 - Sauvegarde et revitalisation du patrimoine matériel et immatériel

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
Encourager l'action préventive				
1. Extension et amélioration de la protection du patrimoine culturel au cours d'une période d'hostilités.	29 C/Rés., 20 par. 2.A (c), (e)	X		
2. Prise de conscience accrue de l'importance du patrimoine immatériel grâce à la formulation d'une politique pour la protection de ce patrimoine.	29 C/Rés., 23	X		
Lutter contre le trafic illicite des biens culturels				
Renforcement des mesures destinées à lutter contre le trafic illicite des biens culturels.	29 C/Rés., 20 par. 2.A (c)		X	
Intégrer la gestion du patrimoine aux plans nationaux de développement				
1. Plus grande sensibilisation des bailleurs de fonds bilatéraux et internationaux aux problèmes liés à la gestion du patrimoine et, de ce fait, intégration accrue de la gestion du patrimoine aux plans nationaux de développement.	29 C/Rés., 20 par. 2.A (b)		X	
2. Renforcement des capacités endogènes pour la formation des professionnels africains de la conservation, par la création de deux écoles permanentes au Bénin et au Kenya.		X		
Revitaliser le patrimoine matériel et immatériel				
1. Amélioration de l'intégration du développement communautaire et de la préservation des sites culturels grâce à un réseau régional d'information dans le cadre du projet LEAP.	29 C/Rés., 20 par. 2.A (d)	X		
2. Élargissement du concept de patrimoine dans le cadre du nouveau projet « Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité ».		X		
3. Revitalisation de centres historiques de villes en Amérique latine et dans les Caraïbes.		X		
Favoriser le tourisme culturel en tant que facteur d'un développement durable				
1. Approche innovatrice de programmes de formation dans le domaine du tourisme culturel par la création de deux chaires UNESCO et lancement d'un réseau de chaires UNITWIN.	29 C/Rés., 20 par. 2.A (d)	X		
2. Sensibilisation, à l'échelle nationale, des autorités chargées du tourisme et des chaînes hôtelières aux valeurs incarnées par le tourisme culturel et obtention de contributions financières des industries du tourisme.		X		
Sensibiliser aux valeurs inscrites dans le patrimoine				
Prise de conscience accrue de la richesse du patrimoine tant de la part des spécialistes que des jeunes grâce au renforcement des activités du Forum UNESCO-Patrimoine, à l'appui donné à l'organisation de festivals et à la Collection UNESCO de musiques traditionnelles du monde.	29 C/Rés., 20 par. 2.A (e)	X		
Opération de sauvegarde d'urgence et de restauration - campagnes internationales de sauvegarde				
1. Sauvegarde d'urgence des patrimoines atteints par des conflits ¹ .	29 C/Rés., 20 par. 2.A (f)	X		
2. Amélioration des capacités nationales et locales de gestion à travers des activités de restauration et de formation.				

B. Évaluation de l'exécution du programme

(1) Aujourd'hui, la gestion du patrimoine n'est plus considérée comme un impératif purement éthique et esthétique, elle est devenue aussi une nécessité économique; toutefois, les dangers sont plus grands que jamais et les ressources disponibles tristement insuffisantes. En Asie et dans le Pacifique, la structure du projet LEAP, projet extrabudgétaire expérimental financé par les Pays-Bas en 1996-1997, a été maintenue au cours de l'exercice biennal 1998-1999, au titre du Programme ordinaire, en raison de l'approbation manifestée par les États membres pour cette initiative. La clé de cette réussite réside dans l'intégration d'actions et d'acteurs divers, qui œuvrent ainsi en faveur de la conservation du patrimoine dans un cadre de développement plus vaste et dans une perspective spécifiquement régionale. Mis en route sur des sites pilotes, le projet a été étendu à plusieurs sites et est devenu un des projets phares de l'UNESCO dans le domaine de la culture et du patrimoine pour cette région. La continuité dans la diffusion de l'expertise muséographique depuis maintenant plusieurs décennies contribue à renforcer l'UNESCO dans un domaine spécifique de compétence par rapport aux autres institutions qui s'intéressent au patrimoine culturel. Depuis une dizaine d'années, les activités en faveur des musées africains ont permis de former plus de 400 spécialistes africains dans les domaines de la prévention, de la gestion et de la mise en valeur du patrimoine culturel.

(2) En assurant, en particulier, la coordination des programmes de sauvegarde des biens touchés par les conflits, l'UNESCO joue un rôle essentiel de catalyseur et oriente les aspects techniques de la réflexion et l'action. L'Organisation garantit, par sa neutralité, la mise en œuvre effective des programmes. L'instabilité politique des pays dont il s'agit a parfois perturbé le bon suivi des opérations. Les campagnes internationales de sauvegarde sont très efficaces sur le plan de la sensibilisation de l'opinion publique, de même qu'au niveau de la formation et du perfectionnement des capacités nationales. Il n'en demeure pas moins qu'il faut faire face avec réalisme au manque de ressources et à l'ampleur des besoins de l'ensemble des sites qui font l'objet de ces campagnes.

(3) L'adoption du deuxième Protocole de la Convention de La Haye est l'aboutissement de huit années d'efforts pour sensibiliser davantage les États membres à la nécessité d'élaborer un nouvel instrument juridique et de créer un organe institutionnel chargé de contrôler l'application de la Convention et du nouvel instrument. Nombre d'États doivent modifier leur législation nationale, en particulier leur Constitution, pour être en mesure de devenir parties au deuxième Protocole. Un consensus a pu être dégagé sur un certain nombre de questions importantes concernant un nouvel instrument juridique pour la protection du patrimoine culturel subaquatique: la nécessité de prendre immédiatement des mesures appropriées pour éviter toute nouvelle destruction du patrimoine subaquatique et d'annexer la Charte de l'ICOMOS sur la protection et la gestion du patrimoine culturel subaquatique au texte du projet de convention en tant qu'ensemble de règles ayant juridi-

quement force obligatoire. Le premier volume de matériels de référence sur la protection du patrimoine culturel subaquatique a sensibilisé la communauté scientifique et le grand public à cette question. Les principales difficultés rencontrées ont trait au statut juridique des navires de guerre et à l'extension des pouvoirs des États côtiers sur le patrimoine culturel subaquatique situé dans leur zone économique exclusive et sur leur plateau continental.

(4) L'adoption du Code international de déontologie pour les négociants en biens culturels et de la norme « Object ID » contribueront à soustraire les objets culturels volés au commerce de l'art et permettront de mieux identifier les objets culturels volés. La version espagnole de *Lutter contre le trafic illicite des biens culturels: Un manuel de référence pour la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO de 1970* est très utile. L'utilisation du réseau professionnel fortement structuré des musées pour des activités de sensibilisation et de formation garantit, d'une part, l'effet multiplicateur de la diffusion de l'information et, d'autre part, l'implication directe d'acteurs concernés en tout premier lieu par le trafic et le pillage.

(5) L'étude relative à la Recommandation de 1989 sur la protection du folklore a donné lieu à des actions et recommandations concrètes tendant à une mise en œuvre plus active de la recommandation et elle a favorisé la conduite d'activités relatives au patrimoine immatériel dans les États membres. La Conférence de Washington, organisée conjointement par l'UNESCO et la Smithsonian Institution, a rassemblé les plus éminents experts, permis l'élaboration de documents de haut niveau et d'une stratégie à long terme pour la sauvegarde et la revitalisation du patrimoine immatériel dans le monde. Des activités décentralisées ont permis à des États membres de protéger les langues et traditions en péril et de promouvoir l'utilisation des langues nationales, à savoir: (i) élaboration de politiques relatives à la préservation des langues en voie de disparition; (ii) recherche, collecte de données et publication de livres sur les traditions africaines; (iii) production de vidéos et de guides éducatifs pour l'apprentissage des langues nationales africaines; (iv) achat de matériel et recueil des traditions en vue de favoriser la pratique du kiswahili; (v) publication d'ouvrages sur les langues indigènes de Zanzibar et promotion des langues et cultures indigènes au Costa Rica (financées à l'aide d'une contribution du Royaume-Uni).

(6) Dès son lancement, la nouvelle distinction internationale « Proclamation par l'UNESCO des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité » a permis de trouver des fonds extrabudgétaires complétant utilement les ressources limitées du Programme ordinaire.

(7) Le succès du programme relatif au tourisme culturel tient à la forte demande pour une approche interdisciplinaire de ce type de tourisme intégrant les dimensions éthiques et le « développement local fondé sur la valorisation du patrimoine ». L'UNESCO apporte une valeur

1. Cambodge, Bosnie-Herzégovine, Territoires autonomes palestiniens, Afghanistan.

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	2Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
Adoption du deuxième Protocole de la Convention de La Haye à la Conférence diplomatique de 1999.	X	X	X	X	
Code international de déontologie pour les négociants en biens culturels.		X	X	X	
Publication de huit numéros de la revue Museum International en cinq langues.			X	X	
Congrès international sur le thème « Patrimoine gastronomique et tourisme culturel », Puebla, Mexique, octobre 1999.	X	X	X	X	
Sauvegarde d'Angkor et du patrimoine culturel de Bosnie-Herzégovine.	X	X	X	X	
Campagne internationale de sauvegarde du Triangle culturel (Sri Lanka).	X	X	X	X	
Stage régional de formation sur la conservation de l'art rupestre en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique.	X	X	X	X	

Activités particulièrement inefficaces :					
Activité	Échec imputable au choix des éléments suivants :				
	Thème	Lieu/ Moment	Participants/ groupes cibles	Modalité d'action	Autre
Soutien aux États pour l'élaboration de leur législation nationale.					X ²
Soutien au Centre de documentation de l'ICOM dans le cadre de l'accord UNESCO-ICOM.	X		X	X	

ajoutée spécifique et un avantage comparatif en aidant les États membres à préparer des politiques de développement fondées sur la préservation et la valorisation du patrimoine culturel. Les difficultés sont inhérentes au suivi des résolutions adoptées lors des réunions, qui relève essentiellement des États membres. En ce qui concerne les chaires UNESCO, il est également difficile d'évaluer et de renforcer la « valeur ajoutée » apportée à leurs activités par l'UNESCO.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(8) Les missions de l'Organisation dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine s'étendent désormais à la conception de politiques qui concernent la mise en valeur touristique du patrimoine culturel. L'Organisation doit répondre par des actions appropriées – amélioration des capacités endogènes, identification et diffusion des meilleures pratiques – à la demande des États membres, qui souhaitent éviter une « touristification » du patrimoine par les facteurs économiques. La place croissante de l'économie dans les activités liées au patrimoine culturel rend nécessaire le renforcement des interventions de l'UNESCO pour aider les États membres à gérer les relations complexes entre le patrimoine et l'économie. L'expérience montre que les actions devront être davantage axées sur des stratégies régionales. La participation active des populations locales, d'organisations de terrain et de décideurs politiques locaux est un facteur de succès.

(9) Bien que le projet LEAP ait été intégré au Programme ordinaire, l'essentiel de son financement est toujours assuré par une seule ressource extrabudgétaire. Ce mode de financement ne pourra être maintenu indéfiniment. En ce qui concerne les normes internationales, il convient de prévoir davantage de séminaires de formation et de publications. Un personnel plus nombreux serait nécessaire pour répondre à l'augmentation des demandes d'assistance législative émanant des États membres. De nouvelles négociations devront être conduites en vue de l'élaboration d'un projet de convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique. Le programme relatif au patrimoine immatériel doit être plus étendu et plus nova-

teur et il serait très utile d'y inclure le programme sur la diversité linguistique, qui fait actuellement partie du grand programme I, afin de contribuer aux efforts déployés pour préserver la diversité culturelle. Des ateliers sur les Trésors humains vivants ont impulsé des activités visant à la sauvegarde et à la transmission du patrimoine immatériel. Ces initiatives devraient être multipliées. Le soutien apporté par l'UNESCO à l'organisation de festivals a contribué notablement à sensibiliser les autorités à la nécessité d'adopter des politiques appropriées en matière de sauvegarde et de revitalisation de leur patrimoine musical traditionnel. Dans un souci d'efficacité, le nombre des campagnes internationales de sauvegarde doit être strictement limité, la concentration des efforts étant la clé de la réussite.

(10) Sur les 30 m de US\$ de ressources extrabudgétaires reçues, environ 28 m de US\$ (93 %) ont été employés pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine tangible, et le solde pour le patrimoine intangible.

(11) Pour le patrimoine tangible, les domaines d'intervention ont concerné prioritairement des projets pilotes de restauration et de conservation de sites et monuments culturels à forte valeur symbolique pour l'identité culturelle des populations concernées, toujours associés avec une importante composante de formation et de transmission des meilleures pratiques et des standards internationaux en matière de conservation. Pour l'intangible, ces crédits ont financé également des projets pilotes sur l'identification, la valorisation, la documentation et la transmission du patrimoine oral et immatériel, notamment des techniques et des savoir-faire des populations locales et des minorités culturelles.

(12) **Le Secrétariat s'est efforcé** d'utiliser le plus possible le Programme ordinaire pour financer des dépenses de recherche de fonds extrabudgétaires et de soutien aux activités ainsi financées. Le biennium 1998-1999 a marqué l'aboutissement d'un certain nombre de campagnes internationales de sauvegarde commencées dans les environs 80, ce qui implique, pour l'avenir, de rechercher d'autres fonds pour des activités nouvelles réalisées en partenariat avec des agences nationales et régionales de développement, le PNUD et la Banque mondiale notamment.

III.1.2 – Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
Améliorer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial 1. Assurer les services de secrétariat des organes statutaires de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> ³ . 2. Six nouveaux États ont adhéré à la Convention, ce qui porte le nombre total d'États parties à la <i>Convention du patrimoine mondial</i> à 158 ⁴ . 3. Identification et diffusion de connaissances relatives à des catégories du patrimoine actuellement sous-représentées sur la Liste du patrimoine mondial. 4. Inscription sur la Liste du patrimoine mondial de 62 sites culturels, 14 sites naturels et 2 sites mixtes ⁵ .	29 C/Rés., 20 par. 2.A (g)	X		
Renforcer les capacités nationales nécessaires à la protection des sites 1. Renforcement des capacités locales et nationales nécessaires pour la protection à long terme et la gestion efficace des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial par la voie, notamment, de la mise en œuvre de stratégies de formation de spécialistes du patrimoine culturel et naturel. 2. Un site du patrimoine mondial a été supprimé et deux nouveaux sites ajoutés sur la Liste du patrimoine mondial en péril ⁶ . 3. Le capital de lancement que représente le Fonds du patrimoine mondial a permis d'attirer le soutien de bailleurs de fonds, d'organismes d'aide bilatérale et de fondations privées pour répondre aux besoins prioritaires, une attention particulière étant accordée à des sites appartenant aux pays les moins avancés ou à faible revenu et à ceux qui figurent sur la Liste du patrimoine mondial en péril.			X	
Surveiller l'état de conservation des biens du patrimoine mondial Une aide a été apportée aux États parties pour assurer le suivi de l'application de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> et établir des rapports à ce sujet. L'identification des besoins en matière de conservation des sites a entraîné la mobilisation de ressources techniques et financières ⁷ .	29 C/Rés., 20 par. 2.A (i)	X		
Activités d'information et de sensibilisation La fourniture de matériels d'information ⁸ et le renforcement du Réseau d'information sur le patrimoine mondial (WHIN) ont permis de sensibiliser davantage les jeunes et les communautés locales vivant sur ou à proximité des sites du patrimoine mondial.	29 C/Rés., 20 par. 2.A (j)		X	

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
AFRICA 2009.	X	X	X	X	X
Réunion internationale d'experts et dialogue d'orientation sur l'utilisation de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> en tant qu'instrument juridique international pour la conservation de la biodiversité des forêts tropicales, 7-11 décembre 1998, Brastagi, Indonésie.	X	X	X	X	X ⁹
Négociation d'accords de coopération entre les États parties les moins avancés/à faible revenu, des organismes internationaux et bilatéraux d'aide au développement, des institutions techniques et/ou des autorités locales en vue d'améliorer la gestion des sites du patrimoine mondial en Asie. Par exemple : Projet pilote à Luang Prabang, République démocratique populaire lao : coopération décentralisée avec la ville de Chinon, France ; Convention de financement République démocratique populaire lao/Agence française de développement ; Coopération avec l'Union européenne ; Convention France-UNESCO.	X	X	X	X	X
Développement du site Internet du Centre du patrimoine mondial et mise à jour.	X	X	X	X	X
Séminaires de formation, en Fédération de Russie, destiné aux gestionnaires des sites du patrimoine mondial naturel (juillet 1999, Lac Baïkal) et pour les sites culturels (septembre 1999, Novgorod).	X	X	X	X	X
Missions sur l'état de conservation en Amérique latine : El Vizcaino (Mexique) et Machu Picchu (Pérou).	X	X	X	X	X

B. Évaluation de l'exécution du programme

(13) Le Centre du patrimoine mondial en tant que secrétariat de la Convention a organisé neuf réunions des organes statutaires de la Convention. La mise en œuvre continue de la Stratégie globale pour une Liste représentative et équilibrée du patrimoine mondial adoptée par le Comité du patrimoine mondial en 1994 constitue toujours la référence essentielle pour l'établissement de la Liste du patrimoine mondial. Il est admis désormais que la notion de patrimoine mondial englobe les paysages culturels, les traditions culturelles vivantes, les valeurs symboliques et spirituelles. L'un des principaux faits marquants de l'exercice biennal a été l'inscription de Rennell Est, îles Salomon, en tant que premier site du patrimoine mondial appartenant à un pays insulaire du Pacifique et premier système de propriété et gestion coutumières de la Terre considéré comme étant à la base de la gestion et de la protection d'un site du patrimoine mondial. Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour appuyer la préparation de propositions d'inscription émanant de régions et de catégories de patrimoine actuellement sous-représentées sur la Liste du patrimoine mondial. Bien qu'il soit largement reconnu que la Liste du patrimoine mondial doit être plus représentative et plus équilibrée, en fait le plus grand nombre de propositions d'inscription continuent de provenir de certaines régions données.

(14) L'ensemble des types de demandes d'assistance internationale adressées au Fonds du patrimoine mondial et les montants correspondants requis ont connu une augmentation spectaculaire en 1998-1999, qui s'explique par la multiplication des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et les périls toujours plus grands auxquels ils sont exposés. Le fonds-en-dépôt du Japon a offert un financement supplémentaire pour une assistance préparatoire destinée à des régions et des catégories de patrimoine actuellement sous-représentées sur la Liste du patrimoine mondial. La capacité de la *Convention du patrimoine mondial* à contribuer à la conservation de la biodiversité à l'échelle du globe a été officiellement reconnue lorsque la Fondation des Nations Unies a inclus, en novembre 1999, l'attribution d'allocations en faveur de sites du patrimoine mondial satisfaisant au critère (iv) du patrimoine naturel en tant que composante principale de son programme-cadre en faveur de la biodiversité, créant ainsi une nouvelle et importante ressource financière pour la conservation des biens naturels du patrimoine mondial.

(15) La surveillance de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial a conservé un caractère essentiellement réactif. A l'heure actuelle, la plupart des rapports émanent d'organes consultatifs, d'individus ou d'ONG. Il est nécessaire d'adopter une approche plus systématique de la surveillance de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial. Le Comité du patrimoine mondial (décembre 1998) a arrêté à six ans la fréquence des rapports périodiques et a adopté une stratégie régionale de préparation et d'examen des rapports périodiques.

(16) L'UICN et le Centre du patrimoine mondial ont exercé une influence notable sur des politiques et des déci-

sions adoptées à l'échelle nationale qui ont permis la conservation de Yellowstone (États-Unis), des îles Galapagos (Équateur) et d'El Vizcaino (Mexique). En outre, l'état de conservation de quelques sites naturels du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, tels que Srebarna (Bulgarie) et les Réserves naturelles de l'Air et du Ténére (Niger), s'est amélioré et connaît une évolution au terme de laquelle ils pourront sans doute être exclus de cette Liste. Le parc national de Plitvice (Croatie), la vieille ville de Dubrovnik (Croatie) et les mines de sel de Wieliczka (Pologne) ont été retirés de la Liste du patrimoine mondial en péril en raison de l'amélioration sensible de leur état de conservation. La conservation des biens naturels du Patrimoine mondial situés dans des zones touchées par des conflits armés est toujours problématique, par exemple celle des cinq sites de la République démocratique du Congo et du mont Rwenzori en Ouganda.

(17) Le nouveau Plan stratégique pour les activités de documentation, d'information et d'éducation du Comité du patrimoine mondial a été établi essentiellement pour aider les États parties dans leurs efforts pour mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial* ainsi que la communauté internationale.

(18) Les crédits affectés au Centre du patrimoine mondial au titre du Programme ordinaire sont sensiblement inférieurs aux fonds extrabudgétaires mis à sa disposition par le Comité du patrimoine mondial au titre du Fonds du patrimoine mondial et par d'autres sources extrabudgétaires. Toutefois, les décisions prises par le Comité

3. Neuf réunions statutaires en 1998-1999 – les 22^e et 23^e sessions ordinaire et extraordinaire du Comité du patrimoine mondial et de son Bureau (1998); les 3^e et 4^e sessions extraordinaires du Comité du patrimoine mondial et la 12^e Assemblée générale des États parties (1999).
4. Sur les 158 États parties, 109 ont présenté des listes de sites indicatives en conformité avec le format requis par les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Cent trente-deux propositions d'inscription de sites ont été soumises, dont quelques-unes provenant de régions du monde, ou relevant de catégories de sites insuffisamment représentées sur la Liste du patrimoine mondial.
5. (Y compris des sites de sept États parties présentant des propositions d'inscription pour la première fois), ce qui porte le nombre total de sites à 630 en 1999.
6. Vingt-sept sites figurent sur la Liste du patrimoine mondial en péril.
7. Trois cent soixante rapports sur l'état de conservation des biens ont été présentés au Comité du patrimoine mondial.
8. Site Internet consulté 1,5 million de fois par mois, 8 numéros de La lettre du patrimoine mondial, 36 numéros de sa version électronique WHNEWS, et aussi les Cartes du patrimoine mondial, des séries de diapositives, des journaux de voyage, une coopération pour la production de collections d'ouvrages, d'encyclopédies, de CD-ROM et de documentaires télévisés.
9. Cet événement a provoqué une prise de conscience de l'intérêt que présente la Convention en tant qu'instrument novateur pour la conservation de la biodiversité des forêts tropicales et suscité l'engagement à y avoir recours. Il a débouché sur la création d'un programme de la Fondation des Nations Unies de 3-4 ans relatif aux « Sites du patrimoine mondial pour la biodiversité », évalué à 30-40 millions de dollars des États-Unis. Le Brésil, la Bolivie, le Suriname et la Malaisie ont présenté des propositions d'inscription de sites de forêts sur la Liste du patrimoine mondial.

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
Séminaire/Atelier international de formation des gestionnaires des réserves de biosphère et des sites du patrimoine mondial (mars 1998, Dja, Cameroun).	X	X	X	X	X
Atelier régional sur le développement des capacités de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial dans la région arabe (mai/juin 1999, Le Caire, Égypte).	X	X	X	X	X
Signature, en 1999, d'un accord de coopération sur les zones humides avec le Bureau de la Convention (Ramsar, Iran, 1971).	X	X	X	X	X

Activités particulièrement inefficaces :					
Activité	Échec imputable au choix des éléments suivants :				
	Thème	Lieu/ Moment	Participants/ groupes cibles	Modalité d'action	Autre
Établissement d'une Liste du patrimoine mondial équilibrée et représentative.					X ¹⁰

du patrimoine mondial et son Bureau, dont l'organisation est assurée avec le soutien du Programme ordinaire, ont un rôle direct et déterminant dans l'issue heureuse des tâches menées par le Centre du patrimoine mondial. Parmi ces décisions, il convient de citer l'inscription de nouveaux biens sur la Liste du patrimoine mondial, l'approbation des demandes d'assistance internationale émanant du Fonds du patrimoine mondial qui sont utilisées pour exécuter des projets au bénéfice de sites du patrimoine mondial et des actions (par exemple les missions effectuées par le Centre du patrimoine mondial, l'UICN et l'ICOMOS sur des sites en péril) entreprises afin de déterminer les mesures de nature à améliorer la conservation des sites.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(19) Le Centre du patrimoine mondial a procédé à une étude interne des demandes d'assistance internationale approuvées jusqu'en 1999 qui a fait apparaître certaines tendances dans l'allocation des crédits du Fonds du patrimoine mondial et qui présente des recommandations concernant un ordre de priorités à observer dans l'octroi d'une assistance internationale aux États parties. Une fraction importante (environ 9 %) du budget 1999 de l'assistance internationale a dû être utilisée pour financer des activités approuvées au titre d'années antérieures, ce qui a réduit les sommes disponibles pour soutenir de nouvelles demandes. En outre, il convient de s'assurer que la priorité est donnée aux pays les moins avancés et à faible revenu pour assurer la protection de leurs sites, en particulier ceux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, à l'aide des fonds limités du Patrimoine mondial. Les États parties n'appartenant pas à ces catégories de pays sont, plus que jamais, incités à utiliser les fonds limités du Patrimoine mondial de manière à susciter le financement de projets de grande envergure par d'autres sources. En 1999, le Comité du patrimoine mondial a demandé une évaluation externe de l'assistance internationale fournie par le Fonds du patrimoine mondial.

(20) Vu l'augmentation chaque année du nombre des nominations de sites, ensuite inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, ainsi que des rapports sur l'état de conservation et des demandes d'assistance, les activités du patrimoine mondial devront être régulièrement élargies au cours du prochain exercice biennal et à moyen terme. Il faudrait disposer de ressources supplémentaires pour la

préparation de propositions d'inscription en provenance de régions (en particulier Pacifique, Afrique et Caraïbes) et pour des types de patrimoine actuellement insuffisamment représentés sur la Liste du patrimoine mondial. La priorité devrait être donnée aux sites menacés et aux 27 sites qui figurent déjà sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Les activités menées pour assurer la conservation de ces sites devraient être poursuivies, et si possible renforcées par de nouvelles actions. D'une manière générale, il conviendrait de privilégier la surveillance de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial et l'aide aux États parties en vue de trouver les moyens de préserver les valeurs du patrimoine mondial en dépit des obstacles liés à la limitation des ressources.

(21) Si davantage de demandes émanant des États parties doivent être financées, il y aura lieu également de trouver un soutien supplémentaire pour des activités de formation, de renforcement des capacités et d'assistance technique. Le nouveau cycle de six ans adopté pour l'établissement du Rapport régional périodique devrait déboucher sur l'identification pour les États parties d'un surcroît considérable de besoins en matière d'activités de conservation du Patrimoine mondial. Les activités d'information, de documentation et d'éducation devront être mises sur pied en prenant en compte le fait que les activités liées à la mise en œuvre de la *Convention* connaissent une croissance régulière.

(22) Si les fonds du Programme ordinaire ont servi principalement à financer la tenue des réunions des organes statutaires et des activités de soutien limitées, des fonds extrabudgétaires de 10 millions de dollars des États-Unis ont été principalement affectés à l'exécution d'activités concrètes destinées à améliorer la protection de sites déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Priorité a été donnée aux évaluations et aux problèmes juridiques et administratifs de même qu'aux demandes d'assistance préparatoire destinées à des régions et à des types de patrimoine sous-représentés sur la Liste du patrimoine mondial. Au cours de la mise en œuvre des activités susmentionnées, une attention particulière a été accordée aux groupes des pays les moins avancés et à faible revenu. Il y a de fortes raisons de penser que le financement extrabudgétaire des activités menées au profit de sites du patrimoine mondial connaîtra un nouvel accroissement qui correspond à l'orientation de la stratégie globale de mise en œuvre.

10. La plus forte proportion de propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial continue de concerner des éléments monumentaux de biens culturels d'Europe occidentale. Les propositions d'inscription correspondant à des catégories de patrimoine ou à des régions actuellement sous-représentées sur la Liste du patrimoine mondial sont relativement rares. Toutefois, le nombre des propositions d'inscription de biens naturels et de biens mixtes du patrimoine se situe à des niveaux encore jamais atteints dans le passé.

Programme III.2 Promotion des cultures vivantes

III.2.1 - Créativité et droit d'auteur

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Modérée	Faible
Mieux prendre en compte les interactions entre culture et développement				
1. Les autorités nationales ont été sensibilisées à la valeur des projets et programmes culturels en tant que composantes stratégiques de l'action gouvernementale et civique, notamment par le biais du débat autour de « Notre diversité créatrice » et de la publication du Rapport mondial de l'UNESCO sur la culture.	29 C/Rés., 20 par. 2.B (a) 29 C/Rés., 25		X	
2. Mandat a été donné d'élaborer un programme nouveau dans le domaine de la politique culturelle par la Conférence de Stockholm et entériné par le Conseil exécutif et la Conférence générale.		X		
3. A la suite du rapport d'évaluation relatif au projet spécial « Collège itinérant africain sur la culture et le développement », les programmes de cette entité ont été concentrés sur les activités de formation et de recherche.	29 C/Rés., 25		X	
4. Cinq chaires de l'UNESCO dans le domaine de la politique culturelle et de la gestion de la culture ont été créées à titre de première étape dans la voie de la mise en place d'un nouveau réseau UNITWIN.			X	
5. Un élan a été donné à la création de réseaux et à l'échange d'information par l'établissement de l'Observatoire international du financement de la culture en Europe centrale et orientale (Budapest) et l'extension du réseau CULTURELINK.		X		
L'éducation artistique				
Meilleure sensibilisation du public au moyen d'un appel international en faveur de la promotion de l'éducation artistique à l'école et de l'établissement d'un site Web sur les meilleures pratiques dans le domaine de l'éducation artistique.	29 C/Rés., 20 par. 2.B (b)		X	
Valoriser les cultures traditionnelles et populaires				
La créativité populaire a été favorisée à l'échelon local au travers de la mise en place d'un réseau et de l'organisation de 10 ateliers (théâtre, danse, photographie, musique, beaux-arts) destinés à de jeunes artistes et à des enfants vivant en milieu défavorisé.	29 C/Rés., 20 par. 2.B (c)	X		
Favoriser le développement de l'artisanat				
1. Prise de conscience accrue de la part des gouvernements et d'autres organisations internationales de l'atout majeur que représente l'artisanat pour le développement social, culturel et économique.	29 C/Rés., 20 par. 2.B (d)		X	
2. Renforcement du développement de l'artisanat, en particulier au moyen de la formation et du perfectionnement des femmes et jeunes artisans, et aussi par le biais du prix UNESCO de l'artisanat.		X		
La condition de l'artiste				
1. Sensibilisation du grand public à la Culture de la paix par le truchement d'un réseau pour le théâtre et la paix.	29 C/Rés., 20 par. 2.B (e)			X
2. Meilleure prise de conscience au moyen de l'attribution de 10 prix à de jeunes artistes et musiciens dans les domaines de la musique, des arts, du théâtre et de la littérature.		X		
3. Sensibilisation accrue au programme d'action pour une culture de la paix par le biais d'un réseau musical pour la paix en Amérique latine et dans les Caraïbes.		X		
Protection du droit d'auteur et des droits voisins				
1. Formation endogène de spécialistes en droit d'auteur à travers la création de quatre chaires ainsi que l'établissement d'un réseau UNITWIN en Amérique latine et fournitures du soutien pédagogique.	29 C/Rés., 20 par. 2.B (f)	X		
2. Développement des capacités de protection des droits des auteurs par l'assistance à l'élaboration des lois dans trois états et soutien à l'efficacité de la gestion des droits par la publication d'un guide.		X		
3. Participation au débat international sur l'évolution de la problématique du droit des auteurs et information régulière aux États par la publication trimestrielle du Bulletin du droit d'auteur en cinq langues et la création d'un site Web contenant les législations nationales.		X		
4. Identification des modalités de protection juridiques ainsi que de préservation et conservation des cultures et du savoir traditionnels au niveau national et relance du débat sur la protection internationale de ce patrimoine à travers cinq réunions régionales organisées en coopération avec l'OMPI.		X		

B. Évaluation de l'exécution du programme

(23) Le rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement et son suivi ont suscité un très vif intérêt pour l'objectif consistant à placer davantage encore la culture au cœur des politiques publiques de même que d'importants engagements en ce sens parmi les animateurs, les responsables gouvernementaux et les chercheurs du domaine de la culture. L'excellence de la préparation intellectuelle de la Conférence de Stockholm et sa structure organisationnelle ouverte ont attiré la participation enthousiaste de maints acteurs de la société civile, ce qui a contribué à accentuer et multiplier l'impact de cet événement dans le monde entier. Même si les activités faisant suite à la Conférence ont dû être entreprises avec un budget extrêmement limité, la dynamique ainsi créée en faveur de la culture et du renforcement de la coopération dans ce domaine a pu, dans une large mesure, être préservée. Mais les progrès auraient été bien supérieurs si des ressources financières et humaines suffisantes avaient été disponibles et si le suivi de la Conférence avait été assuré dans un esprit véritablement intersectoriel. Des institutions financières comme la Banque mondiale et la Banque inter-américaine de développement ont été influencées et ont entrepris de mettre en place des programmes et stratégies culturels, de même que des relations de travail avec une vingtaine de points focaux pour la culture et le développement dans le cadre des Nations Unies et de ses institutions, et des fonds ont été créés.

(24) Le projet extrabudgétaire UNESCO/ONUSIDA, Une approche culturelle de la prévention et du traitement du VIH/sida, a donné lieu à des évaluations par pays, à des ateliers sous-régionaux, à un rapport et à un manuel méthodologique pour la mise au point de projets culturellement appropriés.

(25) Le premier *Rapport mondial sur la culture* a fait l'objet d'évaluations à plusieurs niveaux (évaluations universitaires 1998, 1999; évaluation dans le contexte de l'Accord de fonds-en-dépôt UNESCO/Pays-Bas). En explorant la relation entre la culture et le développement, le projet a fait un grand pas en avant dans le domaine des statistiques et des indicateurs culturels grâce à une collaboration accrue avec les États membres (questionnaire ciblé) et une équipe d'experts statisticiens nationaux et internationaux (France, Canada, Italie, Philippines, PNUD). Cette expérience positive et féconde donne sérieusement à penser que le débat sur la culture et le développement ne gagnera véritablement en clarté que si l'on redouble d'efforts pour identifier, collecter et construire ces données de base. L'évaluation externe des rapports mondiaux de l'UNESCO est présentée au Conseil exécutif à sa 160^e session (160 EX/45). Le *Rapport mondial sur la culture* a été élaboré à l'aide d'un financement extrabudgétaire.

(26) Les domaines et modalités d'action ayant trait aux cultures traditionnelles et populaires, et à la condition de l'artiste, à propos desquels les personnes concernées ont manifesté une satisfaction particulière sont les suivants : le rôle de l'UNESCO en tant que centre d'échange d'information; la création de réseaux internationaux et l'appui à ces réseaux; les activités d'édition; la coordination internationale du programme; l'attribution de prix et le soutien aux initiatives locales prises par les spécialistes à cet échelon. En revanche, le

taux de satisfaction des parties prenantes était particulièrement faible en ce qui concerne l'appui aux activités locales organisées par des spécialistes internationaux. Les facteurs de réussite les plus couramment cités et de façon récurrente étaient attribués : aux États membres et à d'autres partenaires (artistes et spécialistes locaux, organisations non gouvernementales locales, chercheurs universitaires et professeurs/maîtres). L'échec était principalement attribué à un financement insuffisant. Il y a deux domaines d'activités dans lesquels l'UNESCO ne dispose pas d'une expertise professionnelle adéquate et/ou de ressources suffisantes : la construction de locaux culturels (opéras et théâtres, salles d'exposition, etc.) et le financement de matériels culturels spécialisés, notamment instruments de musique et matériels électroniques. La plupart des prix octroyés par l'UNESCO en 1998-1999 ont été financés à l'aide de ressources extrabudgétaires.

(27) Le succès de la plupart des activités artisanales est dû à la recherche permanente de partenaires et de financements nouveaux, tant publics que privés, de même qu'à l'appui continu des partenaires habituels de l'UNESCO. Certaines activités ont été exécutées par les bureaux hors Siège avec le soutien technique du Siège. Le Programme pour la promotion de l'artisanat et du design contribue à encourager la créativité des artisans et des stylistes et à assurer un développement durable par une formation professionnelle visant à éliminer la pauvreté. Les activités artisanales sont celles dans lesquelles les femmes jouent un rôle prépondérant, en particulier dans les pays en développement. Elles continuent à utiliser le savoir traditionnel pour répondre aux besoins de leurs foyers et rapporter un modeste revenu personnel, mais elles pâtissent d'un manque de formation à la gestion des petites entreprises et à la commercialisation.

(28) En ce qui concerne l'introduction de l'enseignement du droit d'auteur et des droits voisins à l'université et son amélioration, le taux élevé de réussite attribué à cette action est dû au fait que les États ont commencé à se rendre compte qu'ils risquaient de graves sanctions économiques dans le cadre de l'Accord ADPIC en cas de piratage d'œuvres intellectuelles étrangères; la solution du problème réside avant tout dans la formation, sur une base permanente, d'un personnel qualifié appelé à travailler dans toutes les infrastructures concernées par le droit d'auteur et les droits voisins. La diffusion du Guide de la gestion collective du droit d'auteur, élaboré en coopération avec la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs (CISAC), produit actuellement un important effet multiplicateur.

(29) Le niveau élevé de réussite quant à l'amélioration, d'une manière générale, de la sensibilisation du public et de l'information des spécialistes, est dû en partie au fait que le *Bulletin du droit d'auteur* de l'UNESCO, publié dans cinq langues de travail, est accessible à un vaste lectorat. L'ouverture du site Web de l'UNESCO sur les conventions et les législations nationales a facilité l'accès des chercheurs, des praticiens, des professeurs de droit et des étudiants à ces documents. Les États peuvent s'en inspirer aisément pour élaborer ou réviser leurs textes législatifs. Toutefois, seules les versions anglaises sont disponibles pour le moment. Le cycle d'étude du droit de la communication et du droit d'auteur dans la société de l'information s'est révélé moins efficace parce que ce type de cycles d'étude débouchent en général sur une

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1998).	X	X	X		
Congrès « Culture et développement », La Havane, juin 1999.	X		X	X	
Remise du prix UNESCO de l'artisanat ¹¹ .	X	X	X	X	
Ateliers créatifs sous-régionaux à l'intention de femmes maîtres-artisans dans le domaine du textile (en Namibie et au Kirghizistan).	X	X	X	X	
Troisième édition de « Design 21 » : concours et exposition « Chic chinois » des créations des jeunes stylistes participants.	X		X	X	
Projet pilote pour la promotion de la créativité populaire à l'intention de jeunes artistes et d'enfants vivant en milieu défavorisé.	X	X	X	X	
Création d'une chaire UNESCO pour la formation d'acteurs.	X	X			
Publication « Art et société ».	X	X	X	X	
Appui à trois ONG faitières (Conseil international de la musique, Institut international du théâtre et Fédération internationale Pen), moyen le plus efficace de mettre en œuvre les objectifs du programme dans les domaines de l'éducation artistique, de la formation professionnelle et de la promotion des arts au niveau local.	X	X	X	X	
Introduction et amélioration de l'enseignement universitaire du droit d'auteur et des droits voisins et appui à cette fin.	X		X		
Assistance juridique au Burkina Faso, à la Géorgie et au Maroc.				X	
Élucidation des moyens juridiques possibles de protection internationale des expressions du folklore.				X	

Activités particulièrement inefficaces :					
Activité	Échec imputable au choix des éléments suivants :				
	Thème	Lieu/ Moment	Participants/ groupes cibles	Modalité d'action	Autre
Renforcement de l'action du Centre international pour la promotion de l'artisanat (Maroc).				X	X ¹²
Réseau pour le théâtre et la paix.	X	X	X	X	

action normative, ce que nombre d'États préfèrent actuellement laisser à l'initiative de l'OMPI dans ce domaine.

(30) La réussite des activités de promotion de la protection de la culture traditionnelle et populaire s'explique principalement par l'adoption de plans d'action pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes et les États arabes et par le fait que cette activité a été menée conjointement avec l'OMPI, qui avait les moyens de financer l'organisation des réunions.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(31) On a assisté, de la part des gouvernements et d'autres acteurs, à une demande grandissante d'outils et de principes directeurs de nature à aider à formuler des politiques culturelles adaptées aux principaux changements socio-économiques. Ces attentes viennent corroborer le mandat donné par la Conférence de Stockholm et font ressortir la pertinence de la tâche accomplie dans le domaine de la politique culturelle. Les efforts déployés par l'Organisation doivent néanmoins être considérés comme faisant partie intégrante d'une stratégie globale, dont les ramifications se répartissent de façon cohérente entre les activités menées dans des domaines spécifiques, tels que le patrimoine culturel, les arts, les industries culturelles et le pluralisme culturel d'une part, et le cadre général de la définition et de la mise en œuvre de la politique culturelle d'autre part. La tâche spéciale qui consiste à construire des statistiques et des indicateurs culturels comparables à ceux qui figurent dans le Rapport mondial sur la culture devrait être poursuivie. Les indicateurs culturels permettent de capter les tendances, de stimuler le dialogue sur la politique et offrent une intéressante représentation des données statistiques.

(32) L'évaluation du programme de bourses de l'UNESCO menée au cours de l'exercice biennal a fait ressortir le grand intérêt que présente ce type d'action pour la promotion des objectifs de l'UNESCO dans le domaine de l'art et de la créativité. Pourtant, en raison de la concentration du programme, elle a dû être abandonnée pour laisser la place au nouveau programme relatif à l'éducation artistique.

(33) L'UNESCO étant désormais considérée comme la seule organisation internationale ayant une vision planétaire du rôle culturel et économique de l'artisanat dans la société, c'est à elle qu'il incombe tout particulièrement de veiller à ce que les institutions qui s'occupent du développement et du financement tiennent dûment compte des besoins des artisans eux-mêmes. La création souhaitée de liens entre artisanat et éducation ne s'est pas encore assez concrétisée et des efforts devront être menés conjointement par les secteurs de l'éducation et de la culture afin de promouvoir l'introduction de cours relatifs aux activités artisanales dans les établissements scolaires et les universités, avec la participation pleine et entière de maîtres artisans. L'élargissement du domaine d'activité de l'UNESCO à la décoration intérieure et aux objets pour la maison a, dans l'ensemble, été favorablement accueilli et devrait être maintenu à court et moyen terme par le biais du projet « Design 21 » de même que l'organisation d'ateliers rassemblant des stylistes et des artisans.

(34) Il ressort de l'étude externe du Programme de promotion de l'artisanat mis en œuvre par l'UNESCO depuis 1990 qu'un nombre important d'activités novatrices et originales

ont été menées dans un large éventail de domaines, allant de la collecte de données à la promotion de produits de qualité ainsi qu'au lancement d'ateliers de formation expérimentale, en particulier à l'intention des femmes artisans des pays en développement. Mais l'impression dominante n'en est pas moins que les artisans et leurs associations ont en général le sentiment de ne pas être soutenus, de ne bénéficier que de financements et d'actions promotionnelles insuffisants et d'être sous-estimés. Des mesures devraient être prises à court terme pour faire droit, en particulier, à deux grandes revendications en rapport avec le manque d'information et le niveau médiocre de coordination entre sources de financement aux niveaux national et régional. Le futur Programme de l'UNESCO dans le domaine de l'artisanat devrait être conçu en fonction des pré-occupations générales concernant l'élimination de la pauvreté, la protection de l'environnement et les liens indispensables entre la culture et le développement durable.

(35) La production culturelle, et par conséquent la propriété intellectuelle, deviennent le moteur du développement de l'économie à l'échelle nationale et mondiale. Maints États ont suggéré de privilégier les activités de sensibilisation du public et d'information des spécialistes dans le domaine du droit d'auteur par rapport aux activités normatives.

(36) La formation de spécialistes de la gestion collective du droit d'auteur est facilitée par la préparation, en coopération avec la CISAC, d'un Guide sur la gestion collective du droit d'auteur. Étant donné que l'OMPI a considérablement élargi son champ d'action en la matière, il est recommandé que cette activité ne figure plus dans le Programme ordinaire et que l'UNESCO n'octroie désormais à ce domaine qu'une assistance au titre du Programme de participation. Eu égard à l'énorme importance que revêt la libre utilisation des œuvres intellectuelles aux fins de l'éducation et de la recherche scientifique (dans les bibliothèques, les écoles, les universités, les instituts de recherche scientifique, etc.) et compte tenu des éventuelles retombées défavorables des technologies électroniques en ce qui concerne les restrictions au droit d'auteur, il est recommandé que l'UNESCO étudie ce problème.

(37) Les pays en développement en particulier ont manifesté leur intérêt pour la protection des expressions du folklore et les moyens juridiques pour ce faire. La contribution de l'UNESCO à cet égard ne devrait pas se limiter à un apport technique et intellectuel et englober une assistance financière.

(38) Dans le domaine du développement de l'artisanat, des fonds extrabudgétaires ont été entièrement affectés à l'établissement, dans le cadre de la mise en œuvre de Design 21, de liens de coopération entre artistes, artisans, fabricants, journalistes et élèves des écoles de la mode. Le succès de cette activité a attiré l'attention des bailleurs de fonds, ce qui permet aujourd'hui de mettre en place d'autres activités dans le domaine de la production de céramiques traditionnelles. En ce qui concerne l'éducation artistique, des fonds extrabudgétaires ont été alloués à des activités orientées vers l'établissement d'infrastructures institutionnelles dans le domaine de la musique dans les milieux défavorisés.

11. Pour l'Afrique au Burkina Faso, 1998 – pour l'Asie et le Pacifique en Thaïlande, 1998 – pour l'Amérique latine et les Caraïbes en Argentine, 1999 et participation des lauréats africains à une Foire internationale de l'artisanat.

12. Faible participation ou suivi à l'échelle nationale.

III.2.2 – Livres et industries culturelles

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
Renforcement des capacités locales de production et de diffusion du livre et des autres industries culturelles 1. Encouragement à la formulation de politiques, stratégies et programmes pour renforcer les capacités nationales et régionales de production et de diffusion du livre par une assistance technique et des services consultatifs. 2. La libre circulation du livre et des autres biens culturels a été stimulée par la promotion de l'Accord de Florence, notamment en Europe centrale et orientale ¹³ .	29C/Rés., 20 par. 2.B (a)	X		
Encouragement à la lecture et aux autres pratiques culturelles 1. La collecte de données relatives aux pratiques culturelles s'est améliorée grâce à l'introduction de nouvelles normes. 2. Encouragement à la création de livres de qualité par le Prix UNESCO de littérature pour enfants et adolescents au service de la tolérance. 3. La production de livres scientifiques pour enfants en Afrique est stimulée par le projet SAP KAWI. 4. Sensibilisation accrue du public par le biais de la célébration de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur. 5. Élargissement de l'accès à une littérature de qualité par le supplément littéraire « Kitab-fi-jarida ».	29 C/Rés., 20 par. 2.B (h)	X	X	
Collection des œuvres représentatives – Index translationum 1. Des œuvres littéraires peu connues hors de la communauté linguistique à laquelle elles appartiennent sont accessibles à un plus large public par le biais de la traduction et de la publication de la collection UNESCO d'œuvres représentatives. 2. Accroissement de la circulation mondiale d'informations concernant la traduction, grâce à la publication de l'Index translationum en CD-ROM.	29 C/Rés., 20 par. 2.B (i)	X		X
Culture et cyberspace 1. Faciliter l'accès à des livres populaires de qualité. 2. Les femmes ont appris à mieux utiliser le NET ¹⁴ .	29 C/Rés., 20 par. 2.B (j)			X X

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multi-plicateur	Valeur ajoutée	Autre
Concours technique et juridique prêté à la formulation des politiques nationales du livre dans les pays lusophones d'Afrique, dans plusieurs pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, de l'Europe centrale et orientale et en Algérie.	X		X	X	
Activités de formation d'auteurs et d'illustrateurs de livres pour enfants et de professionnels de l'édition en Asie-Pacifique et en Amérique latine.	X	X	X	X	
Prix UNESCO de littérature pour enfants et adolescents au service de la tolérance.	X	X	X	X	
Étude des programmes culturels des chaînes de télévision publiques européennes, en collaboration avec la Commission européenne.	X		X		
Enquête sur l'état des lieux du cinéma dans le monde.	X	X	X		
Appui à des initiatives de création cinématographique par les enfants.		X			
Lancement d'une réflexion sur « culture, marché et mondialisation ».	X	X	X		

Activités particulièrement inefficaces :					
Activité	Échec imputable au choix des éléments suivants :				
	Thème	Lieu/ Moment	Participants/ groupes cibles	Modalité d'action	Autre
Club UNESCO de cyberlecteurs.				X	X ¹⁵
Développement des activités relatives aux politiques nationales du cinéma et de l'audiovisuel.					X ¹⁶
Collection des œuvres représentatives.					X ¹⁷

B. Évaluation de l'exécution du programme

(39) L'importance de l'expertise et du savoir faire de l'UNESCO a été affirmée dans un domaine d'intervention essentiel comme celui du livre, qu'il s'agisse de l'aide à la mise en place de politiques nationales particulièrement en Amérique latine, dans les Caraïbes et dans les pays en transition, de la coopération avec les réseaux professionnels, des activités de promotion de la lecture, notamment auprès des jeunes – y compris la poursuite de plusieurs campagnes de lecture en Afrique – ou de la diffusion de l'information sur la traduction dans le monde, grâce à « l'Index translationum » qui constitue en lui-même une valeur ajoutée propre à l'Organisation. Les activités de sensibilisation à la littérature et au livre (Prix, supplément dans les journaux en langue arabe, journée mondiale) se sont nettement affirmées.

(40) L'expérience tentée dans les domaines du cinéma, de la musique et de l'audiovisuel n'a pas pu être menée complètement, faute de crédits suffisants. Cependant, elle a permis d'élargir le champ des partenaires et cela s'est révélé fort utile au moment où l'UNESCO s'est davantage engagée dans la réflexion sur les relations entre la culture, le marché et la mondialisation, à la suite de l'adoption du Plan d'action de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1988). Cette réflexion s'inscrit désormais dans la continuité de l'action de sensibilisation menée autour de l'Accord de Florence sur la libre circulation des biens culturels.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(41) Une évaluation externe du programme relatif au livre est prévue dans le cadre du Programme et budget pour 2000-2001. Celle-ci sera présentée à la 161^e session du Conseil exécutif.

(42) La majorité des fonds extrabudgétaires ont été utilisés à l'appui des politiques et activités nationales du livre orientées vers la promotion de la lecture. Comme dans d'autres cas, les fonds du Programme ordinaire ont principalement servi de capital de lancement pour impulser des activités et attirer des fonds extrabudgétaires. Une telle démarche a été parfaitement illustrée par des projets couronnés de succès comme « Kitab-fi-Jarida » et Des livres pour tous (Donations de livres et mise au point de méthodes nouvelles de sensibilisation à la lecture).

(43) Le colloque « Culture, marché et mondialisation » (Paris, juin 1999) a ouvert un domaine d'intérêt entièrement nouveau au financement extrabudgétaire. Les activités déployées dans ce domaine, de même que celles qui sont liées à la promotion de la lecture, seront encore renforcées grâce à la participation accrue de l'UNESCO aux activités relatives à la formulation de projets.

13. 94 pays y adhèrent à la fin de l'année 1999.

14. Environ 60 réseaux indépendants de femmes ont été connectés avec des réseaux régionaux en Asie, dans le Pacifique et en Afrique.

15. Estimation du coût et des avantages comparatifs.

16. Réduction des crédits, puis arrêt donné par la Conférence générale (scénario B).

17. Réduction des crédits.

Projets spéciaux

Programme d'éducation populaire dans les musées en Afrique de l'Ouest

(44) La première phase du « Programme d'éducation populaire dans les musées en Afrique de l'Ouest », développé par l'ICOM, a permis aux professionnels des musées d'Afrique occidentale et d'Afrique australe de procéder à des échanges d'expériences en matière d'éducation populaire et de réfléchir à l'élaboration de méthodes, de matériel et techniques novatrices pour mettre au point celles pouvant le mieux répondre aux besoins de l'Afrique occidentale.

(45) La réalisation de cette phase a coïncidé avec la mise sur pied du Conseil international des musées africains (AFRICOM) qui poursuit le projet dans le cadre du 30 C/5. Cette initiative contribue au développement de l'intérêt des populations locales, en particulier des jeunes et des femmes pour leur patrimoine culturel, et aide les populations concernées à maintenir la diversité culturelle à travers la protection de leur propre patrimoine.

Participation des jeunes à la promotion et à la préservation du patrimoine mondial

(46) C'est au cours de l'exercice 1998-1999 que ce projet a connu son plus grand développement depuis son lancement en 1994, témoignant ainsi du succès de la coopération intersectorielle établie entre le Centre du patrimoine mondial et l'Unité de coordination du Réseau du système des écoles associées du Secteur de l'éducation. Un nombre sans précédent d'activités éducatives novatrices menées dans le monde entier ont confirmé la grande réussite de ce projet spécial et son important effet multiplicateur. Les apports des bureaux hors Siège de l'UNESCO situés en Asie et dans le Pacifique, dans les États arabes ainsi qu'en Amérique latine et aux Caraïbes et la participation accrue des États membres sont encore venus corroborer ce bilan positif.

(47) L'UNESCO a reçu un nombre écrasant de réponses d'établissements scolaires, de musées, de gestionnaires de site et autres partenaires désireux de tester le kit éducatif à l'usage des enseignants « Le patrimoine mondial et les jeunes » et de mettre au point un nouveau matériel didactique et des activités tendant à la participation des jeunes. Des ateliers sous-régionaux de formation pédagogique se sont révélés efficaces pour l'élaboration de plans d'action régionaux et nationaux visant à ce que les jeunes prennent part à l'avenir aux activités de conservation et de présentation du patrimoine mondial.

(48) Des demandes de traduction du kit « Le patrimoine mondial et les jeunes » en plus de 50 langues nationales ont été reçues. Un financement initial n'a pu être dégagé que pour 15 de ces langues. Il est donc recommandé que le projet spécial soit maintenu dans le prochain plan à moyen terme.

(49) Un moyen efficace de faire face à la demande sans cesse croissante d'information relative au projet spécial et de participation à ce projet émanant de différents partenaires consiste à créer un **centre d'échange d'information** sous la forme d'un site Web et d'un bulletin d'information qui permettront d'offrir un accès instantané à des matériels pédagogiques et de renforcer la création de réseaux et l'échange de savoir-faire dans le domaine de l'éducation et des activités de participation relatives au patrimoine mondial dans le monde entier.

(50) Au cours de ces dernières années, le projet n'a pas été suffisamment axé sur la mise en valeur des compétences des jeunes des pays en développement en matière de conservation du patrimoine. Des liens avec les instituts de formation pédagogique devraient être établis pour continuer dans cette voie à travers les activités planifiées au cours des années à venir. L'UNESCO a reçu nombre de demandes de matériels éducatifs pour le patrimoine mondial au niveau régional de même que de matériels éducatifs au niveau de l'éducation de base.

Collège itinérant africain sur la culture et le développement

(51) Le collège itinérant africain sur la culture et le développement a été créé en 1996 en vue de renforcer les capacités nationales des pays africains en matière de planification, de suivi et d'évaluation des stratégies, programmes et projets de développement dans une perspective culturelle. L'évaluation de la phase expérimentale du projet exécutée en 1998 a montré qu'il suscitait un vif intérêt de la part des gouvernements africains et de la communauté culturelle. Faute de financement suffisant, il n'a toutefois pas été possible d'étendre suffisamment les activités du collège pour répondre à ces attentes. Il était donc évident qu'il convenait de mobiliser des fonds complémentaires pour garantir la durabilité de ce projet. Une réunion de donateurs organisée à cette fin en février 1999 à Dakar (Sénégal), a permis la mise en place de nouveaux partenariats et la mobilisation de ressources provenant du FNUAP, de l'ONUSIDA et du CRDI, Canada. Cette initiative a débouché sur la préparation d'ateliers relatifs à des questions touchant à la culture et au développement, et plus particulièrement aux politiques en matière de population de même qu'à la prévention et au traitement du VIH/sida. Une évaluation régionale des besoins des pays africains en matière de formation à la culture et au développement a été également menée à bien et un programme de recherche et de formation à moyen terme a été lancé.

La créativité populaire en milieu défavorisé

(52) Ce projet vise à promouvoir les dons artistiques des jeunes gens et des femmes vivant en milieu urbain défavorisé. L'organisation d'une dizaine d'ateliers dans différents pays (Argentine, Territoires autonomes palestiniens, Israël, Qatar, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Inde, Cap-Vert, Afrique du Sud) à l'intention de jeunes vivant en milieu défavorisé a été entreprise, dans la plupart des cas, par des artistes locaux au bénéfice de jeunes artistes inexpérimentés et autodidactes vivant dans différentes communautés locales. A travers cette expérience, ces communautés locales se sont rendu compte qu'il était impératif de promouvoir la créativité artistique chez les jeunes vivant dans des zones marginalisées. Ces activités ont été animées le plus souvent par des artistes qui se vouent à leur travail de création et sont concernés par les problèmes sociaux touchant la jeunesse. La réunion des fonds complémentaires nécessaires au déroulement de tels ateliers s'étant révélée extrêmement difficile, ces activités ont dû être retardées.

Formation de femmes artisans en Afrique australe

(53) *Un atelier de deux semaines (12 au 27 octobre 1999), qui s'est déroulé à Windhoek (Namibie), a rassemblé 20 femmes artisans venues de 12 pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Il a offert à ces femmes l'occasion d'échanger savoir-faire et expérience dans les domaines de la poterie et de la vannerie traditionnelles et contemporaines. Une formation leur a également été dispensée en matière de gestion et de commercialisation. Des ateliers analogues visant à mettre en lumière et à promouvoir le rôle des femmes dans le développement ont été organisés en Amérique centrale, en Afrique occidentale et en Asie centrale.*

Club UNESCO de cyberlecteurs

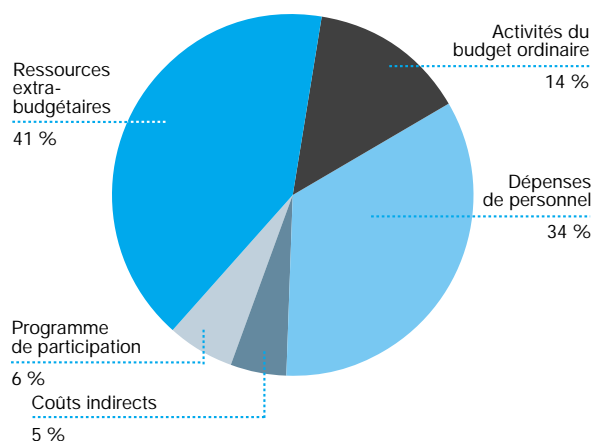
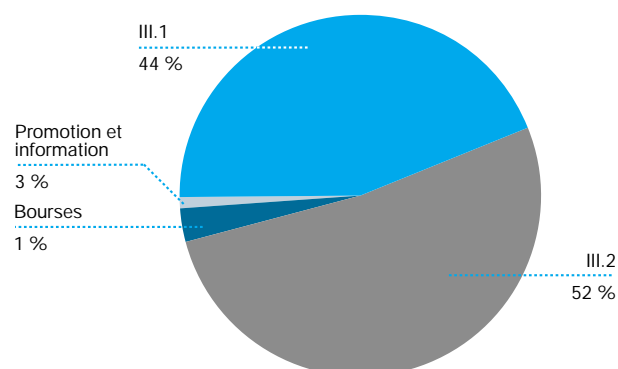
(54) *Une étude de faisabilité détaillée et complète du projet spécial « Club UNESCO de cyberlecteurs » a été conduite et un site a pu être créé sur le Web à titre expérimental. Il a néanmoins été décidé finalement de ne pas continuer ce projet spécial pour trois raisons : (i) le niveau élevé des dépenses de personnel lié à l'extension et à la maintenance à long terme du site Web du Club ; (ii) le peu d'intérêt manifesté pour le site par les utilisateurs auxquels il était destiné (les jeunes) ; (iii) la fraîcheur et le scepticisme avec lesquels les milieux de l'édition ont accueilli l'éventualité d'une collaboration avec l'UNESCO dans le cadre de ce projet, voire une absence totale d'intérêt de leur part.*

Utilisatrices du Net

(55) *Le projet a été mis en œuvre, dès 1997, en coopération étroite avec l'ONG Society for International Development (SID), dans le but d'analyser dans une optique multiculturelle axée sur la situation des femmes, la manière dont les nouvelles technologies de l'information modèlent leur propre culture, ainsi que le contexte local. Sur une période de deux ans, le projet a permis la constitution d'un réseau international de femmes pour la mise en œuvre du projet, la diffusion d'un manuel pratique auprès d'un large nombre d'ONG, l'ouverture d'un site Web et d'un forum électronique de débat en ligne ainsi que la publication de **Women@Internet** retraçant les expériences et les projets menés par le réseau de femmes appartenant au projet. Une assistance financière a été apportée à deux ateliers de formation (Tanzanie et Kenya), à la création d'une association virtuelle de femmes immigrées (Amérique latine et Europe) et à l'élaboration d'un système de traduction électronique de textes écrits par des femmes (Hongrie).*

Informations administratives et budgétaires

Article budgétaire	\$	\$
GP III Développement culturel : patrimoine et création		
III.1 Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel	5 246 928	
III.1.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine matériel et immatériel		4 379 867
III.1.2 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel		867 061
III.2 Promotion des cultures vivantes	6 083 010	
III.2.1 Créativité et droit d'auteur		2 784 576
III.2.2 Livre et industries culturelles		3 298 434
Bourses		107 200
Activités de promotion et d'information		393 749
		11 830 887
Dépenses de personnel		29 484 167
Coûts indirects de programme		4 516 805
		45 831 859
Total, grand programme III		45 831 859
Programme de participation		5 483 164
Ressources extrabudgétaires		34 600 000
Total, GP III + PP + EXB		85 915 023

Répartition
du total des dépensesRépartition des dépenses afférentes aux activités
du budget ordinaire (par programme)

Grand programme IV :

Communication, information et informatique

Programme IV.1 Libre circulation de l'information

IV.1.1 - Médias et liberté d'expression

IV.1.2 - Accès à l'information et nouvelles technologies

Programme IV.2 Développement des capacités en matière de communication, d'information et d'informatique

IV.2.1 - Développement de la communication

IV.2.2 - Développement des bibliothèques,
des archives et des services d'information

IV.2.3 - Développement de l'informatique
et des applications de la télématique

Projets spéciaux

Programme IV.1 Libre circulation de l'information

IV.1.1 - Médias et liberté d'expression

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
Liberté d'expression et liberté de la presse				
1. Sensibilisation accrue de l'opinion publique à la liberté de la presse en tant que droit fondamental par la célébration dans le monde entier de la Journée mondiale de la liberté de la presse (le 3 mai) et la remise du Prix mondial UNESCO/Guillermo Cano de la liberté de la presse en 1998 et 1999.	29 C/Rés., 28 par. 2.A (a)	X		
2. Meilleure protection de la liberté de la presse et de la sécurité des journalistes, en particulier dans le cadre du Réseau d'échange international pour la liberté d'expression (IFEX).		X		
3. Importance accrue accordée à la liberté d'expression dans l'enseignement dispensé dans les universités par la création de deux chaires UNESCO sur la liberté d'expression.		X		
Promouvoir le pluralisme et l'indépendance des médias				
1. Mise en œuvre des déclarations et plans d'action de cinq séminaires régionaux sur la promotion des médias indépendants et pluralistes à travers l'appui à 15 organisations professionnelles internationales et régionales s'occupant des médias.	29 C/Rés., 28 par. 2.A (b), (c)	X		
2. Renforcement des processus de démocratisation dans trois États membres sélectionnés par l'appui à l'adaptation de la législation relative aux médias et des systèmes de télédiffusion.	29 C/Rés., 34 29 C/Rés., 35	X		
La mission éducative et culturelle des médias de service public ; la violence à l'écran				
1. Renforcement du rôle éducatif et culturel des médias du service public par l'organisation en collaboration avec International Public Television (INPUT) d'ateliers annuels à l'intention des producteurs de programmes de télévision d'Afrique, d'Europe orientale et d'Amérique latine.	29 C/Rés., 28 par. 2.A (e)	X		
2. Appui aux nouvelles approches visant à combattre la violence à l'écran par l'organisation de grands rassemblements publics de citoyens au Siège et dans une vingtaine de pays.		X		
3. Sensibilisation accrue à la violence à laquelle sont exposés les enfants et à l'exploitation dont ils sont victimes sur l'Internet.		X		
Femmes et médias				
Promotion du rôle des femmes dans les médias par le renforcement des réseaux de professionnelles de la communication et leur extension aux régions Afrique, Asie-Pacifique et Méditerranée et par la création d'un centre en Malaisie ; par l'ouverture à la Jamaïque d'un site Web de veille sur les femmes et les médias ; et par la publication d'un manuel intitulé <i>Women in the Digital Age</i> .	29 C/Rés., 28 par. 2.A (f)	X		

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
Célébration annuelle de la Journée mondiale de la liberté de la presse.	X		X	X	
Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO - Guillermo Cano	X	X		X	
Réunion annuelle de l'IFEX et conférence sur « La liberté d'expression » en commémoration du 50 ^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.	X	X	X	X	
Chaires UNESCO sur la liberté d'expression.	X	X		X	
Création dans 22 pays de mouvements de citoyens pour la protection de l'enfant sur l'Internet.	X		X	X	
Mise en place d'un Centre d'information et de communication sur les femmes dans les médias.	X		X		

Activités particulièrement inefficaces :					
Activité	Échec imputable au choix des éléments suivants :				
	Thème	Lieu/ Moment	Participants/ groupes cibles	Modalité d'action	Autre
Échanges entre professionnels des médias et parlementaires.		X		X	
Condamnation de la violence à l'encontre des journalistes.			X		

B. Évaluation de l'exécution du programme

(1) L'autorité morale de l'UNESCO en matière de liberté de la presse est à présent bien reconnue par le système des Nations Unies, par les organisations professionnelles s'occupant des médias et par le grand public. L'Organisation est saluée en particulier pour son rôle de « catalyseur », pour ses initiatives en faveur de la liberté de la presse et pour ses interventions sur les questions sensibles en tant qu'« interface » entre la société civile et les institutions gouvernementales*.

(2) Toutefois, les États membres devront prêter une attention accrue à des aspects tels que les crimes impunis dont sont victimes des journalistes et assister les organisations non gouvernementales qui enquêtent sur ces crimes. Le succès de l'UNESCO dépend fondamentalement de sa capacité de guider et de mettre en œuvre efficacement le triple partenariat actuel – UNESCO-États membres-ONG – qui joue un rôle essentiel dans les efforts pour faire face aux enjeux concernant les médias et la liberté d'expression et en faire reconnaître l'importance par tous.

(3) Nombre des activités entreprises dans ce domaine sont financées au moyen de sources extrabudgétaires, or la communauté internationale hésite souvent à assurer de tels financements lorsqu'elle constate dans un certain nombre de pays ou de régions le peu d'empressement des autorités politiques à faire aboutir la réforme démocratique.

(4) La plupart des activités visant à encourager la lutte contre la violence à l'écran ont réussi à mobiliser la société civile et les ONG et à les amener à coopérer les unes avec les autres. L'UNESCO a démontré son rôle d'impulsion auprès de l'ensemble des citoyens en tant qu'institution éthique impartiale. La coopération exemplaire entre fournisseurs d'accès à l'Internet, agents chargés de la protection de l'enfance, forces de police et officiers judiciaires a conduit à la signature d'un accord interinstitutions avec Interpol. Il n'a cependant pas été possible de s'engager directement dans les recherches qui seraient nécessaires pour donner en permanence une vigoureuse impulsion à l'action menée dans ce domaine, en particulier à la suite de l'impact produit par le premier forum de chercheurs organisé au Siège de l'UNESCO en avril 1997. De même, les potentialités en matière de collecte de fonds, y compris une diversification accrue des bailleurs de fonds du secteur privé susceptibles d'être associés à ces activités, n'ont pas encore été pleinement exploitées.

(5) S'agissant de la mise en valeur du rôle des femmes dans les médias, les activités de formation et de sensibilisation entreprises ont porté sur les disparités entre hommes et femmes en matière de traitement des journalistes dans l'industrie des médias et ont facilité un dialogue à la recherche de solutions. La coopération et la constitution de réseaux entre organisations de professionnelles des médias se sont intensifiées, aboutissant dans certains cas à la mise en place de mécanismes de concertation avec les pouvoirs publics et autres autorités compétentes en vue d'amener un changement. Des progrès manifestes ont également été accomplis sur la voie d'une meilleure reconnaissance de la nécessité de prendre en compte les sexospécificités dans

les médias. Grâce principalement aux efforts soutenus qui ont été déployés depuis la tenue, voici cinq ans, de la Conférence de Beijing, l'équilibre entre journalistes de l'un et l'autre sexes s'est amélioré, même si les postes de responsabilité les plus élevés sont encore occupés de façon prédominante par des hommes.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(6) L'accent est davantage mis sur le rôle et l'influence de la société civile dans l'élaboration des décisions. L'UNESCO a déjà tenu compte de cette évolution en forgeant de multiples partenariats avec des associations professionnelles internationales, régionales et nationales s'occupant des médias et de la liberté d'expression. Il lui faudra continuer à s'y adapter en renforçant encore de tels liens. Il importe que l'UNESCO demeure l'institution chef de file au sein du système des Nations Unies pour tout ce qui touche à la liberté de la presse, et qu'à cet effet elle poursuive et développe ses activités déjà reconnues (Journée mondiale de la liberté de la presse, prix mondial de la liberté de la presse, législations relatives aux médias).

(7) L'Organisation devrait envisager aussi d'étendre ses activités en faveur de la liberté de la presse à la liberté d'expression dans tous les autres domaines relevant de sa compétence. L'UNESCO se doit d'affirmer son rôle de chef de file en la matière en donnant une plus grande place à ces activités à l'intérieur comme à l'extérieur du Secrétariat.

(8) A la lumière des activités déjà mises en œuvre concernant les enfants et la violence à l'écran, ainsi que l'exploitation des enfants sur l'Internet, il apparaît nécessaire d'en reformuler le contenu dans le cadre d'un programme intersectoriel coordonnant de façon cohérente le travail des différentes unités de l'UNESCO s'occupant des enfants des rues, du trafic d'enfants et de la prostitution infantile; l'expérience montre en outre la nécessité d'articuler les efforts en matière d'éducation aux médias à l'éducation de la petite enfance et aux activités concernant la famille. Le programme relatif à la petite enfance devrait anticiper sur les activités portant sur l'information et les films destinés aux enfants plus âgés et aux adolescents, le *Prix jeunesse* et le Sommet sur les enfants et la télévision.

(9) Le principal enseignement que l'on peut tirer de la mise en œuvre des activités visant à mieux mettre en valeur le rôle des femmes dans les médias est que le succès de telles activités passe par la constitution de vastes partenariats et la sensibilisation des responsables politiques et autres décideurs. Il conviendra à l'avenir de prêter une attention particulière à ces facteurs lors de la planification et de la mise en œuvre de ces activités.

* A titre d'exemple, l'Association interaméricaine de la presse a, en 1998, décerné au Directeur général le « premier Grand Prix Chapultepec » pour « la constance et le dévouement avec lesquels il a servi la liberté de la presse » ; c'est le deuxième prix prestigieux de ce type que reçoit l'UNESCO au cours de ces dernières années.

IV.1.2 - Accès à l'information et nouvelles technologies

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
Programme Mémoire du monde				
1. Amélioration de la préservation du patrimoine documentaire et de sa présentation au public par la formulation, dans quatre États membres, de stratégies nationales et régionales de diffusion des documents audiovisuels, production de deux CD-ROM ¹ et ateliers de formation sur les politiques en matière de conservation.	29 C/Rés., 28 par. 2.A (g), (h)	X		
2. Identification de collections aux fins de leur inscription sur le Registre de la Mémoire du monde et présentation de ces collections dans le cadre du Programme pour l'Asie et le Pacifique ² .		X		
Faciliter l'accès à l'information relevant du domaine public				
1. Lancement d'actions pouvant avoir un effet de catalyseur sur la diffusion de l'information relevant du domaine public en Afrique ³ et en Europe orientale ⁴ .		X		
2. Récompense des meilleurs sites Web consacrés à l'information relevant du domaine public par la remise du prix UNESCO et, en particulier, dans le cadre du concours Africa Top 50.		X		
Politiques de développement des technologies de l'information				
1. Fourniture d'une assistance à trois États membres africains aux fins de l'élaboration de leurs politiques nationales de l'information et de l'informatique, et à un Etat membre d'Asie pour l'organisation de l'infrastructure nationale de l'information ⁵ .	29 C/Rés., 28 par. 2.A (i)			
2. Accroissement de l'échange d'information spécialisée entre États membres sur les réseaux régionaux ⁶ .		X		
3. Sensibilisation accrue aux applications de la télématique au service du développement en Afrique ⁷ .		X		
La « gouvernance en ligne »				
Meilleure compréhension des fonctions des télécentres communautaires en Europe centrale et orientale ⁸ et, à l'échelle mondiale, des stratégies et applications en matière de « gouvernance en ligne » ⁹ .	29 C/Rés., 28 par. 2.A (j)	X		

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multi-plicateur	Valeur ajoutée	Autre
Élaboration de politiques nationales de l'information et de l'informatique dans trois pays africains.	X				X ¹⁰

Activités particulièrement inefficaces :					
Activité	Échec imputable au choix des éléments suivants :				
	Thème	Lieu/ Moment	Participants/ groupes cibles	Modalité d'action	Autre
Publication du bulletin <i>ASTINFO Newsletter</i> .					X ¹¹

B. Évaluation de l'exécution du programme

(10) Il s'est révélé difficile de s'assurer le concours des commissions nationales en matière de mobilisation des fonds et de création de partenariats en faveur du programme Mémoire du monde, de nombreux États membres accordant la priorité première aux grands problèmes économiques et politiques. L'information insuffisante et l'absence de soutien des acteurs et décideurs clés continuent de faire obstacle à la bonne marche du programme. Néanmoins, on compte que la création de comités régionaux aura un effet de catalyseur, fût-ce dans une mesure modeste.

(11) L'obsolescence technique des supports audiovisuels constitue une grave menace pour la conservation du patrimoine sonore. Pour un passage méthodique et d'un bon rapport coût-efficacité aux formats numériques, il est essentiel qu'archivistes et fabricants parviennent à comprendre leurs besoins respectifs. C'est ce qu'a permis une consultation sur les supports sonores analogiques organisée sous l'égide de l'UNESCO, durant laquelle il a également été convenu d'étendre ces discussions à d'autres problèmes techniques urgents au cours de l'exercice 2000-2001.

(12) S'agissant de faciliter l'accès à l'information du domaine public, l'UNESCO s'efforce de diffuser ce type d'information sur l'Internet chaque fois que possible. Faute toutefois de fonds suffisants, elle doit se contenter de jouer un rôle de catalyseur. Il conviendrait néanmoins de développer la production de la série de CD-ROM *Public@* de l'UNESCO, en particulier à destination de l'Afrique, où très peu de pays ont mis en place une politique de l'information et de l'informatique.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(13) La création, aux niveaux national et régional, d'un mécanisme institutionnel pour la mobilisation des ressources assure la pérennité du programme Mémoire du monde et lui permet de s'intégrer de manière efficace aux programmes nationaux des États membres.

(14) Sur le plan international, l'introduction des techniques numériques est lourde de conséquences pour l'archivage des documents audiovisuels et exige une évolution des stratégies concernant la préservation de ces documents, leur transfert sur de nouveaux supports et la gestion des données, de façon à y inclure un volet relatif à l'évaluation des risques. Ces problèmes seront abordés au cours de l'exercice 2000-2001 afin que l'UNESCO conserve sa position d'organisation faitière en matière d'archivage des documents audiovisuels.

(15) La mise en réseau demeure le principal mécanisme de coopération dans le domaine de l'information et de l'informatique. INFOLAC a continué de jouer le rôle décisif qui est le sien dans l'identification et la promotion de projets régionaux. Le réseau publie, sur papier et sous forme numérique, un bulletin trimestriel de qualité et jouissant d'une solide réputation. En Asie et dans le Pacifique, malgré la présence assez active du réseau ASTINFO, les projets n'ont qu'une portée relativement limitée. Du fait du désintérêt de certains États membres, la publication du bulletin rencontre quelques difficultés. Il a donc été décidé de revoir la ligne éditoriale et de publier une version électronique.

1. Sur la presse et la photographie du XIX^e siècle en Amérique latine et dans les Caraïbes.
2. Création de nouveaux comités nationaux en Asie et dans le Pacifique.
3. Publication dans la série *Public@* de deux premières compilations sur CD-ROM d'informations sur le développement relevant du domaine public (*Internet au Sud et Sahel point DOC*).
4. Numérisation de 100 œuvres de la littérature classique lituanienne et de 100 œuvres de la littérature classique bulgare.
5. Tenue d'un forum national au Viet Nam et formation de deux professionnels aux techniques de diffusion sur les réseaux nationaux d'informations et de données scientifiques et technologiques à télécharger.
6. INFOLAC pour l'Amérique latine, CCRIS pour les Caraïbes et Réseau arabe d'information sur la technologie.
7. Organisation d'un programme de formation sur les télécentres communautaires polyvalents à Pretoria (Afrique du Sud) en février 1999.
8. Organisation d'un atelier en coopération avec l'UIT.
9. Publication d'une enquête mondiale.
10. Participation des parties prenantes.
11. Contribution insuffisante des participants. Il est proposé pour remédier à la situation de réviser la ligne éditoriale et la mise en page et de publier une version électronique.

Projet sur les défis éthiques et socioculturels de la nouvelle société de l'information

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
Technologies nouvelles : aspects juridiques, éthiques et sociétaux				
1. Meilleure analyse des aspects juridiques, économiques et éthiques du cyberspace grâce à INFOéthique 98, réunion d'experts sur le droit du cyberspace tenue en novembre 1998, et à une réunion du Panel mondial sur la communication et l'information.	29 C/Rés., 28 par. 2.B (a)	X		
2. Collecte et présentation en ligne d'informations pertinentes et de mesures de codification du cyberspace ¹² .	29 C/Rés., 36	X		
Aspects culturels et éducatifs de la société de l'information				
Analyse et examen des aspects culturels et éducatifs de la nouvelle société de l'information dans le Rapport mondial sur la communication et l'information 1999-2000.	29 C/Rés., 28 par. 2.B (a)	X		

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
INFOéthique 98 et réunion d'experts sur le droit du cyberspace.			X		
Rapport mondial sur la communication et l'information 1999-2000.				X	

Activités particulièrement inefficaces :					
Activité	Échec imputable au choix des éléments suivants :				
	Thème	Lieu/Moment	Participants/groupes cibles	Modalité d'action	Autre
Recommandation sur l'accès universel et le multilinguisme.	X			X	

B. Évaluation de l'exécution du programme

(16) S'agissant du Rapport mondial sur la communication et l'information 1999-2000, un minutieux travail de sélection du Comité consultatif a aidé à concrétiser ce nouveau rapport mondial interdisciplinaire issu de la fusion de deux rapports antérieurs, l'un sur la communication et l'autre sur l'information. De même, une sélection très attentive d'auteurs originaires de différentes parties du monde et représentant des disciplines variées a permis de réunir un éventail très représentatif d'opinions spécialisées sur des aspects importants de la communication et de l'information.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(17) Tout en contribuant à mieux sensibiliser ses États membres et les ONG aux questions qui se posent, l'UNESCO n'a pas encore été à même de prendre officiellement position sur ces questions. Il y a des difficultés réelles à mobiliser les partenaires (nationaux et privés) dans un domaine en grande partie dominé par les intérêts commerciaux. Le manque de fonds fait obstacle à une plus large participation des pays en développement, et les réductions de personnel et l'instabilité des procédures d'établissement du budget nuisent à l'efficacité de la mise en œuvre. Il en va de même du fonctionnement de l'Observatoire international de la société de l'information de l'UNESCO qui repose principalement sur le recours à du personnel temporaire.

(18) Comme il a été dit à propos des Secteurs de l'éducation et de la science, la publication des rapports mondiaux, qui représentent une contribution intellectuelle de très haut niveau de l'UNESCO, connaît un vif succès dès lors qu'elle est poursuivie durant un certain nombre d'années. Le fait que des États membres demandent la publication d'autres versions linguistiques (en russe, en espagnol et en chinois) prouve le grand intérêt que suscitent les rapports mondiaux en général, et le Rapport mondial sur la communication et l'information en particulier.

Programme IV.2 Développement des capacités en matière de communication, d'information et d'informatique

IV.2.1 – Développement de la communication

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Modérée	Faible
Soutien à des projets de développement de la communication Poursuite de projets de développement dans le domaine de la communication avec l'appui financier du PIDC ¹³ .	29 C/Rés., 28 par. 2.C (a)	X		
Formation des professionnels de la communication <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement des capacités en matière de communication de 60 pays d'Afrique, de la région des États arabes, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes par la formation d'un millier de spécialistes de la communication et, dans le cas de l'Afrique, par l'élaboration et la mise à l'essai de deux modèles de programmes de formation de professionnels de la communication. 2. Mise en commun des connaissances et des compétences spécialisées et renforcement des compétences des spécialistes de la communication par l'établissement d'un réseau mondial de centres et instituts de formation au journalisme (Journet)¹⁴. 3. Renforcement du réseau des chaires UNESCO sur la communication par la création de huit nouvelles chaires. 	29 C/Rés., 28 par. 2.C (b)	X		
Médias communautaires <ol style="list-style-type: none"> 1. Appui financier et technique à des projets de médias communautaires dans 20 pays d'Afrique, d'Asie et des Caraïbes. 2. Sensibilisation accrue aux médias communautaires en Afrique par l'organisation d'un séminaire régional¹⁵. 3. Amélioration de l'accès et de la contribution des femmes aux médias par des programmes de radio communautaire dans sept pays. 	29 C/Rés., 28 par. 2.C (c)	X		
Développement des productions audiovisuelles locales <ol style="list-style-type: none"> 1. Visibilité accrue et meilleure distribution des productions audiovisuelles endogènes des pays en développement par l'organisation d'ateliers de visionnage¹⁶. 2. Création sur le Web d'une base de données sur les programmes accessible aux chaînes de télévision du service public des pays en développement¹⁷. 	29 C/Rés., 28 par. 2.C (d)	X		

B. Évaluation de l'exécution du programme

(19) Le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) est demeuré le principal mécanisme pour mobiliser et canaliser l'aide internationale aux projets de développement de la communication. De nouvelles formes prometteuses de coopération ont été expérimentées, telles que des programmes de bourse coparrainés par l'Argentine, le Brésil, Israël, la République de Corée et la Fédération de Russie.

(20) Outre sa fonction en matière de collecte de fonds, le PIDC a renforcé son rôle de forum sur le développement de la communication en organisant deux débats thématiques, l'un sur les radios et télévisions du service public et l'autre sur la communication et la société civile.

(21) Durant la période considérée, quelque 200 projets déjà en cours d'exécution ont été poursuivis (pour un financement total de plus de 33 millions de dollars des États-Unis). A cet égard, on note un certain accroissement des fonds provenant de sources autres que le PIDC, ainsi qu'une diversification des types de projets retenus par les bailleurs de fonds, lesquels ont fait preuve d'un intérêt accru pour les activités mettant la communication au service de la gouvernance, de la protection des droits de l'homme, du maintien de la paix, de la lutte contre l'épidémie de sida, de la protection de l'environnement, des initiatives en matière de microfinancement et de la protection des enfants contre la pédophilie sur l'Internet.

(22) En ce qui concerne la formation de professionnels de la communication, l'UNESCO a renforcé ses liens avec les universités, les centres de formation, les médias, les ONG, les organismes gouvernementaux et les autres institutions s'occupant de formation aux techniques des médias. Certaines chaires UNESCO en communication (en particulier en Amérique latine) ont atteint un niveau de développement excellent et sont à présent à même de mettre en route des projets et des activités, et en particulier d'organiser des séminaires, des études et des publications.

(23) La plupart des bénéficiaires des activités de l'UNESCO en faveur des médias communautaires ont signalé l'efficacité de ces médias comme moyen de faciliter la participation des régions rurales et isolées aux activités communautaires ainsi que les processus liés au développement national. Le principal obstacle demeure le manque de ressources financières. Un nombre croissant de pays en développement se tournent vers l'UNESCO pour qu'elle les aide à mettre en place des radios communautaires et autres médias, mais l'Organisation n'a disposé que d'un budget très limité. Cela conduit souvent à réduire l'échelle d'activités bien planifiées ou à limiter le nombre initialement prévu de bénéficiaires d'un projet.

(24) L'UNESCO a réussi particulièrement bien à appuyer le développement de productions audiovisuelles locales grâce à ses solides relations de partenariat avec les professionnels des médias et les organisations spécialisées. Du fait même de leur nature, ces activités lui ont assuré une très grande visibilité dans le monde entier.

(25) L'Asian Media Information and Communication Centre (AMIC) a procédé à une évaluation en vue de déter-

miner l'efficacité de la stratégie globale de l'UNESCO en ce qui concerne le renforcement des capacités endogènes des pays en développement en matière de productions audiovisuelles. Il en ressort que, dans l'ensemble, les projets de renforcement des capacités dans le domaine de l'audiovisuel mis en œuvre par l'UNESCO – et financés pour la plupart au moyen de ressources extrabudgétaires – ont en grande partie atteint leurs objectifs. Ils ont permis de renforcer les structures de formation aux techniques de l'audiovisuel, d'offrir aux professionnels des médias des plates-formes efficaces où se rencontrer et échanger produits et idées, de soutenir la mise en place des infrastructures techniques indispensables pour ne pas se laisser distancer par l'évolution des technologies modernes de la communication et de financer directement des productions jugées importantes pour le développement du secteur de l'audiovisuel dans ces pays. De manière générale, l'UNESCO a encouragé des projets en matière de communication novateurs et créatifs offrant à des artistes, techniciens et producteurs de pays en développement une chance d'utiliser leurs talents.

(26) En finançant des projets de grande envergure tels que le projet de création de trois cellules de postproduction audiovisuelle en Afrique ou le projet de formation aux techniques du film et de la vidéo au Zimbabwe, l'UNESCO a joué un rôle d'impulsion à travers des activités que n'auraient sans doute pu entreprendre un pays agissant seul ou des organismes commerciaux. L'UNESCO a investi des ressources importantes afin d'offrir des possibilités en matière de communication à des pays en développement où celles-ci répondaient à un besoin manifeste que ces pays n'avaient pas les moyens de combler. Néanmoins, la nécessité d'assurer la pérennité des projets une fois que l'aide des bailleurs de fonds a pris fin représentait un impératif majeur pour certaines des activités évaluées.

13. Financement pour un total de 6,7 millions de dollars des États-Unis de 123 projets nationaux, régionaux et interrégionaux en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Europe.

14. Ce réseau regroupe 19 centres de formation et instituts régionaux et environ 2 000 centres et instituts nationaux.

15. Kampala (Ouganda), juin 1999.

16. Ateliers organisés en collaboration avec l'International Public Television (INPUT) à l'intention de producteurs de programmes de télévision d'Afrique, d'Europe orientale et d'Amérique latine.

17. En coopération avec l'Université radiophonique et télévisuelle internationale (URTI) et d'autres organisations professionnelles.

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
Projets de stations de radio communautaire, de services de télédiffusion indépendants et de médias imprimés, et création d'agences de presse dans les pays d'Afrique, de la région des États arabes, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes (avec l'aide financière du PIDC).			X	X	
Projet pilote « Internet par radio » à Kotmale : les nouvelles technologies de la communication entre les mains des citoyens.	X	X	X		
Formation de professionnels de la communication ¹⁸ .	X		X		
Base de données sur les programmes à l'usage des télévisions de service public des pays en développement.	X	X	X		

Activités particulièrement inefficaces :					
Activité	Échec imputable au choix des éléments suivants :				
	Thème	Lieu/ Moment	Participants/ groupes cibles	Modalité d'action	Autre
Projet d'appui au réseau africain des organes de réglementation de l'audiovisuel.					X ¹⁹
Activités de plaidoyer en faveur des radios communautaires dans les États arabes.					X ²⁰

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(27) Un certain nombre de facteurs font obstacle à la réussite des activités en matière de développement de la communication. Tout d'abord, le manque de ressources, tant financières qu'humaines, oblige bien souvent à sélectionner les activités en fonction de certaines priorités. Pour que l'action de l'UNESCO soit efficace et produise un impact réel dans ce domaine, il importe que ses programmes soient mis en œuvre de façon cohérente et que soit adoptée à cet effet une véritable stratégie d'action, non seulement au sein de l'Organisation, mais dans ses relations avec les autres institutions du système des Nations Unies et avec les organismes professionnels s'occupant des médias. L'évaluation globale des projets du PIDC appelle à réviser les critères de sélection de manière à réserver les fonds limités dont on dispose à des projets capables de produire un impact réel au niveau régional ou sous-régional. Des efforts supplémentaires devront être consentis pour développer les capacités locales en matière de maintenance du matériel qui, bien que cruciales pour la viabilité des projets, font souvent défaut dans nombre de pays en développement.

(28) Malgré le travail accompli au cours des cinq années passées par le Réseau international des chaires UNESCO en communication (ORBICOM), il importe que l'UNESCO prenne la tête de ces efforts et élabore une stratégie solide et cohérente afin de mieux tirer parti de ces partenaires à l'avenir.

(29) Il y a lieu de souligner la vigueur du mouvement des radios communautaires, que ne cessent de renforcer le nombre croissant d'organismes et d'ONG qui prêtent assistance aux pays en développement. Pour conserver son rôle dans ce domaine, l'UNESCO devrait donc accroître le volume des fonds alloués et encourager les efforts récents pour combiner l'action des stations de radio communautaires avec l'accès à l'Internet. Il conviendrait d'améliorer la coopération et de forger des partenariats avec les autres institutions du système des Nations Unies et les organisations professionnelles. Des efforts considérables devront

également être déployés pour inciter les États membres qui font montre d'une certaine « tiédeur » à promouvoir la création de radios communautaires en démocratisant leurs ondes hertziennes.

(30) La dimension intersectorielle a fait particulièrement défaut aux activités visant à soutenir le développement des productions audiovisuelles locales, pourtant si étroitement liées à la culture et à la promotion de la diversité culturelle. Le renforcement du rôle de l'UNESCO en matière de promotion de la diversité culturelle exige une collaboration intersectorielle plus active dans ce domaine, de façon que tous les aspects se rapportant à la production de matériels audiovisuels et aux défis auxquels doit faire face l'industrie de l'audiovisuel puissent être pleinement explorés et pris à bras-le-corps. La commercialisation croissante des médias et le peu d'empressement que manifestent de plus en plus nombre de radios et de télévisions publiques à défendre le concept de service public confèrent à l'UNESCO un rôle majeur au service de cette noble cause. Le fait est reconnu non seulement par ceux qui ont pour tâche d'assurer un tel service public mais aussi par ceux qui pensent qu'un tel service leur est dû : les citoyens des sociétés démocratiques.

(31) Il apparaît nécessaire de mettre en place des mécanismes d'appui, au bénéfice en particulier des participants aux projets de formation et aux conférences, afin qu'ils puissent continuer de tisser des réseaux de contacts mutuellement bénéfiques une fois rentrés dans leurs pays. Il importe également de réexaminer les mesures législatives, les structures administratives et les mécanismes qui sont indispensables à l'échelon national pour soutenir les activités en matière d'audiovisuel dans les pays en développement.

(32) Les activités de renforcement des capacités endogènes pourraient à l'avenir mettre davantage à profit les nouvelles technologies de la communication. Il conviendrait toutefois d'attendre que le bilan des projets déjà lancés par l'UNESCO soit connu avant d'entreprendre des actions de grande envergure dans ces domaines.

18. Dans des domaines tels que l'informatisation des agences de presse, les nouvelles technologies de la radio et de la télévision, l'éthique des médias, la gestion des médias et la couverture des questions liées au développement.

19. Absence de coordination appropriée entre les organismes bénéficiaires.

20. Dans la plupart des pays arabes, les ondes hertziennes ne sont pas encore libéralisées.

IV.2.2 - Développement des bibliothèques, des archives et des services d'information

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
Développement des services de bibliothèque et d'information				
1. Soutien aux bibliothèques publiques, scolaires et communautaires en tant que portes d'accès à l'information par des applications des technologies de l'information et de la communication testées aux Philippines dans le cadre de deux projets pilotes.	29 C/Rés., 28 par. 2.C (e), (f)	X		
2. Renforcement du Réseau de bibliothèques associées de l'UNESCO (UNAL) en Afrique et en Amérique latine par une coopération accrue entre leurs membres.		X		
3. Meilleure prise de conscience au Népal de la nécessité d'améliorer la circulation de matériels locaux dans les régions déshéritées, défavorisées et mal desservies.			X	
4. Consolidation des services de bibliothèque et d'information en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, et en Amérique latine et dans les Caraïbes par la formation de bibliothécaires et de professionnels de l'information à l'utilisation et aux applications des technologies de l'information et de la communication.		X		
5. Élaboration et présentation à la Conférence générale des grandes lignes du mandat et de la structure d'un nouveau programme destiné à remplacer le PGI et le PII.		X		
Restauration de grandes bibliothèques du monde				
1. Projet Bibliotheca Alexandrina : (i) formation de membres du personnel de la bibliothèque ; (ii) acquisition de 26 volumes de textes du manuscrit <i>Description de l'Égypte</i> ; et (iii) création d'une bibliothèque électronique à l'intention des malvoyants.	29 C/Rés., 28 par. 2.C (g)	X		
2. Ouverture d'un centre Internet à la Bibliothèque russe d'État.	29 C/Rés., 31	X		
3. Compilation de la bibliographie « Bosniaca » pour la Bibliothèque nationale et universitaire de Bosnie-Herzégovine à Sarajevo.	29 C/Rés., 32	X		
Améliorer la qualité des services d'archives				
1. Développement de bases de données sur les documents d'archives et renforcement des capacités des archivistes par la formation à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, y compris du logiciel WINISIS, en Asie et dans le Pacifique.	29 C/Rés., 28 par. 2.C (h)		X	
2. Amélioration des services d'archives cinématographiques dans la Fédération de Russie par l'appui à la création d'une base de données en ligne aux Archives cinématographiques de Russie (Krasnogorsk).		X		
3. Amélioration de la conservation des documents d'archives en Asie et dans le Pacifique par la formation des archivistes aux méthodes de traitement des pellicules présentant le « syndrome du vinaigre » ou attaqués par la moisissure.				X
4. Amélioration de l'infrastructure archivistique et de l'utilisation de l'Internet en Afrique par la formulation de principes directeurs pratiques concernant le fonctionnement, les rôles et les responsabilités des fonds d'archives participant aux projets sur la « gouvernance en ligne ».				X

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multi-plicateur	Valeur ajoutée	Autre
Projets pilotes sur les bibliothèques publiques, scolaires et communautaires en tant que portes d'accès à l'information utilisant les technologies de l'information et de la communication.		X			
Formation d'archivistes en Asie et dans le Pacifique.			X		
Publication de CD-ROM : <i>Latin American and Caribbean Bibliographic Data Bank IV</i> .	X		X		
Soutien au projet Bibliotheca Alexandrina.	X			X	

Activités particulièrement inefficaces :					
Activité	Échec imputable au choix des éléments suivants :				
	Thème	Lieu/ Moment	Participants/ groupes cibles	Modalité d'action	Autre
Base de données sur les documents d'archives et formation d'archivistes en Asie et dans le Pacifique.					X ²¹

B. Évaluation de l'exécution du programme

(33) L'UNESCO aura fort à faire pour obtenir que les pays en développement, en particulier d'Afrique et d'Asie, participent sur un pied d'égalité à la société de l'information et pour que les capacités qu'elle s'emploie à renforcer ne demeurent pas le privilège exclusif de l'élite. D'où la volonté de sensibiliser à tous les niveaux - les acteurs et décideurs clés afin de bénéficier du soutien politique requis; les techniciens et les professionnels pour pouvoir disposer des compétences nécessaires pour analyser les problèmes et définir des stratégies et des programmes qui aient des chances d'aboutir; et la main-d'œuvre enfin, en particulier au niveau communautaire, de façon à assurer une meilleure compréhension des nouveaux rôles et des nouvelles responsabilités.

(34) Dans le domaine de la mise en réseau des bibliothèques publiques, les bibliothèques membres de l'UNAL, suivant en cela la tendance mondiale, ont montré un grand intérêt pour l'acquisition des technologies de l'information et de la communication en tant que moyens de diversifier l'accès à l'information et de remédier à la pénurie de documents qui résulte de la cherté des droits d'importation et des frais de transport. On s'est donc efforcé avant tout d'élaborer des stratégies pour la constitution de réseaux permettant à leurs membres de mettre en commun ressources et données d'expérience en fonction de leurs besoins et niveaux de développement respectifs, en organisant notamment à cette fin des réunions régionales à Cuba, en Gambie et en Italie. Alors même que l'un des objectifs de l'UNESCO est d'assurer l'accès public à l'information, la diminution considérable de ses ressources a un effet négatif sur l'image de l'Organisation.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(35) Deux obstacles majeurs au développement des bibliothèques et des fonds d'archives qui empêchent ces derniers de répondre à la demande de matériels de lecture adéquats et appropriés ont été identifiés: le coût élevé des transports et des budgets étriés. Un projet sur l'information relevant du domaine public sera donc lancé au cours de l'exercice 2000-2001 afin d'assurer aux membres de l'UNAL, en particulier dans les pays en développement, l'accès aux documents électroniques disponibles sur CD-ROM et sur l'Internet.

(36) Aux difficultés d'accès aux sources documentaires s'ajoute la perte d'éléments du patrimoine et de collections du fait de l'inexistence ou du caractère inadéquat des mesures de préservation de l'information. Il est donc impératif que les pays concernés, en particulier d'Afrique, étudient et apprennent à maîtriser les méthodes électroniques de préservation de l'information qui leur permettront de sauvegarder ce patrimoine. De même, au moment où fonds d'archives et bibliothèques sont appelés à devenir des portes d'accès à l'information électronique et nécessitent une nouvelle infrastructure, l'UNESCO se doit de redoubler d'efforts pour aider tous les pays à rejoindre la société de l'information.

(37) Il est très important de trouver des moyens d'articuler les activités dans ce domaine aux programmes gouvernementaux déjà existants de façon à en assurer non seulement l'institutionnalisation, mais aussi la viabilité à long terme. Une condition tout aussi importante pour qu'un concept de projet bénéficie d'un large soutien est de faire en sorte que les acteurs clés et les personnes influentes soient informés de ces objectifs et en comprennent le sens.

21. Utilisation d'ordinateurs obsolètes dans les institutions participant au projet.

IV.2.3 - Développement de l'informatique et des applications de la télématique

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
Des réseaux électroniques pour intensifier la coopération dans les domaines de la science, de l'éducation et de la culture <ol style="list-style-type: none"> Lancement de projets pilotes relatifs à des télécentres communautaires polyvalents comportant des applications dans les domaines de la science et de l'éducation dans quatre communautés au Viet Nam et dans une communauté aux Philippines. Élaboration d'une méthodologie pour le développement des bibliothèques numériques en Amérique latine et aux Caraïbes. Mise au point d'applications pédagogiques et constitution de réseaux éducatifs durables en Afrique. Ouverture aux musées du Kremlin d'un centre multimédia accessible au public. Élaboration de plans nationaux de renforcement des capacités en matière d'informatique et d'infrastructure de l'enseignement supérieur dans quatre États membres de la région arabe et formulation en Égypte d'une politique nationale sur l'utilisation de la communication par satellite aux fins de l'enseignement à distance. 	29 C/Rés., 28 par. 2.C (i)	X		
Communautés virtuelles d'apprentissage et laboratoires virtuels <ol style="list-style-type: none"> Mise au point et essai d'une application de Micro-ISIS permettant l'automatisation des services d'archives. Distribution à 689 institutions de nouvelles versions de CDS/ISIS pour Windows et à 350 institutions de nouvelles versions linguistiques d'IDAMS. Adhésion de 14 nouveaux membres au réseau de distributeurs d'IDAMS. Création de premières versions de logiciels relevant du domaine public et de bases de données sur les matériels (outils logiciels) d'apprentissage virtuel et production en Amérique latine et aux Caraïbes d'un CD-ROM d'auto-apprentissage intitulé « L'Internet pour les bibliothécaires ». 	29 C/Rés., 28 par. 2.C (j)	X		
Formation de spécialistes, de formateurs et d'utilisateurs de l'informatique <ol style="list-style-type: none"> Modernisation de l'équipement de trois centres d'excellence africains dans le domaine de la télématique et formation de spécialistes de la mise en réseau. Création d'une chaire UNESCO en sciences de l'information et en applications des technologies de l'information à l'Université des Philippines. Élaboration de matériels didactiques classiques et fondés sur l'Internet. Amélioration de l'utilisation des nouvelles technologies et de la télématique en Amérique latine et aux Caraïbes, dans les États arabes et en Afrique par la formation de spécialistes et d'utilisateurs²². 	29 C/Rés., 28 par. 2.C (k)	X		

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
1. Projet pilote de télécentres communautaires polyvalents au Viet Nam.		X		X	
2. Distribution de CDS/ISIS et IDAMS.			X		
3. Coopération avec l'ALECSO en vue de l'élaboration et de la diffusion de versions en langue arabe d'IDAMS.				X	

Activités particulièrement inefficaces :					
Activité	Échec imputable au choix des éléments suivants :				
	Thème	Lieu/ Moment	Participants/ groupes cibles	Modalité d'action	Autre
Télécentres communautaires polyvalents à Mindanao (Philippines).		X			

B. Évaluation de l'exécution du programme

(38) En matière de développement de l'informatique et des applications de la télématique, l'accent a été mis sur la planification stratégique et la mise en œuvre de projets pilotes ayant un effet de catalyseur. La coopération avec les commissions nationales et avec des organisations internationales telles que le British Council, la Fondation COMNET-IT, l'Institut international de physique théorique et appliquée et l'UIT s'est élargie et intensifiée.

(39) Plusieurs activités du Programme ordinaire ont permis ou créé des synergies clés avec des activités extrabudgétaires, en particulier les projets de télécentres communautaires polyvalents mis en œuvre en Afrique et en Asie, l'élaboration de CD-ROM d'appui à l'information en matière de développement à l'intention de bibliothèques publiques africaines et le projet sur la télématique au service du développement au Ghana. De même, des fonds extrabudgétaires sont venus compléter les crédits alloués au titre du Programme ordinaire de l'UNESCO à des cours de formation de formateurs en Asie et dans le Pacifique et ont permis de financer des projets visant à renforcer les capacités en matière de technologie de l'information en Asie centrale.

(40) Dans l'ensemble, bien qu'extrêmement limitées, les ressources allouées au titre du Programme ordinaire ont permis au cours de l'exercice de mener à bien un travail de promotion par le biais de discussions et de participation à des réunions. Mais ce travail préparatoire a jeté les bases d'une probable participation des jeunes, des femmes et des minorités ethniques à des projets de télécentres communautaires polyvalents qui devraient voir le jour au cours de l'exercice 2000-2001.

(41) Conformément aux grandes priorités de l'Organisation, ces activités ont privilégié tout spécialement l'Afrique; les enseignements qui en ont été tirés seront diffusés et mis à profit dans d'autres régions au cours de l'exercice 2000-2001. Le projet de Bibliothèque numérique d'Amérique latine et des Caraïbes a représenté une action majeure dans cette région. Il a bénéficié de l'appui de toutes les institutions clés de la région et d'une contribution de l'Espagne d'un montant de 250 000 dollars sous la forme de fonds en dépôt, et des démarches sont actuellement entreprises auprès de la BID et de la Commission européenne pour s'assurer leur concours.

(42) La présence de l'UNESCO au sein de la communauté des utilisateurs actuels ou potentiels de CDS-ISIS et dans des domaines connexes (courrier électronique, réunions, actions de formation) a été renforcée par les apports d'individus, d'institutions, d'ONG et d'organisations internationales, dont la coopération s'est révélée fructueuse et décisive. Des exemples particulièrement notables en sont la coopération avec l'ALECSO et BIREME (Brésil), le CNUCE et le DBA (Italie), qui ont aidé à élaborer de nouvelles versions hautement appréciées de ce logiciel dans des langues nationales en faisant appel à des techniques de pointe, et fourni en outre des services et des matériels de formation.

(43) La promotion de la page de CDS/ISIS en tant que portail donnant accès aux pages Web et applications

conçues par les utilisateurs du logiciel a été une autre activité couronnée de succès dont l'impact a été important en dépit de la modicité de son budget. C'est ainsi que la page Web a enregistré plus de 3 000 connexions par mois en 1999 et que la distribution du logiciel en Afrique a connu un accroissement significatif. Il convient de noter que l'élaboration d'un logiciel est une entreprise de longue haleine, qui a été rendue plus difficile encore au cours de l'exercice passé par le caractère limité des ressources financières et humaines.

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(44) La demande croissante d'outils de gestion de l'information, non seulement dans les pays en développement mais aussi dans les institutions, associations, bibliothèques, écoles et universités du monde entier, démontre clairement le vif intérêt que suscite l'action de l'UNESCO et la nécessité de continuer à promouvoir les logiciels du domaine public au service du développement. Toutefois, les contraintes budgétaires ne peuvent que freiner cette action si des mesures nouvelles et adéquates ne sont pas adoptées en vue de maintenir et consolider les acquis sur le plan tant quantitatif que qualitatif. L'élaboration de logiciels oblige de plus en plus à faire appel à la communauté internationale des programmeurs et utilisateurs qui ont démontré leur capacité de trouver eux-mêmes des appuis, de mettre au point des logiciels et de nouvelles applications et de surmonter les problèmes. Cette même communauté attend toutefois de l'UNESCO une participation et des directives accrues afin de préserver le principe de normes ouvertes et de faire en sorte que tous les États membres puissent bénéficier de ces biens relevant du domaine public.

(45) Les réseaux électroniques constituent des moyens essentiels de favoriser l'accès aux connaissances et la coopération dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture. Il importe manifestement d'apporter un soutien substantiel à l'Afrique pour permettre à ses chercheurs et à ses praticiens dans ces domaines de tirer parti de tels réseaux. En réaffirmant la priorité de l'éducation de base, l'UNESCO contribuera à renforcer son action dans ce domaine.

(46) Il convient d'encourager plus avant la formulation de politiques de l'information et de l'informatique dans les États membres, en réponse à leur souhait de mettre en place des cadres d'action permettant de gérer le développement de la télématique. Le concept de communautés virtuelles d'apprentissage et de laboratoires virtuels n'en est encore qu'à ses premiers pas en Afrique et les quelques initiatives déjà lancées dans ce domaine n'intéressent qu'un petit nombre de pays de la région. L'UNESCO devrait dans le proche avenir axer son action sur des projets pilotes et des activités de formation menées en partenariat avec d'autres organisations internationales.

22. Formation de concepteurs de sites Web en Amérique latine et dans les Caraïbes; de 15 jeunes ingénieurs systèmes et techniciens de la République arabe syrienne et du Liban dans le domaine de l'infrastructure des réseaux; et de 20 jeunes journalistes africains aux méthodes de vulgarisation scientifique efficaces.

Projets spéciaux

Amélioration de la formation en matière de communication en Afrique

(47) Le projet a pour objectif à long terme la conception de programmes de formation de spécialistes de la communication et de professionnels des médias qui soient adaptés aux besoins de développement sur le plan social, économique, politique et culturel et qui reflètent l'évolution de la situation dans les pays africains. Au cours de l'exercice 1998-1999, les activités du projet ont été axées sur l'élaboration et l'évaluation de deux programmes modèles de formation à la communication en Afrique : l'un pour la formation ne conduisant pas à l'obtention d'un grade universitaire et l'autre pour la formation conduisant à l'obtention d'un grade de l'enseignement supérieur. Les avant-projets de ces programmes modèles ont été évalués par des formateurs en communication et des professionnels des médias africains, dont les suggestions concernant les modifications et améliorations à apporter ont été prises en compte dans les versions révisées de ces programmes (élaborées en anglais et en français). Ces versions révisées seront envoyées au cours de l'exercice 2000-2001 à un certain nombre d'institutions pédagogiques et d'organismes spécialisés dans les médias ayant des activités de formation en vue d'y être testées dans des contextes d'enseignement et d'apprentissage réels avant leur mise au point définitive, leur publication et leur diffusion. La mise en œuvre des activités du projet s'est trouvée ralentie au cours de l'exercice considéré du fait d'une réduction considérable du budget envisagé.

(48) Le projet est mené en collaboration avec le Conseil africain d'enseignement de la communication (CAEC) à Nairobi (Kenya) et avec le concours d'institutions de formation aux médias, de formateurs aux méthodes des médias et de praticiens des médias de l'Afrique occidentale, centrale, orientale et australe. Ce partenariat a assuré une large publicité à l'initiative de l'Organisation et permettra, escompte-t-on, de produire un impact significatif sur la formation des professionnels de la communication en Afrique. Les programmes modèles pourraient de fait servir de normes ou de références pour la formation et la préparation des futurs praticiens de la communication en Afrique. Toutefois, les concepteurs du projet ont également souligné que, s'il est certes important d'élaborer des programmes modèles de formation en matière de communication en Afrique, l'application de programmes d'enseignement appropriés ne suffira pas à résoudre le problème de la formation à la communication dans la région. Le projet s'attaque aussi à d'autres aspects fondamentaux de ce problème, comme l'accès à des matériels d'enseignement et d'apprentissage appropriés; le manque de formateurs qualifiés et bien motivés; et la nécessité de mettre en place des moyens et des possibilités de formation adéquats. Les programmes de formation à la communication ne peuvent donner de bons résultats sur fond de vide pédagogique. Pour que ce projet spécial et les autres efforts similaires de l'UNESCO dans le domaine de la formation à la communication en Afrique aient un impact durable, il est tout aussi important que l'Organisation consacre une part de son énergie, de son temps et de ses ressources à sensibiliser les responsables politiques et les décideurs africains à la nécessité de dégager les ressources et les moyens nécessaires.

« Des femmes parlent aux femmes »

(49) Ce projet vise à mettre en place des radios communautaires conçues pour être gérées par des femmes par des femmes. L'objectif est de montrer combien des radios peu coûteuses peuvent être utiles au développement communautaire, et en particulier à l'autonomisation des femmes au niveau local. Le projet a contribué à renforcer les capacités de communication dans les pays en développement, en particulier dans les communautés rurales, et à améliorer la situation des femmes dans ces communautés.

(50) Sept radios communautaires ont été créées jusqu'à présent (Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Inde, Malawi, Suriname et Trinité et Tobago). Les émissions partent de la vie quotidienne de la communauté et portent sur ce qui préoccupe les femmes, apportant des conseils pratiques en matière d'alphabétisation, de santé, de soins des enfants, de méthodes agricoles, de formation professionnelle, d'emploi, ainsi que sur le rôle des femmes dans la mise en oeuvre des politiques de développement. En même temps, elles permettent aux femmes de faire entendre leur voix et d'échanger des opinions ainsi que de développer leurs intérêts culturels et leur créativité. A cette fin, l'UNESCO a fourni le matériel nécessaire et organisé la formation d'un personnel de base dans les domaines de la radiodiffusion, de la programmation et de la gestion.

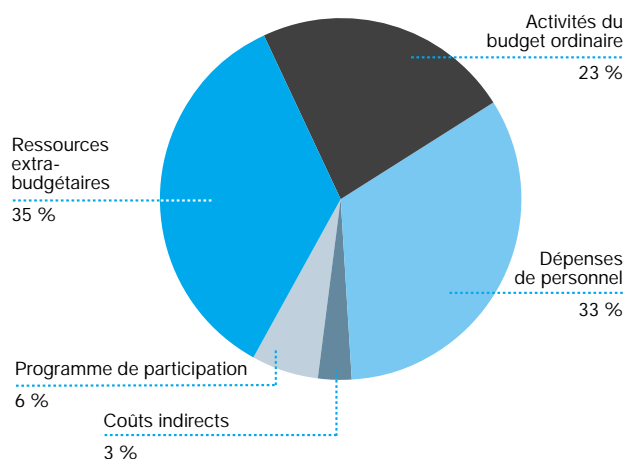
(51) Les activités au titre de ce projet apportent une contribution majeure à l'amélioration de la condition de la femme dans les communautés rurales en produisant des émissions d'information et des études de fond qui ont trait à l'image qui est donnée de la femme, aux préjugés, à l'égalité entre les sexes et aux diverses formes de discrimination, et en donnant des indications sur les nouveaux rôles de la femme à l'ère de l'information. Les activités de formation de femmes spécialistes de la communication se sont accrues, en particulier en ce qui concerne la gestion moderne des radios et la production d'émissions de radio pour les femmes rurales et communautés rurales.

(52) Le succès est tel que le projet a été encore prolongé de deux années (2000-2001) et que sa couverture géographique s'est élargie. Il est désormais davantage axé sur l'évaluation et la consolidation des sept radios créées lors de l'exercice précédent, dont la capacité de préparation et de production d'émissions sera améliorée, et sur la promotion de nouvelles radios dans d'autres régions grâce à un manuel pratique fondé sur l'expérience acquise, comportant notamment une méthodologie pour la création de médias communautaires de ce type.

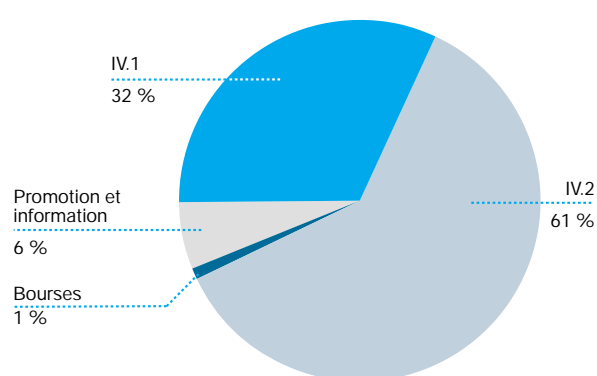
Informations administratives et budgétaires

Article budgétaire	\$	\$
GP IV Communication, information et informatique		
IV.1 Libre circulation de l'information	3 985 492	
IV.1.1 Médias et liberté d'expression		1 911 336
IV.1.2 Accès à l'information et nouvelles technologies		2 074 156
IV.2 Développement des capacités en matière de communication, d'information et d'informatique	7 507 992	
IV.2.1 Développement de la communication		3 367 452
IV.2.2 Développement des bibliothèques, des archives et des services d'information		1 444 531
IV.2.3 Développement de l'informatique et des applications de la télématique		2 696 009
Activités de promotion et d'information		774 477
Bourses		114 936
		12 382 897
Dépenses de personnel		17 463 433
Coûts indirects de programme		1 636 871
		31 483 201
	Total, grand programme IV	
	Programme de participation	3 069 216
	Ressources extrabudgétaires	19 000 000
	Total, GP IV + PP + EXB	53 552 417

Répartition du total des dépenses



Répartition des dépenses afférentes aux activités du budget ordinaire (par programme)



Projets transdisciplinaires :

Éduquer pour un avenir viable

Vers une culture de la paix

Unité 1 - Culture de la paix :
susciter l'adhésion et forger des partenariats

Unité 2 - Éduquer pour une culture de la paix

Unité 3 - La culture de la paix en action

Projet spécial

Éduquer pour un avenir viable

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
Suivi intégré des conférences des Nations Unies				
1. Adoption du programme de travail international élargi relatif au chapitre 36 du programme Action 21 à la suite d'initiatives novatrices interinstitutions menées par le truchement de partenariats de même que d'une action conjointe dans la plupart des pays des Nations Unies.	29 C/Rés., 37 par. 2 (a), (b), (d)	X		
2. Meilleure orientation du réseau de coordonnateurs résidents des Nations Unies dans le cadre d'une stratégie intégrée pour un développement humain durable.		X		
3. Meilleure orientation des gouvernements et des autres acteurs au moyen de l'examen et de l'évaluation de la mise en œuvre du programme d'action de la CIPD dans le contexte du développement humain durable.		X		
4. Adoption de politiques et de programmes d'éducation en matière de population plus efficaces en vue d'un développement humain durable par le biais de contenus et de stratégies concrets et spécialisés.		X		
Élaborer le concept et les messages clés de l'éducation pour un avenir viable				
1. Vision transdisciplinaire novatrice de l'éducation pour un avenir viable et traduction en activités gouvernementales (chapitre 36 d'Action 21).	29 C/Rés., 37 par. 2 (a), (b), (d)	X		
2. Sensibilisation accrue des gouvernements et autres acteurs à la vision commune de l'éducation qui inspire tous les plans d'action issus des conférences des Nations Unies des années 90 et meilleure intégration du suivi de ces conférences.		X		
3. Recours accru à des méthodes novatrices d'éducation pour le développement durable de la part de responsables gouvernementaux, de membres de la société civile, du secteur privé et autres principaux acteurs.		X		
4. Autonomisation accrue des jeunes femmes et des jeunes gens au moyen d'activités en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies en matière de santé génésique et d'éducation sexuelle.		X		
Mettre au point des politiques et plans d'action nationaux en matière d'éducation				
1. Élaboration de politiques et de plans d'action nationaux en matière d'éducation dans plus de 60 pays en Afrique, dans les États arabes, en Asie et en Amérique latine.	29 C/Rés., 37 par. 2 (d)	X		
2. Mise en œuvre par les gouvernements, les ONG, etc., de mesures conçues pour réaliser les objectifs majeurs du Programme de travail international du chapitre 36 d'Action 21, en particulier l'inventaire des pratiques favorables à l'éducation, à la sensibilisation du public et à la formation pour un avenir viable, que l'UNESCO met au point avec le soutien des gouvernements du Canada et des États-Unis.			X	
3. Lancement d'initiatives de formation pédagogique et d'apprentissage pour un avenir viable aux niveaux régional et national.			X	
Formation et renforcement des capacités aux niveaux municipal et communautaire				
1. Renforcement des activités communautaires dans huit pays au moyen de l'appui à un réseau de centres communautaires autonomes, et mise en œuvre de cinq projets de démonstration sous-régionaux ¹ .			X	
2. Amélioration des approches transdisciplinaires novatrices du développement durable par l'introduction de thèmes nouveaux, tels que consommation et production, n'ayant pas encore fait l'objet d'activités de démonstration dans les milieux de l'éducation.			X	

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
1. Actes de la Conférence internationale de Thessalonique sur l'environnement et la société : éducation et sensibilisation du public à la viabilité (en anglais, version imprimée et CD-ROM).	X		X		
2. Forum international de Tokyo sur l'écopartnership Tokyo : cultiver une écociété.	X		X		
3. Inventaire international des pratiques novatrices dans les domaines de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation pour un avenir viable (phase 3).		X	X	X	
4. Répertoire international sur les établissements d'éducation environnementale.	X				

B. Évaluation de l'exécution du programme

(1) La conception dont s'inspire ce projet transdisciplinaire, qualifié de « brillant » et de « visionnaire » dans l'évaluation externe effectuée au début de l'année 1997, s'est concrétisée, en grande partie, six années après son lancement. Elle a débouché sur une action qui a produit des résultats concrets et a ouvert des perspectives majeures pour l'orientation future de l'UNESCO dans son ensemble. Le projet a été reformulé sur la base des conclusions de l'évaluation externe. La triple vocation de l'Organisation : transdisciplinarité, innovation et mise en place de partenariats a été mise en lumière et renforcée. Les objectifs du projet ont été reformulés, compte tenu de l'évolution de la coopération internationale depuis la mise en route du projet en 1994, de la politique menée au sein des Nations Unies pour assurer le suivi des grandes conférences des Nations Unies, du processus de réforme des Nations Unies, en particulier au niveau national, des résultats obtenus dans le cadre du projet au cours de la période 1994-1997 et de l'action menée au titre de l'EPD au sein de l'UNESCO. Une plus grande place a été accordée à la coopération interinstitutions, notamment à l'échelon national, l'UNESCO devenant maître d'œuvre pour la mise en œuvre du programme de travail de la CDD. Le succès de ces actions peut être attribué dans la plupart des cas et de façon répétitive, aux facteurs suivants : la participation active de tous les partenaires des Nations Unies au suivi et à la mise en œuvre des programmes d'action de la Conférence du Caire (Population et développement) et de la Conférence de Rio (Environnement et développement) ; le système des Nations Unies de services d'appui technique (SAT) et d'équipes de soutien (CST) aux pays créé pour donner suite à la Conférence du Caire ; la présence active de parties prenantes dans les États membres à tous les niveaux ; la coopération et collaboration étroites avec les bureaux hors Siège et les commissions nationales de l'UNESCO ; l'enthousiasme manifesté par nombre d'ONG et de groupes aux niveaux international, régional et national ; les relations solidement établies entre institutions, réseaux, chaires UNESCO et autres dispositifs pertinents ainsi que le soutien intellectuel de personnalités et d'experts de différents horizons. Environ 75 % du budget du Programme ordinaire a fait l'objet d'une décentralisation au bénéfice de 31 unités hors Siège. Ainsi, c'est au niveau des initiatives menées sur le terrain que se déploie l'essentiel de l'effort de transdisciplinarité et de coopération intersectorielle. La décentralisation est beaucoup plus qu'un simple virement d'argent à des bureaux hors Siège. Il faut cultiver l'interdisciplinarité. Dans certains secteurs, la

réussite a été au bout du chemin, en général lorsque le point focal désigné a bien intégré le mode d'approche choisi et s'est montré disposé à s'écarter des méthodes de travail traditionnelles.

(2) Dans le domaine de la population, 45 projets nationaux financés par le FNUAP sont en cours d'exécution, notamment deux projets interrégionaux : « Promotion de l'éducation en matière de population au niveau universitaire » et « Comprendre les facteurs socioculturels affectant le comportement démographique et implications pour la formulation et la mise en œuvre des politiques et des programmes en matière de population ». Au cours de l'exercice biennal, les activités du Programme ordinaire de l'UNESCO ont reçu l'apport complémentaire de fonds extrabudgétaires afin de conférer à l'ensemble des activités une efficacité et une cohérence accrues. Les projets ont été exécutés avec l'appui de consultants et de moyens locaux, ce qui a limité les coûts et a permis aux différentes activités de donner de bons résultats. Le taux de réussite des activités de décentralisation au cours de cette période est acceptable mais il est nécessaire de mieux comprendre comment les notions de transdisciplinarité et d'intersectorialité se concrétisent à l'échelon local. Dans l'ensemble, les objectifs ont été atteints avec les restrictions inhérentes à la complexité du concept, évoquée plus haut.

(3) Au cours de cette période, la plupart des contraintes sont communes à toutes les institutions qui s'efforcent d'œuvrer en faveur d'un développement durable : compréhension imparfaite du rôle de « maître d'œuvre » au sein du système des Nations Unies ; volonté persistante de ne voir dans le projet que la somme des activités d'éducation environnementale et d'éducation en matière de population et d'autres questions, cela étant dû dans une large mesure au fait qu'à l'origine le personnel et les ressources affectés au projet provenaient des anciennes unités de l'éducation environnementale et de l'éducation en matière de population ; connaissance insuffisamment étendue du concept d'avenir viable ; sectorisation des gouvernements et des institutions des Nations Unies, ce qui explique que la vision transdisciplinaire d'une éducation pour un avenir viable soit difficile à comprendre ou à mettre en pratique pour ceux qui travaillent encore dans un cadre organisationnel classique ; la volonté politique d'impulser une transformation des modes de pensée et des méthodes de travail fait défaut ; tendance à éviter l'innovation et le risque et exigence de plus en plus insistante au sein de la communauté internationale d'une démonstration des résultats obtenus (Rio + 5, Le Caire + 5), alors que nul n'ignore la complexité technique des transformations profondes requises pour œuvrer sérieusement en faveur d'un développement durable.

1. Autosuffisance-République dominicaine ; durabilité globale-Égypte ; production durable-Brésil ; recherche pédagogique-Colombie ; apprentissage de l'éducation relative à l'environnement-Kenya.

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multi-plicateur	Valeur ajoutée	Autre
5. Module : Évaluation des programmes et politiques d'éducation en matière de population, en coopération avec le FNUAP et le Bureau UNESCO-Chili.		X			
6. Sélection de sites Internet d'information et d'éducation en matière de population et de développement.			X		
7. Publication de plusieurs ouvrages ² .	X				
8. <i>Global Environment Outlook for Youth</i> , en collaboration avec le PNUE pour la création de cette Édition destinée à la jeunesse du magazine GEO.	X				X ³
9. Cartes régionales (régions Afrique et États arabes) et matériels pédagogiques fondés sur la Carte démographique mondiale « People of the Earth ».	X				
10. Module : « Girl Child and Sustainable Development » (anglais).	X				
11. Module : « Adolescents et jeunes gens : leur participation au développement durable ».	X				
12. « Plantation de 10 millions d'arbres » (Colombie) pour promouvoir un développement durable dans les zones urbaines (emploi, sensibilisation du public au développement durable et au reboisement).		X	X		
13. « Les enfants de la Méditerranée » : campagne d'éducation et de sensibilisation du public au développement durable et coopération entre les pays de la région dans les domaines de l'environnement et de la tolérance par la voie d'une approche interdisciplinaire.		X	X		
14. L'éducation pour un avenir viable dans les Amériques axée sur trois activités principales : (a) stratégie interaméricaine pour la participation du public à la prise de décision en matière d'environnement et de développement durable dans les Amériques (ISP); (b) production de matériels imprimés, audiovisuels et numériques sur certains aspects clés de la pauvreté, de la démocratie et des droits de l'homme; (c) soutien au programme régional d'Amérique centrale sur l'éducation pour la démocratie et le développement.	X				
15. Projets novateurs destinés à réorienter l'éducation pour un avenir viable : – Projet CONEXION : projet recherche pédagogique informatisée en Colombie bénéficiant de l'appui de COLCIENCIAS et d'autres institutions nationales. Le projet bénéficie également du soutien de la Banque mondiale, de la BID et de l'UNESCO-EPD. Il a pour objet de mettre au point des cadres d'apprentissage en coopération fondés sur l'éducation pour un avenir viable.		X	X	X	
16. « L'enseignement et l'apprentissage pour un avenir viable », 25 modules destinés aux enseignants, formateurs d'enseignants et maîtres en formation.		X	X		
17. Divers guides et manuels ont été élaborés dans le cadre des activités nationales ⁴ .			X		
18. Création d'un Centre d'éducation environnementale à Nairobi, en collaboration avec l'Organisation kényenne d'éducation environnementale, ayant pour mission d'introduire un programme « d'apprentissage de l'écologie par l'action » dans les écoles et de réaliser d'autres objectifs stratégiques majeurs (avec le soutien du gouvernement allemand).		X	X		
19. Une étude sur les activités économiques et les besoins en matière de technologie des cultivatrices et productrices à Machakos (Kenya) et un programme de formation sur la base de cette étude en coopération avec la FEA.			X		
20. Un projet interinstitutions (PNUD, FNUAP, UNICEF, UNIFEM et OMS, et l'appui de l'UNFIP) visant à l'élimination des mutilations génitales féminines au Kenya.	X				
21. Assistance technique et financière à l'élaboration du Guide des jeunes reporters au service de l'environnement, outil destiné à faciliter l'exécution de projets d'information sur l'environnement.			X		
22. Assistance technique et financière dans toutes les régions à l'appui des activités nationales visant à réorganiser les programmes et la formation pédagogique et axée principalement sur la mise au point de projets de démonstration novateurs en matière d'éducation pour un avenir viable ⁵ , de matériels d'enseignement et d'apprentissage, en particulier dans le domaine de l'éducation environnementale et en matière de population ⁶ .		X	X		

Activités particulièrement inefficaces :					
Activité	Échec imputable au choix des éléments suivants :				
	Thème	Lieu/ Moment	Participants/ groupes cibles	Modalité d'action	Autre
1. Mise en œuvre des stratégies nationales intégrées des coordonnateurs des Nations Unies.			X	X	
2. Mise en œuvre des principes directeurs pour l'éducation au niveau national, élaborés par l'Équipe spéciale Nations Unies/CAC sur les services sociaux de base.			X	X	
3. Activités liées à la santé génésique et à l'éducation sexuelle, au niveau national.	X				
4. Mise en œuvre du Programme de travail international relatif au chapitre 36, Action 21.	X			X	

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

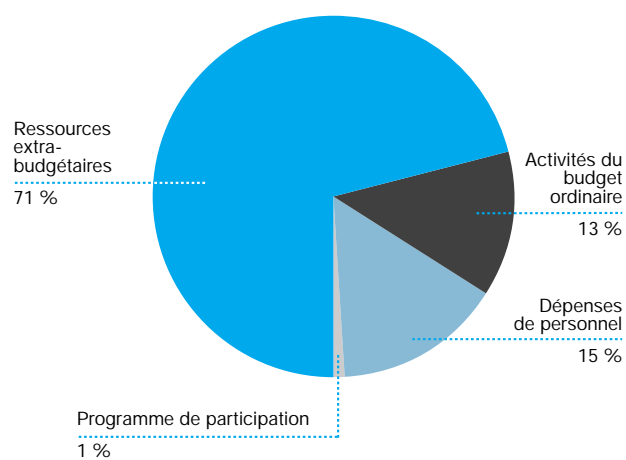
(4) Dans l'ensemble, l'expérience acquise par l'UNESCO est positive, eu égard à l'impact de la suite donnée aux plans et programmes d'action des conférences internationales et, en particulier, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et de la Conférence internationale sur la population et le développement. Si « Éduquer pour un avenir viable » est un concept encore parfois perçu comme recouvrant simplement l'éducation environnementale et l'éducation en matière de population, le succès des activités menées au titre de ce projet aux niveaux national et communautaire, et l'appui dont ces activités ont bénéficié de la part de partenaires nationaux et locaux prouvent la valeur de ce concept qui permet une approche intégrée des problèmes complexes du développement. L'accent mis sur la décentralisation et sur la mise en œuvre, et l'établissement de liens appropriés avec des activités connexes de développement ont sensiblement contribué à renforcer le caractère transdisciplinaire des activités et leur portée.

(5) Ce projet a été l'occasion d'expérimenter avec une grande ouverture d'esprit une nouvelle manière de travailler au sein de l'UNESCO et du système des Nations Unies. Depuis son lancement en 1994, des résultats importants et fiables ont été obtenus, conférant à l'UNESCO une place de premier plan parmi les forces qui ont été le moteur de la réforme des Nations Unies. Dans ce contexte, l'Organisation a le devoir et l'occasion d'éliminer le concept erroné selon lequel éduquer pour un avenir viable n'est que la somme des activités en matière d'environnement et de population. Le projet transdisciplinaire doit consolider les résultats obtenus et ouvrir à l'UNESCO la voie qui lui permettra de recueillir tous les bienfaits de sa vision, laquelle a consisté à donner une priorité particulière aux concepts et aux messages clés de l'éducation au service du développement durable ; il est nécessaire de mettre en place un nouveau contexte dans lequel la collaboration au sein du système des Nations Unies s'articulera autour de l'idée d'éduquer pour un avenir viable, l'accent étant mis sur une action concertée au niveau national et il conviendra également de continuer à mettre en œuvre un certain nombre d'activités de démonstration conçues pour innover et expérimenter dans la voie de la transdisciplinarité.

2. *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, par Edgar Morin (dans les six langues de travail des Nations Unies; *La educación ambiental: Bases éticas, conceptuales y metodológicas* (5 000 exemplaires); *Los desafíos ambientales: Reflexiones y propuestas para un futuro sostenible* (3 000 exemplaires); *The Greening of Brazilian Business*, 1999; *Sustainable Development: Education, the force of change*, 1998, et *Education for a Sustainable Future in the Americas*, 1999 (bilingue anglais/espagnol).
3. Reproduction à très grande échelle dans le monde entier pour répondre à la demande.
4. Document d'orientation sur la « Gestion des déchets solides » dans les communautés urbaines à Lusaka (Zambie); manuels sur la santé des femmes ainsi que des matériels d'enseignement attentifs aux sexospécificités en République populaire de Chine, République de Corée et Mongolie; prototypes de manuels relatifs aux activités de formation et de renforcement des capacités au niveau local en Afrique orientale.
5. Notamment dans les pays suivants: Zimbabwe, Indonésie, Bolivie, Inde, Cuba, Uruguay, Mexique et Égypte.
6. Par exemple dans les pays suivants: Jordanie, Brésil, Indonésie, Fédération de Russie, Comores, Madagascar, Seychelles, République-Unie de Tanzanie et Nigéria.

Informations administratives et budgétaires

Article budgétaire	\$
Éduquer pour un avenir viable (EPD)	
Activités	1 886 241
Dépenses de personnel	2 140 751
	<hr/>
Total, EPD	4 026 992
Programme de participation	126 344
Ressources extrabudgétaires	10 600 000
	<hr/>
Total, EPD + PP + EXB	14 753 336

Répartition du total des dépenses

Vers une culture de la paix

Année internationale de la culture de la paix

(6) Les Nations Unies ont proclamé l'an 2000 Année internationale de la culture de la paix et désigné l'UNESCO comme point focal de cette Année. L'Année internationale a été officiellement lancée au Siège de l'UNESCO et simultanément dans plus de 100 pays, le 14 septembre 1999, soit le lendemain de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix par l'Assemblée générale des Nations Unies.

(7) Parmi les initiatives efficaces il faut citer la diffusion mondiale de documents à l'intention des médias (spots radiotélévisuels et encarts de journaux) et l'organisation par l'entremise des points focaux nationaux et des organisations partenaires d'une campagne systématique en vue d'inciter les partisans d'une culture de la paix à signer individuellement le Manifeste 2000. La plupart des commissions nationales pour l'UNESCO et des bureaux hors Siège de l'Organisation, de même que de nombreuses ONG internationales associées à l'UNESCO et à l'ONU, poursuivent leurs efforts dans ce domaine.

(8) La décentralisation a joué un rôle essentiel, tant au niveau national qu'international. L'UNESCO pour sa part a assumé trois tâches nécessaires et essentielles : (1) identification et prestation de services aux partenaires (Points focaux nationaux et ONG internationales associées); (2) fourniture de modèles de matériels pouvant être reproduits localement; et (3) mise en place et entretien des systèmes de communication de base auxquels chaque partenaire apporte ses informations (par les sites Internet). Sur la base de ces principes, il a été possible de réaliser l'une des campagnes de mobilisation les plus ambitieuses jamais entreprises par l'UNESCO, avec un rapport coût-efficacité très satisfaisant.

(9) Les initiatives de l'UNESCO pour la culture de la paix ont eu un effet catalyseur. Les partenariats et systèmes de communication interactifs créés à l'occasion de l'Année internationale devraient continuer à fonctionner et connaître de nouveaux développements au cours de la Décennie internationale pour la culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde.

Troisième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS III)

Conformément à la décision 3.2.3 adoptée par le Conseil exécutif à sa 156^e session, la Conférence MINEPS III s'est tenue du 30 novembre au 3 décembre 1999 à Punta del Este (Uruguay). Près de douze ans après MINEPS II (Moscou, 1988), MINEPS III a adopté la Déclaration de Punta del Este qui réaffirme l'importance de l'éducation physique et du sport dans le processus d'éducation permanente et le développement humain et social et qui souligne le rôle important que peut jouer l'UNESCO en tant que point focal pour le sport et l'éducation physique dans le système des Nations Unies.

Unité 1 - Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger des partenariats

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Elevée	Moderée	Faible
Encourager la recherche sur les principaux thèmes pour le développement d'une culture de la paix 1. Respect accru des droits culturels grâce notamment à la large diffusion de <i>Cultural Rights and Wrongs</i> et d'un projet de Déclaration sur ce thème. 2. Sensibilisation de l'opinion publique aux droits des générations futures par la diffusion de la Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures. 3. Approfondissement des questions relatives au rapport entre les sexes par la publication de <i>Rôles masculins, Machisme et violence : dans la perspective d'une culture de la paix</i> .	29 C/Rés., 38 par. 2.A (a)		X	
Sensibilisation accrue à la lutte contre l'intolérance, la discrimination, le racisme et la violence 1. Promotion des droits de la femme par la création d'une chaire UNESCO (Maroc) et la publication d'ouvrages militants. 2. Soutien à l'action des chercheurs, parlementaires, décideurs et militants des droits de l'homme sous forme d'une information sur l'état de ratification des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme.	29 C/Rés., 38 par. 2.A (b)	X	X	
Meilleure compréhension des principes et processus démocratiques Meilleure compréhension des principes démocratiques et renforcement du dialogue interculturel ⁷ .	29 /Res. 38 par. 2.A (c)		X	
Mobilisation de nouveaux partenaires pour une culture de la paix 1. 400 projets recensés entre 1996 à 1999 présentés par les villes candidates pour le <i>Prix UNESCO Villes pour la paix</i> . 2. Mise en œuvre en milieu urbain de projets locaux favorisant l'entente intercommunautaire. 3. Prise de conscience accrue des questions relatives à l'éthique à travers la participation à plusieurs séminaires ⁸ . 4. Effort de sensibilisation par la mobilisation de groupes cibles lors de la réunion sur les femmes et la culture de la paix en Amérique centrale et dans les Caraïbes organisée à Saint-Domingue.	29 C/Rés., 38 par. 2.A (d)	X	X	
Organisation d'échanges d'informations sur les activités relatives à la culture de la paix Création et entretien du site Web du projet.	29 C/Rés., 38 par. 2.A (e)	X		

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
1. Publication de <i>Cultural Rights and Wrongs</i> (1998).		X		X	
2. Réunions et activités de suivi de la Réunion d'Oslo sur les rôles masculins et le machisme.			X		X ⁹
3. Publications : <i>Towards a Women Agenda for a Culture of Peace</i> , <i>Les femmes disent non à la guerre</i> et autres documents.	X		X		X ¹⁰
4. Nombreuses initiatives pour créer des partenariats visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et bâtir une culture de la paix en coopération avec le système des Nations Unies, les États membres, les ONG et les institutions.			X		X ¹¹
5. Création d'un site Web, production et diffusion d'une lettre d'information par courrier électronique et entretien d'une base de données.	X		X	X	

B. Évaluation de l'exécution du programme

(10) La large diffusion de *Cultural Rights and Wrongs*, publié à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1998) témoigne du rôle essentiel de l'UNESCO en tant que laboratoire d'idées et de la contribution efficace de la communauté intellectuelle aux travaux de l'Organisation en vue de promouvoir une vision actuelle des droits de l'homme.

(11) La recherche et la diffusion d'informations sur les questions relatives aux droits de l'homme est généralement reconnue comme l'une des fonctions essentielles de l'UNESCO. *Les droits de l'homme: principaux instruments internationaux: état des lieux au 31 mai 1998-1999* a suscité des réactions très positives et le tirage a dû être augmenté à la demande du Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Compte tenu des coûts de production relativement faibles, le rapport coût-efficacité de l'opération est très satisfaisant.

(12) La rencontre de Sienne a permis de mettre en exergue la nécessité d'aborder les questions relatives à l'éthique dans les relations internationales, avant de procéder à déterminer l'éthique d'une politique de l'usage de la force. Un accent particulier fut mis sur la nécessité de la prévention de conflits à la source.

(13) Le recensement dans une base de données et la diffusion sur l'Internet des projets présentés par les villes candidates au *Prix UNESCO Villes pour la paix* a suscité l'intérêt des acteurs locaux, qui sont favorables à la mise en œuvre de cette activité leur permettant de participer activement à une nouvelle forme de coopération internationale. Les commissions nationales ainsi que les ONG jouent un rôle majeur dans la diffusion et la mise en œuvre des *Projets UNESCO Villes pour la paix* et du projet « Culture de quartiers ». L'efficacité des commissions nationales et des bureaux hors siège est très inégale faute de moyens budgétaires, de personnel et de soutien politique.

(14) Globalement, le programme sur Les femmes et la culture de la paix a su très efficacement mettre en œuvre des activités de soutien aux initiatives des femmes en faveur de la paix, leur donner les moyens de participer démocratiquement à la prise de décisions politiques et économiques et contribuer aux programmes de formation et d'insertion sociale axés sur la prise de conscience des inégalités entre les sexes et sur la non-violence s'adressant essentiellement aux jeunes garçons et adolescents. Le guichet d'accès Internet créé spécialement pour ce programme est constamment révisé et mis à jour. Certaines activités ont été décentralisées au profit des bureaux hors Siège, notamment celles concernant les études de cas et séminaires de formation s'inscrivant dans le cadre du Projet spécial « Femmes et culture de la paix en Afrique ».

(15) Le site Web sur la culture de la paix est largement visité par des correspondants du monde entier*. Une bibliothèque virtuelle très fréquentée proposant une documentation sur la culture de la paix est devenue accessible en ligne en 1999.

(16) Environ 20 % de l'ensemble des fonds extrabudgétaires affectés en 1999 au projet transdisciplinaire « Vers

une culture de la paix » ont été consacrés à l'Unité 1 « Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger des partenariats ». La rubrique « Sensibilisation accrue à la lutte contre l'intolérance, la discrimination, le racisme et la violence » a recueilli 19 % des ressources contre 65 % à « Meilleure compréhension des principes et processus démocratiques ».

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(17) La définition et la promotion des droits culturels suppose une planification très poussée des activités visant à mieux comprendre les incidences du problème au niveau des droits linguistiques, des droits des minorités culturelles, des droits collectifs, des droits des peuples indigènes ou encore du droit à la jouissance du patrimoine immatériel. Une réflexion approfondie sur cette question en coopération avec les Nations Unies apparaît indispensable.

(18) L'UNESCO devrait s'efforcer de diffuser « des exemples de mesures pratiques qui se sont révélées particulièrement efficaces dans les États membres »**. Le contrôle des modalités d'application du droit à l'éducation dans les États membres revêt une signification cruciale. Il faudrait dégager davantage de ressources pour diffuser des publications et des instruments normatifs dans d'autres langues que les langues officielles pour assurer une plus large connaissance des normes en matière des droits de l'homme.

(19) La coopération avec la ville de Compostelle et l'Union européenne est très importante et mérite d'être poursuivie tout au long du biennium 2000-2001. Les questions relatives à l'éthique méritent d'être approfondies dans le cadre du débat international sur la paix et la prévention des conflits.

(20) Pendant tout l'exercice biennal, la notion de transdisciplinarité intersectorielle n'a cessé de se renforcer. Le principal défi à surmonter était (et demeure) de transmettre au monde extérieur un message transsectoriel et cohérent en faveur d'une culture de la paix.

* Les consultations se sont multipliées au cours de l'exercice biennal, passant de 15 261 en 1998 à 40 947 en 1999. A la fin de l'exercice on comptait quelque 400 connexions externes entre organisations œuvrant en faveur d'une culture de la paix.

** Extrait du document 156 EX/21.

7. En particulier grâce au Séminaire sur le « Dialogue interculturel sur la démocratie et les droits humains », Sienne (Italie), 4-6 juin 1999, organisé conjointement par l'UNESCO, l'Union européenne et la ville de Compostelle.
8. Séminaire international organisé par l'Institut supérieur pour la communication de l'opinion publique (ISCOP), le Forum éthique pour l'emploi de la force (EFFE) et l'État-major de la défense nationale d'Italie sur « Pour un emploi éthique de la force dans un monde postbipolaire », Rome, 1^{er} et 2 octobre 1999.
9. Répond à la nécessité d'une approche globale et analytique des initiatives des femmes en faveur de la paix.
10. A permis d'élaborer des stratégies et des réseaux de solidarité entre les femmes de différents milieux, de fournir un lieu de rencontre neutre pour le dialogue entre parties conflictuelles, et de promouvoir les techniques traditionnelles de résolution non violente des conflits et de construction de la paix.
11. Répond à la nécessité d'une approche globale et analytique des initiatives des femmes en faveur de la paix.

Unité 2 - Éduquer pour une culture de la paix

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
<p>Plans nationaux d'éducation à la paix, aux droits de l'homme, à la démocratie, à la compréhension internationale et à la tolérance</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la mise en œuvre des stratégies et plans nationaux en matière d'éducation aux droits de l'homme par des actions conjointes avec le HCDH, l'organisation de conférences régionales, etc. 2. Renforcer et développer la recherche et l'éducation relatives aux droits de l'homme, en particulier par l'élargissement et le renforcement du réseau de chaires UNESCO d'éducation aux droits de l'homme, à la démocratie, à la paix et à la tolérance. 3. Faciliter les échanges entre spécialistes et institutions compétentes en matière des droits de l'homme à l'échelle mondiale en organisant des rencontres annuelles des directeurs d'instituts des droits de l'homme. 4. Accroître les efforts de sensibilisation à l'importance de l'éducation physique et du sport pour le bien-être individuel et le développement d'une culture de la paix. 	29 C/Rés., 38 par. 2.B (a)	X		
<p>Diversité linguistique et plurilinguisme dans l'enseignement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation accrue à l'importance des langues par l'action du Comité consultatif sur le pluralisme linguistique et l'éducation multilingue. 2. Développement et élargissement à l'ensemble des régions des réseaux LINGUAPAX et LINGUAUNI. 3. Adoption par de nouveaux pays des directives pour l'enseignement des langues à l'intention des pays d'Afrique francophone. 	29 C/Rés., 38 par. 2.B (b)	X	X	
<p>Effort d'innovation en matière de programmes scolaires ainsi que de contenus et de méthodes pédagogiques</p> <p>Élargissement du Réseau international d'instituts de recherche sur les manuels.</p>	29 C/Rés., 38 par. 2.B (d)	X		
<p>Matériels et auxiliaires pédagogiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation des élèves et étudiants du primaire et du secondaire aux problèmes de la paix et des droits de l'homme par la diffusion d'auxiliaires pédagogiques dans tous les États membres. 2. Promotion, dans l'enseignement, des valeurs et attitudes associées à la culture de la paix dans la région de l'Asie et du Pacifique¹². 3. Promotion de l'éducation aux droits de l'homme et élaboration de manuels ad hoc en coopération avec le HCDH. 	29 C/Rés., 38 par. 2.B (d)	X	X	
<p>Formation pour une culture de la paix</p> <p>La formation plus développée des professionnels exerçant des responsabilités particulières tels que les membres des forces armées et de la police à travers une mobilisation accrue des partenaires concernés en El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua (CFAC) et en Italie.</p>	29 C/38 par. 2.B (e)		X	
<p>Réseau du projet des écoles associées</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développement du Réseau (adhésion de 1 426 établissements supplémentaires et élargissement du Réseau à 17 nouveaux États membres)¹³. 2. Large diffusion des matériels pédagogiques du Réseau (utilisation expérimentale d'une mallette comprenant des matériels sur l'éducation pour la paix par les enseignants de cours élémentaire de 82 pays et de la mallette pédagogique sur le patrimoine mondial (en arabe, anglais, français et espagnol) dans 130 pays. 3. Développement de la coopération régionale internationale par la mise en œuvre et le lancement efficace de nouveaux projets éducatifs phares du Réseau, ainsi que de campagnes, manifestations et concours d'une portée internationale. 4. Promotion active de la notion de culture de la paix dans les situations de conflit par le renforcement des actions du Réseau en faveur de la paix¹⁴. 	29 C/Rés., 1 par. 2.A (b), (j) 29 C/Rés., 38 par. B. (f), C	X	X	
<p>Célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme</p> <p>Sensibilisation accrue au message de la Déclaration universelle des droits de l'homme par la diffusion systématique du texte de la Déclaration et la réalisation d'affiches.</p>	29 C/Rés., 38 par. 2.B (g) 29 C/Rés., 42	X		

B. Évaluation de l'exécution du programme

(21) En matière d'enseignement bilingue et plurilingue, l'effort de décentralisation en faveur des bureaux hors Siège d'Asie et d'Amérique latine a été particulièrement efficace et a eu un effet multiplicateur considérable dans les deux régions.

(22) La contribution substantielle de sources extrabudgétaires a joué un rôle déterminant dans la réussite de bon nombre d'activités (Rapport de l'UNESCO sur les langues du monde, préparation et diffusion des guides pratiques LINGUAPAX, lancement du projet PERICLES en Europe).

(23) Le Réseau de recherche internationale sur les manuels s'est développé et regroupe désormais plus de 300 experts de 47 pays.

(24) Le manuel d'enseignement *Tous les êtres humains ... Un manuel d'éducation aux droits de l'homme* a été traduit en arabe, lithuanien, espagnol, portugais et finnois par les partenaires concernés. La mallette d'éducation civique, financée presque entièrement par des contributions volontaires, est couramment utilisée pour la formation des maîtres dans un certain nombre de pays. Certains bureaux régionaux et nationaux de l'UNESCO se sont montrés particulièrement actifs et efficaces dans le cadre de ces activités. Des fonds à hauteur de 339 000 dollars ont été mobilisés pour un projet sur l'éducation aux droits de l'homme en Albanie ; dans le cadre d'un programme plus ambitieux

(développement du système d'enseignement au Mali), le PNUD a apporté une contribution de 500 000 dollars pour introduire l'éducation aux droits de l'homme et à la paix dans les programmes des écoles primaires et secondaires.

(25) Le présent biennium a été marqué par un développement sans précédent du Réseau des écoles associées et par un nombre exceptionnel de nouvelles initiatives couronnées de succès. L'efficacité de la coopération intersectorielle a été renforcée grâce aux projets phares et aux campagnes internationales du Réseau des écoles associées. Le soutien extrabudgétaire de NORAD a considérablement renforcé le projet « Participation des jeunes à la préservation et à la promotion du patrimoine mondial » et permis le lancement du projet éducatif « Rompre le silence » sur la traite négrière transatlantique.

(26) Les documents pédagogiques de base comme *Les droits de l'homme : questions et réponses* et *Démocratie : questions et réponses* sont très demandés et utilisés aussi bien dans l'éducation formelle qu'informelle. La coopération, qui permet de combiner les atouts et les points forts de chacun, est un facteur important de réussite. Les documents pédagogiques de base et les affiches d'information ont eu un impact considérable et ont contribué à sensibiliser l'opinion publique.

(27) Environ 35 % des fonds extrabudgétaires affectés en 1999 au projet transdisciplinaire « Vers une culture de la paix » ont été consacrés à l'Unité 2 « Éduquer pour une culture de la paix » et plus particulièrement au Système des écoles associées.

12. Par la production d'un livre de référence UNESCO-APENIEVE pour la formation des enseignants et l'enseignement du troisième degré : apprendre à vivre ensemble dans la paix et l'harmonie : Enseignement des valeurs de la paix, des droits de l'homme, de la démocratie et du développement viable pour l'Asie et le Pacifique.

13. Ce développement, qui porte à 6016 le nombre total des écoles associées réparties dans 163 pays contribue également à améliorer le maillage international du Réseau.

14. Comme par exemple le renforcement du Réseau des écoles associées en Bosnie-Herzégovine (31 établissements) et la formation aux techniques de résolution des conflits d'enseignants et d'élèves du Réseau des écoles associées allemandes, israéliennes et palestiniennes, dans le cadre des second et troisième ateliers d'été.

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
1. Création du réseau APLANG (15 universités) dans la région de l'Asie et du Pacifique.		X	X	X	
2. Lancement du projet PERICLES en Europe ¹⁵ .		X	X	X	
3. Lancement, en association avec le CII, de l'Initiative B@bel pour le plurilinguisme dans le cyberspace.	X	X	X	X	
4. Organisation de la conférence internationale LINGUAPAX VII à Ouagadougou, Burkina Faso (juin 1999).	X		X		
5. Atelier régional (Asie et Pacifique) sur l'éducation pour la compréhension internationale et la paix.		X	X	X	
6. Manuel d'enseignement des droits de l'homme dans les établissements primaires et secondaires et mallette d'éducation civique <i>The practice of Citizenship</i> .	X	X	X	X	
7. Organisation de trois forums de jeunes sur le patrimoine ¹⁶ aboutissant à la présentation au Comité du patrimoine mondial des déclarations des jeunes sur le patrimoine mondial.	X		X	X	
8. Quatre campagnes/manifestations internationales rassemblant des jeunes pour des discussions et échanges de vues et des initiatives dans les domaines particulièrement sensibles ¹⁷ .	X	X	X		
9. Lancement du projet éducatif « Rompre le silence » sur les causes et les conséquences de la traite négrière transatlantique (TNT) ¹⁸ .	X	X	X	X	
10. Conférences régionales sur l'éducation relative aux droits de l'homme (Afrique, Asie).	X		X	X	
11. Manuel des droits de l'homme à l'intention des universités.		X	X		
12. Traduction et diffusion des brochures <i>Les droits de l'homme : questions et réponses</i> et <i>Démocratie : questions et réponses</i> .	X		X		X ¹⁹
13. Conférence MINEPS III organisée conjointement par l'UNESCO, le Comité international olympique (CIO) et le gouvernement uruguayen.	X		X		

Activités particulièrement inefficaces :					
Activité	Échec imputable au choix des éléments suivants :				
	Thème	Lieu/ Moment	Participants/ groupes cibles	Modalité d'action	Autre
1. Préservation des langues menacées.					X ²⁰
2. Suivi de la Conférence de Harare sur les politiques linguistiques en Afrique.		X			X
3. Préparation d'un livre sur les instruments normatifs et législatifs relatifs aux droits linguistiques.	X				X
4. Nouveau projet de jumelage des établissements scolaires à l'appui de la solidarité.					X ²¹
5. Création d'une chaire UNESCO en Guinée équatoriale.					X ²²

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(28) Les recommandations du Comité consultatif sur l'éducation à la paix, aux droits de l'homme, à la démocratie, à la compréhension internationale et à la tolérance recouvrent un champ si vaste que le Secrétariat ne saurait les appliquer dans leur intégralité.

(29) Il convient d'approfondir des domaines comme l'éducation linguistique (organisation de séminaires de formation à l'intention des enseignants et des formateurs), la promotion des droits linguistiques en tant que partie intégrante des droits de l'homme, et le plurilinguisme dans la perspective des technologies nouvelles et de renforcer la coopération avec les institutions, OIG et ONG compétentes. La série des Guides pratiques devrait être complétée, notamment en l'adaptant aux différents contextes régionaux et en préparant de nouveaux textes à l'intention des enseignants, des parents, des apprenants et des autorités pédagogiques.

(30) En matière de révision des manuels, le rôle de l'UNESCO doit être celui d'un catalyseur propre à stimuler la réflexion des spécialistes.

(31) A l'avenir, le développement qualitatif du Réseau des écoles associées sera assuré en permettant aux établissements du Réseau de fonctionner comme des centres d'innovations, en formant des coordinateurs nationaux du Réseau et en recherchant un effet multiplicateur, aux niveaux national et international. Dans la perspective de la mondialisation, le Réseau des écoles associées pourrait jouer un rôle essentiel en rassemblant et associant les établissements autour de projets* phares pour développer les contenus pédagogiques, la méthodologie (en mettant l'accent sur la participation accrue des apprenants, le développement des techniques de création et de communication, la résolution non violente des conflits, etc.).

(32) Le Réseau des chaires UNESCO ne cesse de s'étendre et a largement contribué à promouvoir l'éducation et la recherche relatives aux droits de l'homme; il convient toutefois de préciser qu'aucune chaire ne devrait être créée sans la participation active au processus de l'université concernée.

* Les projets phares intersectoriels sont ceux de la mer Baltique, du Danube bleu, de la Méditerranée occidentale, de la mer des Caraïbes, du fleuve Zambèze, ainsi que le projet éducatif sur le patrimoine mondial, le projet éducatif « Rompre le silence » sur la « traite négrière transatlantique », le projet « This is our Time » et le projet « Scientifiques du futur ».

15. Promotion de l'enseignement des langues des pays voisins s'appuyant sur le patrimoine matériel et immatériel.
16. Organisées respectivement au Japon (novembre 1998), à Dakar, île de Gorée (Sénégal) (août 1999) et au Maroc (novembre 1999). Organisation également d'une série de cours de formation sous-régionaux WHE suivis nationaux d'action.
17. Electronic Time Project, sur les thèmes des droits de l'homme (1998) et des personnes âgées (1999); deuxième journée du Projet Solidarité internationale destinée à promouvoir les droits de l'homme (1998); Les jeunes mobilisent les jeunes pour un XXI^e siècle émancipé des drogues et rencontre internationale (avril 1998) et campagne et publication sur le thème « Scientifiques du futur: des femmes et des hommes ».
18. Réunion d'une centaine d'écoles associées des pays riverains de l'Atlantique. Organisation de deux sessions de la force d'intervention internationale TST, organisation de quatre ateliers régionaux à l'intention des coordinateurs TST, Dakar WH et Forum des jeunes TST. Création de bulletins d'information, d'un site Web, d'affiches et de nouveaux matériels de référence pédagogique.
19. Grand public, éducation formelle et informelle.
20. Manque de ressources.
21. Manque de personnel et annulation de l'atelier de formation initialement prévu.
22. Cette chaire, due à l'initiative des pouvoirs publics (et non de l'université) n'est toujours pas opérationnelle (accord signé en 1998).

Unité 3 - La culture de paix en action

A. Principaux résultats

Contribution à la réalisation des objectifs de la résolution de programme				
Résultats effectivement obtenus par axe d'action	N° de résolution	Contribution à l'objectif		
		Élevée	Moderée	Faible
Programmes nationaux pour une culture de la paix				
1. Participation accrue de la société civile aux initiatives nationales en faveur d'une culture de la paix ²³ .	29 C/Rés., 38 par. 2.C (a)	X		
2. Rénovation et équipement pédagogiques de 17 écoles dans les Territoires autonomes palestiniens.		X		
Continuité des services éducatifs entre les opérations de secours et le processus de reconstruction après les conflits				
1. Coopération accrue avec les institutions des Nations Unies en faveur des pays en situation d'urgence.	29 C/Rés., 38 par. 2.C (b)	X		
2. Coopération renforcée avec l'UNRWA pour l'éducation des réfugiés palestiniens.		X		
Soutien fourni aux médias indépendants avant, pendant et après les conflits				
Renforcement du processus de démocratisation dans trois États membres sélectionnés par une aide en vue d'adapter la législation des médias et des systèmes de radiodiffusion.	29 C/Rés., 34 29 C/Rés., 35 29 C/Rés., 38 par. 2.C (c)	X		
Projets sous-régionaux et régionaux visant à faciliter le dialogue interculturel et interethnique				
1. Participation à plusieurs conférences sur l'importance de la lutte contre la discrimination, l'intolérance et le racisme fondés sur la différence et les préjugés culturels ²⁴ .	29 C/Rés., 26 29 C/Rés., 35 29 C/Rés., 38 par. 2.C (d)	X		
2. Mobilisation de nouveaux partenaires et renforcement du mouvement pour la culture de la paix par l'adoption de la Déclaration de Kishinev et de l'Appel de Moscou pour l'an 2000.		X		
3. Promotion et approfondissement du dialogue interculturel et interethnique dans la région Méditerranée par la création et la coordination de 70 réseaux recouvrant tous les domaines de compétence.		X		
Action en faveur des peuples autochtones				
Création d'une chaire UNESCO à l'Université Simón Bolívar (USAB) de Quito pour une meilleure compréhension des problèmes des peuples autochtones.	29 C/Rés., 38 par. 2.C (e)	X		
Routes des dialogues entre les cultures et les civilisations				
1. Promotion et développement de la recherche interdisciplinaire sur les causes et modalités de la traite par l'établissement de réseaux de recherche scientifique, par l'encouragement des études interdisciplinaires et par l'identification et l'exploitation des sources documentaires, archives et traditions orales.	29 C/Rés., 38 par. 2.C (f)		X	
2. Prise de conscience accrue du sujet à travers la diffusion des résultats de recherche, notamment à l'organisation de plusieurs rencontres scientifiques internationales et à la publication d'ouvrages.			X	
3. Mobilisation de la communauté internationale autour de la philosophie du projet de mémorial de Gorée.		X		
4. Prise de conscience accrue dans les États membres du rôle du fer dans les sociétés africaines ²⁵ .				
5. Promotion et développement du dialogue entre religions par la recherche et la réflexion et par la création d'un réseau de chaires UNESCO de dialogue entre religions dans huit centres ou universités.				

B. Évaluation de l'exécution du programme

(33) Tous les programmes nationaux pour la culture de la paix ont été décentralisés avec comme priorité l'élaboration de stages intensifs de formation à l'intention des groupes défavorisés et des soldats démobilisés.

(34) Les activités du projet « Pour la paix et la tolérance, pour le dialogue entre les cultures » ont largement contribué à sensibiliser les cercles gouvernementaux et l'opinion publique des pays d'Europe centrale et orientale quant à la nécessité de développer et renforcer les programmes d'éducation et de formation dans le sens du respect des droits de l'homme, des libertés démocratiques, de la diversité culturelle, de la non-violence et de la paix. L'implication des jeunes a fait l'objet d'une attention particulière. La nature des nouveaux projets portant sur le pluralisme permet la participation, sur un pied d'égalité, de responsables politiques, d'universitaires et de représentants de la société civile. Cette nouvelle génération de projets a bénéficié d'un accueil très favorable. La plupart des projets ont été conduits en partenariat avec le Commonwealth, la Commission européenne, etc., ce qui a sensiblement réduit les coûts.

(35) La Route de l'esclave est mise en œuvre avec succès. Les ressources extrabudgétaires allouées par NORAD ont été fondamentales pour la mise en évidence du patrimoine physique et intangible lié à la traite et le développement des activités culturelles.

(36) Environ 45 % des fonds extrabudgétaires pour 1999 – la plus forte proportion des trois unités du projet – ont été consacrés au soutien de l'Unité 3 « La culture de la paix en action ».

C. Enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir

(37) Les organisations intergouvernementales telles que l'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'UNESCO doivent s'efforcer de définir une approche commune pour apporter une aide aux médias indépendants dans les zones de conflit et intégrer dans leurs programmes les objectifs de la libre circulation de l'information et de l'assistance aux médias indépendants.

(38) Mettre en pratique la notion de dialogue culturel correspond à un besoin urgent ; il faut pour cela se concentrer davantage sur les activités interculturelles concrètes. A moyen terme, on envisage de créer des réseaux régionaux fonctionnels d'associations de jeunes pour forger des alliances étroites, mettre en œuvre des projets et exercer une influence aux plans régional et international pour des politiques et des comportements axés davantage sur la tolérance, l'intégration et le pluralisme. La mise en œuvre du projet « Pour la paix et la tolérance, pour le dialogue entre les cultures » a montré que la mobilisation des édiles et des municipalités au service de la culture de la paix donne des résultats visibles et positifs.

(39) Les projets régionaux visant à protéger le pluralisme culturel et à promouvoir la culture de la paix, s'appuyant sur les programmes nationaux pour la culture de la paix,

l'éducation aux droits de l'homme, à la démocratie et à la tolérance devraient être maintenus comme modalité d'action de l'UNESCO en 2002-2007.

(40) De nouvelles perspectives s'ouvrent pour la coopération au service du développement dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie dès lors que ces domaines sont considérés par les États membres et la communauté des donateurs comme faisant partie intégrante des cadres nationaux et régionaux de développement. Dans le cadre du projet « Le dialogue interculturel Est-Ouest en Asie centrale » le soutien financier aux institutions créées à la suite du projet de la Route de la soie devra être maintenu car les études transdisciplinaires qu'elles mènent ont un impact socioculturel durable dans la région de l'Asie centrale.

(41) Le programme d'action en faveur des populations autochtones n'a guère avancé en raison du manque de ressources. Le problème de ces populations est lié à la problématique cruciale des droits culturels, que l'UNESCO devra bien aborder un jour ou l'autre. Il apparaît clairement que les efforts déployés en vue d'appeler l'attention sur la Décennie internationale des populations autochtones sont insuffisants et que le moment est venu d'entreprendre une action concertée au nom de l'ensemble du système des Nations Unies. Par ailleurs, il convient désormais d'évaluer et de réorienter en conséquence les travaux de l'UNESCO pour les dernières années de la Décennie.

(42) Le programme scientifique de « La Route de l'esclave » a mis en lumière la complexité du sujet. Dès lors, il conviendra de renforcer les réseaux thématiques de recherche scientifique. La diffusion des résultats des recherches devra être intensifiée et l'impact accru du projet sur les populations et institutions concernées devra être pris en compte.

23. Bosnie-Herzégovine, Burundi, République démocratique du Congo, El Salvador, Haïti, Mali, Mozambique, Territoires autonomes palestiniens, Rwanda, Fédération de Russie, République de Moldova, Géorgie et Kirghizistan.

24. Participation à la rencontre sur « Les médias et l'image de l'autre » (Barcelone) et aux colloques sur « L'image de l'islam dans les médias de l'Ouest » (novembre 1999) et sur « Le dialogue entre les civilisations » (juin 1999) organisés par le Centre d'études islamiques d'Oxford.

25. Échanges d'informations suscités lors de cinq réunions du Commissariat de l'exposition créé sous les auspices du Secrétariat. Soutien scientifique et financier apporté à l'organisation d'une table ronde internationale à l'Université de Genève et organisation d'un cycle de conférences, lors de la 30^e session de la Conférence générale.

Activités particulièrement efficaces :					
Activité	Traits distinctifs :				
	Rôle catalyseur	Caractère novateur	Effet multiplicateur	Valeur ajoutée	Autre
1. Élaboration d'un plan d'action pour la réforme et la restructuration du système éducatif palestinien et développement des capacités palestiniennes pour la production de matériel pédagogique.			X	X	
2. Création de l'Institut international pour l'étude des civilisations nomades de Ulan-Bator (Mongolie) et de l'Institut international de la jeunesse pour la culture de la paix et de la démocratie.	X	X	X	X	
3. Production du documentaire de télévision <i>Towards New Shores: The Culture of Peace</i> , en coopération avec la chaîne de radio-télévision intergouvernementale Mir.	X	X	X	X	
4. Première réunion du Forum méditerranéen Multaqa de l'UNESCO.	X	X	X	X	
5. Création de modèles de formation pour le tourisme culturel dans la région et lancement du Réseau méditerranéen des Routes culturelles.	X	X	X		
6. Séminaire-atelier sur « les enjeux culturels de la Décennie internationale des populations autochtones du monde ».	X				
7. Commémoration du 150 ^e et du 151 ^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage (France) et célébration, le 23 août, de la Journée internationale du souvenir de la traite et de son abolition.	X	X	X		
8. Création du réseau des chaires UNESCO de dialogue entre religions.	X	X	X	X	
9. Réunion finale du Comité scientifique international pour la rédaction d'une Histoire générale de l'Afrique.	X		X	X	
10. Deux réunions dans le cadre du projet Histoire, historiens et culture de la paix, à Lublin (Pologne) et Bamako (Mali).	X		X	X	
11. Publication : <ul style="list-style-type: none"> • des volumes I et II de la version hausa, du volume I de la version kiswahili, et des volumes I et II de la version peul de l'<i>Histoire générale de l'Afrique</i> ; • du volume V de l'<i>Histoire du développement scientifique et culturel de l'Humanité</i> ; • du volume I de l'<i>Histoire générale de l'Amérique latine</i> (version espagnole) ; • des volumes II (les Caraïbes au XVI^e siècle) et VI (Méthodologie) en anglais de l'<i>Histoire générale des Caraïbes</i> ; • du volume IV, partie 1 en anglais de l'<i>Histoire des Civilisations de l'Asie centrale</i>. 	X		X	X	

Activités particulièrement inefficaces :					
Activité	Échec imputable au choix des éléments suivants :				
	Thème	Lieu/Moment	Participants/groupes cibles	Modalité d'action	Autre
Exposition itinérante sur « Les Routes du fer en Afrique ».		X		X	X ²⁶

Projet spécial

Femmes et culture de la paix en Afrique

(43) *Le rôle des femmes dans la promotion de la paix aux niveaux local et national a été précisé par le biais d'études ponctuelles sur les techniques et pratiques traditionnelles des femmes en matière de résolution non violente des conflits et de promotion de la paix dans sept pays d'Afrique et la publication d'une étude interorganisations sur Les meilleures pratiques des femmes africaines en matière de résolution des conflits, Addis-Abeba.*

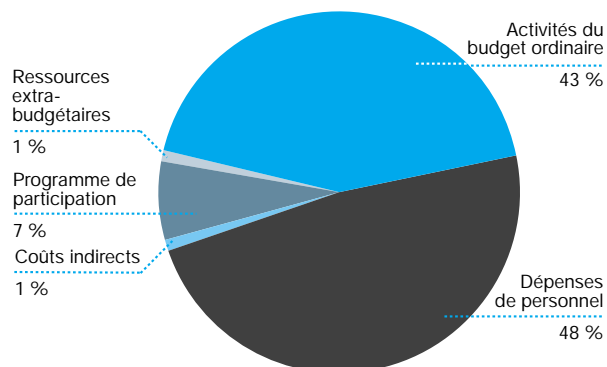
(44) *Un module de formation Promotion de la participation des femmes à la résolution des conflits pour construire une culture de la paix a été élaboré et testé en collaboration avec la FAWE. Des colloques sur le renforcement du rôle des femmes au service de la culture de la paix ont eu lieu dans les pays suivants : Burundi, Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Éthiopie, Guinée-Bissau, Rwanda, Tunisie et République-Unie de Tanzanie. La République-Unie de Tanzanie a accueilli la Conférence panafricaine des femmes sur une culture de la paix et de la non-violence. Certaines activités (études de cas et organisation de séminaires de formation) ont été décentralisées au profit des bureaux hors Siège.*

(45) *Il ressort du bilan des progrès accomplis depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing + 5) que la discrimination et les inégalités sexuelles persistent, les femmes étant toujours considérées pour l'essentiel comme des victimes passives et non comme des agents positifs du changement. L'UNESCO doit renforcer ses efforts en matière de création de capacité et d'émancipation des femmes et utiliser pleinement les talents, les savoir-faire, la créativité et le courage des femmes en vue notamment d'édifier des sociétés capables d'affronter les conflits sans recourir à la violence.*

Informations administratives et budgétaires

Article budgétaire	\$
Vers une culture de la paix (CPP)	
Unité 1 : Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger des partenariats	2 710 648
Unité 2 : Éduquer pour une culture de la paix	3 165 074
Unité 3 : La culture de la paix en action	2 694 129
Activités intersectorielles	577 831
	9 147 682
Coûts indirects	161 602
Dépenses de personnel	10 286 999
	19 596 283
Total, CPP	19 596 283
Programme de participation	1 481 213
Ressources extrabudgétaires	200 000
Total, CPP + PP + EXB	21 277 496

Répartition du total des dépenses



Activités transversales :

Programmes et services statistiques

Service des bourses et de l'équipement

Coordination du programme

Services d'information et de diffusion

Programmes et services statistiques

(1) Les consultations engagées avec les États membres et les institutions partenaires à la fin de 1994 ont abouti à la création officielle de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)*. Tout au long de ce processus, l'UNESCO a largement bénéficié des avis et appuis de nombreuses organisations internationales et intergouvernementales, d'associations professionnelles et, par-dessus tout, de ses États membres. Désormais établi, l'ISU va permettre à l'UNESCO de développer ses programmes et services statistiques de façon à disposer à l'avenir d'un système d'information moderne et dynamique capable d'appuyer la formulation des politiques.

(2) L'exercice biennal 1998-1999 aura été marqué par des changements fondamentaux dans le programme de l'UNESCO en matière de statistiques. Un certain nombre de fonctionnaires, y compris le Directeur et l'attaché d'administration de l'ancienne Division des statistiques, sont partis à la retraite. Il a fallu attendre pour recruter de nouvelles personnes la création officielle de l'ISU, laquelle a été approuvée par la Conférence générale à sa 30^e session en même temps que les statuts de l'Institut et son cadre juridique, et la constitution de son Conseil d'administration. Néanmoins, le personnel permanent restant a poursuivi, avec l'appoint de personnel temporaire, la mise en œuvre de nombreuses activités dans le domaine des statistiques, et notamment l'élaboration des indicateurs mondiaux de l'éducation pour le *Rapport mondial sur l'éducation 2000*.

(3) Dans le cadre de l'élaboration de définitions et normes statistiques communes relevant des domaines de compétence de l'UNESCO, il a été procédé à la mise en œuvre de la version révisée de la Classification internationale type de l'éducation (CITE-97). Dans un premier temps, un manuel opérationnel préliminaire de la CITE a été rédigé et des ateliers de formation régionaux organisés à l'intention de responsables nationaux pour les préparer à entreprendre une analyse détaillée des structures éducatives nationales destinée à en établir la correspondance avec les catégories internationales définies dans la CITE. De tels exercices nationaux exigent la participation active des décideurs et gestionnaires responsables de l'éducation, et nécessiteront la fourniture d'une aide supplémentaire pour aider certains États membres qui ont des difficultés à les mener à bien et, le cas échéant, à convertir les catégories statistiques nationales en catégories de la CITE aux fins de faire rapport à l'UNESCO.

(4) Les opérations habituelles de collecte, diffusion et analyse de données statistiques internationales sur l'éducation, la science et la technologie, ainsi que sur certains aspects de la culture et de la communication, ont dû être suspendues en 1999. Cette décision a été prise à la lumière des recommandations du Comité directeur chargé de superviser l'établissement de l'ISU. Sur la base des futures conclusions d'une évaluation de fond des besoins internationaux et nationaux en matière d'information utile à la décision et des données qui seront nécessaires à l'avenir,

l'ISU mettra sur pied de nouvelles activités de collecte de données. Une nouvelle enquête statistique sur l'éducation sera entreprise au cours de l'exercice 2000-2001, et les résultats en seront diffusés sur l'Internet et sur CD-ROM, ainsi que des publications à caractère analytique centrées sur des thèmes déterminés qui se substitueront aux éditions annuelles de l'Annuaire statistique.

(5) L'ISU a joué un rôle clé dans l'élaboration des directives techniques relatives à la réalisation du Bilan mondial de l'éducation pour tous (EPT) en l'an 2000, en participant à des ateliers régionaux et sous-régionaux sur l'EPT, en collectant, traitant, validant et analysant toutes les statistiques nationales sur l'EPT reçues par l'UNESCO et en établissant un rapport statistique mondial analysant les tendances et les caractéristiques des résultats en matière d'EPT au cours des dix dernières années.

(6) Le projet spécial « Renforcement des systèmes nationaux d'information statistique relatifs à l'éducation en Afrique subsaharienne » (SISED), aujourd'hui totalement décentralisé et confié au Bureau de l'UNESCO à Harare, a été axé essentiellement sur l'appui technique aux bilans de l'EPT à l'an 2000 et sur la fourniture d'une assistance à six pays pour les aider à mettre au point un ensemble d'indicateurs nationaux de l'éducation compatibles avec les normes internationales de l'UNESCO. En étroite coopération avec les ONG, il a été publié et diffusé auprès des États membres intéressés un guide technique de l'analyse des données statistiques relatives à l'éducation recueillies lors d'enquêtes sur les ménages. Le programme SISED a continué à contribuer activement au renforcement des capacités nationales dans les pays de l'Afrique subsaharienne.

(7) Les évaluations et consultations qui ont abouti à l'établissement de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont mis en relief la nécessité de développer les programmes et services statistiques de l'UNESCO à la lumière des besoins prioritaires des États membres et de la communauté internationale en matière d'information utile à la décision. Un examen de fond de ces besoins en information dans les domaines de compétence de l'UNESCO, s'appuyant sur la mise en contact des utilisateurs et producteurs de données, aidera à préciser le programme de travail et les stratégies de mise en œuvre de l'ISU.

* La création de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) a été officiellement approuvée, ainsi que ses statuts, par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 30^e session en novembre 1999. Les six premiers membres du Conseil d'administration de l'Institut ont été élus au cours de la même session de la Conférence générale et les six membres restants nommés peu après par le Directeur général.

(8) Les utilisateurs d'information statistique se montrent de plus en plus exigeants en ce qui concerne le caractère actuel et la qualité de ce type d'information. L'ISU devra veiller avec un soin particulier à la qualité des données, et s'employer peut-être aussi à élargir l'éventail des sources utilisées, pour y inclure par exemple, outre des rapports administratifs, les résultats d'enquêtes et de recensements, et réfléchir aux moyens d'ajouter de la valeur aux données de façon que les utilisateurs puissent faire un usage plus efficace de ses ressources.

(9) Le Bilan de l'éducation pour tous à l'an 2000 a mis une fois de plus à nu les faiblesses des systèmes statistiques nationaux. Des efforts considérables seront

nécessaires à l'avenir pour appuyer le renforcement des capacités statistiques nationales en coopération avec les autres institutions compétentes, dans le cadre de plans intégrés pour le développement de la statistique. Le projet sur les « Indicateurs mondiaux de l'éducation » mené en coopération avec l'OCDE sera poursuivi, l'ISU prenant vraisemblablement une part accrue à sa mise en œuvre.

(10) Il conviendrait de renforcer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au niveau tant international que national en vue d'accélérer les transferts de données, ainsi que les échanges et la collaboration entre l'UNESCO et ses États membres.

Informations administratives et budgétaires

Article budgétaire	\$
Programmes et services statistiques	
Activités	1 552 257
Dépenses de personnel	5 039 175
Total, ISU	6 591 432
Ressources extrabudgétaires	1 800 000
Total, ISU + EXB	8 391 432

Service des bourses et de l'équipement

Bourses

(11) Chaque année, l'UNESCO reçoit plus de 6 000 demandes de bourses émanant d'États membres, d'ONG et de particuliers, pour des études relevant de ses domaines de compétence. Les États membres accordent une priorité élevée à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement des capacités, vu que les bourses contribuent à : (i) favoriser l'acquisition de compétences et améliorer les connaissances sur les avancées les plus récentes dans les domaines concernés ; (ii) faciliter le transfert et le partage des connaissances ; (iii) nouer des liens ; (iv) produire un effet multiplicateur dans la mesure où les connaissances acquises à l'étranger par les boursiers profitent à d'autres lors du retour de ces boursiers dans leur pays d'origine ; (v) favoriser les relations amicales, la compréhension internationale et la paix.

(12) Alors qu'il avait été prévu initialement d'offrir 350 bourses dans le cadre de la Banque de bourses de l'UNESCO et des accords de financement conjoint et qu'un million de dollars des États-Unis avait été alloué à cette fin, le Directeur général a décidé, vu le nombre des demandes présentées par les États membres, d'accroître le

budget consacré aux bourses. En définitive, ce sont 1 277 bourses d'études, de perfectionnement et de voyage qui ont été accordées au titre du budget ordinaire pour un montant de 3 130 591 dollars, plus 294 bourses financées à l'aide de ressources extrabudgétaires pour un montant de 2 803 570 dollars. Au total, 1 571 bourses d'études, de perfectionnement et de voyage ont été octroyées au cours de l'exercice biennal, pour un montant de quelque 8 934 161 dollars (y compris 3 millions de dollars sous forme de contributions en nature) (voir ventilation à l'annexe F).

(13) Cependant, vu le caractère limité des ressources disponibles, il n'est possible de satisfaire qu'une faible proportion des demandes reçues. Aussi, afin de développer les possibilités de formation et de renforcement des capacités, l'UNESCO a adopté une politique dynamique sous forme d'accords de financement conjoint, dans le but d'encourager et d'étendre les partenariats avec les gouvernements, les établissements d'enseignement supérieur et les fondations. Les pays et les organisations ci-après ont généreusement contribué à ce programme : la République populaire de Chine, la République tchèque, Israël, le Japon (notamment le professeur Hirayama qui a contribué au

projet des Routes de la soie), les Pays-Bas, la Pologne, la République de Corée, l'Institut international d'alphabétisation (Philadelphie, États-Unis d'Amérique), l'Association internationale des diplômés des institutions éducatives soviétiques (INCORVUZ, Moscou) et la société l'OREAL. Cette expérience ayant été couronnée de succès, il conviendrait d'allouer un capital d'amorçage à ce programme pour lui permettre de se renforcer et de s'étendre.

(14) Afin d'assurer une totale transparence des informations sur les bénéficiaires de bourses, un *Répertoire des boursiers de l'UNESCO, 1998-1999* (document provisoire) a été établi et diffusé parmi les États membres au cours de la 30^e session de la Conférence générale. Ce document a été mis à jour par la suite afin de couvrir l'ensemble de l'exercice biennal et a été communiqué à l'ensemble des commissions nationales et des délégations permanentes. En outre, une liste des programmes de bourses de l'UNESCO est désormais disponible en anglais et en français sur le site Web de l'UNESCO. En mai 1999, un guide intitulé *Les bourses de l'UNESCO : s'investir pour l'avenir* (titre de la version anglaise : *UNESCO Fellowships: A means to empowerment*) a été publié et envoyé à tous les États membres.

Équipement

(15) L'UNESCO a passé et géré un millier de marchés environ, d'un montant total de 52 300 000 dollars, pour des biens et services* destinés à des projets mis en œuvre dans les États membres. Ce chiffre traduit, par rapport à l'exercice biennal précédent, une augmentation de 102 % qui est essentiellement attribuable à deux grands projets représentant 50 % de la valeur totale des achats.

(16) L'Organisation s'est efforcée au maximum d'assurer la décentralisation des achats tout en veillant au respect des critères de base permettant de garantir un bon rapport qualité-prix. Conformément à la demande répétée des Nations Unies tendant à ce que soit accrue la part des achats effectués dans les pays non industrialisés, la moitié des dix plus grands fournisseurs de matériel sont des pays entrant dans cette catégorie.

(17) Si le recours à des méthodes de travail modernes et informatisées a permis d'améliorer sensiblement le rapport coût-efficacité et l'efficacité des services, il reste à trouver les moyens de tirer parti de l'expérience accumulée et des compétences acquises.

Informations administratives et budgétaires

Article budgétaire	\$
Service des bourses et de l'équipement	
Activités	1 179 083
Dépenses de personnel	3 086 218
Total	4 265 301

* Ventilation du matériel fourni par catégorie : ordinateurs et logiciels : 29,5 % de la valeur totale du matériel fourni ; fournitures de base dans le secteur de l'éducation : 11,9 % ; matériel scientifique : 10,2 % ; imprimés, livres et matériels connexes : 7,3 % ; matériel de communication (radiodiffusion, télévision, etc.) : 7,2 % ; véhicules et moyens de transport : 7,1 % ; matériel de bureau : 2,5 % ; matériel à caractère culturel : 0,6 % ; divers : 23,7 %.

Coordination du programme

Priorité Afrique

(18) La coordination des activités en faveur de l'Afrique a pris trois points d'appui : le renforcement des relations de coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la participation active à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique (UNSI) et le suivi des Assises de l'Afrique.

(19) Lors du 35^e Sommet de l'OUA qui s'est tenu en juillet 1999, cinq résolutions concernant directement la coopération avec l'UNESCO ont été approuvées : le renforcement de la lutte contre le VIH/sida en Afrique, l'implication des femmes africaines dans les processus de paix et de développement durable, le développement et la protection de l'environnement côtier et marin, la mise en œuvre concrète du Programme solaire africain ainsi que le soutien des programmes pour une culture de la paix et enfin le développement technologique en Afrique. La mise en œuvre de la Décennie de l'OUA pour l'éducation a constitué une autre occasion de renforcer les liens de l'UNESCO avec le continent, tout comme les échanges nombreux avec les organisations sous-régionales s'inscrivent dans cette dynamique de partenariat favorisant l'intégration régionale.

(20) L'UNESCO a assumé le rôle de « chef de file » dans la mise en œuvre de trois composantes du programme d'activités de l'UNSI. Dans ce cadre, la coopération avec les institutions du système des Nations Unies et la Banque mondiale s'est avérée excellente. Toutefois, la mise en œuvre de l'UNSI se heurte à des carences en matière d'activités spécifiques de telle sorte que certaines institutions ou certains secteurs au sein de l'Organisation ont tendance à présenter certaines de leurs actions traditionnelles ou routinières comme relevant de l'UNSI.

(21) Le Comité international de suivi des Assises de l'Afrique a joué et joue encore un rôle irremplaçable en matière de réflexion sur le développement de l'Afrique et sur les enseignements à tirer au niveau politique pour l'action à entreprendre. Toutefois, la mise en œuvre des recommandations adoptées par ce Comité a du mal à être entièrement prise en compte par les secteurs de programme.

(22) Le Département Priorité Afrique tient également un rôle multiforme de mobilisation, d'animation et de facilitation tant vis-à-vis des milieux politiques africains qu'au sein de l'Organisation dans l'élaboration de projets et de plans d'action multisectoriels dans des pays africains.

Autres groupes prioritaires

*Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes**

(23) Pour traduire concrètement les engagements qui lui incombent au titre du *Programme d'action de Beijing* et de toutes les autres grandes conférences, l'UNESCO a concentré ses efforts en 1998 et 1999 sur l'autonomisation des femmes en vue de parvenir à l'égalité entre les sexes dans ses domaines de compétence et, ce faisant, dans la société de manière générale. Une attention particulière a continué d'être accordée aux cinq domaines retenus par la Conférence générale en 1995, à savoir : l'égalité d'accès à l'éducation pour les femmes et les filles ; la contribution des femmes à la paix ; l'accès des femmes aux médias et l'image que les médias donnent d'elles ; la contribution des femmes à la gestion des ressources naturelles et à la protection de l'environnement ; l'accès de la petite fille à l'éducation et à l'alphabétisation.

(24) Plus particulièrement, l'autonomisation des femmes au sein et par le truchement de l'enseignement supérieur a été appréhendée dans le cadre de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (1998) ; pour sa part, la Conférence mondiale sur la science (1999) a permis une avancée importante pour l'autonomisation des femmes scientifiques dans les cinq régions du monde. Une impulsion supplémentaire a été également donnée grâce à des actions telles que le prix annuel L'Oréal-Helena Rubinstein destiné aux femmes scientifiques et les bourses accordées aux jeunes femmes scientifiques. En outre, tout au long de l'année 1999, l'UNESCO a servi de point focal pour la prise en compte des sexospécificités dans le cadre du Forum mondial sur l'eau (2000), qui a permis d'appuyer les efforts visant à associer les femmes à la gestion des ressources en eau. Au titre de l'action de grande ampleur que mène l'UNESCO pour aider les femmes à participer pleinement aux questions relatives à la paix, on peut citer, pendant cette période, la Conférence panafricaine des femmes pour une culture de la paix et de la non-violence (1999), qui a adopté la *Déclaration de Zanzibar : les femmes d'Afrique pour une culture de la paix*, ainsi qu'un certain nombre de séminaires organisés en Afrique et dans la région méditerranéenne et des publications sur les meilleures pratiques dans ce domaine. Dans la région méditerranéenne, une attention particulière a été accordée à la mise en réseau des femmes artistes, architectes et scientifiques et des groupes actifs dans la promotion des droits de l'homme.

(25) Des efforts considérables ont été faits pour la promotion des droits individuels des femmes, notamment par la diffusion au niveau mondial du *Passeport pour l'égalité* de l'UNESCO, qui vise à favoriser l'application de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes

* Pour de plus amples détails sur la question, on se reportera à *Égalité et équité entre les genres - Tour d'horizon des réalisations de l'UNESCO depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995)*, rapport publié en mai 2000 et disponible auprès de BSP/WYS.

les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), et en particulier du droit à l'éducation à tous les niveaux et dans tous les domaines, y compris l'enseignement de la science, la formation professionnelle et technique, l'éducation physique et le sport ainsi que l'éducation préventive. Ainsi, pendant cette période, l'UNESCO a poursuivi sa contribution à la lutte contre le sida par l'éducation préventive, dans le cadre du programme ONUSIDA. De même, l'éducation de base et l'alphabétisation des femmes et des filles ont été encouragées dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle, notamment à l'aide de programmes spéciaux d'appui à des projets de micro-financement d'activités productrices de recettes. Afin de renforcer la capacité des États membres de mesurer les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation, une formation spéciale axée sur la ventilation des données selon le sexe a été organisée en 1998 à l'intention des États arabes. De même, une formation a été dispensée dans les diverses régions du monde afin de faciliter l'accès des femmes aux technologies de l'information et de la communication.

*Jeunesse**

(26) Une évaluation approfondie couvrant les activités « Jeunesse » de l'UNESCO de 1994 à 1997 a été réalisée au cours de l'exercice biennal. Compte tenu des résultats de l'étude et des recommandations de l'évaluateur, qui ont été présentées au Conseil exécutif à sa 156^e session, une nouvelle stratégie d'action a été élaborée et une nouvelle structure a été mise en place afin de coordonner et de stimuler les activités axées sur la jeunesse dans l'ensemble du programme.

(27) L'évaluation a montré que beaucoup d'initiatives relatives à la jeunesse ont eu un impact positif sur la vie et les espérances des jeunes, de leur famille et de leur communauté. Les meilleurs projets avaient pour dénominateur commun d'être bien ciblés dans les limites du mandat de l'UNESCO et d'être pourvus d'objectifs clairs et bien définis. De plus, ils avaient trait à des domaines d'intérêt qui attirent les jeunes, allant au-devant d'eux, « sur leur planète », pour reprendre les termes de l'évaluateur, grâce à une action à laquelle participaient certaines ONG ainsi que des réseaux UNESCO tels que les Écoles associées, le MAB et le patrimoine mondial. En dépit de ces réussites et

de ces progrès et bien que la jeunesse ait été un groupe prioritaire depuis 1996, le budget alloué à ces programmes pendant la période ayant fait l'objet de l'évaluation était modeste, si l'on en juge d'après les critères internationaux. De plus, prises dans leur ensemble, les activités « Jeunesse » de l'UNESCO n'étaient pas conçues ni menées dans un cadre ou selon une stratégie cohérente.

(28) Élaborer une stratégie globale visant à intégrer les préoccupations des jeunes dans les programmes et projets de l'UNESCO, tel a été le défi considéré comme le plus important pour l'Organisation et la tâche assignée à l'Unité de coordination « Jeunesse ». Cette stratégie a permis d'adopter une approche globale et coordonnée qui a donné lieu à son tour à une programmation plus efficace et à une mobilisation et une utilisation plus efficaces des ressources financières allouées à la jeunesse.

Pays les moins avancés

(29) L'Organisation a continué de veiller au respect de la priorité reconnue aux États membres les plus démunis et à la cohérence des actions menées dans les différents programmes, en s'efforçant d'assurer une meilleure connaissance des problèmes et des besoins des PMA, en développant une meilleure capacité de réponse à leurs demandes ainsi qu'en mobilisant en leur faveur de nouveaux partenaires de développement.

(30) Les progrès accomplis dans l'exécution des programmes et activités de développement, même s'ils ont été bien accueillis par les représentants de ces États membres et appréciés sur le terrain, restent encore modestes au regard des délais et des objectifs fixés dans le Programme d'action des Nations Unies en faveur des PMA pour les années 90.

(31) En mai 2001 se tiendra, à Bruxelles, sous les auspices de l'Union européenne, la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA qui procédera à l'évaluation finale du Programme d'action. L'UNESCO y aura à présenter un bilan global de sa contribution au développement des PMA. L'élan qui sera probablement donné pour réactiver la coopération internationale au service du développement des pays les moins avancés, aura sans doute des incidences pour l'action future de l'UNESCO dans ces pays.

Informations administratives et budgétaires

Article budgétaire		\$
Groupes prioritaires et groupes spécifiques de pays		
Activités		1 177 798
Dépenses de personnel		6 315 443
	Total	7 493 241

* S'agissant des grandes activités concernant les jeunes mises en œuvre au cours de l'exercice biennal, les principaux résultats, l'évaluation de l'exécution de ces activités ainsi que les enseignements tirés et leurs implications pour l'avenir sont présentés, sur la base des activités approuvées, dans le cadre du sous-programme II.5.2 - *Jeunesse et développement social*.

Services d'information et de diffusion

Centre d'échange d'information

A. Services d'échange d'information

(32) Plusieurs actions conjuguées ont permis d'améliorer sensiblement l'accès à l'ensemble des sources d'information et à intégrer de plus en plus les services d'information sectoriels dans un système global tirant le meilleur parti des nouvelles technologies. Parmi ces actions, il convient de noter : la mise à jour de l'inventaire des bases de données et des services d'information du Secrétariat ainsi que la publication des répertoires correspondants ; le développement du UNESDOC, base de données qui permet d'accéder via l'Internet à l'ensemble des documents produits par l'UNESCO depuis 1995, à toutes les résolutions et décisions depuis 1946 et aux discours du Directeur général depuis 1987, la production d'édition nouvelle des CD-ROM *Base de données et Index translationum* ainsi que la première édition du CD-ROM *Résolutions/Décisions (1987-1997)* ; le début de l'intégration de la base de données bibliographiques de l'UNESCO (UNESBIB) dans le catalogue à accès public des bibliothèques du système des Nations Unies (UNCAPS) ; l'accès en ligne, pour les membres du Secrétariat, à plus de 10 000 périodiques ainsi qu'à une base de données géopolitiques sur les pays ; et enfin la publication sur l'Internet et sur papier d'un guide des archives de 39 organisations intergouvernementales.

(33) Le site Internet de l'UNESCO s'est considérablement développé avec notamment l'ouverture de deux sites miroirs, l'un aux États-Unis, l'autre au Japon ; la croissance du nombre de pages accessibles (de 20 000 pages début 1998 à 47 000 pages fin 1999) ; le doublement de la consultation (de 1 million de pages vues en janvier 1998 à 2 millions en décembre 1999) ; l'accroissement du nombre de visiteurs (de 80 000 visiteurs en janvier 1998 à 250 000 en décembre 1999) ; et enfin la mise en place d'un module sécurisé permettant des donations en ligne (Netaid).

(34) Le succès rencontré par le site Internet contribue beaucoup à accroître la visibilité de son action. Il est donc nécessaire de continuer à le développer et d'en améliorer la convivialité et l'interactivité. Mais il est, en même temps, indispensable de maintenir, autant que faire se peut, la diffusion des informations sur différents supports (imprimé, CD-ROM, etc.) afin que les utilisateurs puissent choisir ceux qui leur conviennent le mieux, en fonction des moyens techniques dont ils disposent.

(35) L'accès à l'Internet pour les commissions nationales s'est nettement amélioré : 110 d'entre elles ont des messageries électroniques* et seize ont créé un site Web propre accessible depuis la page d'accueil dédiée aux commissions nationales.

(36) La bibliothèque devra, dans le même esprit, continuer à évoluer, et offrir, en plus des ressources traditionnelles, un accès à des services électroniques qui sont de plus en plus appréciés, à la fois au Siège et hors Siège.

(37) Pour ce qui concerne les archives un plan d'action pour la gestion des dossiers a commencé à être mis en

œuvre pour préserver et développer la mémoire institutionnelle. Afin de pouvoir continuer à le mener à bien des ressources suffisantes devraient être affectées.

B. Anticipation et études prospectives

(38) Renforcement et renouvellement des capacités de l'UNESCO dans le domaine de l'anticipation et de la prospective. Notamment par le renforcement des capacités d'anticipation de la Direction générale ; la préparation, publication et diffusion du rapport prospectif du Directeur général sur les perspectives du développement dans les domaines de compétence de l'UNESCO** ; une contribution à la réflexion du Conseil exécutif sur l'UNESCO du XXI^e siècle ; et une contribution à la préparation de l'Assemblée du millénaire des Nations Unies.

(39) Promotion de la fonction de forum de veille intellectuelle et scientifique par l'organisation de réunions à caractère prospectif (*Entretiens du XXI^e siècle et Dialogues du XXI^e siècle*) qui ont permis à près d'une centaine d'experts et de personnalités scientifiques et intellectuelles de renommée mondiale de dialoguer sur des questions d'intérêt majeur pour le futur. Ces rencontres ont été suivies par un public direct de plus de 6 000 personnes, des pistes de réflexion et d'action ont été esquissées et la nécessité de renforcer les capacités de prospective est désormais mieux perçue dans les différentes régions du monde.

(40) Renforcement des partenariats dans le domaine de l'anticipation et de la prospective par une coopération renforcée avec plusieurs réseaux majeurs et nombre d'institutions spécialisées dans le domaine précité, par la réalisation d'actions communes ciblées et visibles, et par la création d'un réseau virtuel (le Conseil du futur, qui regroupe une soixantaine de membres dont 14 Prix Nobel), la qualité des échanges en matière de prospective a été renforcée aux niveaux international et régional.

(41) Grâce à une coopération renforcée avec les médias, notamment avec les périodiques de référence de plus de 90 pays du monde, qui ont diffusé des articles résumant les messages clés du programme d'anticipation et de prospective de l'UNESCO, et avec des chaînes de télévision et de radio et grâce aussi à la publication du rapport prospectif du Directeur général et des autres travaux de l'Office d'analyse et de prévision, plus de 100 millions de personnes ont été sensibilisées dans les différentes régions du monde.

* Voir la liste des adresses électroniques à

<http://www.unesco.org/general/fre/partners/commission/listecn.html>

** Publié en version française sous le titre *Un Monde Nouveau* ; coédition Odile Jacob/Éditions UNESCO, 1999 ; et, en version anglaise, *The World Ahead: Our Future in the Making*, coédition Zed Books/Éditions UNESCO, 2001.

(42) La mise en œuvre de ces activités a permis de dégager quatre leçons liminaires :

(a) **les domaines de compétence de l'UNESCO et leurs interactions croissantes sont au cœur du futur.** Comme l'a souligné Ilya Prigogine, « nous arrivons à la conception d'un monde en construction », ouvert sur une « pluralité des futurs », où la créativité humaine jouera un rôle clé. L'investissement dans les domaines de compétence de l'Organisation, notamment en faveur de l'éducation pour tous tout au long de la vie, est un investissement décisif pour le XXI^e siècle. L'interaction entre les domaines de compétence de l'UNESCO devrait être au cœur des programmes futurs de l'Organisation.

(b) **L'anticipation et la prospective doivent être des missions permanentes et prioritaires de l'UNESCO,** et doivent être renforcées, en termes de crédits de programme et de ressources humaines. La réflexion prospective de l'UNESCO doit se poursuivre dans un esprit interdisciplinaire et transversal, afin d'identifier des pistes de réflexion et d'action.

(c) **la réflexion prospective est mobilisatrice.** Les grands médias, le public, les décideurs et la communauté de l'UNESCO portent un intérêt croissant à une réflexion sur le futur dans les domaines de compétence de l'Organisation, et à l'utilité de cette réflexion comme éclairage pour la prise de décision dans ces domaines. La large diffusion des résultats de l'Organisation devrait se poursuivre pour intensifier la sensibilisation du public et des décideurs, au moyen des médias traditionnels et nouveaux (notamment l'Internet), et grâce aux médias de l'UNESCO, tels que le Courrier, Source et Nature et ressources.

(d) **les problèmes du futur ont une dimension éthique,** qu'il s'agisse par exemple de la lutte contre les inégalités et les asymétries du développement, de l'élaboration d'un nouveau « contrat social » pour le XXI^e siècle, des problèmes urbains, de l'accélération de la disparition des langues, de la pollution chimique et invisible, du futur de l'environnement et du développement, de l'avenir de l'espèce humaine, ou de l'éducation pour tous tout au long de la vie. L'éthique du futur doit être au centre de la réflexion et de l'action de l'UNESCO.

Éditions UNESCO

(43) Dans le cadre du programme de publications (programme, promotion et diffusion), l'Organisation a publié 126 titres en version originale ou en traduction, dont treize ouvrages émanant de l'Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ), cinq du Bureau international d'éducation (BIE) et dix de l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation à Hambourg (IUE). Par ailleurs, 87 titres ont été publiés en coédition avec des éditeurs extérieurs. Il a en outre été procédé à la publication de deux éditions révisées. Enfin, 36 titres ont été publiés dans la Collection UNESCO d'œuvres représentatives. La production totale a donc été de 251 titres (dont 14 CD-ROM)* contre 307 durant l'exercice précédent.

(44) La politique d'éditions locales à bon marché a été poursuivie**. Le Fonds d'encouragement à la traduction (TRANSPUBLIC) a apporté une aide financière à la traduction et à la publication de 26 ouvrages dans 15 langues***. Faute de contributions volontaires, les ressources du fonds TRANSPUBLIC sont épuisées. Sa disparition aura inévitablement des incidences sur la traduction et la publication d'ouvrages de l'UNESCO dans les langues nationales.

(45) La commercialisation des cartes de vœux auprès de grandes entreprises a été poursuivie. L'augmentation sensible, en 1999, de la diffusion de cartes non exclusives a contribué à mieux faire connaître au grand public le rôle de l'UNESCO. Le renouvellement et l'élargissement de la gamme de produits labellisés UNESCO se sont traduits par une augmentation spectaculaire des ventes, prouvant la pertinence de cette réorientation.

(46) La division de l'audiovisuel a mis en œuvre une nouvelle stratégie qui a permis d'accroître la visibilité de l'Organisation par la mise en valeur de ses collections d'archives filmiques et photographiques. Deux bases de données ont été créées : l'une reprend les titres de tous les documents audiovisuels produits et coproduits par l'Organisation depuis sa création. L'autre inclut les 15 000 meilleurs clichés de la photothèque qui sont désormais numérisés et consultables en ligne. Il s'agit de la première phase d'un programme qui s'étendra sur plusieurs exercices.

* Les titres les plus vendus au cours de l'exercice ont été : *Études à l'étranger* (12 763 exemplaires pour la 30^e édition et 6 536 pour la 31^e), *L'éducation, un trésor est caché dedans* (6 714 exemplaires pour l'édition anglaise), *La tolérance : porte ouverte sur la paix* (5 827 exemplaires pour l'Unité 1 et 2 813 pour l'Unité 2 en espagnol), *Agenda UNESCO du patrimoine mondial* (3 121 exemplaires pour l'édition 1998, 4 775 pour l'édition 1999 et 2 811 pour l'édition 2000), *La culture démocratique. Un défi pour les écoles* (2 770 exemplaires pour l'édition française), *Notre diversité créatrice* (2 232 exemplaires pour l'édition anglaise), *Rapport mondial sur la science 1996* (2 176 pour l'édition anglaise), *Rapport mondial sur l'information 1997-1998* (2 008 exemplaires pour l'édition anglaise), *Histoire générale de l'Afrique, vol. VI* (1 723 exemplaires pour l'édition principale en français). Par ailleurs, le CD-ROM *L'or bleu. Encyclopédie interactive de l'eau* a été nommé pour le Princes' Award (Danemark, prix européen des meilleurs multimédia sur l'environnement) et le Prix Roberval. De plus, il s'est vu attribuer le Prix Möbius 1999 catégorie sciences.

** Ont ainsi été publiés au Mexique *L'éducation, un trésor est caché dedans* ainsi que *Études à l'étranger*, et *Notre diversité créatrice* en Inde et au Mexique.

*** Albanais, arabe, azerbaïdjanais, biélorusse, chinois, croate, estonien, hongrois, indonésien, letton, persan, portugais, roumain, russe, slovaque.

(47) La division a aussi fait paraître pour la première fois depuis 1993 un catalogue des publications audiovisuelles. Ce document a été intégré dans le catalogue des publications de l'UNESCO. Quinze programmes vidéo ont été dupliqués à grande échelle sur cassette VHS et sont désormais à la disposition du grand public.

(48) L'extension du champ d'activités des Éditions UNESCO aux productions audiovisuelles répond au mouvement actuel de développement des éditions multimédias par les grands groupes et permettra d'accroître la visibilité et l'impact de l'action de l'Organisation.

(49) Dans la perspective d'un élargissement de l'accès à l'information, une politique de développement de l'édition en ligne a été définie, et le site Web des Éditions UNESCO réaménagé. Ainsi, les nouveaux titres seront accessibles gratuitement en ligne pendant une durée limitée, l'accès devenant ensuite payant.

(50) Des problèmes de personnel ont perturbé le fonctionnement de la division de l'audiovisuel. D'autre part on a observé que des films financés et produits par les secteurs, en dehors des règles établies et souvent de qualité médiocre, privent malheureusement l'Organisation de ses droits de diffusion et empêche de les mettre en valeur.

Courrier de l'UNESCO

(51) Après avoir fait procéder par un groupe ad hoc à un examen radical et général du *Courrier de l'UNESCO*, le Directeur général a décidé, en avril 1998, la création du nouvel Office des périodiques mensuels pour regrouper les deux magazines « grand public » de l'Organisation. Il s'agissait ainsi de s'appuyer sur la synergie obtenue grâce à la réunion des deux périodiques mensuels dans une seule structure pour sortir le *Courrier de l'UNESCO* de la crise de désaffectation de son lectorat, qui dure depuis une vingtaine d'années.

(52) La nouvelle formule du *Courrier*, lancée en juillet 1998, continue de présenter les évolutions majeures dans les domaines de compétence de l'UNESCO, à l'échelle du monde entier et appréhendées à travers le prisme de ses idéaux. En revanche, la forme de ce message a été considérablement rajeunie et modernisée, en faisant une plus grande place aux reportages, en équilibrant mieux le volume occupé par le dossier et celui des rubriques, et en changeant la mise en page. Parallèlement, un très gros effort de promotion, principalement commerciale, a été entrepris.

(53) Les résultats obtenus sont encourageants. La chute des ventes des éditions produites au Siège (anglais, espagnol, français) a été arrêtée en fin d'exercice biennal. En conséquence, cette baisse qui atteignait près de 20 % au cours d'un exercice a été ramenée à 8,7 % pendant la période 1998-99, alors même que le lancement de la nouvelle formule n'a fait sentir ses effets qu'au début de 1999. Simultanément, le nombre des coéditions est resté stable (24). Une réunion des coéditeurs – la première depuis sept ans – a permis de constater le très bon accueil réservé à la nouvelle formule et de placer l'accroissement de la diffusion payante au cœur de leurs priorités.

(54) Si aucune nouvelle campagne promotionnelle

d'envergure n'a été lancée pendant cet exercice biennal, l'utilisation de nouvelles techniques de commercialisation et le début de la mise en place d'un outil informatique d'analyse des abonnés permettront de mieux cibler les campagnes en 2000-2001 et de chercher à atteindre des publics cibles qui avaient été laissés de côté jusque-là. De même, le recours à des études quantitatives et qualitatives sur les abonnés, malheureusement limitées à la France pour des raisons financières, a permis de procéder à un premier ajustement rédactionnel au printemps de 1999. Cette méthode sera systématisée.

(55) Le mensuel *Sources UNESCO*, dont le but est d'informer sur l'action tant pratique qu'intellectuelle de l'Organisation, a poursuivi sa progression. L'accroissement de son impact auprès des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle du monde entier, en particulier dans les pays développés, en témoigne.

Information du public

(56) Le Service de presse a organisé la médiatisation et la préparation des éléments de support au travail d'information pour une vingtaine d'événements*. Dans la plupart des cas, ce travail a consisté en la préparation de communiqués et dossiers de presse en différentes versions linguistiques, la mise en relation des spécialistes de programme avec les journalistes, la distribution par courrier et la mise à disposition via le Web de kits d'information, l'organisation de relais avec les bureaux hors Siège ainsi que la tenue de conférences de presse. Les journalistes de la presse écrite et audiovisuelle ont continué à être invités à couvrir les activités de l'Organisation. En ce qui concerne la presse audiovisuelle, cette action s'est montrée particulièrement efficace pour la radio.

(57) 556 communiqués de presse (UNESCO PRESSE) ont été publiés au cours des deux années et ont porté sur un nombre très varié de sujets. Les messages relayés étaient souvent des discours ou des déclarations générales, alors

* Année internationale de l'océan ; Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 30 mars - 2 avril 1998) ; MINEDAF VII (Durban, 20-24 avril 1998) ; Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai 1998 et 1999) ; Journée internationale de l'alphabétisation (8 septembre 1998 et 1999) ; Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (Paris, 5-9 octobre 1998) ; Déclaration sur le génome humain et les droits de l'homme (Paris, octobre 1998) ; Réunion du comité du patrimoine mondial (décembre 1998 et 1999) ; Célébration du 50^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme (Paris, décembre 1998) ; Réunion internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants – pornographie impliquant des enfants et pédophilie sur l'Internet : un défi international (Paris, 18-19 janvier 1999) ; Réunion du comité scientifique du projet histoire générale de l'Afrique (Tripoli, 10-12 avril 1999) ; 2^e Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel (Séoul, 26-30 avril 1999) ; Agenda des femmes pour une culture de la paix en Afrique (Zanzibar, 17-20 mai 1999) ; Conférence mondiale sur la science (Budapest, 26 juin - 1^{er} juillet 1999) ; lancement de l'Année internationale de la culture de la paix (Paris, septembre 1999) ; 30^e Conférence générale et élection du Directeur général (octobre - novembre 1999).

que des annonces et papiers de fond sur les projets et programmes de l'UNESCO intéresseraient davantage les journalistes. Aussi, une meilleure planification de la part des Secteurs en ce qui concerne la couverture des événements s'avère nécessaire.

(58) Quelques sujets documentaires ont fait l'objet de coproductions audiovisuelles* tandis que des sujets davantage institutionnels ont été produits par l'UNESCO et diffusés par différentes chaînes partenaires**.

(59) En règle générale, les activités de l'UNESCO rencontrent un accueil assez favorable surtout auprès des médias d'Afrique, d'Europe de l'Est et des États arabes. Il en va de même pour les médias d'Asie et d'Amérique latine bien que l'Office de l'information du public déplore l'absence d'attachés d'information pour ces deux régions. Certains médias européens, principalement anglo-saxons, ont assez fortement critiqué l'efficacité et la gestion de l'UNESCO dans le cadre du processus d'élection.

Informations administratives et budgétaires

Article budgétaire	\$
Service d'information et de diffusion	
1. Centre d'échange et de diffusion	
Activités	1 619 462
Dépenses de personnel	4 592 046
	<u>6 211 508</u>
	Total, CLH
2. Office des Éditions de l'UNESCO	
Activités	4 139 355
Dépenses de personnel	792 840
	<u>4 932 195</u>
	Total, UPO
3. Office des périodiques mensuels	
Activités	2 025 666
Dépenses de personnel	2 326 774
	<u>4 352 440</u>
	Total, OPM
4. Office de l'information du public	
Activités	2 580 678
Dépenses de personnel	5 786 781
	<u>8 367 459</u>
	Total, OPI
	Total, Titre II.B
	23 863 602
	Ressources extrabudgétaires, UPO
	100 000
	Ressources extrabudgétaires, OPI
	400 000
	<u>24 363 602</u>
	Total, Titre II.B + EXB

* Parmi lesquels un film sur l'action de M^{me} Rigoberta Menchu, un film sur M^{me} Gloria Cuartas Montoya et un film sur Oswaldo Guayasamin.

** Quinze sujets ont été envoyés pour distribution à l'Union européenne de radiodiffusion. L'UNESCO a été présente 400 fois sur l'antenne de CNN pendant cette période : tous les événements importants de l'Organisation ont fait l'objet d'une couverture sur cette télévision par satellite.

PROGRAMME DE PARTICIPATION

(1) Le budget du Programme de participation approuvé par la Conférence générale à sa 29^e session s'élevait à 24 830 000 dollars des États-Unis. À sa 155^e session (décision 155 EX/7.1), le Conseil exécutif a approuvé le virement à l'article budgétaire Programme de participation d'un montant de 2 483 000 dollars prélevé sur

d'autres articles des Titres II et III. De ce fait, dans le 29 C/5 approuvé et ajusté, le montant total alloué à ce programme a été porté à 27 313 000 dollars. Le tableau ci-après montre l'évolution des crédits du Programme de participation et de son exécution à partir de l'exercice biennal 1979-1980.

Exercice biennal	Crédits du Programme de participation \$	Nombre de demandes reçues	Montant demandé \$	Montant approuvé \$
1979-1980	7 429 800	2 814	40 237 000	7 679 021
1981-1983	15 048 800	4 532	62 903 026	15 788 818
1984-1985	14 034 800	3 351	53 824 103	14 712 904
1986-1987	10 605 800	2 800	44 973 885	11 243 315
1988-1989	10 037 400	2 031	30 528 020	10 550 511
1990-1991	14 662 600	2 277	46 272 049	14 933 127
1992-1993	15 408 300	2 284	44 035 950	18 281 741*
1994-1995	25 000 000	2 774	59 716 437	27 072 752**
1996-1997	22 000 000	2 968	70 208 307	28 905 862***
1998-1999	27 313 000	3 031	114 271 768	29 528 874****

(2) Au total, les demandes présentées par les États membres représentaient 114 271 768 dollars, soit un montant dépassant de beaucoup le volume des fonds disponibles. Au 31 décembre 1999, sur 3 031 demandes reçues, le Directeur général en avait approuvé 1 336, qui émanaient d'États membres, d'États membres associés ainsi que d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

(3) L'annexe F présente une ventilation :

- par région (figure 4 A) ;
- par secteur ou programme (figure 4 B) ;
- par cible prioritaire (pays les moins avancés, femmes et jeunesse) et par région (annexe F1) ;
- par région et par pays, en y incluant l'aide d'urgence (annexe F2).

* Des demandes supplémentaires représentant 2 873 441 dollars, qui ont pu être financées grâce à des ajustements internes, ont été approuvées en sus des crédits prévus au titre du Programme de participation pour 1992-1993.

** Des demandes supplémentaires représentant 2 072 752 dollars, qui ont pu être financées grâce à des économies sur les frais de voyage du personnel et au report d'activités en application de décisions du Directeur général, ont été approuvées en sus des crédits prévus au titre du Programme de participation pour 1994-1995.

*** Des demandes supplémentaires représentant 6 905 862 dollars, qui ont pu être financées grâce à des économies réalisées sur les frais de voyage du personnel et les réunions et aux mesures d'austérité arrêtées par le Directeur général, ont été approuvées en sus des crédits prévus au titre du Programme de participation pour 1996-1997.

**** Des demandes supplémentaires représentant 2 215 874 dollars ont été approuvées en sus des crédits prévus au titre du Programme de participation pour 1998-1999. Ces demandes ont été financées, selon leur nature, à l'aide des crédits prévus pour les divers programmes.

II.

Fonctionnement de l'Organisation

Organes directeurs

(1) Conformément aux recommandations du groupe de travail du Conseil exécutif, établi en application de la résolution 28 C/37.2 avec pour mandat l'examen de la structure et de la fonction de la Conférence générale, que celle-ci a fait siennes, en adoptant la résolution 87 à sa 29^e session, en 1997, des innovations ont été apportées dans l'organisation de la 30^e session de la Conférence générale.

(2) Un ensemble de critères stricts de recevabilité applicables aux projets de résolution visant à modifier le document relatif au Programme et budget a contribué à réduire leur nombre et, par conséquent, les coûts de traduction et de distribution. Le volume de la documentation soumis à la 30^e session de la Conférence générale a été sensiblement réduit.

(3) Les délégués ont bénéficié de moyens d'information diversifiés, en particulier par l'accessibilité des documents en ligne sur l'Internet en temps réel dans toutes les langues de travail de l'Organisation.

Gestion financière

(4) Conformément au Règlement financier de l'Organisation, les états financiers ont été vérifiés par le Commissaire aux comptes. Son rapport ainsi que les états financiers vérifiés de l'UNESCO pour l'exercice biennal 1998-1999 ont été soumis au Conseil exécutif à sa 160^e session.

(5) Dans l'opinion qu'il a émise au sujet des comptes, le Commissaire aux comptes n'a exprimé aucune réserve ni restriction concernant la forme, le contenu et l'exactitude matérielle des états financiers. Cependant, il a appelé l'attention sur deux points qui avaient donné lieu à des écarts importants par rapport aux pouvoirs conférés par la Conférence générale au Directeur général. Il s'agissait de mouvements de personnel concernant des nominations et des promotions qui n'avaient pas été conformes aux règles en vigueur, ainsi que du non-respect de la lettre et de l'esprit de la résolution 29 C/51 concernant l'administration du Programme de participation. Le Conseil exécutif a pris note de ces réserves avec une vive préoccupation. Le Directeur général a d'ores et déjà pris des mesures afin qu'il soit effectivement remédié aux abus du passé et aussi pour veiller à l'avenir à se conformer aux pouvoirs qui lui sont conférés.

(6) Le rapport budgétaire sur l'état de l'exécution du Programme ordinaire au 31 décembre 1999 figure à l'annexe G et les informations financières concernant les activités financées à l'aide de ressources budgétaires sont présentées à l'annexe H.

Programmation et évaluation

(7) Des travaux d'analyse fonctionnelle et de développement informatique ont abouti à la mise au point d'un système d'information destiné à renouveler, par une meilleure approche des résultats attendus, la méthode de programmation et de suivi des activités de l'Organisation. Ce système, qui a pris le nom de SISTER pour « système d'information sur les stratégies, les tâches et l'évaluation des résultats », a été lancé à la fin 1999 après la formation de près de la moitié des membres du personnel.

(8) L'évaluation s'est inscrite de plus en plus comme une composante de la mise en œuvre du programme. Les secteurs ont assumé de façon plus satisfaisante leurs responsabilités dans la gestion des évaluations en ce sens que la plupart des évaluations prévues dans le plan d'évaluation pour 1998-1999 ont été réalisées – certaines avec un léger décalage sur le biennium suivant – et ont pu éclairer à propos des processus de prise de décisions opérationnelles et stratégiques. L'évaluation du programme MOST a permis une redéfinition des orientations stratégiques et des principales modalités d'action.

(9) Des améliorations sensibles ont pu être observées en ce qui concerne le niveau de professionnalisme des équipes d'évaluation, notamment grâce à un choix plus large de candidats présentés par les commissions nationales, la clarification des rôles et fonctions des différentes parties impliquées dans chaque évaluation et la définition plus précise des objectifs de chaque évaluation. Cependant, la qualité des évaluations externes reste inégale pour ce qui est de la pertinence de leurs recommandations pour une prise de décisions par les organes directeurs de l'Organisation et le lancement tardif de plusieurs évaluations importantes n'a pas permis de donner une suite utile et rapide aux recommandations.

(10) Le Conseil exécutif a procédé à l'examen des conclusions de quatre évaluations : la première phase de l'évaluation globale du projet transdisciplinaire « Vers une culture de la paix », le rapport d'évaluation sur les bureaux hors Siège en Afrique, présenté en marge de la discussion sur les principes directeurs de la décentralisation, l'évaluation à mi-parcours du programme MOST ainsi que des activités « Jeunesse » de l'UNESCO 1994-1997. L'évaluation des publications et documents du Secteur de l'éducation a été présentée en tant que document d'information. Le Conseil exécutif a prêté une attention soutenue à ces rapports et a souhaité être plus systématiquement informé des résultats des évaluations réalisées.

(11) L'évaluation des projets financés par les ressources extrabudgétaires demeure un domaine d'activité insatisfaisant. La mise en place de dispositifs comblant différentes lacunes identifiées par des travaux de diagnostic de la situation présente, notamment une étude réalisée par des experts externes, apparaît comme une priorité pour le développement futur de l'évaluation au sein de l'Organisation.

Gestion des ressources humaines

(12) Quelques améliorations ont été apportées au processus de recrutement. A cet égard, on peut citer la production et la large diffusion au niveau interne d'un guide de recrutement concernant le personnel du Siège et hors Siège ainsi que la décision d'introduire des entrevues approfondies dans le processus de recrutement. Une mission de recrutement a été conduite en Afrique australe afin d'identifier des sources potentielles de candidatures provenant d'États membres non représentés.

(13) La question de la répartition géographique a continué d'être un motif de préoccupation. Le nombre moyen des candidatures émanant de pays non représentés ou sous-représentés est resté beaucoup trop faible, ajoutant d'autant à la difficulté de parvenir à une répartition géographique plus équitable. En conséquence, à la fin du mois de décembre 1999, le nombre des pays surreprésentés et sous-représentés avait augmenté respectivement de 37 et de 47 unités.

(14) Des progrès sensibles ont été réalisés dans la représentation des femmes au sein du personnel du cadre organique, qui atteignait globalement 42 % à la fin de 1999. Si l'on a noté un léger accroissement du nombre des femmes aux postes de niveau supérieur, leur représentation relative est demeurée faible (24,1 % des postes de la classe P-5 et au-dessus).

(15) Le Programme des jeunes cadres a continué d'être une source appréciable de jeunes fonctionnaires qualifiés ressortissants de pays non représentés et sous-représentés. En 1998-1999, 14 jeunes cadres ont été recrutés, portant à 69 le nombre total des nouvelles recrues depuis la réactivation du programme en 1989.

(16) Un séminaire a été organisé en mai 1998 à l'intention des hauts responsables. Avec l'aide de consultants extérieurs et la participation du Directeur général, le séminaire visait à établir un ensemble des meilleures pratiques pour les gestionnaires de tous niveaux au sein de l'UNESCO, de façon à constituer la base d'un programme à long terme de perfectionnement à la gestion. Dix-huit hauts responsables ont participé au séminaire, qui a permis de façonner une vision commune d'une gestion efficace et d'examiner une série de principes sur la culture de la gestion qu'il convenait d'instaurer à l'UNESCO pour l'avenir.

(17) En sus des cours de langues et des cours d'orientation, plus de 1.000 personnes ont participé aux programmes de formation à l'informatique et à l'application des logiciels. Trois nouvelles sessions de formation destinées aux administrateurs (AO) en poste hors Siège ont été organisées à Harare, Dakar et Caracas, portant ainsi à 73 le nombre total des participants à ce programme.

(18) Dans le cadre des efforts visant à améliorer le système de notation professionnelle, notamment en définissant, au début de la période de notation, des objectifs servant ultérieurement à l'évaluation des membres du personnel, des sessions de formation sur la fixation d'objectifs ont été organisées en 1999.

(19) En 1998, le Commissaire aux comptes a mené un audit de performance qui visait à déterminer dans quelle mesure les politiques et procédures en matière de personnel à l'UNESCO étaient conçues et appliquées conformément aux objectifs énoncés dans la politique du personnel définie en 1990 et réaffirmés dans la Stratégie à moyen terme pour 1996-2001. L'audit a été axé sur les domaines clés ci-après : recrutements, promotions et prise en compte des performances. Les conclusions du rapport du Commissaire aux comptes étaient les suivantes :

- les progrès d'ensemble réalisés dans la gestion des ressources humaines ont été lents ;
- le recrutement doit être renforcé ;
- le système de promotions ne fonctionne pas de façon satisfaisante ; il comporte un nombre inacceptable d'écarts par rapport à la politique déclarée ;
- d'importants contrôles concernant le classement des postes n'ont pas encore été mis en place ;
- l'UNESCO doit introduire dans sa fonction personnel les méthodes les plus récentes en matière de gestion des ressources humaines et adopter une approche plus stratégique.

(20) En prenant ses fonctions en novembre 1999, le Directeur général a décidé de mettre en place trois équipes spéciales chargées respectivement de la stratégie et des priorités du programme de l'UNESCO, de la décentralisation ainsi que de la structure, des effectifs et des systèmes de gestion du Secrétariat. En outre, comme suite aux résolutions de la Conférence générale concernant l'application de la politique du personnel et eu égard à la situation budgétaire de l'Organisation, le Directeur général a décidé de suspendre temporairement la mise en œuvre des décisions prises à partir du 1^{er} octobre 1999 en matière de nominations, reclassements et promotions. L'Équipe spéciale sur la structure et les effectifs du Secrétariat a été chargée d'examiner ces cas afin de déterminer s'ils étaient conformes aux politiques et procédures existantes, notamment sous leurs aspects budgétaires.

Relations extérieures

Relations avec les États membres

(21) L'UNESCO comptait 188 membres au 31 décembre 1999. La République des Palaos et les États fédérés de Micronésie sont devenus membres de l'Organisation respectivement le 20 septembre et le 19 octobre 1999. Les Îles Caïmanes sont devenues Membre associé de l'UNESCO le 30 octobre 1999.

(22) D'une manière générale, le Bureau des relations extérieures a poursuivi au cours de la période considérée ses efforts pour resserrer les relations entre l'Organisation et ses États membres, notamment au travers de leurs délégations permanentes à l'intention desquelles ont été organisées périodiquement des réunions d'information thématiques et sectorielles. Des contacts réguliers ont également

eu lieu avec les présidents des différents groupements d'États membres constitués au sein de l'Organisation. Par ailleurs, la base de données sur l'état de notre coopération avec les États membres a été mise à jour régulièrement et a permis la publication des profils par pays actualisés pour la 30^e session de la Conférence générale. Un guide du protocole a aussi été publié afin de répondre à une forte demande des délégués permanents de disposer d'un recueil pratique sur le cérémonial lors de la présentation des lettres de créance, les privilèges et immunités et les démarches administratives à entreprendre dans ce contexte auprès des services compétents du pays hôte et du Bureau des relations extérieures. Enfin, le Manuel de correspondance a été actualisé sur la base des informations reçues des autorités gouvernementales quant aux canaux officiels à utiliser pour les communications officielles, et le Secrétariat dispose ainsi d'un outil de travail essentiel et accessible à tous.

(23) Les deux conférences (« Le Sud-Est européen, carrefour de civilisations », Paris, février 1998 et « Désarmons l'histoire », Visby, Suède, septembre 1999) ont reflété le souci du Secrétariat de privilégier le renforcement de la coopération entre les pays du Sud-Est européen, notamment par la constitution de réseaux de coopération entre les centres de recherche multilatéraux et les milieux éducatifs, scientifiques et culturels des pays de la région. La signature en mai 1999 d'un accord permettant d'importer du matériel au sein de projets de l'UNESCO dans la Fédération de Russie (Théâtre de Bolchoï, Musée de l'Ermitage) sans acquitter de droits de douane devrait faciliter la mise en oeuvre des projets entrepris dans ce pays.

(24) La création d'un nouveau Bureau à Hanoi (septembre 1999) ainsi que la signature d'accords de coopération avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Viet Nam ont renforcé la présence et la visibilité de l'Organisation dans la région. Le renforcement des relations avec les États membres d'Amérique latine s'est traduit par l'ouverture en 1998 de bureaux au Panama et au Paraguay ainsi que par la signature de plusieurs accords de coopération avec des pays et des organisations telles que l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (OEI). Pour la région arabe, les relations ont été marquées, entre autres, par la signature d'accords de coopération avec la Jamahiriya arabe libyenne et Oman alors qu'une assistance spéciale à des pays en situation de conflit ou de postconflit a été apportée, par exemple en participant activement, en Irak, au programme des Nations Unies « Pétrole contre nourriture ». En Afrique, huit aide-mémoire ont été signés (Afrique du Sud, Botswana, Gambie, Guinée, Niger, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Togo) et un Plan spécial de coopération Nigéria/UNESCO a été lancé en 1999. Enfin, un accord de coopération avec la Commission de l'océan Indien a été signé en décembre 1999. La coopération officielle avec les États membres d'Afrique a été poursuivie en concertation étroite avec le Département Priorité Afrique.

(25) Des rapports présentant un bilan d'activités du Secrétariat et des programmes spéciaux en faveur des

groupes cibles prioritaires et des groupes spécifiques de pays (petits États membres, pays les moins avancés, pays lusophones d'Afrique (PALOP), pays d'Europe centrale et orientale et pays d'Asie centrale) ont été publiés et distribués lors des sessions de nos organes directeurs au cours de la période considérée (1998-1999).

Relations avec les commissions nationales et les nouveaux partenaires

(26) Dans le cadre de la coopération avec les 189 commissions nationales pour l'UNESCO, la priorité a été donnée au renforcement des capacités opérationnelles et de gestion des commissions nationales par la formation de leur personnel ; l'amélioration de leur fonctionnement ; et le soutien à la création de nouvelles commissions nationales.

(27) A cet égard, vingt-deux nouveaux Secrétaires généraux de commissions nationales venus de toutes les régions ont bénéficié d'une formation intensive et interactive au Siège de l'UNESCO en 1998. Ce séminaire de deux semaines, très apprécié, leur a permis d'approfondir leurs connaissances de l'Organisation. Il est prévu d'en évaluer l'impact à moyen terme, afin d'identifier les aspects qui se sont révélés les plus utiles et les plus adaptés aux besoins locaux.

(28) En 1999, neuf cadres de la Commission nationale togolaise ont effectué un voyage d'étude au Siège de l'UNESCO. L'expérience de ce voyage d'étude ne peut être encouragée et étendue à d'autres commissions nationales, le Secrétariat ne disposant pas des moyens humains et financiers nécessaires pour organiser des formations à l'intention d'une seule commission à la fois.

(29) Des cadres de cinq commissions nationales du Pacifique ont également été formés en Papouasie Nouvelle-Guinée avec la collaboration du Bureau UNESCO d'Apia et de la Commission nationale néo-zélandaise.

(30) La priorité accordée à la formation devrait être maintenue et de nouveaux instruments pédagogiques tels qu'une vidéo sur les travaux des organes directeurs devraient être développés. De même, il serait souhaitable qu'un manuel de formation soit produit. Un plan devrait être élaboré pour couvrir les besoins en formation qui ne sont pas encore couverts, certains domaines comme la mobilisation de fonds et le rôle des commissions nationales dans le système des Nations Unies (en particulier CAC et UNDAF) n'ayant pas encore été suffisamment approfondis.

(31) Une aide financière de près de 1 150 000 dollars des États-Unis, apportée au titre du Programme de participation, a permis à une soixantaine de commissions nationales d'acheter des équipements de bureau et de développer certaines activités. Cette aide financière s'est révélée indispensable à leur fonctionnement et a parfois permis de pallier les insuffisances des États membres qui n'assument pas totalement leurs responsabilités à l'égard des commissions nationales en ne leur donnant pas les moyens matériels nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Un plan de

financement et d'action devrait être mis au point afin d'assurer que toutes les commissions nationales bénéficient d'un accès à l'Internet et puissent en tirer le meilleur profit.

(32) Trois des quatre nouvelles commissions créées en 1998 (Afrique du Sud, Îles Marshall, Kiribati, Nauru) ont également bénéficié de cette aide ainsi que d'un soutien logistique.

(33) Les efforts ont également visé à favoriser la coopération interrégionale et régionale entre commissions nationales ainsi qu'une plus grande interaction avec le Secrétariat. Les deux réunions régionales quadriennales et statutaires de commissions nationales organisées en 1998-1999 (pour la région arabe et pour l'Afrique) ainsi que la 13^e Rencontre des secrétaires généraux de la région Europe ont contribué à resserrer les liens entre les commissions participantes et leur ont donné la possibilité de débattre de questions stratégiques relatives au contenu et aux modalités de leur coopération avec l'UNESCO. Ces rencontres ont été l'occasion pour trente-sept commissions nationales de produire un document destiné à leurs décideurs nationaux, sur les bénéfices de l'appartenance de leur pays à l'UNESCO. Des rencontres sous-régionales et des réunions informelles de commissions nationales ont été encouragées et ont eu lieu dans le but de favoriser la concertation sur des questions d'intérêt commun, d'identifier des activités qu'elles mettront en œuvre ensemble ou encore de formuler des projets de résolution pour la 30^e session de la Conférence générale. Les bureaux régionaux de l'UNESCO ont été soit associés à l'organisation des réunions, soit invités à y participer.

(34) Cinq consultations régionales sur la préparation du Projet de programme et de budget pour 2000-2001 ont été organisées en application de la résolution 29 C/87 et ont permis à 164 commissions nationales d'indiquer leurs priorités, d'identifier leurs besoins et spécificités régionales et ainsi d'influencer l'agenda programmatique et politique de l'Organisation. Les rapports de ces consultations ont été soumis à la 155^e session du Conseil exécutif par le Directeur général.

(35) Conformément à la résolution 29 C/62, des mesures ont été prises afin d'établir le Comité permanent des commissions nationales pour l'UNESCO. Sur recommandation du Comité juridique, la Conférence générale a demandé la révision du projet de statuts du Comité permanent qui lui était présenté. Un projet révisé sera soumis à la 161^e session du Conseil exécutif et à la 31^e session de la Conférence générale.

(36) Conformément aux résolutions pertinentes de la Conférence générale, le Secrétariat s'est efforcé d'accroître la participation des commissions nationales à la mise en œuvre du programme. Près de 800 contrats ont été signés entre le Secrétariat de l'UNESCO et quelque 140 commissions nationales pour la mise en œuvre du programme pour un montant total de plus de 8 millions de dollars des États-Unis. Soixante pour cent de ces contrats ont été signés avec des bureaux hors Siège et les 40 % restants avec des secteurs de programme au Siège. Les commissions nationales ont également mis en œuvre de

nombreuses activités sur leur propre initiative et sans aide financière de l'UNESCO. Ces activités, parfois entreprises en collaboration entre plusieurs commissions nationales, ont couvert les différents domaines de compétence de l'UNESCO. A titre d'exemple, 155 commissions nationales se sont mobilisées à l'occasion de l'Année internationale de la culture de la paix.

(37) Avec plus de 5 000 associations, centres et clubs dans 120 pays, l'UNESCO jouit d'un potentiel important pour agir auprès et avec la société civile. Une avancée significative a pu être constatée dans la mobilisation de ce mouvement grâce notamment à une meilleure reconnaissance de son existence et de son importance par les États membres et le Secrétariat et leur participation à des conférences internationales telles que la Conférence mondiale sur la science. Diverses actions visant à renforcer les liens et créer des synergies au sein du mouvement ont été menées comme, par exemple, lors du V^e Congrès mondial de la Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO (FMACU) qui s'est tenu à Ekaterinbourg en juillet 1999, la publication d'un ouvrage sur l'historique du mouvement depuis sa création, ou encore l'amélioration du recensement des associations, centres ou clubs. Une stratégie d'ensemble prenant en compte le relais précieux que constitue ce mouvement devrait être élaborée pour activer des synergies entre les partenaires privés, publics et institutionnels.

(38) Les nouveaux partenariats avec la société civile ont été étendus, ainsi que, en liaison avec les commissions nationales, la coopération déjà bien établie avec les parlementaires ainsi que les unions et groupes interparlementaires. Il en est résulté un partenariat renforcé en faveur des objectifs de l'UNESCO dans des domaines prioritaires tels que l'éducation, l'élimination de la pauvreté, la promotion de la paix et le dialogue entre les cultures. Au niveau national, en coopération avec les commissions nationales, les législateurs nationaux ont été invités à faire davantage appel à l'expertise de l'UNESCO dans leurs travaux. Au niveau régional, l'Organisation a intensifié sa participation aux sessions d'un certain nombre d'organisations et associations de parlementaires. Au niveau international, des activités ont été menées dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre l'ONU et l'Union interparlementaire (UIP).

(39) La participation des parlementaires aux activités de l'UNESCO a ouvert à l'Organisation de nouvelles possibilités pour faire mieux connaître et utiliser ses compétences dans ses différents domaines d'activité. L'Organisation appelle l'attention des législateurs sur les questions de portée mondiale afin qu'elles soient par la suite prises en compte dans les législations nationales. Au demeurant, l'UNESCO n'est pas un simple partenaire pour les parlementaires, mais elle est de plus en plus perçue comme un point de jonction entre la société civile et les législateurs. L'Organisation offre un forum neutre pour les rencontres entre ces deux groupes ; elle facilite leurs discussions et les mobilise pour agir ensemble au service d'objectifs communs. Il est intéressant de noter que les parlementaires se considèrent désormais comme des « actionnaires » de l'Organisation et, à ce titre, souhaitent jouer un rôle plus

important dans les relations entre leurs pays et l'UNESCO et être reconnu comme un maillon essentiel, avec les commissions nationales, entre l'UNESCO, leurs gouvernements et la société civile.

(40) Au cours de l'exercice 1998-1999, des efforts vigoureux ont été menés pour permettre à l'UNESCO de toucher un plus grand nombre de partenaires dans les domaines social, économique et culturel ; dans cette perspective, de nombreuses activités ont été organisées pour marquer l'avènement du troisième millénaire. L'objectif recherché était de souligner et de bien faire reconnaître le caractère de plus en plus pertinent des domaines de compétence de l'UNESCO dans une nouvelle ère caractérisée par l'émergence de problèmes de portée mondiale et l'accroissement des disparités sociales.

(41) En conséquence, quelque 70 partenariats ont été établis et, parmi eux, un nombre important d'activités qui ont permis à l'UNESCO d'être associée à une large gamme de manifestations internationales prestigieuses et à des actions philanthropiques d'entreprises privées telles que L'Oréal. On peut citer à titre d'exemple des manifestations culturelles telles que Valencia 2000 et l'Armada du siècle, ainsi que des activités scientifiques pour lesquelles un appui a été apporté à l'octroi de bourses et de prix. Ces alliances ont contribué à mettre en lumière le rôle essentiel et les applications de l'éducation, de la culture et de la science dans le processus de développement, dans une période de profondes mutations sociales et économiques. Elles ont également mis en évidence les responsabilités sociales du secteur privé à cet égard.

(42) L'Organisation a également nommé sept nouveaux ambassadeurs de bonne volonté* et une vingtaine d'ambassadeurs de la paix choisis parmi des artistes et des sportifs renommés. En s'associant à l'UNESCO, ces personnalités mettent leur réputation au service de l'Organisation.

Relations avec les organisations internationales

(43) Des efforts ont été poursuivis pour resserrer les relations entre l'UNESCO et les organisations du système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales interrégionales (OIG) et ce, en vue de faciliter la conception de stratégies et de cadres communs qui assurent la complémentarité des actions menées. Les processus de réforme en cours aux Nations Unies et au sein d'autres organisations du système ont été suivis de près. Cependant, les contraintes budgétaires limitent la participation effective de l'UNESCO aux réunions interagences.

(44) Si des progrès sensibles ont été réalisés pour que la contribution de l'UNESCO soit mieux prise en compte dans les divers rapports demandés par les différentes agences du système, le manque de rationalisation de ces rapports constitue un handicap certain. En effet, la multiplicité des demandes de contributions et d'informations à fournir, souvent dans des domaines connexes, à divers organes des Nations Unies et à d'autres organisations, représente pour le Secrétariat une lourde tâche et crée une certaine frustration, d'où un manque d'intérêt certain

qu'affichent les secteurs de programme à fournir en temps et en heure des contributions valables.

(45) La coopération avec les organisations intergouvernementales interrégionales s'est poursuivie, à travers notamment des commissions mixtes établies dans le cadre des accords de coopération signés entre l'UNESCO et ces organisations, ainsi que des arrangements ad hoc, permettant d'accroître la coordination et l'harmonisation des activités mutuelles. Cette collaboration se reflète principalement dans la participation réciproque à des réunions, des consultations sur les sujets d'intérêt commun et des échanges d'information, mais aussi dans l'élaboration de programmes de coopération pour l'exécution conjointe de certaines activités. Ce type de partenariat est un élément très utile de la coopération internationale, même si, dans certains cas, ces accords et ces arrangements restent de simples cadres de référence. Dans la mesure où les ressources le permettent, il conviendrait de renouveler ou de renforcer cette collaboration et d'assurer un véritable suivi des actions envisagées.

(46) Au titre de la coopération avec les organisations non gouvernementales et les fondations, il convient de relever que celle-ci s'est poursuivie conformément à la politique et aux modalités nouvelles définies par les Directives de 1995. Dans ce sens, l'exercice d'évaluation des ONG a abouti au reclassement, approuvé par le Conseil exécutif, de 118 d'entre elles et à l'admission de 11 nouvelles, portant le nombre total d'organisations en relations officielles à 335. La période de reclassement qui s'est étalée de 1996 à 1999 a été plus longue que prévu suite à des problèmes de communication, dus le plus souvent à des changements internes au sein des ONG elles-mêmes. La réalité des ONG étant éminemment changeante, certains partenaires ont cessé de coopérer avec l'UNESCO, tandis que d'autres, qui avaient été mis en « relations informelles », ont progressivement tenté de renouer le fil d'une coopération momentanément suspendue.

(47) Parmi les effets bénéfiques des nouvelles Directives en matière de relations de l'UNESCO avec les ONG, il faut relever que l'activité de reclassement a permis la sélection d'organisations plus dynamiques, plus représentatives et plus motivées ; que le rassemblement des compétences au sein d'organisations faitières spécialisées dans les différents domaines d'intérêt de l'Organisation facilite désormais la coopération avec les secteurs de programme ; que la mise en place de réseaux régionaux d'ONG a amélioré la communication ; et enfin que les mécanismes de consultation avec ces partenaires se sont trouvés par là dynamisés.

* M. Mstislav Rostropovitch, le 9 mars 1998 ; D^r Cheick Modibo Diarra, le 12 mai 1998 ; M. José Antonio Abreu, le 14 octobre 1998 ; M^{me} Vigdis Finnbogadóttir, le 28 octobre 1998 ; M^{me} Lily Marinho, le 31 mai 1999 ; M. Patrick Baudry, le 6 septembre 1999 ; M^{me} Vardinoyannis, le 21 octobre 1999.

Décentralisation

(48) La politique de décentralisation de l'Organisation a suscité tout au long de l'exercice biennal un très vif intérêt, débouchant à la 30^e session de la Conférence générale sur des débats, qui ont mis en évidence les principaux éléments du processus de décentralisation en cours qui demandaient à être réexaminés.

(49) Aussi, la création par le Directeur général, dès sa nomination en 1999, d'une Équipe spéciale sur la décentralisation, chargée de procéder à un examen très approfondi de la décentralisation, a-t-elle marqué un pas important. Cette équipe avait pour principale tâche d'étudier la stratégie de décentralisation de l'UNESCO, en vue de la rendre à la fois plus efficace et plus transparente et adaptée aux besoins et préoccupations des États membres.

(50) Pendant l'exercice biennal, l'accent a été mis sur le transfert des responsabilités, des ressources et du personnel en faveur des bureaux hors Siège. Huit nouveaux bureaux ont été créés pendant la période considérée, portant à 69 le nombre total de ces bureaux, si l'on exclut les trois bureaux de liaison de New York, Genève et Vienne, le Bureau de Ramallah et les instituts du secteur de l'éducation. La part globale du budget ordinaire décentralisé a augmenté, passant à 39,5 % du total. Cette augmentation s'explique en partie par le fait que les bureaux hors Siège ont été associés de plus près à l'élaboration des programmes. Le montant des ressources extrabudgétaires décentralisées a lui aussi considérablement augmenté, passant de 37 % pendant l'exercice précédent à 52,9 % pendant l'exercice considéré.

(51) Certes, la décentralisation avait d'abord et avant tout pour objectif de servir les États membres en adaptant l'exécution du programme aux besoins spécifiques et au contexte particulier de chacun, mais elle était aussi destinée à assurer une présence active de l'Organisation dans des pays où sont également présents d'autres institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que diverses organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales compétentes.

(52) L'augmentation du nombre des bureaux hors Siège, tout en élargissant la représentation de l'UNESCO au niveau de l'État membre, a fait peser une charge supplémentaire sur les ressources humaines et financières limitées de l'Organisation. L'effet général sur les bureaux à la fois existants et nouveaux, dans bien des cas, a été une réduction des capacités d'exécution du programme.

(53) Des efforts considérables ont été faits pour améliorer encore la qualité du personnel par une rotation régulière entre le Siège et les bureaux hors Siège, en tenant compte des besoins du programme dans ces bureaux. Cent trente-six rotations de ce type ont ainsi eu lieu. Dans le cadre du renforcement des capacités des bureaux hors Siège, l'UNESCO a signé, en février 1997, un accord de coopération avec les autorités basques (Espagne), en vertu duquel celles-ci financent la participation, pendant un an, d'un certain nombre de jeunes bénévoles à l'exécution des activités de divers bureaux hors Siège.

(54) Les capacités de gestion et de réaction des bureaux hors Siège ont été développées et améliorées grâce (i) à la formation du personnel administratif et (ii) à la généralisation de l'utilisation des technologies informatiques et au renforcement des systèmes de communication électronique existants, permettant d'assurer des échanges rapides entre toutes les unités du Secrétariat (au Siège et hors Siège) et entre le Secrétariat et les États membres, notamment les commissions nationales. Au terme de l'exercice biennal, 75 % des bureaux hors Siège étaient reliés à l'ordinateur central et avaient établi des liaisons informatiques permanentes avec le Siège.

Relations avec les sources de financement extrabudgétaire

(55) La tendance à l'accroissement de la part des contributions extrabudgétaires dans le financement des activités de l'UNESCO s'est confirmée. Le montant total des fonds provenant de cette source a atteint 359,5 millions de dollars des États-Unis, se rapprochant ainsi du montant du budget ordinaire. Près de 70 % des contributions volontaires ont été versées par des donateurs gouvernementaux – notamment Danemark, Italie, Japon, Pays-Bas et Norvège – au titre de l'aide bilatérale. Les accords de fonds-en-dépôt autofinancés jouent également un rôle de plus en plus grand, notamment dans le cas du Brésil et de quelques autres pays d'Amérique latine. Les efforts constants faits pour accroître et diversifier la base de financement entre les donateurs gouvernementaux ont donné quelques résultats, mais l'essentiel des contributions bilatérales demeure largement tributaire d'un petit nombre de donateurs.

(56) En dehors des contributions des donateurs gouvernementaux bilatéraux, pratiquement toutes les autres contributions extrabudgétaires versées à l'UNESCO émanaient du système des Nations Unies, qui est en passe de devenir un partenaire financier très important. La coopération autour du suivi des conférences mondiales des Nations Unies favorise l'établissement d'articulations entre le Programme ordinaire de l'Organisation et ses activités extrabudgétaires dans la mesure où les objectifs de ces conférences deviennent progressivement une priorité des États membres. A cet égard, les instruments de programmation du système des Nations Unies tels que le Bilan commun de pays (CCA) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) offrent aux institutions spécialisées la possibilité de fournir en amont des avis et un soutien technique aux programmes prioritaires des gouvernements. L'établissement par le pays concerné, avec le soutien de la Banque mondiale, du FMI et des partenaires du développement, du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (PRSP) est une autre occasion qui s'offre à l'UNESCO d'aider les États membres dans son domaine de compétence.

(57) La Communauté européenne est un partenaire relativement nouveau parmi les sources de financement extrabudgétaire, avec lequel l'Organisation coopère à l'exécution de programmes aux niveaux mondial, régional et national dans tous ses domaines de compétence.

(58) Dans le cadre de ses relations avec les banques multilatérales de développement, l'UNESCO s'efforce d'influer sur l'orientation et le contenu des politiques de ces banques dans ses domaines de compétence en organisant avec celles-ci une série de concertations et en faisant en sorte d'être associée à la formulation et à l'exécution des projets financés par ces organismes.

(59) La coopération avec les sources de financement dans le secteur privé continue de se développer et certains accords de financement ont été conclus et d'autres formes de partenariat établies avec ce secteur. Des fonds ont également été collectés grâce à des accords de licence et de marchandisage et à de vastes campagnes par correspondance organisées à titre expérimental auprès des particuliers, qui ont aussi été l'occasion de mieux faire connaître les activités de l'UNESCO. Le secteur privé est sans doute appelé à devenir une source de financement de plus en plus importante pour l'UNESCO. Les principes et les mécanismes de cette coopération restent cependant à préciser.

(60) La satisfaction que doit inspirer cette importante augmentation du montant des contributions volontaires ne doit cependant pas faire perdre de vue que le rôle de l'UNESCO dans la coopération directe avec ses États membres ne se mesure pas uniquement en termes monétaires. L'analyse, la concertation sur l'action à mener et la promotion des missions de l'Organisation sont au moins aussi importantes, s'agissant aussi bien d'aider les pays bénéficiaires dans leurs plans de développement que de peser sur les politiques des sources de financement.

(61) L'UNESCO n'a pas encore bien su établir des liens suffisants entre les activités extrabudgétaires et le Programme ordinaire. L'augmentation rapide du financement extrabudgétaire, appelée à se poursuivre, nécessitera sans doute la mise au point de stratégies et de mécanismes plus efficaces.

Conférences, réunions, langues et documents

(62) Les organes directeurs et le Secrétariat ont réduit leurs demandes en documentation (6,6 % en impression et 16 % en traduction) par rapport au biennium précédent. En dépit des difficultés créées par une diminution plus marquée des effectifs et des ressources financières, il a été possible de répondre à ces besoins grâce à un recours accru à l'assistance temporaire et à la sous-traitance (traduction extérieure, contrats avec des imprimeurs). On a pu constater toutefois qu'une trop forte dépendance vis-à-vis de ces moyens fait courir un risque pour ce qui est de la qualité et des délais.

(63) Les services d'interprétation, qui s'appuient aussi pour une très large part sur l'assistance temporaire, ont été fournis normalement aux organes directeurs et aux réunions et conférences du programme.

(64) L'effort réalisé dans le domaine des équipements (achat de nouveaux matériels d'impression et de façonnage, modernisation du parc d'ordinateurs) et l'expérimentation ou l'introduction de méthodes de travail novatrices (par exemple, traduction et interprétation à distance, création d'une base de données informatisée – UNESCO-TERM – accessible sur l'Internet et l'Intranet) ont permis un certain accroissement de la productivité aux différents stades de la production. Cependant, la mise en place d'un système intégré de planification et de suivi de la documentation et l'introduction de meilleurs outils informatiques d'aide à la traduction – qu'il n'a pas été encore possible de mener à bien faute de crédits d'investissement suffisants – reste un impératif pour pallier en partie les conséquences de la diminution relative des moyens en abaissant les coûts. De même, le développement en cours de la diffusion des documents sur l'Internet et l'Intranet devrait permettre à terme une diminution des tirages et des dépenses d'impression.

(65) La planification et la préparation des réunions et conférences du programme, tenues au Siège et hors Siège, ont fait l'objet d'efforts soutenus (voir annexe D, la liste des réunions convoquées par l'Organisation). L'activité de location des salles de conférences du Siège à des usagers extérieurs a été développée et les recettes générées à ce titre ont atteint le montant de 5 311 000 francs français pour l'exercice 1998-1999.

Administration du Siège

Entretien et rénovation du Siège

(66) Si des conditions de travail normales ont pu être assurées aux organes directeurs, aux délégations permanentes et au Secrétariat, il est à noter que les ressources allouées à cette fin ont été réduites. De la sorte, l'entretien, la conservation et la rénovation des bâtiments et des installations n'ont pu être menés qu'au coup par coup, pour un montant de 3,7 millions de dollars, en l'absence de toute vision globale ou de planification prospective. Il en a été ainsi des travaux d'urgence entrepris pour remédier aux fuites d'eau dans les salles de conférence et des travaux d'entretien d'installations techniques vieillissantes qui ont été assurés afin d'éviter de graves pannes.

(67) Avec l'appui des autorités françaises, il a été remédié à ces déficiences : un plan stratégique de rénovation des bâtiments Fontenoy (Plan Belmont) a été élaboré pour l'exercice biennal 2000-2001 et au-delà. Selon ce plan, l'entretien des locaux du Siège exigerait de doubler les effectifs en place.

(68) Il reste à achever l'examen des locaux du Siège (site Miollis-Bonvin) ainsi que la mise au point finale d'une stratégie globale de rénovation et d'entretien.

Services de sécurité et services généraux

(69) Les services de sécurité et les services généraux s'acquittent de leur mission en prévenant notamment les incidents graves, mais il est à noter que le nombre des pompiers et des agents de sécurité est inférieur aux normes françaises actuellement en vigueur. L'absence de vision stratégique et de planification appropriée a nui à la recherche de solutions (notamment dans l'utilisation d'équipement et d'appareils modernes) qui permettraient de contrebalancer les réductions de personnel. En conséquence, ces services feront l'objet d'un audit en vue de mettre au point une stratégie moderne.

Manifestations culturelles et relations publiques

(70) Au cours de l'exercice biennal, 148 expositions et 108 concerts, spectacles ou événements ont été organisés au Siège de l'UNESCO. La majorité de ces manifestations culturelles ont été sollicitées par des délégations permanentes ou des commissions nationales cherchant à faire connaître des artistes et/ou la culture de leur pays. L'impact de ces manifestations se situe autant, sinon davantage, dans le pays d'origine qu'à Paris car elles représentent, surtout pour les jeunes artistes, une forme de reconnaissance internationale dans un lieu hautement symbolique.

(71) Parmi ces manifestations culturelles, il convient de noter celles qui ont été organisées pour célébrer des anniversaires ou événements importants pour l'Organisation : le 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage (octobre 1998), le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (décembre 1998) et le lancement de l'Année internationale de la culture de la paix (septembre 1999). De la même manière ont été organisés des expositions de prestige, représentatives de l'art contemporain des pays de l'Est et de l'Amérique latine et des Caraïbes, des concerts de musique classique ou traditionnelle, des anniversaires officiels approuvés par la Conférence générale ainsi que des activités de sensibilisation destinées à la recherche de nouveaux partenariats.

(72) Toutes ces manifestations culturelles ont été l'occasion d'accueillir dans les locaux du Siège un public de plus en plus nombreux et varié. Des personnalités de premier rang ont souvent honoré de leur présence ces activités dont la médiatisation a généré des retombées positives en termes d'image et de visibilité, tant au bénéfice de l'Organisation que de ses États membres.

Annexes

Annexe A.1

Informations concernant les États membres

Liste des 188 États membres (et des 5 Membres associés)
de l'UNESCO au 31 décembre 1999, et la date à laquelle ils sont devenus membres de l'Organisation*

ÉTATS MEMBRES

Afghanistan	4 mai 1948	Ex-République yougoslave de Macédoine ..	28 juin 1993
Afrique du Sud ¹	12 décembre 1994	Fédération de Russie	21 avril 1954
Albanie	16 octobre 1958	Fidji	14 juillet 1983
Algérie	15 octobre 1962	Finlande	10 octobre 1956
Allemagne	11 juillet 1951	France	4 novembre 1946
Andorre	20 octobre 1993	Gabon	16 novembre 1960
Angola	11 mars 1977	Gambie	1 ^{er} août 1973
Antigua-et-Barbuda	15 juillet 1982	Géorgie	7 octobre 1992
Arabie saoudite	4 novembre 1946	Ghana	11 avril 1958
Argentine	15 septembre 1948	Grèce	4 novembre 1946
Arménie	9 juin 1992	Grenade	17 février 1975
Australie	4 novembre 1946	Guatemala	2 janvier 1950
Autriche	13 août 1948	Guinée	2 février 1960
Azerbaïdjan	3 juin 1992	Guinée-Bissau	1 ^{er} novembre 1974
Bahamas	23 avril 1981	Guinée équatoriale	29 novembre 1979
Bahreïn	18 janvier 1972	Guyana	21 mars 1967
Bangladesh	27 octobre 1972	Haiti	18 novembre 1946
Barbade	24 octobre 1968	Honduras	16 décembre 1947
Bélarus	12 mai 1954	Hongrie	14 septembre 1948
Belgique	29 novembre 1946	Iles Cook	25 octobre 1989
Belize	10 mai 1982	Îles Marshall	30 juin 1995
Bénin	18 octobre 1960	Îles Salomon	7 septembre 1993
Bhoutan	13 avril 1982	Inde	4 novembre 1946
Bolivie	13 novembre 1946	Indonésie	27 mai 1950
Bosnie-Herzégovine	2 juin 1993	Irak	21 octobre 1948
Botswana	16 janvier 1980	Iran, République islamique d'	6 septembre 1948
Brésil	4 novembre 1946	Irlande	3 octobre 1961
Bulgarie	17 mai 1956	Islande	8 juin 1964
Burkina Faso	14 novembre 1960	Israël	16 septembre 1949
Burundi	16 novembre 1962	Italie	27 janvier 1948
Cambodge	3 juillet 1951	Jamahiriya arabe libyenne	27 juin 1953
Cameroun	11 novembre 1960	Jamaïque	7 novembre 1962
Canada	4 novembre 1946	Japon	2 juillet 1951
Cap-Vert	15 février 1978	Jordanie	14 juin 1950
Chili	7 juillet 1953	Kazakhstan	22 mai 1992
Chine	4 novembre 1946	Kenya	7 avril 1964
Chypre	6 février 1961	Kirghizistan	2 juin 1992
Colombie	31 octobre 1947	Kiribati	24 octobre 1989
Comores	22 mars 1977	Koweït	18 novembre 1960
Congo	24 octobre 1960	Lesotho	29 septembre 1967
Costa Rica	19 mai 1950	Lettonie	14 octobre 1991
Côte d'Ivoire	27 octobre 1960	Liban	4 novembre 1946
Croatie	1 ^{er} juin 1992	Libéria	6 mars 1947
Cuba	29 août 1947	Lituanie	7 octobre 1991
Danemark	4 novembre 1946	Luxembourg	27 octobre 1947
Djibouti	31 août 1989	Madagascar	10 novembre 1960
Dominique	9 janvier 1979	Malaisie	16 juin 1958
Égypte	4 novembre 1946	Malawi	27 octobre 1964
El Salvador	28 avril 1948	Maldives	18 juillet 1980
Émirats Arabes Unis	20 avril 1972	Mali	7 novembre 1960
Équateur	22 janvier 1947	Malte	10 février 1965
Érythrée	2 septembre 1993	Maroc	7 novembre 1956
Espagne	30 janvier 1953	Maurice	25 octobre 1968
Estonie	14 octobre 1991	Mauritanie	10 janvier 1962
Éthiopie	1 ^{er} juillet 1955	Mexique	4 novembre 1946

* Les pays en gras sont devenus membres de l'Organisation en 1999.

1. Précédemment membre de l'UNESCO du 4 novembre 1946 au 31 décembre 1956.

Micronésie (États fédérés de).....	19 octobre 1999
Monaco.....	6 juillet 1949
Mongolie.....	1 ^{er} novembre 1962
Mozambique.....	11 octobre 1976
Myanmar.....	27 juin 1949
Namibie.....	2 novembre 1978
Nauru.....	17 octobre 1996
Népal.....	1 ^{er} mai 1953
Nicaragua.....	22 février 1952
Niger.....	10 novembre 1960
Nigéria.....	14 novembre 1960
Nioué.....	26 octobre 1993
Norvège.....	4 novembre 1946
Nouvelle-Zélande.....	4 novembre 1946
Oman.....	10 février 1972
Ouganda.....	9 novembre 1962
Ouzbékistan.....	26 octobre 1993
Pakistan.....	14 septembre 1949
Palaos (les).....	20 septembre 1999
Panama.....	10 janvier 1950
Papouasie-Nouvelle-Guinée.....	4 octobre 1976
Paraguay.....	20 juin 1955
Pays-Bas.....	1 ^{er} janvier 1947
Pérou.....	21 novembre 1946
Philippines.....	21 novembre 1946
Pologne.....	6 novembre 1946
Portugal ¹	11 septembre 1974
Qatar.....	27 janvier 1972
République arabe syrienne.....	16 novembre 1946
République centrafricaine.....	11 novembre 1960
République de Corée.....	14 juin 1950
République de Moldova.....	27 mai 1992
République démocratique du Congo ²	25 novembre 1960
République démocratique populaire lao.....	9 juillet 1951
République dominicaine.....	4 novembre 1946
République populaire démocratique de Corée.....	18 octobre 1974
République tchèque.....	22 février 1993
République-Unie de Tanzanie.....	6 mars 1962
Roumanie.....	27 juillet 1956
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ³	1 ^{er} juillet 1997
Rwanda.....	7 novembre 1962
Saint-Kitts-et-Nevis.....	26 octobre 1983
Saint-Marin.....	12 novembre 1974
Saint-Vincent-et-les Grenadines.....	14 janvier 1983
Sainte-Lucie.....	6 mars 1980
Samoa.....	3 avril 1981
Sao Tomé-et-Principe.....	22 janvier 1980
Sénégal.....	10 novembre 1960
Seychelles.....	18 octobre 1976
Sierra Leone.....	28 mars 1962
Slovaquie.....	9 février 1993
Slovénie.....	27 mai 1992
Somalie.....	15 novembre 1960
Soudan.....	26 novembre 1956
Sri Lanka.....	14 novembre 1949
Suède.....	23 janvier 1950
Suisse.....	28 janvier 1949
Suriname.....	16 juillet 1976
Swaziland.....	25 janvier 1978
Tadjikistan.....	6 avril 1993
Tchad.....	19 décembre 1960
Thaïlande.....	1 ^{er} janvier 1949
Togo.....	17 novembre 1960
Tonga.....	29 septembre 1980
Trinité et Tobago.....	2 novembre 1962
Tunisie.....	8 novembre 1956
Turkménistan.....	17 août 1993
Turquie.....	4 novembre 1946
Tuvalu.....	21 octobre 1991
Ukraine.....	12 mai 1954

Uruguay.....	8 novembre 1947
Vanuatu.....	10 février 1994
Venezuela.....	25 novembre 1946
Viet Nam.....	6 juillet 1951
Yémen.....	2 avril 1962
Yougoslavie.....	31 mars 1950
Zambie.....	9 novembre 1964
Zimbabwe.....	22 septembre 1980

MEMBRES ASSOCIÉS

Antilles néerlandaises.....	26 octobre 1983
Aruba.....	20 octobre 1987
Îles Caïmanes.....	30 octobre 1999
Îles Vierges britanniques.....	24 novembre 1983
Macao.....	25 octobre 1995

1. Précédemment membre de l'UNESCO du 11 mars 1965 au 31 décembre 1972.
2. Le Zaïre a adopté le nom de République démocratique du Congo le 17 mai 1997.
3. Précédemment membre de l'UNESCO du 4 novembre 1946 au 31 décembre 1985.

Annexe A.2

Participation des États membres aux activités de l'UNESCO en 1998-1999

Colonne I Nombre de conventions auxquelles l'État est partie

Colonne II Commissions nationales au 31 décembre 1999

Colonne III Contributions volontaires reçues

Colonne IV Contributions volontaires reçues dans le cadre des arrangements relatifs à des fonds-en-dépôt

États membres*					États membres*				
	I Conventions : ratifications, acceptations, adhésions ou successions	II Commission nationale	III Contributions volontaires (en milliers de dollars)	IV Arrangements relatifs à des fonds-en-dépôt (en milliers de dollars)		I Conventions : ratifications, acceptations, adhésions ou successions	II Commission nationale	III Contributions volontaires (en milliers de dollars)	IV Arrangements relatifs à des fonds-en-dépôt (en milliers de dollars)
Afghanistan	2	x			Dominique	6	x	8,3	
Albanie	6	x	0,5		République dominicaine	9	x		
Algérie	8	x	7,6		Équateur	19	x	0,8	163,1
Andorre	5	x	0,6		Égypte	18	x	4,8	
Angola	2	x	3,1		El Salvador	13	x	0,9	
Antigua-et-Barbuda	1	x			Guinée équatoriale	1	x		
Argentine	12	x	701,7	1 394,2	Érythrée	-	x		
Arménie	10	x	20,6		Estonie	5	x	2,9	
Australie	24	x	116,3	1,2	Éthiopie	1	x	0,2	
Autriche	19	x	574,6		Fidji	5	x	0,4	
Azerbaïdjan	8	x	17,1		Finlande	20	x	2 488,0	376,7
Bahamas	4	x			France	23	x	2 399,1	229,5
Bahreïn	4	x	1,3		Gabon	5	x		
Bangladesh	9	x	0,7		Gambie	1	x	1 270,8	
Barbade	7	x			Géorgie	9	x	4,1	
Bélarus	10	x	42,5		Allemagne	23	x	7 043,5	3 310,8
Belgique	15	x	601,3	899,6	Ghana	13	x	200,0	
Belize	4	x	0,1		Grèce	16	x	63,8	
Bénin	3	x	0,2		Grenade	2	x		
Bhoutan	-	x			Guatemala	17	x	4,1	
Bolivie	11	x	1,0		Guinée	13	x	84,7	
Bosnie-Herzégovine	15	x	1,2		Guinée-Bissau	3	x		
Botswana	2	x	0,4		Guyana	1	x		
Bésil	19	x	341,1	68 732,6	Haïti	7	x	0,8	
Bulgarie	18	x	10,3		Honduras	6	x		
Burkina Faso	10	x			Hongrie	18	x	8,6	
Burundi	2	x			Islande	6	x	10,7	
Cambodge	11	x	0,1		Inde	16	x	175,1	
Cameroun	7	x	4,3		Indonésie	8	x	12,8	
Canada	11	x	345,8	4,5	Iran (République islamique d')	10	x	70,3	
Cap-Vert	2	x			Irak	11	x		
République centrafricaine	4	x			Irlande	11	x	98,4	
Tchad	2	x	1,0		Israël	15	x		
Chili	9	x	105,3	364,8	Italie	24	x	34 702,0	1 930,3
Chine	11	x	187,4		Jamaïque	5	x	0,2	
Colombie	9	x	7,2		Japon	15	x	4 369,0	16 640,0
Comores	2	x			Jordanie	13	x	0,5	
Congo	5	x			Kazakhstan	7	x	102,1	
Îles Cook	-	x			Kenya	13	x	2,5	
Costa Rica	17	x	2,6	13 082,1	Kiribati	-	x		
Côte d'Ivoire	8	x	472,3		République de Corée	10	x	405,4	93,9
Croatie	15	x	3,3		Koweït	5	x		
Cuba	14	x	0,7		Kirghizistan	7	x	3,1	
Chypre	15	x	2,5		République dém. pop. lao	6	x	8,7	
République tchèque	22	x	10,4		Lettonie	5	x	5,5	
République pop. dém. de Corée	3	x			Liban	12	x	1,1	184,2
République dém. du Congo	7	x	1,3		Lesotho	2	x		
Danemark	21	x	3 871,3	7 015,5	Libéria	4	x		
Djibouti	-	x			Jamahiriya arabe libyenne	11	x	2,2	837,6
					Lituanie	11	x	2,4	

États membres*					États membres*				
	I Conventions : ratifications, acceptations, adhésions ou successions	II Commission nationale	III Contributions volontaires (en milliers de dollars)	IV Arrangements relatifs à des fonds-en-dépôt (en milliers de dollars)		I Conventions : ratifications, acceptations, adhésions ou successions	II Commission nationale	III Contributions volontaires (en milliers de dollars)	IV Arrangements relatifs à des fonds-en-dépôt (en milliers de dollars)
Luxembourg	15	x	405,9	54,0	Afrique du Sud	3	x	37,8	
ex-République yougoslave de Macédoine	20	x	1,9		Espagne	20	x	363,8	487,8
Madagascar	9	x	1,1		Sri Lanka	15	x	2,2	
Malawi	6	x	0,2		Soudan	4	x	1,1	
Malaisie	6	x	7,0		Suriname	3	x		
Maldives	2	x			Swaziland	2	x		
Mali	6	x	183,9		Suède	21	x	6 135,5	30,4
Malte	13	x	0,5		Suisse	17	x	1 254,6	
Îles Marshall	-	x			République arabe syrienne	6	x	4,5	
Mauritanie	4	x	660,6		Tadjikistan	10	x	5,0	
Maurice	8	x	1,4		Thaïlande	4	x	291,9	
Mexique	14	x	69,5	120,0	Togo	3	x		
Micronésie (États fédérés de)	-				Tonga	1	x		
République de Moldova	6	x			Trinité et Tobago	8	x	2,0	
Monaco	13	x	0,2		Tunisie	16	x	2,9	
Mongolie	7	x	0,4		Turquie	9	x	31,7	3,0
Maroc	22	x	3,0		Turkménistan	2	x	1,9	
Mozambique	1	x	45,1		Tuvalu	-	x		
Myanmar	3	x	1,0		Ouganda	6	x	1,3	
Namibie	2	x			Ukraine	11	x	127,2	
Nauru	-	x			Émirats Arabes Unis	2	x	263,7	10,0
Népal	5	x	0,8		Royaume-Uni	19	x	1 168,2	22,5
Pays-Bas	23	x	5 794,5	11 188,6	République-Unie de Tanzanie	6	x	1,0	
Nouvelle-Zélande	12	x	55,4	1 235,3	Uruguay	15	x	329,3	149,3
Nicaragua	13	x	1,5		Ouzbékistan	4	x	157,9	
Niger	16	x	0,5		Vanuatu	-	x		
Nigéria	11	x	4,0		Venezuela	14	x	90,2	
Nioué	-	x			Viet Nam	6	x	0,6	
Norvège	22	x	5 954,2	5 605,8	Yemen	3	x	0,3	
Oman	6	x	3,6		Yougoslavie	18	x		
Pakistan	13	x	22,1		Zambie	8	x		
Palaos	-				Zimbabwe	3	x	0,7	
Panama	19	x	1,0		TOTAL			85 758,1 135 939,1	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3	x							
Paraguay	9	x							
Pérou	18	x	8,7	47,0					
Philippines	8	x	5,6						
Pologne	18	x	16,5						
Portugal	18	x	94,2	276,1					
Qatar	4	x	5,5	448,7					
Roumanie	13	x	5,1						
Fédération de Russie	19	x							
Rwanda	9	x	466,0						
Saint-Kitts-et-Nevis	1	x	0,4						
Sainte-Lucie	2	x	2,1						
Saint-Vincent-et- les Grenadines	9	x							
Samoa	-	x							
Saint-Marin	6	x	0,5						
Sao Tomé-et-Principe	-	x							
Arabie saoudite	7	x	41,8	1 000,0					
Sénégal	15	x	277,1						
Seychelles	2	x							
Sierra Leone	3	x	309,7						
Slovaquie	22	x	3,3						
Slovénie	23	x	9,5						
Îles Salomon	5	x	2,0						
Somalie	-	x							

* Ordre alphabétique anglais.

Annexe A.3

Contributions volontaires reçues en 1998-1999 d'États non membres, d'organisations non gouvernementales et autres organismes

	Montant (en milliers de dollars des États-Unis)		Montant (en milliers de dollars des États-Unis)
État non membre		Chambre de commerce, Paris	2,2
États-Unis d'Amérique	3 904,6	CIRAF	41,3
		CIUS	40,0
Organisations non gouvernementales et autres organismes		CNRS – France/Commission européenne	9,9
3 SUISSES	49,9	COCI – Workshop Ass.	6,0
A M Busquet de Canoor	12,5	Comisión Interministerial de Cienca, Espagne	15,6
Academia Sinica, Taiwan	100,0	Comité olympique international (COI)	30,0
Académie de sciences physiques, Venezuela	1,2	Comité privé pour Venise	51,8
Académie des sciences, Venezuela	1,0	Commission internationale d'optique (CIO)	1,1
ACTED	4,9	Commission pour le développement et les échanges, France	6,8
AET	2,0	Commune de Milan	24,0
Agence de la francophonie EIF	11,7	COMSATS, Pakistan	5,0
Agence spatiale européenne	111,6	COMSTECH, Pakistan	13,9
Agenzia Nazionale Protezione Dell'Ambiente	87,1	CONACYT	25,0
Agenzia Italiana Petroli (AGIP), Italie	18,2	Conselho Cientifico e Tecnologico, Brésil	19,9
AGFUND	475,0	Conselho Nacional de Desenvolvimento, Brésil	41,8
Al Alamiaiah, Koweït	100,0	Consiglio Nazionale delle Ricerche, Italie	449,3
ALECSO	19,7	Consorzio de Santiago de Compostelle	122,6
American Club de Chine	104,2	CONYCET, Mexique	25,0
Amici dei Musei, Italie	6,7	CRDI, Cambodge	4,5
Andes Fund	23,1	CRDI, Canada	17,4
ANESC	9,8	CRDI, Nairobi	85,9
Anonymes	250,0	CRESTAR, Washington	1,2
ARK	2,6	CRT Fondazione, Italie	11,6
Assicurazioni Generali, Italie	1,8	D.E.L., Paris	15,4
Association Athanor	2,0	David Stanton	6,2
Association de sauvegarde de Ramses	0,4	Deakin University, Australie	1,2
Association des Etats-Unis pour l'UNESCO	100,4	DHL, Italie	0,5
Association internationale des amis des musées d'Égypte	2,9	EATAG	14,0
Association mondiale des journaux	26,1	Ecole internationale de Beijing	9,0
Association pour l'éducation, la science et la culture	2,0	EDF, France	147,5
Atelier Ecole Camp-Perrin	100,0	EDICEF	5,3
Banque asiatique de développement	250,0	El Baz	1,2
Banque Audi	1,6	Elf Aquitaine	4,8
Banque d'Amérique	12,2	Emercon	5,0
Banque de Genève	5,4	ENEA, Italie	57,1
Banque générale d'Israël	0,4	Ente Fiera Milano	46,3
Banque interaméricaine de développement	411,5	Ente Nazionale per l'Energia Elettrica, Italie	25,7
Banque Totta	30,0	EOLSS Ltd.	309,5
Bertlesmann	34,3	Eumetsat	5,3
BioPharm International	15,0	Expo 2000, Allemagne	39,0
Bourses de l'INASP	9,0	FCO	83,3
Brain Science Foundation, Japon	8,0	Féd. Europe des réseaux	52,3
Butterworth/Heieman	3,2	Felissimo	368,0
Camera di Commercio, Milan	55,4	FINEP, Brésil	25,0
Cariplo Fondazione, Milan	63,9	FNAUJ	794,1
CARITAS	50,7	FNAUJ/Contributions japonaises	51,0
CEMP, Cambodge	3,0	Fond arabe/Fondation du Koweït	427,0
Centre de physique théorique pour l'Asie et le Pacifique, Corée	9,5	Fondation Al Nahiyen	27,4
Centre UNESCO de Florence	1,0	Fondation allemande pour le développement international (DSE)	29,5
Centro Latino Americano de fisica (CLAF)	1,9	Fondation Ayrton Senna	23,2
Centro Studi e Laboratori Telecomunicazioni	0,6	Fondation de la Banque du Brésil	4 882,2
		Fondation du Koweït pour l'avancement des sciences	196,7

	Montant (en milliers de dollars des États-Unis)		Montant (en milliers de dollars des États-Unis)
Fondation européenne pour la formation	184,0	Organizing Comm. of Int. Sem.	4,8
Fondation Ford	267,0	Osservatorio geofisico sperimentale (OGS)	8,3
Fondation Kellog	20,0	Parsi Foundations, Inde	41,2
Fondation Lerici	11,5	Petrol SRL	1,2
Fondation Mac Arthur	105,0	Planetary Dialogues	63,0
Fondation mondiale recherche et prévention sida	137,7	Planetary Society, Etats-Unis d'Amérique	0,9
Fondation Nomura	8,7	Plazza 1 Janes Editores, Espagne	34,7
Fondation Rockefeller	190,0	Postal Italy (campagne de publipostage direct)	271,8
Fondation Soros	2,1	Postal Swiss (campagne de publipostage direct)	1 592,7
Fondation Sultan Bin Owais	150,0	Prix de l'Association internationale pour la lecture	40,0
Fondazione Internazionale, Trieste	86,4	Prof. Sassa, Japon	8,0
Fonds Sumitomo, Japon	10,0	Radisson SAS	40,0
Foreningen Freja	1,5	Raytheon	20,0
FPUPT	16,5	Red Latinoamericana de Ciencias Biologicas	1,5
Frederking & Thaler, Allemagne	5,6	Redesco, Italie	13,0
Fundación Santa Maria	20,0	Région autonome Frioul-Vénétie julienne	72,8
Funsalud/St., Brésil	9,0	Rhone Poulenc	253,5
Gakko Contribution	1,1	Rohm and Haas China Inc.	12,1
Gallimard, Mme	50,0	Sakhr Software Company	50,0
Gen. Powell	1,0	SCOR	4,5
Granada - Spain II	123,4	Search for Extraterrestrial Life Institute (SETI)	1,9
Groupe SNC La Valin, Canada	5,0	Secrétariat du Programme mondial pour la jeunesse	1,1
GTZ, Allemagne	0,6	Sellier-Ayazi/Homayra	2,0
Harlap, Dr, Israël	30,0	Service General Contractors	0,3
Heinz, Italie	72,3	Sincrotone Trieste, Italie	205,1
Honoraires de l'ACEID	87,9	SISSA, Italie	20,4
Ibero-America Pinta	145,4	SNIM	8,1
IFREMER	35,2	Société Planète	60,0
Inst. Physics Org. Chemistry	6,0	Société Syrxin	4,8
Institut de France	43,7	Soroptimist	3,2
Institut espagnol Oceanography	56,1	STARCOM	17,2
Institut international de l'océan	4,0	Sté. Chopard's	12,0
Insula SPA, Venise	54,1	Sté. Elec. promotion	153,2
INTAS	15,8	Sudwestfunk	70,9
Inter-American Dialogue	54,0	Sunrise Charity Fund	50,0
ISESCO	10,0	Swatch A.G., Suisse	18,4
Instituto de Matematica Pura y Aplicada (IMPA)	1,9	Tajan J.A. associés	42,8
Istituto Nazionale di fisica Nucleare (INFN)	309,6	Teledom, Nigéria	1,5
Istituto Nazionale per la Fisica della Materia	7,2	Terushi Tomita	3,3
J. Buehler	50,0	Trace Elements Inst.	4,9
Jarret, France	2,5	Trust Aga Khan	267,2
Jesuit Refugees Service	21,0	Union européenne	3 292,8
Kharkin	2,0	Union internationale de physique (science pure et appliquée)	18,2
Kings College School of Medicine (E.C.), Royaume-Uni	3,4	Union internationale des télécommunications (UIT)	11,0
Kobi Graphics	102,4	Union internationale pour la science, la technique et les applications du vide (UISTAV)	9,4
Kodansha	46,0	UNISTRAT	4,2
Lectra System	25,0	Universidad de Granada	17,4
Lions Club de Paris	20,5	Université d'Andalousie	0,8
Lloyds Bank	90,0	Université de Californie	2,0
Lombarde - Fondazione Cassa di Risparmio	16,9	Université de Copenhague	7,7
L'Oreal	262,0	Université de Padoue, Italie	5,3
Madanjeet Singh	40,0	Université de Paris	7,0
Mairie de May s/Evre	0,9	Université de Southampton	50,0
Manfred Thoms	2,0	Université de Trieste/Consorzio Magnetofluidodinamica	9,1
Mercedes	1,2	Université de Trieste/Département de physique théorique	9,8
Mobitel	1,0	Université du Koweït	4,2
Moby Dick	22,2	Université du Maryland	0,7
Nactalia	8,7	Université du Qatar	11,0
Network General France	1,0	Université du Texas	16,4
Oceanographic Society	10,3	Université polytechnique de Valence, Espagne	6,2
OPEP	115,0	Université technique internationale	248,9
Optical Society of America (OSA)	4,8		
Organisation de l'énergie atomique d'Iran	14,1		

	Montant (en milliers de dollars des États-Unis)		Montant (en milliers de dollars des États-Unis)
University of West Indies	1,9	Organisation des Nations Unies	
Usinor	15,9	Organisations non gouvernementales	
Vargas, Prof	4,3	et autres organismes	
Vente de cartes-CD UNESCO	143,9	AIEA	3 946,5
Ville d'Hiroshima, Japon	5,0	Banque mondiale/BIRD	1 736,9
Visa International	50,0	Département des affaires humanitaires des Nations	
Vovolini Laskardis, Mme	100,0	Unies/Bureau du Coordonnateur des Nations Unies	
Walk Associated Limited	20,0	des opérations humanitaires en Irak	17 200,0
Welfare Association Geneva	40,0	FAO	54,3
Whiting	0,1	FNUAP	20,0
World Monuments Fund	6,6	Fonds des Nations Unies pour	
Yongxiang	2,0	les partenariats internationaux	485,4
Zayed bin Sultan	13,7	HCR	527,9
TOTAL	22 117,9	Nations Unies Chine	9,6
		Nations Unies Genève	5,5
		Office des Nations Unies à Genève/	
		Bureau des Nations Unies pour la coordination	
		de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan	70,0
		Organisation météorologique mondiale (OMM)	333,7
		Organisation mondiale de la santé/ONUSIDA	2 796,3
		PNUCID	5,0
		Programme alimentaire mondial	948,0
		Programme des Nations Unies pour le développement	148,8
		Programme des Nations Unies pour l'environnement	316,0
		UNICEF	778,7
		Université des Nations Unies	273,7
		TOTAL	29 656,3

Annexe B

Informations concernant les relations avec les organisations du système des Nations Unies

Rapports du Corps commun d'inspection (CCI) examinés par le Conseil exécutif en 1998-1999

Cote du rapport	Titre	Cote du document du Conseil
A/52/34	Rapport du Corps commun d'inspection (1 ^{er} juillet 1996 – 30 juin 1997)	154 EX/37
JIU/REP/95/13	Renforcement des moyens dont dispose le système des Nations Unies pour prévenir les conflits	154 EX/35
JIU/REP/97/1	Renforcement de la représentation locale du système des Nations Unies	154 EX/36
JIU/REP/97/5	L'externalisation en tant qu'impératif de compétitivité pour les organismes des Nations Unies	155 EX/43
JIU/REP/97/6	Les institutions de formation du système des Nations Unies : programmes et activités	155 EX/44
JIU/REP/97/4	Étude sur les possibilités de coordination au Siège et sur le terrain entre les organismes des Nations Unies dans le domaine de la consolidation de la paix	156 EX/40
JIU/REP/98/1	Bourses octroyées par les organismes des Nations Unies	156 EX/41
JIU/REP/98/3	L'Université des Nations Unies : renforcer son rôle et son efficacité	156 EX/42
A/54/34	Rapport du Corps commun d'inspection (1 ^{er} juillet 1997 - 31 décembre 1998)	157 EX/35
JIU/REP/98/2	Une plus grande cohérence pour un contrôle renforcé dans le système des Nations Unies	157 EX/36

Annexe C

Publications

Statistiques relatives aux publications parues en 1998-1999

I. Publications éditées par l'UNESCO

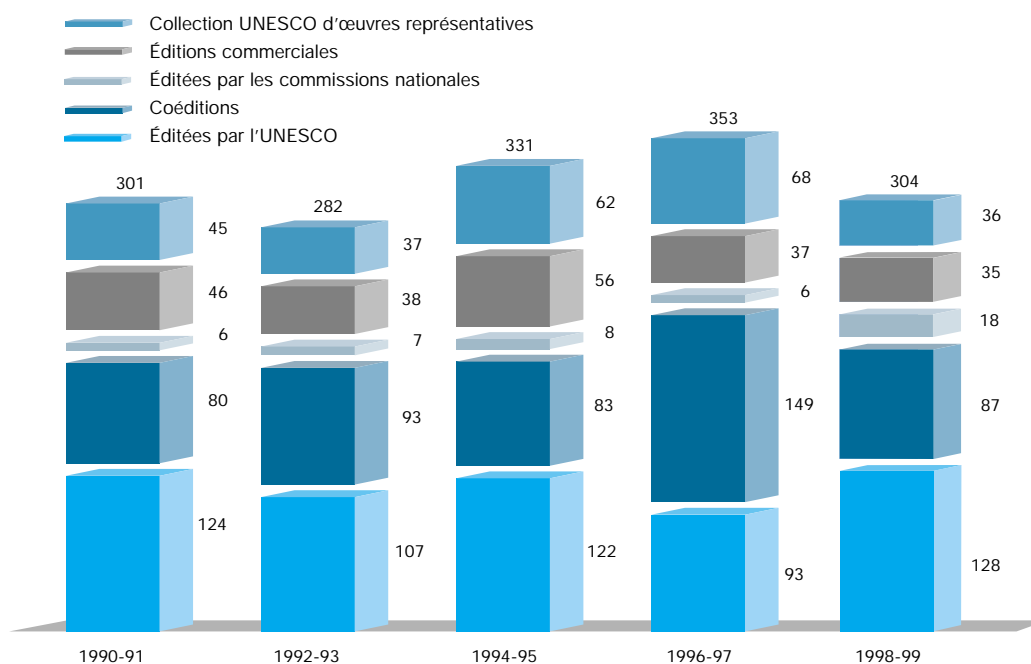
Nouveaux titres publiés sous le seul nom de l'UNESCO	126
Éditions révisées	2
Coéditions	87
Collection UNESCO d'œuvres représentatives/nouveaux titres	35
Collection UNESCO d'œuvres représentatives/éditions révisées	1
Total	251

II. Publications éditées par des éditeurs extérieurs

Ouvrages de l'UNESCO publiés par des commissions nationales	18
Éditions commerciales de publications de l'UNESCO	35
Total	53
Total général	304

Figure 1

**Nombre de publications
de l'UNESCO parues de 1990-1991 à 1998-1999
par catégorie d'éditeur**



Annexe D.1

Conférences et réunions convoquées par l'Organisation

Conférences et réunions tenues en 1998

Date et lieu	Titre de la réunion	Catégorie Secteur/Division Programme/Chapitre
13/01 ▸ 14/01 Dakar Sénégal	Première réunion de la Commission internationale pour le Mémorial de Gorée	V CRP II.A
28/01 ▸ 28/01 UNESCO Paris France	Réunion du jury international du Prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix 1997	HC CRP V.2
02/02 ▸ 05/02 UNESCO Paris France	26 ^e session du Comité scientifique du PICG	V SC/GEO II.4
02/02 ▸ 07/02 Okinawa Japon	4 ^e Symposium international scientifique de la Sous-Commission COI/WESTPAC	VIII SC/IOC II.4.5
02/02 ▸ 02/02 UNESCO Paris France	Réunion de coordination avec les organes consultatifs pour le patrimoine mondial	V WHC III.1
07/02 ▸ 10/02 UNESCO Paris France	Rencontre internationale des jeunes pour un XXI ^e siècle libéré des drogues	HC ED/SVE/PRE I.2
09/02 ▸ 09/02 UNESCO Paris France	Réunion consultative avec les ONG s'intéressant à la situation des filles, femmes et égalité des sexes	V DRG/WGE II.A
09/02 ▸ 10/02 UNESCO Paris France	4 ^e Comité de direction du groupe consultatif sur l'enseignement supérieur	V ED/HEP I.2.3
09/02 ▸ 10/02 UNESCO Paris France	L'Europe du Sud-Est, carrefour de civilisations	IV DRG II.A
11/02 ▸ 13/02 UNESCO Paris France	Conservation et utilisation soutenable des ressources génétiques des plantes sauvages à propos de l'alimentation et l'agriculture : Une Stratégie internationale	VI SC/ECO II.3
16/02 ▸ 16/02 UNESCO Paris France	Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano - Réunion du jury et groupe consultatif	V CII/FED IV.1.1
05/03 ▸ 09/03 UNESCO Paris France	Consultation internationale d'experts gouvernementaux sur le droit de l'être humain à la paix	II SHS/HRS II.A

Date et lieu	Titre de la réunion	Catégorie Secteur/Division Programme/Chapitre
09/03 ▽ 13/03 Monte-Carlo Monaco	Inforights - Comité d'experts de l'Europe sur la communication et le droit d'auteur dans la société de l'information	VI CIC/CPY III.2
15/03 ▽ 16/03 UNESCO Paris France	Réunion consultative de la COI sur les grands écosystèmes marins	VI SC/IOC II.4.5
16/03 ▽ 18/03 UNESCO Paris France	Première réunion du groupe de travail du PHI-V - projet 3.1 - Inventaire de la contamination des eaux souterraines	V SC/HYD II.4
16/03 ▽ 20/03 UNESCO Paris France	Réunion de la COI sur la dynamique mondiale des écosystèmes de l'océan (Activité de l'Année internationale de l'océan)	VI SC/IOC II.4.5
18/03 ▽ 18/03 UNESCO Paris France	Coopération entre le PHI et la Croix-Verte	V SC/HYD II.4.4
19/03 ▽ 20/03 UNESCO Paris France	Réunion annuelle des directeurs d'Instituts des droits de l'homme	HC SHS/HRS II.A
23/03 ▽ 27/03 UNESCO Paris France	37 ^e réunion du Bureau du Conseil du programme international pour le développement de la communication (PIDC)	II CII/IPDC IV.2.1
23/03 ▽ 23/03 UNESCO Paris France	Rencontre latino-américaine : la place des femmes dans la science et la technologie	VI SC/BSC II.1
23/03 ▽ 23/03 UNESCO Paris France	Deuxième réunion du jury international du Prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix 1997	HC DIR/CRP II.A
24/03 ▽ 27/03 UNESCO Paris France	18 ^e session du Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC)	II CII/IPDC IV.2
24/03 ▽ 24/03 UNESCO Paris France	Réunion du Comité international d'organisation scientifique pour la Conférence mondiale sur la science pour le XXI ^e siècle	VI SC/BSC II.1
25/03 ▽ 27/03 UNESCO Paris France	Groupe de travail <i>ad hoc</i> - Bioéthiques - en application de la résolution 29 C/17	VI CIP/BIO II.3
26/03 ▽ 27/03 UNESCO Paris France	Projet de l'UNESCO sur la philosophie pour les enfants	HC PHE/DIR II.3
30/03 ▽ 02/04 Stockholm Suède	Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement	II CLT/CDC II
30/03 ▽ 30/03 UNESCO Paris France	Réunion du groupe d'expert pour le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS)	VI SC/IOC II.4

Date et lieu	Titre de la réunion	Catégorie Secteur/Division Programme/Chapitre
30/03 ▷ 31/03 UNESCO Paris France	2 ^e réunion du comité de pilotage : « Développement urbain et ressources en eau - petites et moyennes villes côtières » pour le projet SC/SHS	VI SHS/HRP II
06/04 ▷ 08/04 UNESCO Paris France	26 ^e session du Bureau du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI)	II SC/HYD II.4
20/04 ▷ 24/04 Durban Afrique du Sud	7 ^e Conférence des ministres de l'éducation des Etats membres d'Afrique (MINEDAF VII)	II ED/BAS/LIT I.1
20/04 ▷ 23/04 UNESCO Paris France	1 ^{re} session du Comité d'organisation pour le système mondial d'observation de l'océan (GOOS)	VI SC/IOC II.4.5
23/04 ▷ 23/04 UNESCO Paris France	Consultation entre archivistes audiovisuels et les fabricants de bandes magnétiques pour assurer la conservation du patrimoine audiovisuel	VIII CII/INF IV.1.2
27/04 ▷ 30/04 UNESCO Paris France	Réunion scientifique conjointe IGBP (BAHC)-GEWEX-PHI	VI SC/HYD III.4
29/04 ▷ 30/04 UNESCO Paris France	Groupe consultatif du Comité du patrimoine mondial	V WHC III.1
11/05 ▷ 13/05 UNESCO Paris France	Groupe de travail sur les conditions d'attribution du droit de vote aux États membres visés par l'article IV.C, paragraphe 8 (c), de l'Acte constitutif	HC SCG 29 C/Rés., 92
13/05 ▷ 14/05 UNESCO Paris France	Réunion annuelle d'IFEX (Réseau international pour la liberté d'expression)	VIII CII/FED IV.1.1
18/05 ▷ 20/05 UNESCO Paris France	Première réunion du groupe de travail du PHL.V - 5.3 Gestion des ressources en eau aux fins du développement durable dans les zones arides et semi-arides	V SC/HYD II.4.4
25/05 ▷ 28/05 UNESCO Paris France	Conférence internationale sur le tsunami	IV SC/IOC II.4.2
28/05 ▷ 29/05 UNESCO Paris France	6 ^e Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur	HC ED/HEP I
01/06 ▷ 05/06 UNESCO Paris France	IOC - Oceanography Society Meeting on « Coastal and Marginal Seas »	VI SC/IOC II.3
02/06 ▷ 03/06 UNESCO Paris France	5 ^e Comité de direction du groupe consultatif sur l'enseignement supérieur	V ED/HEP I.2.3
03/06 ▷ 06/06 UNESCO Paris France	L'eau : une crise imminente ? Conférence internationale sur les ressources en eau du monde à l'aube du XXI ^e siècle	VIII SC/HYD II.4.4

Date et lieu	Titre de la réunion	Catégorie Secteur/Division Programme/Chapitre
08/06 ▷ 13/06 UNESCO Paris France	13 ^e session du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI)	II SC/HYD II.4
10/06 ▷ 10/06 UNESCO Paris France	Consultation d'un groupe d'experts de la Bibliothèque méditerranéenne virtuelle (MEDLIB)	VI CII/INF IV.2
13/06 ▷ 19/06 Le Caire Égypte	10 ^e session du Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire	II CLT/CH III.1
22/06 ▷ 23/06 UNESCO Paris France	14 ^e session du Bureau du Comité intergouvernemental du Programme intergouvernemental d'informatique (PII)	II CII/COM IV
22/06 ▷ 23/06 UNESCO Paris France	25 ^e réunion du Bureau du Conseil intergouvernemental du Programme général d'information	II CII/COM IV
22/06 ▷ 27/06 UNESCO Paris France	22 ^e session du Bureau du Comité du patrimoine mondial	II WHC III.1.2
26/06 ▷ 26/06 UNESCO Paris France	Réunion du Comité de liaison ONG-UNESCO	III BRX/RIO III
29/06 ▷ 02/07 UNESCO Paris France	Réunion d'experts gouvernementaux sur le projet de Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique	II CLT/CH III.1.1
02/07 ▷ 04/07 Maputo Mozambique	L'Afrique face à la mondialisation : les défis de la démocratie et la gouvernance	HC SHS/HRS/DE II.A
03/07 ▷ 24/07 UNESCO Paris France	École d'été « Électricité solaire pour les zones rurales et isolées »	VII SC/EST II.1
07/07 ▷ 10/07 UNESCO Paris France	Cinquième Comité consultatif pour les réserves de biosphère	V SC/ECO II.4.3
18/07 ▷ 25/07 Maputo Mozambique	Conférence panafricaine sur la gestion durable intégrée des zones côtières (PACSICOM)	II SC/IOC II
20/07 ▷ 20/07 UNESCO Paris France	Réflexion sur le patrimoine afghan	VIII CLT/CH III.1
08/09 ▷ 08/09 UNESCO Paris France	Journée internationale de l'alphabétisation 1998	HC ED/BAS/LIT I.1
16/09 ▷ 19/09 UNESCO Paris France	Dialogues du XXI ^e siècle	HC UAP II.B

Date et lieu	Titre de la réunion	Catégorie Secteur/Division Programme/Chapitre
16/09 ▷ 17/09 Amsterdam Pays-Bas	Réunion du groupe de sélection de candidats du comité directeur provisoire de l'Institut international de statistique de l'UNESCO	HC BPE/ST II.A
21/09 ▷ 23/09 UNESCO Paris France	Quatrième session du Comité consultatif sur l'éducation à la paix, aux droits de l'homme, à la démocratie, la tolérance et la compréhension internationale	V ED/SVE/HCI II.A
21/09 ▷ 25/09 UNESCO Paris France	Fournitures et applications opérationnelles/industrielles des données spectrales de vagues océaniques	VIII SC/IOC II.4.5
21/09 ▷ 25/09 UNESCO Paris France	Colloque international sur les sites sacrés « naturels », diversité culturelle et biodiversité	VIII SC/ECO II.4
24/09 ▷ 24/09 UNESCO Paris France	Réunion du jury international pour le Prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence	VI SHS/TOL II.A
29/09 ▷ 30/09 Monte-Carlo Monaco	Réunion d'experts sur le droit du cyberspace (précongrès INFOéthique '98)	VI CII/INF IV
29/09 ▷ 02/10 UNESCO Paris France	Deuxième réunion conjointe des six comités intergouvernementaux chargés de l'application des conventions régionales sur la reconnaissance des études, diplômes et grades de l'enseignement supérieur	II ED/HEP I.2
30/09 ▷ 02/10 UNESCO Paris France	10 ^e Comité directeur du Forum sur l'éducation pour tous	HC ED/EFA I.1
01/10 ▷ 03/10 Monte-Carlo Monaco	INFOéthique '98 : Les enjeux éthiques, juridiques et sociétaux du cyberspace - Deuxième Congrès international	IV CII/INF IV
04/10 ▷ 09/10 Melbourne Australie	Forum UNESCO université et patrimoine	VII CLT/CH III.1.1
05/10 ▷ 08/10 UNESCO Paris France	Troisième réunion du Comité de l'UNESCO/WMO pour la mise à jour du Glossaire international d'hydrologie	V SC/HYD II.4.4
05/10 ▷ 09/10 UNESCO Paris France	Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur	HC ED/HEP I.2
07/10 ▷ 09/10 UNESCO Paris France	Groupe de travail sur les conditions d'attribution du droit de vote aux États membres visés par l'article IV.C, paragraphe 8 (c), de l'Acte constitutif	HC SCX Part. I.A, 29 C/Rés., 92
07/10 ▷ 09/10 UNESCO Paris France	38 ^e réunion du Bureau du Conseil du PIDC	II CII/PDC IV.2
09/10 ▷ 09/10 UNESCO Paris France	Réunion des responsables du programme UNITWIN/chaire UNESCO	V ED/HEP I.2
12/10 ▷ 17/10 Abidjan Côte d'Ivoire	Atelier régional sur les statistiques et indicateurs de l'éducation en Afrique	VII BPE/ST II.A

Date et lieu	Titre de la réunion	Catégorie Secteur/Division Programme/Chapitre
12/10 ▽ 12/10 UNESCO Paris France	36 ^e réunion du Conseil des publications	V UPO/AO II.B
19/10 ▽ 21/10 UNESCO Paris France	Évaluation des réalisations sur l'alphabétisation et l'éducation pour tous de la Décennie	HC ED/BAS/LIT
19/10 ▽ 24/10 Lilongwe Malawi	Atelier régional sur les statistiques et indicateurs de l'éducation	VIII BPE II.A
19/10 ▽ 19/10 UNESCO Paris France	Panel UNESCO sur l'éducation aux droits de l'homme « construire une culture universelle des droits de l'homme »	VIII SHS/HRS II.A
19/10 ▽ 19/10 UNESCO Paris France	Cérémonie de remise du prix international Simón Bolívar 98	HC CLT/CPL I.1
20/10 ▽ 21/10 UNESCO Paris France	Session plénière du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPE)	II ED/SVE/SPS II.5
21/10 ▽ 22/10 UNESCO Paris France	19 ^e session du Comité de liaison UNESCO-OMM pour les activités hydrologiques	V SC/HYD II.4.4
29/10 ▽ 29/10 UNESCO Paris France	Table ronde sur le rôle des valeurs en matière d'éducation	VIII ED/BAS/PE I.1
16/11 ▽ 19/11 UNESCO Paris France	Conférence internationale des ONG	III BRX/NGO III
16/11 ▽ 16/11 UNESCO Paris France	Cérémonie du Prix UNESCO-Madanjeet Singh 1998 pour la promotion de la tolérance et de la non-violence	HC SHS/TOL II.A
17/11 ▽ 27/11 UNESCO Paris France	Trente et unième session du Conseil exécutif de la COI (EC-XXXI)	II SC/IOC II.4.5
18/11 ▽ 20/11 UNESCO Paris France	Session extraordinaire du Conseil d'administration de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)	V SC/HYD II.4
21/11 ▽ 25/11 Amman Jordanie	Atelier sous-régional sur les indicateurs des disparités entre les sexes en matière d'éducation	VII BPE/ST II.A
23/11 ▽ 27/11 UNESCO Paris France	Séminaire international UNESCO : Introduction à IDAMS	VII CII/INF IV.2.3
23/11 ▽ 27/11 Bangkok Thaïlande	Atelier régional sur les statistiques et indicateurs de l'éducation	VIII BPE/ST II.A
27/11 ▽ 28/11 Kyoto Japon	22 ^e session extraordinaire du Bureau du patrimoine mondial	II WHC III.1.2

Date et lieu	Titre de la réunion	Catégorie Secteur/Division Programme/Chapitre
30/11 ▸ 11/12 UNESCO Paris France	Séminaire interrégional d'information pour nouveaux Secrétaires généraux de commissions nationales pour l'UNESCO	VII BRX/NAC II.B
30/11 ▸ 04/12 UNESCO Paris France	Pratiques éclairées pour le développement durable des côtes et des petites îles	VI SC/CSI II.4.6
30/11 ▸ 05/12 Kyoto Japon	22 ^e session du Comité du patrimoine mondial	II WHC III.1.2
02/12 ▸ 04/12 UNESCO Paris France	Réunion du Programme mondial de la recherche sur le climat (CLIVAR)	VI SC/IOC II.4
02/12 ▸ 04/12 La Haye Pays-Bas	Cinquième session du Comité international de bioéthique de l'UNESCO (CIB)	V BIO II.3
06/12 ▸ 11/12 Lusaka Zambie	Joint UNESCO/World Bank Programme and Improving Learning in Rural African Primary Schools	VII ED/BAS/PE I.1
07/12 ▸ 11/12 UNESCO Paris France	15 ^e session du Conseil international de coordination du MAB	II SC/ECO II.4.3
07/12 ▸ 10/12 UNESCO Paris France	Groupe de travail sur la monographie, sur les ressources en eaux souterraines du monde	V SC/HYD II.4.4
07/12 ▸ 08/12 UNESCO Paris France	Célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Réunion de Paris : « Les droits de l'homme à l'aube du XXI ^e siècle »	II DRG/ADG II
07/12 ▸ 08/12 UNESCO Paris France	Réunion du jury international du Prix UNESCO de littérature pour enfants et adolescents au service de la tolérance	VI CLT/CIC III
07/12 ▸ 08/12 UNESCO Paris France	12 ^e session du Conseil intergouvernemental pour le Programme général d'information - session conjointe du Conseil du PGI et du Comité du PII	II CII/INF IV
10/12 ▸ 11/12 UNESCO Paris France	Réunion du Comité directeur du groupe de travail sur l'analyse sectorielle en éducation	VIII ED/ERD I.2
10/12 ▸ 11/12 UNESCO Paris France	7 ^e session du Comité intergouvernemental du PII	IV CII/INF IV
10/12 ▸ 10/12 UNESCO Paris France	15 ^e session du Bureau du Comité intergouvernemental du Programme intergouvernemental d'informatique	II CII/INF IV.2
11/12 ▸ 11/12 UNESCO Paris France	La femme afghane à travers l'histoire	VIII DRG/WGE II.A

Date et lieu	Titre de la réunion	Catégorie Secteur/Division Programme/Chapitre
12/12 ▾ 13/12 UNESCO Paris France	Réunion internationale de Diversitas sur l'IBOY	VI SC/ECO II.4.3
14/12 ▾ 14/12 UNESCO Paris France	Réunion des organisations professionnelles des médias sur les crimes impunis contre les journalistes	VI CII/FED IV.1
15/12 ▾ 15/12 UNESCO Paris France	Cérémonie de remise du Prix UNESCO 1998 de l'éducation pour la paix	HC SHS/HRP II.A
16/12 ▾ 16/12 UNESCO Paris France	Entretiens du XXI ^e siècle : Santé et maladies émergentes et réémergentes	HC AFO II.B

Annexe D.2

Conférences et réunions convoquées par l'Organisation

Conférences et réunions tenues en 1999

Date et lieu	Titre de la réunion	Catégorie Secteur/Division Programme/Chapitre
11/01 ▽ 13/01 UNESCO Paris France	Réunion des rédacteurs de toutes les éditions linguistiques du <i>Courrier de l'UNESCO</i>	VI OPM VI
12/01 ▽ 12/01 UNESCO Paris France	Débat MOST : Recherche comparative internationale sur les transformations sociales	VI SHS/SRP II.5
18/01 ▽ 23/01 Santiago Chili	Atelier régional sur les statistiques et indicateurs de l'éducation en Amérique latine et les Caraïbes : Amérique du Sud	VII BPE/ST II.A
18/01 ▽ 19/01 UNESCO Paris France	Réunion de consultation contre la pornographie enfantine et la pédophilie dans les médias et sur l'Internet	VI CII/COM IV
25/01 ▽ 27/01 UNESCO Paris France	Consultation avec le groupe international de conseillers techniques d'IDAMS	V CII/INF IV.2.3
25/01 ▽ 28/01 UNESCO Paris France	10 ^e session du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale	II CLT/CH III.1
26/01 ▽ 26/01 UNESCO Paris France	Conférence sur les fouilles archéologiques à Tanis (Égypte) par Philippe Brissaud	VIII CLT/CH/MRS III.1
28/01 ▽ 28/01 UNESCO Paris France	La situation du cinéma et de la télévision dans le monde	VIII CLT/CIC/BC III.2
28/01 ▽ 30/01 UNESCO Paris France	Colloque UNESCO/COMMONWEALTH « Vers un pluralisme constructif »	VI CLT/CPL III.2
29/01 ▽ 29/01 UNESCO Paris France	Deuxième réunion du groupe de travail sur l'éthique des ressources en eau douce	VI DRG/ETH II.3
01/02 ▽ 04/02 UNESCO Paris France	27 ^e session du Comité scientifique du PIDC	V SC/GEO II.4
18/02 ▽ 20/02 UNESCO Paris France	VI ^e réunion du Comité directeur scientifique du programme MOST	VI SHS/SRP II.5.1

Date et lieu	Titre de la réunion	Catégorie Secteur/Division Programme/Chapitre
22/02 ▽ 26/02 UNESCO Paris France	4 ^e session du Conseil intergouvernemental de MOST	II SHS/SRP II.2
24/02 ▽ 26/02 UNESCO Paris France	Groupe de travail sur le règlement intérieur de la Conférence générale	HC SCG I.A
01/03 ▽ 03/03 UNESCO Paris France	Réunion d'experts « Charte de la terre » : un langage universel/commun pour le troisième millénaire	HC SC/ENV
01/03 ▽ 01/03 UNESCO Paris France	Réunion de consultation des ONG sur l'impact sociétal des nouvelles technologies de l'information et de la communication	VI CII/USP IV.1.2
03/03 ▽ 03/03 UNESCO Paris France	Réunion du jury international du Prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix 1998	V CRP II.A
05/03 ▽ 06/03 UNESCO Paris France	Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur l'avenir du PGI et du PII	VI CII/INF IV
08/03 ▽ 11/03 UNESCO Paris France	Réunion pour une nouvelle association pour le Système mondial d'observation de l'océan (POGO)	VI SC/IOC II.4.5
10/03 ▽ 12/03 UNESCO Paris France	Groupe de travail sur les conditions d'attribution du droit de vote aux États membres visés par l'article IV.C, paragraphe 8 (c), de l'Acte constitutif	HC SCG 29 C/Rés., 92
15/03 ▽ 15/03 UNESCO Paris France	Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano - Session du jury et réunion du Groupe consultatif pour la liberté de la presse	V CII/FED IV.1.1
15/03 ▽ 26/03 La Haye Pays-Bas	Conférence diplomatique sur le Deuxième Protocole à la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954)	II CLT/CH/INS III.1.1
15/03 ▽ 19/03 Bamako Mali	Symposium régional des historiens africains sur « le rôle de l'histoire dans la recherche et la consolidation d'une culture de la paix »	HC CLT/ADG
16/03 ▽ 16/03 UNESCO Paris France	Conférence : « Épouses et enfants de Ramsès II » par Ch. Leblanc	VIII CLT/CH III.1
18/03 ▽ 19/03 UNESCO Paris France	Réunion : Points focaux du réseau mondial des centres et instituts de formation des journalistes	VII CII/COM IV
22/03 ▽ 26/03 Séoul Rép. de Corée	Quatrième session de la Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental (SC-WESTPAC-IV)	II SC/IOC II.4.5
23/03 ▽ 26/03 UNESCO Paris France	19 ^e session du Conseil intergouvernemental du PIDC et 39 ^e session du Bureau intergouvernemental du PIDC	II CII/IPDC IV.2

Date et lieu	Titre de la réunion	Catégorie Secteur/Division Programme/Chapitre
01/04 ▷ 01/04 UNESCO Paris France	Deuxième réunion du jury international du Prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix 1998	V CRP II.A
03/04 ▷ 05/04 Amann Jordanie	Éviter les crises à travers la prévention des conflits	V CAB
10/04 ▷ 13/04 Tripoli Libye	Réunion finale du Comité scientifique international pour la rédaction d'une Histoire générale de l'Afrique	VI CLT/CPL III
19/04 ▷ 24/04 UNESCO Paris France	Deuxième réunion d'experts gouvernementaux chargés d'examiner le projet de Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique	II CLT/CH III.1.1.1
22/04 ▷ 29/04 San José Costa Rica	6 ^e session de la Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE VI)	II SC/IOC II.2.4
26/04 ▷ 30/04 Rabat Maroc	Réunion d'experts sur le volume VI (de la série, Différents aspects de la culture islamique) intitulé : <i>L'Islam dans le monde d'aujourd'hui</i>	VI CLT
26/04 ▷ 27/04 UNESCO Paris France	Atelier international sur le transfert d'eau entre bassins	VI SC/HYD II.4.4
26/04 ▷ 30/04 Séoul, Rép. pop. dém. de Corée	Deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel	IV ED/SVE I.2.2
28/04 ▷ 30/04 Oslo Norvège	Première session de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies	V DRG/ETH II.3
03/05 ▷ 04/05 UNESCO Paris France	Principes juridiques nouveaux applicables à la conservation de la biodiversité	VI SC/ECO II
03/05 ▷ 07/05 UNESCO Paris France	Comité permanent de Secrétaires généraux de commissions nationales pour l'UNESCO et membres du Secrétariat de l'UNESCO	V BRX/NAC III
04/05 ▷ 04/05 UNESCO Paris France	Sixième Entretiens du XXI ^e siècle	HC AFO II.B
17/05 ▷ 20/05 Zanzibar Tanzanie	Conférence panafricaine des femmes pour une culture de la paix, les femmes s'organisent pour la paix et la non-violence en Afrique	HC CAB/PPP
20/05 ▷ 20/05 UNESCO Paris France	Entretiens du XXI ^e siècle	HC AFO II.B
01/06 ▷ 01/06 UNESCO Paris France	Trentième anniversaire du lancement de la Campagne internationale de sauvegarde des monuments de Nubie	HC CLT/CH III.1.1
02/06 ▷ 05/06 UNESCO Paris France	Colloque international sur « la société cognitive et les problèmes de l'eau » (projet PHI-8.1)	VIII SC/HYD II.4.4

Date et lieu	Titre de la réunion	Catégorie Secteur/Division Programme/Chapitre
07/06 ▽ 09/06 UNESCO Paris France	11 ^e Comité directeur du Forum sur l'éducation pour tous	HC ED/EFA I.1
07/06 ▽ 09/06 UNESCO Paris France	Réunion du Comité directeur du Groupe de travail sur l'analyse sectorielle en éducation	VIII ED/efd I.2
08/06 ▽ 08/06 UNESCO Paris France	Huitième Entretiens du XXI ^e siècle : Quel avenir pour les droits de l'homme ?	HC AFO II.B
10/06 ▽ 11/06 UNESCO Paris France	Réforme de l'enseignement secondaire : Perspectives et politiques	VI SVE/SED I
10/06 ▽ 12/06 Vienne Autriche	Quatrième réunion du Comité consultatif international du programme mémoire du monde	V CII/INF IV
14/06 ▽ 15/06 UNESCO Paris France	« La culture » : Une marchandise pas comme les autres ? La culture, le marché et la mondialisation	VIII CLT/CIC III.2.2
21/06 ▽ 23/06 UNESCO Paris France	Réunion du Bureau du Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et Musée national de la civilisation égyptienne au Caire	II CLT/CH III.1
23/06 ▽ 25/06 UNESCO Paris France	Quatrième session du Comité COI-OMM-PNUE pour le Système mondial d'observation de l'océan (I-GOOS-IV)	II SC/IOC II.4.5
24/06 ▽ 25/06 UNESCO Paris France	Deuxième réunion conjointe des Bureaux du Programme général d'information et du Programme intergouvernemental d'informatique	II CII/INF IV.2
26/06 ▽ 01/07 Budapest Hongrie	Conférence mondiale sur la science pour le XXI ^e siècle : Un nouvel engagement	II SC/PBD II
28/06 ▽ 10/07 UNESCO Paris France	Trente-deuxième session du Conseil exécutif de la COI (EC-XXXII)	II SC/IOC II.4.5
29/06 ▽ 29/06 UNESCO Paris France	Neuvième Entretiens du XXI ^e siècle - Information - réseaux et identités	HC AFO II.B
29/06 ▽ 02/07 UNESCO Paris France	Indicateurs d'impact pour la Convention sur la lutte contre la désertification	VI SC/ENV II.4.1
29/06 ▽ 09/07 UNESCO Paris France	Vingtième session de l'Assemblée de la COI (IOC-XX)	II SC/IOC II.4.5
05/07 ▽ 10/07 UNESCO Paris France	23 ^e session du Bureau du Comité du patrimoine mondial	II WHC III.1

Date et lieu	Titre de la réunion	Catégorie Secteur/Division Programme/Chapitre
05/07 ▷ 10/07 UNESCO Paris France	2 ^e session extraordinaire du Comité du patrimoine mondial	II WHC III.1
05/07 ▷ 06/07 UNESCO Paris France	Forum UNESCO-Université et patrimoine - réunion recteurs d'universités	VII CLT/CIC III.1
12/07 ▷ 30/07 UNESCO Paris France	École d'été : Électricité solaire pour les zones rurales et isolées	VII SC/EST II.1
31/08 ▷ 02/09 UNESCO Paris France	6 ^e réunion du Comité consultatif pour les réserves de biosphère	V SC/ECO II.4
01/09 ▷ 02/09 UNESCO Paris France	Étude critique de l'histoire	IV CLT/ADG II.A
06/09 ▷ 08/09 UNESCO Paris France	Célébration de la Journée internationale d'alphabétisation	HC BAS/LIT
09/09 ▷ 11/09 UNESCO Paris France	Modèles de rencontres philosophiques : Les conditions pour une rencontre culturelle fructueuse	VII PHE II.3
10/09 ▷ 10/09 UNESCO Paris France	Patrimoine culturel éthiopien	VIII CLT/CH III.1
13/09 ▷ 13/09 UNESCO Paris France	Dixième Entretiens du XXI ^e siècle	HC AFO II.B
14/09 ▷ 14/09 UNESCO Paris France	Première réunion du Comité consultatif pour le pluralisme linguistique et l'éducation multilingue	V ECP/LAN II.A
15/09 ▷ 17/09 UNESCO Paris France	Groupe de liaison sur l'approche par écosystèmes à la Convention sur la diversité biologique	VI SC/ECO II.4.3
20/09 ▷ 21/09 UNESCO Paris France	10 ^e session de la réunion annuelle des directeurs d'instituts des droits de l'homme	VII SHS/PHD
20/09 ▷ 22/09 UNESCO Paris France	Prédiction des glissements de terrain et mesures préventives en faveur des sites culturels et des sites chargés de valeurs	VIII CLT/CH III.1.1
20/09 ▷ 22/09 UNESCO Paris France	Omar Khayyam, mathématicien, philosophe et poète	VIII CLT/CH III.1
23/09 ▷ 24/09 UNESCO Paris France	Congrès international sur l'étude des risques et des mesures préventives en faveur du patrimoine culturel en cas de catastrophes	VIII CLT/CH III.1.1

Date et lieu	Titre de la réunion	Catégorie Secteur/Division Programme/Chapitre
23/09 ▸ 25/09 Gotland Suède	Conférence « Désarmons l'histoire »	VI DRG/CED
24/09 ▸ 24/09 UNESCO Paris France	Cérémonie de remise du Prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix 1998	HC CRP
27/09 ▸ 29/09 UNESCO Paris France	Quarantième réunion du Bureau du Conseil intergouvernemental du PIDC	II CII/PDC IV.2.1
01/10 ▸ 01/10 UNESCO Paris France	Panel mondial sur la communication et l'information	HC CII/USP
04/10 ▸ 07/10 Séoul Rép. de Corée	17 ^e session du groupe international de coordination du système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique	II SC/IOC II.4.2/II.4.5
04/10 ▸ 06/10 IIEP Paris France	12 ^e Comité directeur du Forum sur l'éducation pour tous	HC EFA/FOR
07/10 ▸ 09/10 Rabat Maroc	Sixième session du Comité international de bioéthique (CIB)	V DRG/ETH II.3
11/10 ▸ 12/10 Rabat Maroc	Première réunion du Comité intergouvernemental institué par l'article 11 des Statuts du Comité international de bioéthique (CIB)	II DRG/ETH II.3
13/10 ▸ 13/10 Rabat Maroc	Session conjointe du Comité international de bioéthique et du Comité intergouvernemental	HC DRG/ETH
13/10 ▸ 15/10 Aguascalientes Mexique	Symposium d'Amérique latine et des Caraïbes sur les technologies de l'information : Présent et futur	VIII CII/INF IV.1.2
14/10 ▸ 15/10 UNESCO Paris France	Journée internationale de l'éradication de la pauvreté : table ronde sur l'assistance des enfants devenus « orphelins du sida »	VIII BAS/PE
16/10 ▸ 20/10 UNESCO Paris France	Les enjeux culturels de la Décennie internationale des populations autochtones du monde	VI CLT/CPL
18/10 ▸ 18/10 UNESCO Paris France	37 ^e réunion du conseil des publications	V UPO
28/10 ▸ 29/10 UNESCO Paris France	12 ^e Assemblée générale des États parties à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)	II WHC III.1
30/10 ▸ 30/10 UNESCO Paris France	IV ^e session extraordinaire du Comité du patrimoine mondial	II WHC III.1
18/11 ▸ 18/11 UNESCO Paris France	Réunion des États parties à la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (La Haye 1954)	II CLT/CH III.1

Date et lieu	Titre de la réunion	Catégorie Secteur/Division Programme/Chapitre
20/11 ▷ 30/11 UNESCO Paris France	Festival international du film contre l'exclusion et pour la tolérance	HC SHS/TOL II.A
22/11 ▷ 25/11 UNESCO Paris France	Cinquième session du panel intergouvernemental de la COI sur les efflorescences algales nuisibles (IPHAB-V)	II SC/IOC II.4.5
25/11 ▷ 27/11 Punta del Este Uruguay	Réunion du Bureau du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS)	II ED/ECP/EPS II.5
26/11 ▷ 27/11 Marrakech Maroc	23 ^e session extraordinaire du Bureau du Comité du patrimoine mondial	II WHC III.1.2
29/11 ▷ 03/12 UNESCO Paris France	Séminaire international : Introduction à IDAMS	VII CII/INF IV.2.3
29/11 ▷ 04/12 Marrakech Maroc	23 ^e session du Comité du patrimoine mondial	II WHC III.1.2
30/11 ▷ 03/12 Punta del Este Uruguay	Troisième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS III)	II ED/ECP/EPS II.5
07/12 ▷ 08/12 UNESCO Paris France	Réunions du sous-groupe technique et du Comité de gestion de EGOS	VI SC/IOC II.4.5
13/12 ▷ 13/12 UNESCO Paris France	Cérémonie de remise du Prix UNESCO 1999 de l'éducation pour la paix	HC SHS/PHD II.A

Annexes E

Informations relatives au personnel

E.1 - Nombre et pourcentage des postes établis
au Siège et hors Siège selon la catégorie et le budget (aux 31 décembre 1999 et 1998)

Catégorie	Nombre et pourcentage	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total		Total général
		Siège	Hors Siège	Siège	Hors Siège	Siège	Hors Siège	
Cadre organique								
au 31.12.99	Nombre	709	277	112	110	821	387	1 208
	%	58,7	22,9	9,3	9,1	68,0	32,0	100
au 31.12.98	Nombre	719	278	92	122	811	400	1 211
	%	59,4	23,0	7,6	10,1	67,0	33,0	100
Cadre de service et de bureau								
au 31.12.99	Nombre	953	275	126	62	1 079	337	1 416
	%	67,3	19,4	8,9	4,4	76,2	23,8	100
au 31.12.98	Nombre	981	274	108	51	1 089	325	1 414
	%	69,4	19,4	7,6	3,6	77,0	23,0	100
Ensemble								
au 31.12.99	Nombre	1 662	552	238	172	1 900	724	2 624
	%	63,3	21,0	9,1	6,6	72,4	27,6	100
au 31.12.98	Nombre	1 700	552	200	173	1 900	725	2 625
	%	64,8	21,0	7,6	6,6	72,4	27,6	100

E.2 - Répartition par classe du personnel du cadre organique
et de rang supérieur, au Siège et hors Siège, au 31 décembre 1999

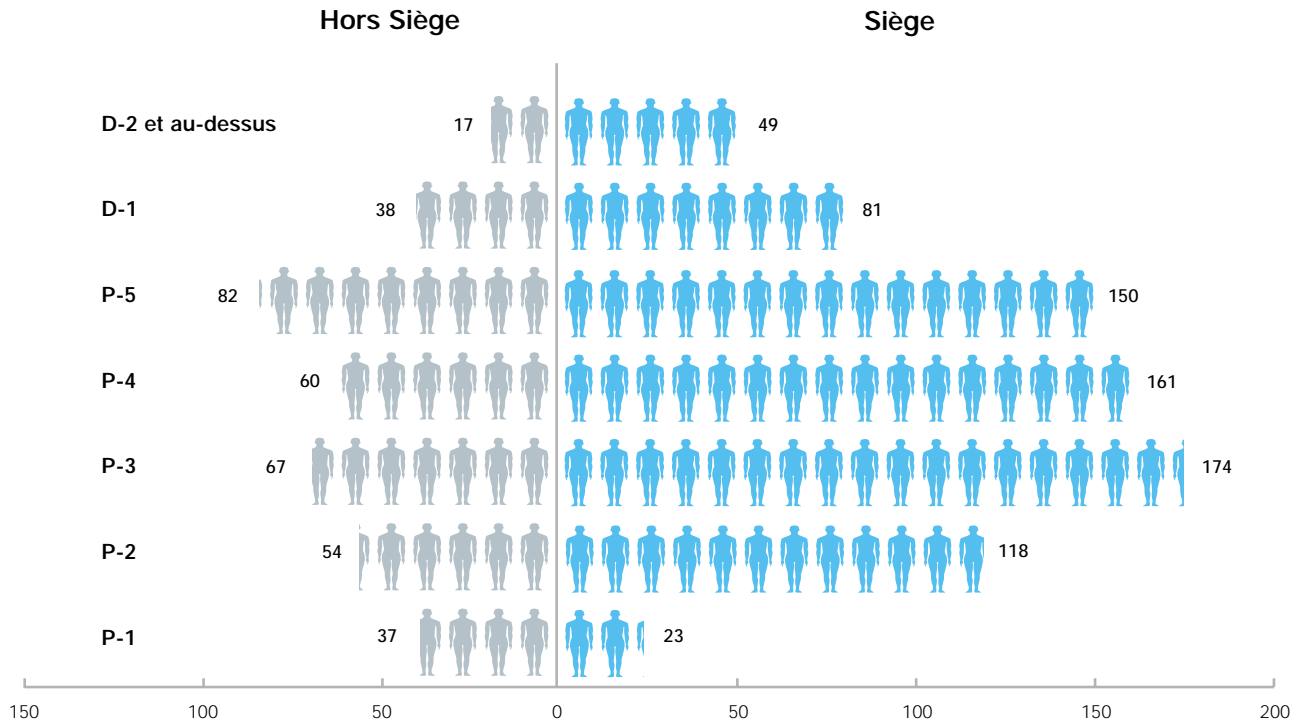
Classe	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	Siège	Hors Siège	Siège	Hors Siège	Siège	Hors Siège
DG	1	–	–	–	1	–
DDG	1	–	–	–	1	–
ADG	14	–	–	1	14	1
D-2	31	14	2	2	33	16
D-1	76	36	5	2	81	38
P-5	136	56	14	26	150	82
P-4	144	53	17	7	161	60
P-3	149	51	25	16	174	67
P-2	81	27	37	27	118	54
P-1	18	23	5	14	23	37
Total	651	260	105	95	756	355

E.3 - Répartition géographique du personnel

	Au 31 déc. 1996	Au 31 déc. 1997	Au 31 déc. 1998	Au 31 déc. 1999
Représentation supérieure à la normale	24	25	30	37
Représentation normale	82	81	75	63
Représentation inférieure à la normale	36	39	45	47
Représentation nulle	43	41	36	41
Nombre total d'États membres	185	186	186	188

Figure 2

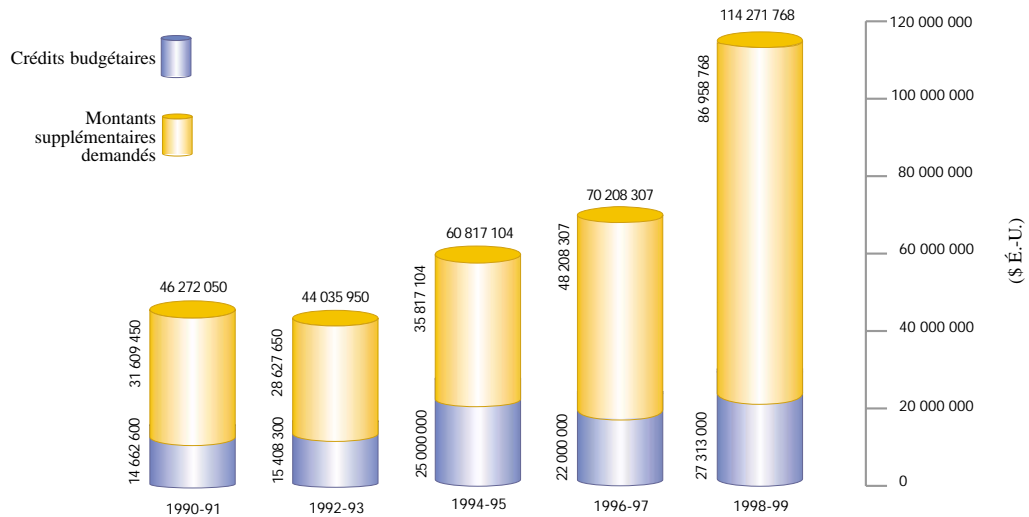
Répartition par classe
du personnel du cadre organique et de rang supérieur,
au Siège et hors Siège, au 31 décembre 1999



Annexes F

Figure 3

Programme de participation : crédits inscrits au budget et montants demandés de 1990-1991 à 1998-1999*
 Les montants demandés au titre du Programme de participation dépassent de loin les crédits budgétaires disponibles



* Des requêtes ont été approuvées pour un montant additionnel de 2 215 874 dollars par rapport aux crédits budgétaires alloués au Programme de participation. Ces requêtes, en fonction de leur objet, ont été financées sur les crédits affectés aux différents programmes.

F.1 - Programme de participation Répartition par région et par cible

Pays les moins avancés		
Région	Nombre de demandes approuvées	Montants approuvés \$
Afrique	211	4 076 210
Asie et Pacifique	60	1 183 800
États arabes	14	261 000
Amérique latine et Caraïbes	10	240 000
	<u>295</u>	<u>5 761 010</u>

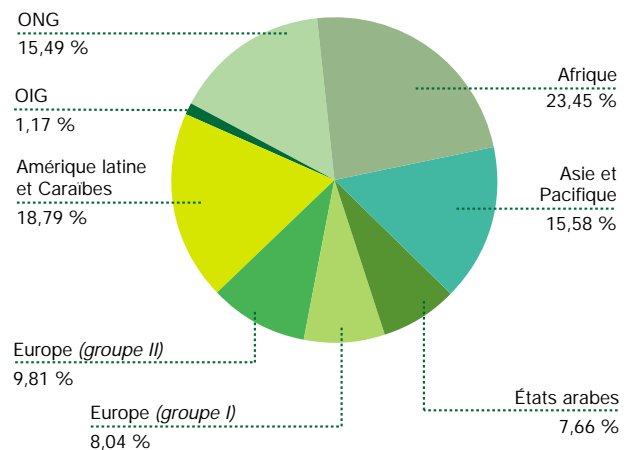
Femmes		
Région	Nombre de demandes approuvées	Montants approuvés \$
Afrique	23	420 730
Asie et Pacifique	16	345 000
États arabes	8	153 000
Europe (groupe I)	8	191 000
Europe (groupe II)	3	70 000
Amérique latine et Caraïbes	7	132 000
	<u>65</u>	<u>1 311 730</u>

Jeunesse		
Région	Nombre de demandes approuvées	Montants approuvés \$
Afrique	6	121 750
Asie et Pacifique	8	160 000
États arabes	5	103 000
Europe (groupe I)	4	98 000
Europe (groupe II)	2	50 000
Amérique latine et Caraïbes	6	104 000
ONG	2	65 000
	<u>33</u>	<u>701 750</u>

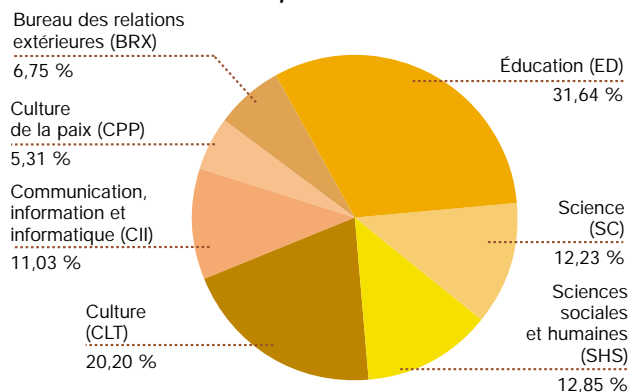
Figure 4

Programme de participation : demandes approuvées pour la période 1998-1999

A. par région



B. par secteur



F.2 - Programme de participation - Répartition des fonds par région et par pays

Pays	Nombres de requêtes approuvées	Montants approuvés \$	Observations	Pays	Nombres de requêtes approuvées	Montants approuvés \$	Observations
AFRIQUE				ASIE ET PACIFIQUE			
Afrique du Sud	10	252 400	dont 55 000 en aide d'urgence	Afghanistan	1	50 000	dont 50 000 en aide d'urgence
Angola	6	120 000		Australie	6	170 000	
Bénin	7	155 000		Bangladesh	10	219 000	dont 65 000 en aide d'urgence
Botswana	8	149 000		Bhoutan	5	80 000	
Burkina Faso	9	155 000		Cambodge	4	79 000	
Burundi	9	175 000	dont 30 000 en aide d'urgence	Chine	6	175 000	
Cameroun	8	167 000		Fidji	5	104 000	
Cap-Vert	1	15 000		Îles Cooks	4	49 000	
Comores	4	46 000		Îles Marshall	4	69 000	
Congo	8	150 000	dont 50 000 en aide d'urgence	Îles Salomon	3	105 000	
Côte d'Ivoire	11	271 000	dont 40 000 en aide d'urgence	Inde	10	238 000	dont 50 000 en aide d'urgence
Djibouti	5	70 000		Indonésie	5	205 000	dont 150 000 en aide d'urgence
Érythrée	7	124 000		Iran	4	76 000	
Éthiopie	8	186 000	dont 80 000 en aide d'urgence	Japon	5	124 000	
Gabon	13	289 500	dont 6 500 en aide d'urgence	Kazakshtan	4	62 000	
Gambie	12	210 000		Kirghizistan	5	106 000	
Ghana	6	144 000		Kiribati	4	76 000	
Guinée	10	153 000		Malaisie	4	82 000	
Guinée-Bissau	5	78 000		Maldives	6	41 000	
Guinée équatoriale	6	123 000		Mongolie	5	106 000	
Kenya	9	169 500	dont 20 000 en aide d'urgence	Myanmar	5	129 000	dont 30 000 en aide d'urgence
Lesotho	9	184 230		Nauru	4	72 000	
Libéria	7	150 000	dont 60 000 en aide d'urgence	Népal	6	99 000	
Madagascar	9	216 000	dont 50 000 en aide d'urgence	Nioué	5	91 000	
Malawi	6	103 000		Nouvelle-Zélande	7	106 000	
Mali	13	293 000		Ouzbékistan	5	114 000	
Maurice	5	65 000		Pakistan	6	159 000	
Mozambique	7	156 000		Papouasie- Nouvelle-Guinée	9	217 000	dont 100 000 en aide d'urgence
Namibie	7	115 000		Philippines	4	96 000	
Niger	7	160 000	dont 40 000 en aide d'urgence	Rép. de Corée	5	120 000	
Nigéria	8	169 000		Rép. dém. pop. lao	10	160 300	dont 2 500 en aide d'urgence
Ouganda	8	196 000		Rép. pop. dém. de Corée	4	120 000	dont 50 000 en aide d'urgence
Rép. centrafricaine	7	146 000		Samoa	5	110 500	
Rép. dém. du Congo	6	108 000		Sri Lanka	7	144 000	
Rép.-Unie de Tanzanie	7	119 000		Tadjikistan	5	84 600	
Rwanda	7	119 200		Thaïlande	5	119 000	
Sao Tomé-et-Principe	7	128 730		Tonga	5	100 000	
Sénégal	9	172 000		Turkménistan	4	90 000	
Seychelles	6	128 000		Vanuatu	3	80 000	
Sierra Leone	6	100 000		Viet Nam	7	174 000	
Somalie	2	65 000	dont 50 000 en aide d'urgence	Sous-total	211	4 601 400	
Swaziland	8	167 000					
Tchad	5	97 750					
Togo	13	268 000					
Zambie	8	168 300					
Zimbabwe	6	128 000					
Sous-total	345	6 924 610					

F.2 (suite) - Programme de participation - Répartition des fonds par région et par pays

Pays	Nombres de requêtes approuvées	Montants approuvés \$	Observations
ÉTATS ARABES			
Algérie	4	81 000	
Arabie saoudite	7	97 500	
Bahreïn	5	48 200	
Égypte	13	201 000	
Émirats Arabes Unis	4	50 500	
Irak	4	37 000	
Jamahiriya arabe libyenne	7	85 000	
Jordanie	8	203 000	dont 25 000 en aide d'urgence
Koweït	4	35 000	
Liban	10	198 000	
Maroc	7	174 000	
Mauritanie	5	101 000	
Oman	9	101 000	
Palestine	10	247 000	dont 119 500 en aide d'urgence
Qatar	8	116 844	dont 25 000 en aide d'urgence
Rép. arabe syrienne	8	125 500	
Soudan	5	89 000	
Tunisie	5	105 000	
Yémen	9	167 000	
Sous-total	132	2 262 544	

Pays	Nombres de requêtes approuvées	Montants approuvés \$	Observations
EUROPE (groupe II)			
Albanie	4	84 000	
Arménie	4	78 000	
Azerbaïdjan	7	70 500	
Bélarus	6	137 000	
Bosnie-Herzégovine	4	140 000	
Bulgarie	5	110 000	
Croatie	5	120 000	
Estonie	5	97 500	
Fédération de Russie	16	344 000	dont 71 000 en aide d'urgence
Géorgie	6	156 000	
Hongrie	8	186 000	
ex-Rép. Yougoslave de Macédoine	3	68 500	
Lettonie	7	106 340	
Lituanie	8	165 000	dont 15 000 en aide d'urgence
Pologne	8	180 000	
Rép. de Moldova	7	151 200	
Rép. tchèque	7	85 000	
Roumanie	5	78 000	
Slovaquie	7	149 000	
Slovénie	4	115 000	dont 40 000 en aide d'urgence
Ukraine	13	236 000	dont 70 000 en aide d'urgence
Yougoslavie	2	39 200	
Sous-total	141	2 896 240	

Pays	Nombres de requêtes approuvées	Montants approuvés \$	Observations
EUROPE (groupe I)			
Allemagne	5	96 000	
Andorre	4	60 000	
Autriche	6	75 000	
Belgique	5	68 000	
Canada	5	126 000	
Chypre	4	37 600	
Danemark	5	116 000	
Espagne	7	202 000	
Finlande	5	128 000	
France	7	72 000	
Grèce	5	111 000	
Irlande	5	50 000	
Islande	4	72 800	
Israël	5	100 000	
Italie	7	130 555	
Luxembourg	1	30 000	
Malte	5	121 000	
Monaco	1	15 000	
Norvège	5	90 000	
Pays-Bas	5	65 000	
Portugal	7	173 000	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5	90 750	
Saint-Marin	4	60 000	
Suède	4	105 000	
Suisse	5	100 000	
Turquie	4	80 000	
Sous-total	125	2 374 705	

Pays	Nombres de requêtes approuvées	Montants approuvés \$	Observations
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES			
Antigua-et-Barbuda	7	106 000	dont 10 000 en aide d'urgence
Antilles néerlandaises	2	60 000	
Argentine	7	131 600	
Aruba	4	70 000	
Bahamas	7	162 500	dont 50 000 en aide d'urgence
Barbade	5	125 000	
Belize	7	109 500	
Bolivie	11	277 500	dont 50 000 en aide d'urgence
Brésil	8	190 500	
Chili	7	135 000	
Colombie	12	348 000	dont 100 000 en aide d'urgence
Costa Rica	6	125 000	
Cuba	9	201 000	
Dominique	5	66 000	
El Salvador	7	167 000	dont 30 000 en aide d'urgence
Équateur	6	161 000	dont 60 000 en aide d'urgence
Grenade	5	89 000	
Guatemala	7	180 000	dont 30 000 en aide d'urgence
Guyana	7	137 700	
Haïti	12	265 000	dont 25 000 en aide d'urgence
Honduras	10	228 800	dont 60 000 en aide d'urgence
Îles vierges britanniques	4	78 000	
Jamaïque	6	135 000	
Mexique	7	149 000	dont 30 000 en aide d'urgence
Nicaragua	9	250 050	dont 60 000 en aide d'urgence
Panama	6	126 320	
Paraguay	5	115 000	
Pérou	7	215 000	dont 110 000 en aide d'urgence
Rép. dominicaine	11	191 000	dont 51 000 en aide d'urgence
Saint-Kitts-et-Nevis	6	129 000	dont 10 000 en aide d'urgence
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	5	107 000	
Sainte-Lucie	7	64 100	
Suriname	5	101 500	
Trinité et Tobago	6	170 000	
Uruguay	9	179 200	
Venezuela	8	201 605	
Sous-total	252	5 547 875	

F.3 - Bourses, allocations d'études et bourses de voyage Répartition des bourses par secteur et par région en 1998-1999

	Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Total
ED	600	42	57	11	12	722
SC	164	114	75	26	96	475
CII	25	14	32	23	8	102
CLT	21	43	33	46	29	172
SHS	36	41	9	6	8	100
Total	846	254	206	112	153	1 571

Figure 5

Répartition des bourses en 1998-1999

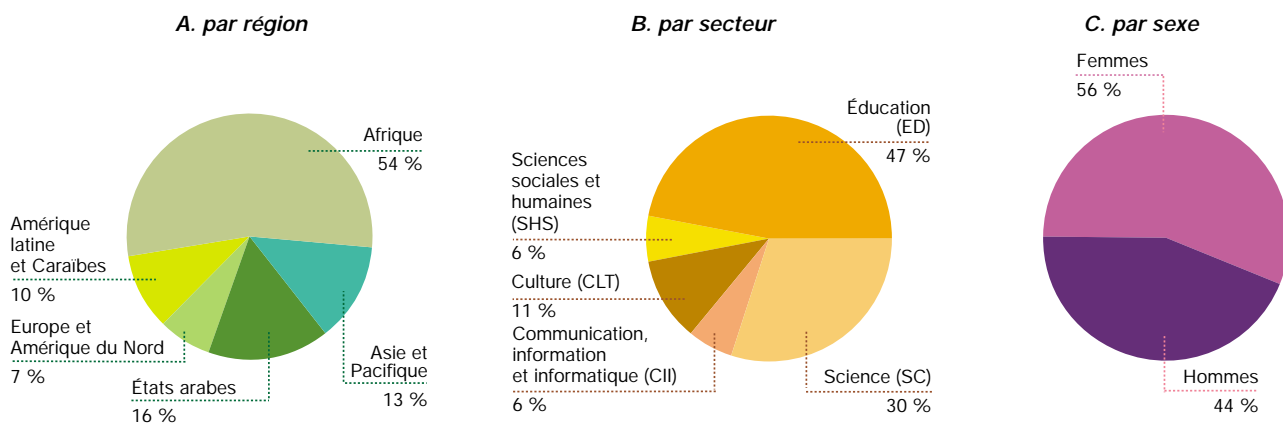
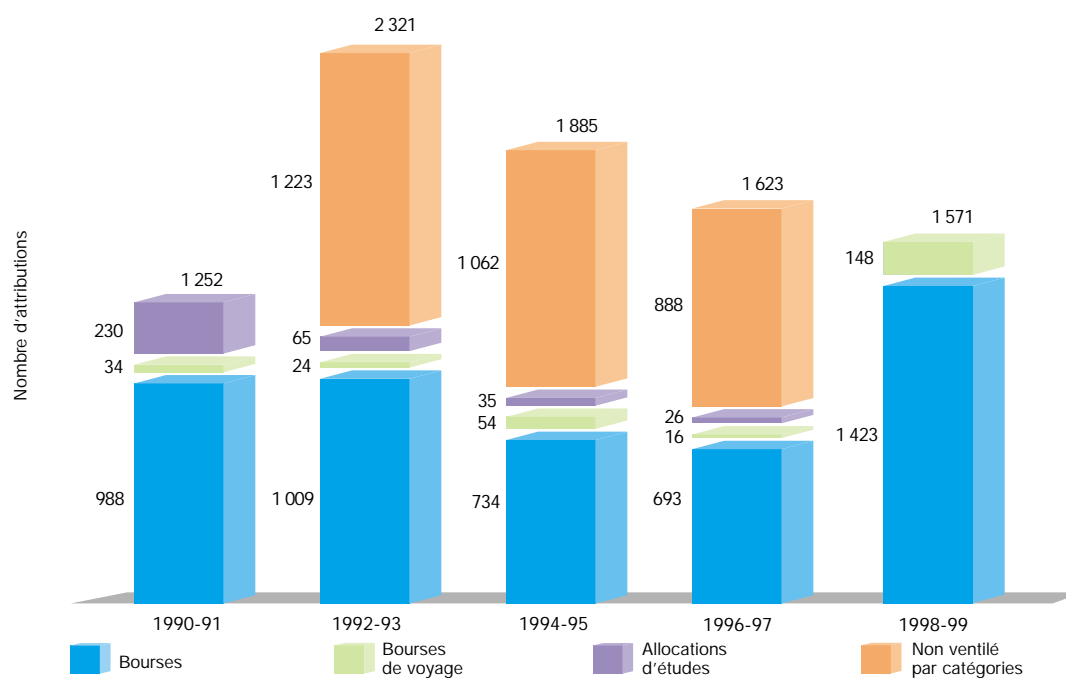


Figure 6

Évolution du nombre des bourses, bourses de voyage et allocations d'études de 1990-1991 à 1998-1999



Les chiffres pour 1990-1991 ne recouvrent que les bourses et allocations administrées par le Bureau des relations avec les sources de financement extra-budgétaires. Les chiffres pour 1992-1993, 1994-1995 et 1996-1997 se rapportent à l'ensemble de l'action de l'UNESCO.

Annexe G

État financier relatif au Programme ordinaire

État d'exécution du Programme ordinaire pour 1998-1999 au 31 décembre 1999

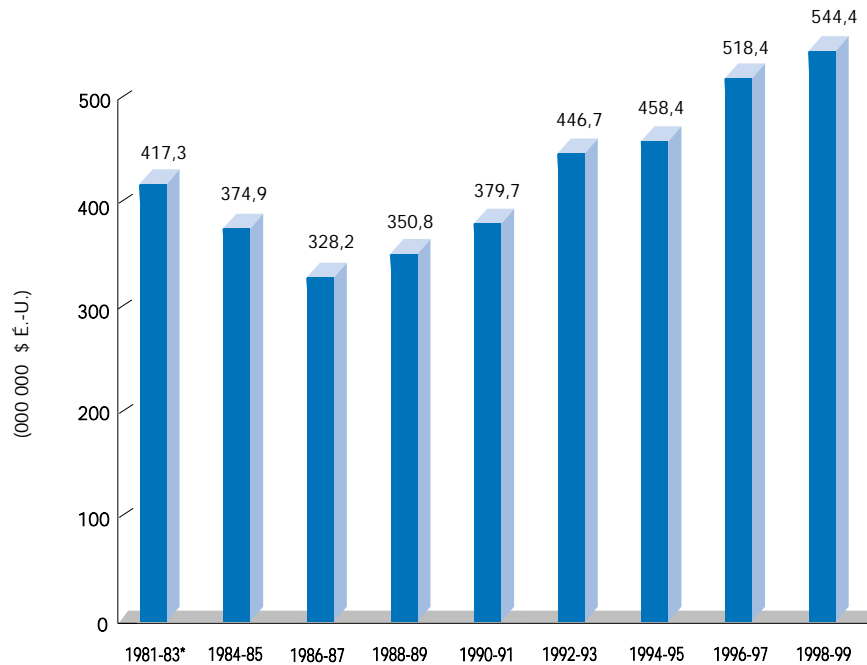
Titres I-VI

Article budgétaire	Budget (en dollars des États-Unis)	Dépenses/ engagements	Dépenses/ engagements en % du budget
TITRE I - POLITIQUE GENERALE ET DIRECTION			
I.A Organes directeurs			
Chapitre 1 - Conférence générale			
Autres coûts	7 515 076	7 551 965	100,5
Dépenses de personnel	621 360	584 471	94,1
Total	8 136 436	8 136 436	100,0
Chapitre 2 - Conseil exécutif			
Autres coûts	7 154 970	7 157 664	100,0
Dépenses de personnel	1 096 460	1 093 766	99,8
Total	8 251 430	8 251 430	100,0
I.B Direction			
Chapitre 3 - Direction générale			
Autres coûts	571 392	550 981	96,4
Dépenses de personnel	1 273 040	1 293 451	101,6
Total	1 844 432	1 844 432	100,0
Chapitre 4 - Services de la Direction générale			
Autres coûts	1 037 571	971 051	93,6
Dépenses de personnel	19 059 150	19 125 670	100,3
Total	20 096 721	20 096 721	100,0
I.C Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	1 565 726	1 565 726	100,0
Total, Titre I			
Autres coûts	17 844 735	17 797 387	99,7
Dépenses de personnel	22 050 010	22 097 358	100,2
Total	39 894 745	39 894 745	100,0
TITRE II - EXÉCUTION DU PROGRAMME			
TITRE II.A - Grands programmes et projets transdisciplinaires			
GP I - L'éducation pour tous tout au long de la vie			
Coûts directs	41 113 989	39 242 474	95,4
Coûts indirects	7 761 571	8 417 028	108,4
Dépenses de personnel	60 335 550	61 551 608	102,0
Total	109 211 110	109 211 110	100,0
GP II - Les sciences au service du développement			
Coûts directs	33 507 338	33 954 023	101,3
Coûts indirects	5 355 899	5 536 333	103,4
Dépenses de personnel	49 540 800	48 913 681	98,7
Total	88 404 037	88 404 037	100,0
GP III - Développement culturel : patrimoine et création			
Coûts directs	14 203 326	11 830 887	83,3
Coûts indirects	3 799 033	4 516 805	118,9
Dépenses de personnel	27 829 500	29 484 167	105,9
Total	45 831 859	45 831 859	100,0
GP IV - Communication, information et informatique			
Coûts directs	13 211 460	12 382 897	93,7
Coûts indirects	1 356 611	1 636 871	120,7
Dépenses de personnel	16 915 130	17 463 433	103,2
Total	31 483 201	31 483 201	100,0

Article budgétaire	Budget (en dollars des États-Unis)	Dépenses/ engagements	Dépenses/ engagements en % du budget
Projets et activités transdisciplinaires			
Coûts directs	13 987 709	14 943 061	106,8
Coûts indirects	150 000	161 602	107,7
Dépenses de personnel	27 835 540	26 868 586	96,5
Total	41 973 249	41 973 249	100,0
Total, Titre II.A			
Coûts directs	116 023 822	112 353 342	96,8
Coûts indirects	18 423 114	20 268 639	110,0
Dépenses de personnel	182 456 520	184 281 475	101,0
Programme de participation	27 063 824	27 028 802	99,9
Total	343 967 280	343 932 258	100,0
TITRE II.B - Services d'information et de diffusion			
Chapitre 1 - Centre d'échange d'information			
Autres coûts	1 374 638	1 619 462	117,8
Dépenses de personnel	4 836 870	4 592 046	94,9
Total	6 211 508	6 211 508	100,0
Chapitre 2 - Office du Courrier de l'UNESCO			
Autres coûts	763 835	792 840	103,8
Dépenses de personnel	4 168 360	4 139 355	99,3
Total	4 932 195	4 932 195	100,0
Chapitre 3 - Office des périodiques mensuels			
Autres coûts	1 113 370	2 025 666	181,9
Dépenses de personnel	3 239 070	2 326 774	71,8
Total	4 352 440	4 352 440	100,0
Chapitre 4 - Office de l'information du public			
Autres coûts	3 007 389	2 580 678	85,8
Dépenses de personnel	5 360 070	5 786 781	108,0
Total	8 367 459	8 367 459	100,0
Total, Titre II.B			
Autres coûts	6 259 232	7 018 646	112,1
Dépenses de personnel	17 604 370	16 844 956	95,7
Total	23 863 602	23 863 602	100,0
TITRE III - SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME			
Autres coûts	8 429 525	8 557 083	101,5
Dépenses de personnel	47 737 060	47 609 502	99,7
Total	56 166 585	56 166 585	100,0
TITRE IV - SERVICES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION			
Autres coûts	13 392 108	14 415 764	107,6
Dépenses de personnel	35 920 660	34 897 004	97,2
Total	49 312 768	49 312 768	100,0
TITRE V - ENTRETIEN ET SÉCURITÉ			
Autres coûts	18 546 858	19 008 676	102,5
Dépenses de personnel	14 975 060	14 513 242	96,9
Total	33 521 918	33 521 918	100,0
TITRE VI - DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT			
	1 715 163	1 715 163	100,0
Total, Titres I à VI			
Autres coûts/Coûts directs	182 211 443	180 866 061	99,3
Coûts indirects	18 423 114	20 268 639	110,0
Dépenses de personnel	320 743 680	320 243 537	99,8
Programme de participation	27 063 824	27 028 802	99,9
TOTAL GÉNÉRAL	548 442 061	548 407 039	100,0

Figure 7

Évolution du budget ordinaire de 1981-1983 à 1998-1999



* Le montant du budget ordinaire de cet exercice triennal s'élevait à 625 904 445 dollars, correspondant à 417 269 630 dollars pour un exercice biennal.

Figure 8

Taux d'exécution du Programme ordinaire par poste de dépenses

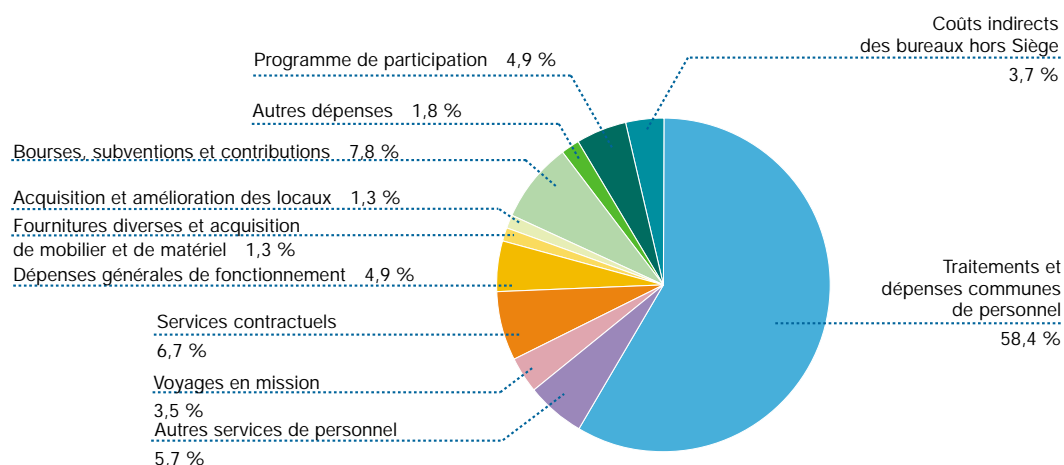


Figure 9

**Pourcentage des dépenses
du Programme ordinaire par titre du budget, 1998-1999**

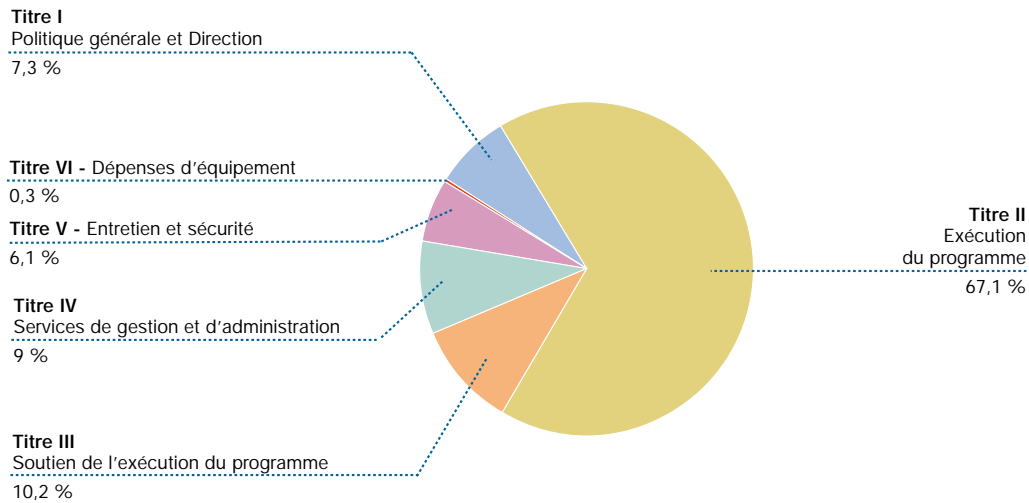
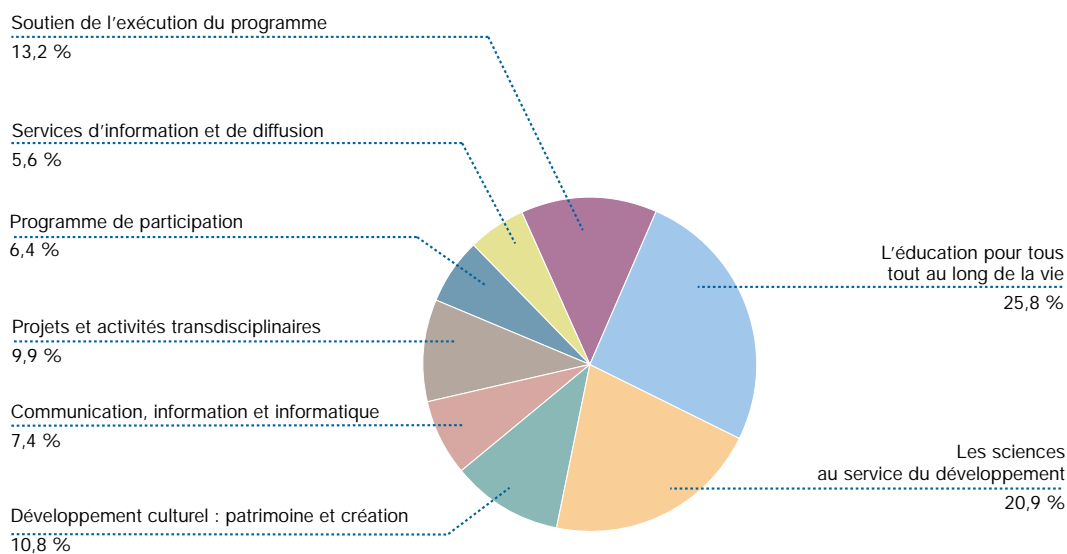


Figure 10

**Dépenses du Programme ordinaire :
répartition en pourcentage des dépenses d'exécution du programme
et de soutien de l'exécution du programme, 1998-1999***



* Les pourcentages indiqués ici s'appliquent au montant de 423 962 445 dollars correspondant à l'exécution et au soutien de l'exécution du programme (Titres II.A, II.B et III du budget), qui représente 77,3 % des dépenses totales effectuées en 1998-1999 au titre de l'exécution du Programme ordinaire.

Annexe H

Figure 11

Montant total des dépenses financées sur des fonds provenant des Nations Unies et d'autres sources extrabudgétaires de 1990-1991 à 1998-1999

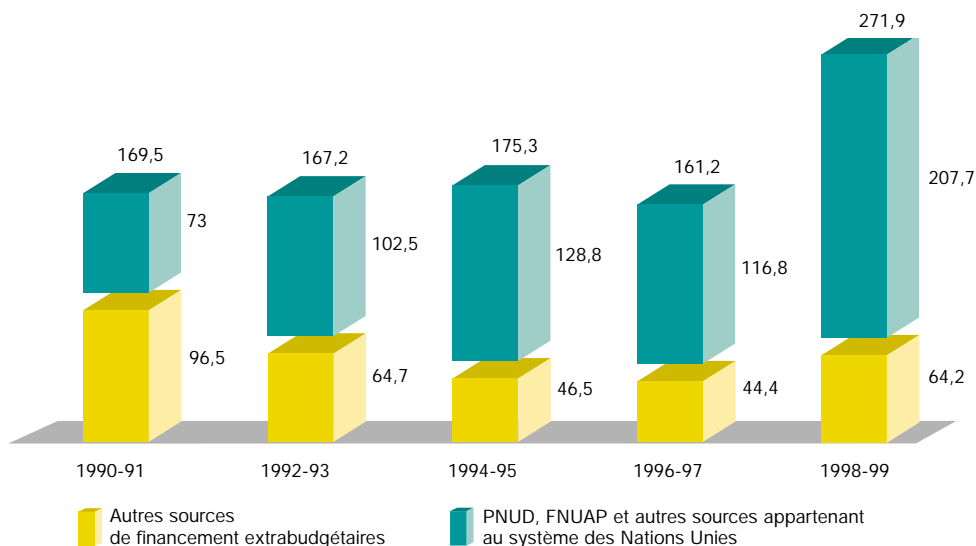


Figure 12

Répartition par région des dépenses financées sur des fonds provenant des Nations Unies et d'autres sources extrabudgétaires, 1998-1999
(en millions de dollars des États-Unis)

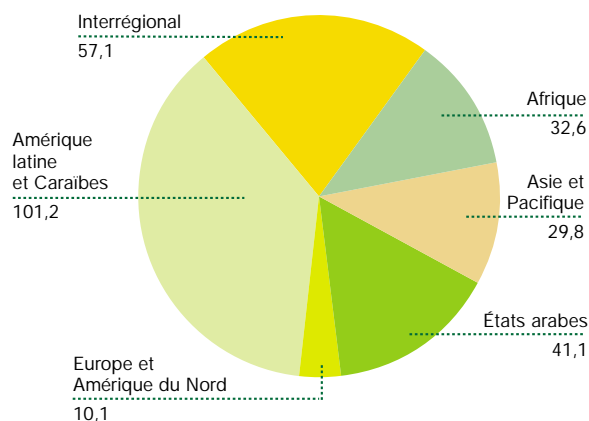


Figure 13

Répartition par secteur des dépenses financées sur des fonds provenant des Nations Unies et d'autres sources extrabudgétaires, 1998-1999
(en millions de dollars des États-Unis)

